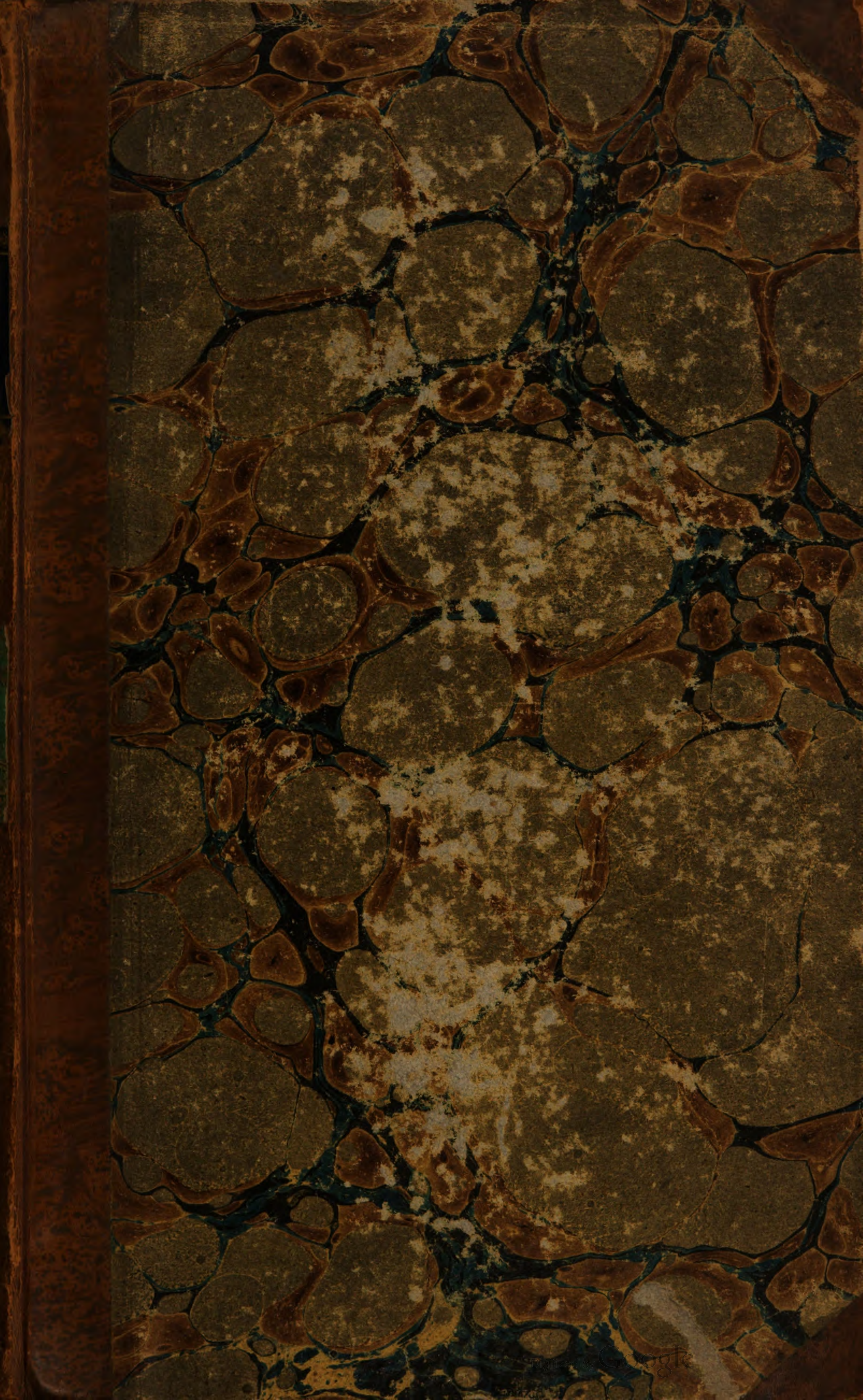








HISTOIRE

DU PAYS DE LIÉGE.

TOME SECOND.

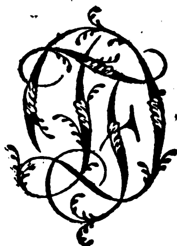
HISTOIRE
DU
PAYS DE LIÉGE,

PAR M. DEWEZ,

AUTEUR DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA BELGIQUE, ET DE L'HISTOIRE PARTICULIÈRE DES PROVINCES.

TOME SECOND.

> Annotata hæc sint non temerè neque inutiliter ad posteritatis informationem, cujus interest discere non tantùm exempla virtutum, sed etiam supplicia vitiorum.
>
> HIST. LEOD. COMPEND.



IMPRIMERIE, ET FONDERIE R.LE DES FRÈRES DELEMER.

BRUXELLES,

Chez { LES FRÈRES DELEMER, ÉDITEURS, ENTRE LES SABLONS.
P.-J. DE MAT, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE R.LE ET DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

A LIÉGE, CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES. A PARIS, CHEZ FERRA.

1822.



HISTOIRE

DU

PAYS DE LIÉGE.

CHAPITRE III.

Louis de Bourbon, 82me évêque : il obtient ses dispenses du pape. — On délibère sur le choix d'un *mambour*. Entrée de Bourbon à Liége, et son inauguration. Commencement des troubles. Exactions des officiers de l'évêque; usurpations des bourgmestres. Projet de paix ; il est rejeté. Cruelles exécutions. Paix avec le prince. Le seigneur de Morialmé est arrêté et relâché. Opinion de Valdoréal dans l'assemblée des bourgmestres : ordonnance sur l'incompatibilité entre les fonctions de conseillers du prince et de magistrats du peuple. L'évêque suspend le cours de la justice. Remontrances des Liégeois au duc de Bourgogne : les états sont convoqués à Hui. Conférences à St.-Trond. Assemblée provinciale à Hui. Députation du magistrat et du conseil de Liége au prince. Accord de la cité avec le prince. Députation des Liégeois au roi de France Charles VII. Paix *des mineurs*. Députation des états au roi Louis XI : résolution de cette députation. Interdiction lancée sur la cité de Liége. Conférences à Maestricht. Assemblée des états de Liége. Députation au duc de Bourgogne. Proposition ferme des bourgmestres au chapitre. Assemblée des états à Hui. Le décret d'interdiction est confirmé par le pape. Nouvelles conférences à Maestricht. Le pape envoie un légat. L'interdiction est levée. L'évêque arrive à Liége : assemblée au chapitre : il retourne à Hui. Députation à l'évêque : sa réponse équivoque. Hostilités. Raes de Heers et Baré de Surlet. Le seigneur de Reye fait arrêter deux bourgmestres de Hasselt : son château est assiégé, pillé et brûlé. Le légat renouvelle l'interdit et l'excommunication. Appel et députation au pape : il leur accorde un délai de quatre mois. Raes va trouver le marquis de Bade. Raes et Surlet se réconcilient : leurs intrigues et leur adresse pour faire nommer un *mambour*. Marc

de Bade est nommé. — L'évêque se retire à Hui. Parti violent que prennent les bourgmestres : proscriptions. — Les chanoines refusent d'aller recevoir le *mambour*. Il fait son entrée à Liége; son inauguration : serment prêté et prescrit par les bourgmestres et le conseil. Il est placé sur le siége de l'évêché. Baré de Surlet est proclamé souverain officier. — Députation de Louis XI à Liége pour proposer une alliance avec les Liégeois : convocation des états : l'alliance est conclue. Commencement des hostilités. Le clergé s'assemble; les principaux membres quittent la ville. Le doyen de St.-Pierre est arrêté. On ne veut pas reconnaître le décret du pape. Excès de la populace. — L'évêque est forcé de quitter Hui : il se rend à Bruxelles. Bade arrive de l'Allemagne, et Rouveroi de Paris. Les métiers sortent de Liége en armes. La régence de Liége déclare la guerre au duc de Bourgogne. L'armée liégeoise entre dans le Limbourg, et revient à Liége. Dévastations et brigandages. Les Liégeois assiégent Limbourg. Bataille de Montenac. Les Liégeois battus reviennent encore à Liége. — Audace des Dinantais. — Paix entre le roi de France et le duc de Bourgogne. Les Dinantais obtiennent la paix. Conditions imposées par le duc aux Liégeois. Le clergé et la ville de Hui font la paix avec l'évêque. — St.-Trond ouvre ses portes au comte de Charolois. Députation des Liégeois à ce comte. Les Liégeois refusent d'accorder les conditions proposées par le duc. Députation des métiers au comte de Charolois. La paix est conclue et publiée. Troubles excités par Baré de Surlet. Supplice de Gilles de Mets, ancien bourgmestre. Les factieux sont chassés de la ville. Ils se rassemblent à Wellen sous la dénomination de *couleuvriers* ou *tente verte*. Bourbon envoie à Liége un messager, qui est mis en pièces. — Excès des *couleuvriers* : ils prennent St.-Trond, et en sont chassés. — Ratification de l'interdit par le pape. — Députation au duc Philippe. — Ligue contre Bourbon. Guerre des enfans. — L'avoué de Hesbaie est décapité. — On rappelle Marc de Bade. — Bourbon est ordonné prêtre et sacré évêque. Proscription. — Guerre des Dinantais. Siége, prise et sac de Dinant. — Mouvement à Liége : Guillaume Deschamp mis à mort par la populace. Députation au duc Philippe. St--Trond se rend. Les deux armées sont en présence. La paix se fait. Imbercour prend possession de la charge de *mambour*. — Députation à l'évêque. Congrès à Hui. Dépu-

tation au duc de Bourgogne. Fureur du peuple contre les Bourbons. Les *francs Liégeois*. *Conseil secret* de Raes de Heers. Envoyé du roi de France à Liége. — Mort de Philippe, duc de Bourgogne. — Fureurs populaires : massacre de Jean Charpentier. Ceux de Viset ravagent le Limbourg, et ceux de Hui, la Hesbaie. Les Liégeois assiégent, prennent et pillent Hui.

Louis de Bourbon n'était âgé que de 19 ans. Le duc de Bourgogne, son oncle, ayant reçu les bulles du pape, les lui envoya à Louvain, et le jeune prince nomma une députation composée de quelques docteurs, et présidée par l'évêque d'Arras, pour aller les présenter au chapitre de Saint.-Lambert [1]. Les états et le peuple n'étaient pas plus contens de ce choix, que les chanoines. Les esprits s'aigrirent de plus en plus, et les partis commencèrent à se former. C'était surtout la grande jeunesse du prince qui avait inspiré cette défiance. Le pape lui-même sentait très-bien cet inconvénient, et il avait même témoigné beaucoup de répugnance à lui accorder des dispenses extraordinaires. Mais une raison puissante l'avait déterminé : Constantinople était tombé au pouvoir des Turcs; toute la chrétienté avait le plus grand intérêt à conserver les restes de l'empire d'Orient. Or, le duc Philippe promit au pape de conduire une flotte formidable au secours de Constantinople, s'il voulait accorder à son neveu les dispenses nécessaires. Le pape ne vit et ne consulta que l'intérêt de la cause commune, et crut qu'il fallait le préférer à celui d'un état particulier. Il céda donc à ce motif; du moins, c'est celui qu'on doit lui supposer [2]. Il ne tarda pas cependant à s'en repentir; car dès que le duc eût obtenu ce qu'il avait demandé, il oublia ce qu'il avait promis.

1. Suffrid. Petri, ibid. cap. 20, p. 132.

2. C'est ce que dit le cardinal Piccolomini, qui uccéda à Caliste III sous le nom de Pie II, historien contemporain.

Les députés de Bourbon étaient arrivés à Liége, et avaient présenté les bulles au chapitre. Les états s'assemblèrent, et l'on délibéra s'il fallait créer un *mambour*. Les membres du chapitre étaient généralement d'avis qu'on n'en établît point, parce que l'arrivée du prince étant prochaine, il ne paraissait pas nécessaire de le remplacer. Ceux des états au contraire (du moins, c'était le plus grand nombre), étaient d'un avis opposé, alléguant d'abord l'usage, et ajoutant que ce serait le moyen de fermer au duc l'accès aux affaires de Liége, dont il importait de dérober la connaissance à un prince qui ne cherchait que les moyens, quels qu'ils fussent, d'agrandir ses états. On se rendit à ces raisons, et les bourgmestres, cédant aux instances du peuple, proposèrent de nommer le mambour à l'intervention des trois états; mais le chapitre prétendit que ce droit lui appartenait exclusivement. On en référa aux échevins, qui, s'appuyant sur les anciens usages, déclarèrent que, si le chapitre avait le droit d'élire l'évêque, c'étaient les trois états qui avaient celui de créer le mambour [1]. Cette élection toutefois n'eut pas lieu.

Louis ayant été instruit des difficultés qu'entraînait le choix d'un mambour, hâta son départ de Louvain, et fit son entrée à Liége, le 20 juillet 1456 [2]: il y fut solennellement inauguré par le chapitre. Il se fit également inaugurer à Dinant, à Hui, à Maestricht, à Tongres, à St.-Trond, et il alla visiter Hasselt, Maseyck et toutes les principales villes tant du pays de Liége que du comté de Looz: il fut reçu dans tous ces endroits avec les plus grandes démonstrations d'allégresse et de respect. Mais le chapitre n'en était pas moins choqué et humilié d'avoir été privé de

1. M. de Villenfagne croit que cette idée est très-peu fondée, parce que, dit-il, le chapitre cathédral ayant seul la prérogative de choisir l'évêque, devait aussi avoir seul le droit de choisir celui qui tenait sa place, et il s'appuie de l'autorité de Hocsem, *Recherches*, tom. 1, p. 351.

2. Suffrid. Petri, ibid. cap. 21, p. 133. Bouille dit le 13; mais Suffridus Petri dit le jour de Ste. Marguerite, qui est le 20.

son droit de suffrage par la résignation de Heinsberg, et quelles que fussent les apparences de satisfaction publique, la prévention n'existait pas moins : Louis était haï avant d'être connu. Cette mésintelligence qui fut la source de tous les maux qui affligèrent le pays de Liége sous son règne, ne tarda pas à éclater.

Les officiers et les domestiques que l'évêque avait amenés à sa suite, s'étaient, dès leur arrivée, rendus odieux au peuple par leurs exactions. L'évêque lui-même avait exigé des abbayes des contributions extraordinaires, qu'il qualifiait d'emprunts, et il avait voulu hausser le taux des monnaies. Les bourgmestres, de leur côté [1], pour se venger de ces actes arbitraires, formèrent des entreprises qui étaient ouvertement attentatoires à l'autorité du prince. S'étant fait autoriser par un décret du conseil de la ville, ils allèrent immatriculer le bourg de Theux, situé dans le marquisat de Franchimont, aux bonnes villes du pays; ils firent planter un perron au milieu de la place, comme le signe de leurs immunités [2], et publièrent un édit très-sévère contre ceux qui contreviendraient à ce décret du peuple [3]; c'est ainsi qu'ils l'appelaient.

Le peuple attendait le renouvellement de la magistrature; et dès que les nouveaux bourgmestres furent entrés en fonctions, au commencement de l'année 1457, il leur demanda compte des atteintes données à son autorité sous l'administration de leurs prédécesseurs, et surtout de l'immatriculation de Theux. On ouvrit donc des conférences à Maestricht et à St.-Trond, et l'on y dressa un projet de paix en 18 articles, dont on donna lecture au palais [4].

1. Suffrid. Petri, ibid. cap. 22, p. 134. Brusthem. ibid., p. 136.

2. Fisen, part. 2, lib. 10, p. 221.

3. *Magistratus populares paulatim principis jura accidunt, et domestici ipsius ac consiliatores, quos secum adduxerat, aviditate pecuniæ sese odiosos ac despicabiles reddunt.* Hist. Leod. comp. ad. ann. 1456, p. 152.

4. Stabul. Fisen. Foullon. Bouille, tom. 2, p. 52, 53.

Un de ces articles entr'autres portaitque les chosesseraient traitées *selon les louables usages et coutumes.* Soit que l'on craignît que le sens vague de cette expression ne donnât matière à des interprétations arbitraires ou à des applications forcées; soit que, sans trop en approfondir le sens, on prît ombrage de tout, quelques brouillons qui avaient trouvé le moyen de s'introduire dans la salle, jetèrent les hauts cris, en entendant ces mots. Les bourgmestres voulurent les faire taire; mais les clameurs de ces factieux couvrirent la voix des magistrats : *Que signifient donc,* s'écrient-ils, dans leur langage grossier, *que signifient ces louables usages et coutumes? c'est sans doute un piége qu'on nous tend pour détruire insensiblement la liberté et renverser les priviléges, sous de vains prétextes et de fausses interprétations?* Le peuple rejeta donc hautement les articles proposés, et les factieux coururent dans les carrefours, criant toujours dans leur jargon : *Que veut donc ce jeune homme?* (c'estainsi qu'ils l'appelaient). *Il n'y a pas encore un an qu'il est prince, et déjà il veut accabler l'état sous le poids de son despotisme.* Un jeune homme de Waremme, plus échauffé que les autres, parce qu'il était ivre, s'exhalait en paroles non-seulement injurieuses, mais menaçantes contre le prince, et la bande applaudissait à tous ces propos grossiers. Le beau-père du jeune homme, qui était à ses côtés, tâchait de le contenir et de le faire taire; mais voyant le moment où il allait être attaqué par cette populace déchaînée, qui approuvait ce jeune écervelé, il prit le parti de crier comme lui : ils furent arrêtés l'un et l'autre, et renvoyés au bailli de la Hesbaie, qui les fit condamner à la peine capitale. Le jeune homme subit le plus cruel supplice; il fut coupé par morceaux avant de recevoir le coup fatal. L'autre fut décapité. Cette horrible exécution ne fit qu'aigrir les esprits [1].

1. *Queritur princeps de violato per Leodienses jure suo, proponitque ea de*

Les états, craignant les suites funestes de cette effervescence, qui allait toujours croissant, envoyèrent une députation au chapitre pour le prier d'interposer sa médiation tant auprès de l'évêque que des magistrats, afin de les ramener à des sentimens plus modérés et plus raisonnables, et de tâcher de trouver le moyen de concilier les intérêts et les droits respectifs de l'évêque et du peuple. Le chapitre se prêta de bonne grace à cette démarche : il manda le bourgmestre et le conseil, et leur représenta que l'idée qu'ils se formaient de la nature et de l'étendue de leurs droits était outrée et exagérée ; que les droits de la nation avaient leurs bornes, comme l'autorité du prince avait ses limites ; que le prince était le chef ou le premier magistrat de l'état, et par conséquent l'ame du corps politique ; que le peuple devait lui être soumis comme à son chef par devoir, comme à son protecteur par intérêt et par besoin ; qu'ils pouvaient espérer qu'en laissant au prince les droits attachés à sa dignité, loin de vouloir ébrécher leurs priviléges, il se ferait un plaisir de les étendre pour prix de leur docilité.

Ce langage séduisant fut mieux accueilli qu'on n'aurait osé l'espérer. Les députés du chapitre et les bourgmestres se rendirent à Maestricht auprès de l'évêque qui, de son côté, montra des dispositions également pacifiques. La paix se fit donc : l'évêque revint à Liége, et y fut reçu avec les plus grands honneurs, auxquels il répondit par les plus belles démonstrations. Mais la réconciliation n'en était pas plus sincère de part ni d'autre.

L'évêque, toujours mécontent au fond de l'ame, et méditant un coup d'autorité qui le dédommageât de ses sacrifices forcés, se retira à Hui [1], et fit arrêter et emprisonner le seigneur Jacques de Morialmé avec tous ses

re capita octodecim. Seditiosi apertè ipsi obloqui incipiunt. Rusticani duo, qui de illo sermones seditiosos habuerant, extremo supplicio afficiuntur : indè aucta invidia. Idem ad ann. 1457, p. 152.

1. Bouille, ibid., p. 54.

domestiques. Ces malheureux, ayant été impitoyablement appliqués à la torture, dirent tout ce qu'on voulut. Mais étant parvenus à s'évader, ils revinrent à Liége, et rétractèrent tout ce que la force des tourmens leur avait arraché. Morialmé fut mis en liberté, mais gardé à vue. Les bourgmestres de Liége le réclamèrent comme bourgeois de leur ville. Le prince n'eut aucun égard à cette réclamation.

Dans ces entrefaites, Morialmé s'était ménagé des amis auprès du duc Philippe, qui, ayant examiné les moyens de défense que ce seigneur lui soumit, fit venir l'évêque à Gand, et l'engagea ou plutôt l'obligea à relâcher son prisonnier.

On n'a jamais bien su le véritable sujet de sa disgrâce. On a seulement conjecturé ou supposé qu'il avait été soupçonné d'avoir formé secrètement un parti pour rappeler Heinsberg. Quel que soit, au reste, le degré de créance qu'on doive ajouter à ces bruits, il suffisait qu'il eût joui de la confiance de cet évêque pour être odieux et suspect à Bourbon, qui avait même poussé cette haine au point de destituer tous les Officiers qui avaient été attachés au service de Heinsberg, et les avait remplacés par des hommes dont il connaissait le dévouement, on dirait mieux peut-être, la complaisance : c'étaient Valdoréal, Bellefroi et Fabri [1].

Dans une séance des bourgmestres où l'on discutait assez vivement les priviléges de la cité [2], Valdoréal, en homme dévoué, pour ne pas dire vendu au prince, c'est-à-dire, plutôt en courtisan qu'en magistrat, reprocha aux bourgmestres que, sous prétexte de soutenir leurs droits, ils empiétaient tellement sur l'autorité du prince, que si l'on ne mettait pas des bornes à leurs prétentions, ils auraient bientôt usurpé et concentré dans leurs personnes tous les

1. C'était de ces hommes *qui*, comme le dit si bien La Fontaine, *sont ce qu'il plaît au maître*.

2. Bouille, ibid. Foullon, lib. 6, cap. 5, n. 20 ad marg.

pouvoirs souverains, et qu'ils habitueraient si bien le peuple au goût de l'indépendance, auquel il n'était déjà que trop porté par lui-même, qu'il finirait par secouer le frein salutaire de l'obéissance et le joug sacré des lois, et qu'eux-mêmes ouvraient ainsi la porte à l'anarchie. Le langage de de Valdoréal pouvait être assez vrai; mais il était peut-être trop dur, et il déplut tellement aux bourgmestres, qu'ils publièrent une ordonnance portant que ceux qui dans la suite aspireraient à la magistrature, devraient jurer qu'ils renonçaient au service du prince comme conseillers; et ils fondèrent cette résolution sur une considération assez sensible; c'est que le conflit des intérêts des deux parties mettait nécessairement entre ces diverses fonctions une incompatibilité qui dérivait de leur nature, puisque dans une foule d'occasions, il était à craindre que les conseillers n'oubliassent qu'ils étaient bourgmestres, c'est-à-dire, que pour faire leur cour au prince, ils ne trahissent, ou au moins n'abandonnassent les intérêts de leurs concitoyens pour soutenir ceux de leur maître. Le prince fut si choqué de cette disposition, qu'il suspendit le grand maïeur de ses fonctions. C'était fermer le temple de la justice, parce que, comme Bouille l'explique, conformément à l'ancienne formule, les échevins ne rendaient justice que sur la semonce du grand maïeur, de sorte que l'un étant suspendu, il ne pouvait faire la semonce, ni les autres par conséquent rendre la justice [1].

Ce coup d'autorité répandit la consternation dans Liége. Toutes les remontrances qu'on put faire au prince, toutes les démarches qu'on put tenter pour lui faire révoquer cette

1. *Huum princeps discedit, et Morialmœum toparcham, qui de Hinsbergii intimis fuerat, capiendum curat cum tota familia : undè Leodii tumultûs novi, et consilia pro cive liberando. Borbonius et Hinsbergius ea de re Gandavi agunt cum Burgundo, cujus arbitrio liberatur Morialmœus. Borbonius prætoris Leodiensis officium suspendit et cum eo capitalia judicia.* Ibid. ad ann. 1458, p. 153. Bouille, ibid. p. 54 et suiv.

ordonnance, furent inutiles, et les Liégeois n'eurent plus d'autre ressource que de recourir au duc de Bourgogne, qui envoya un de ses officiers à Liége pour prendre des informations précises sur toutes les circonstances de cette fâcheuse affaire. Cet officier vit qu'il serait difficile de traiter tranquillement cet objet dans une ville qui était divisée en tant d'opinions et de partis. Il crut donc convenable de transférer les conférences à St.-Trond, où les députés des états l'accompagnèrent. L'officier du duc, quand il crut l'affaire suffisamment instruite, alla lui en rendre compte, et celui-ci manda à l'évêque de se rendre à Liége pour prendre, avec les états, les moyens les plus prompts et les plus efficaces afin de tout concilier et de tout pacifier. Les états s'y prêtèrent de très-bonne grace; mais l'évêque n'y avait pas apporté les mêmes dispositions. Il exigea d'abord qu'on poursuivît l'enquête contre le seigneur de Morialmé; mais on lui fit à ce sujet de si vives et si sages remontrances, qu'enfin il y renonça. Ce n'était sans doute que par force; car il sortit brusquement de Liége, et revint à Hui, où il convoqua une assemblée provinciale. Les bourgmestres de Liége s'y rendirent avec Bérart, qui avait été l'un des conseillers de l'évêque Heinsberg. Le prince qui ne pouvait souffrir aucun de ceux qui avaient été attachés soit au service, soit à la personne de son prédécesseur, ne voulut entamer aucune conférence que Bérart ne fût renvoyé. Les bourgmestres n'ayant pas voulu y consentir, retournèrent à Liége, et cette assemblée resta ainsi sans effet.

Le chapitre et la noblesse, sentant la nécessité de prévenir le danger imminent dont l'état était menacé par l'effet de cette funeste désunion, dressèrent un projet de paix, mais le tiers-état ne l'approuva pas. Le magistrat et le conseil prirent alors le parti d'envoyer une députation au prince pour le conjurer de rétablir le grand maïeur dans l'exercice de ses fonctions. Ces députés furent très-mal reçus.

C'était Gilles de Hui, l'un des bourgmestres, qui portait la parole, et qui présenta au prince la requête, que celui-ci rejeta brusquement. Ce magistrat, sans se déconcerter, eut le courage de lui remontrer en termes respectueux, mais énergiques, sa dureté et son injustice, et il ne craignit pas de lui expliquer tout ce qu'on pensait, et de lui répéter tout ce qu'on disait de lui. Quand il vit que son discours faisait une certaine impression sur l'esprit du prince, il lui conseilla, pour son propre avantage, de devenir plus traitable et plus raisonnable, et de faire attention à leurs justes doléances, ajoutant que, s'il persistait dans son obstination, ils se verraient de leur côté, forcés, après avoir épuisé tous les moyens de représentations, d'en employer enfin d'autres pour obtenir la justice qu'on leur refusait. Le prince ne donna pas de réponse positive; et ne voulant pas avoir l'air de céder, il dit seulement qu'il y penserait.

Le duc de Bourgogne voulut bien encore interposer ses bons offices pour tâcher d'amener les partis à un arrangement pacifique. On s'entendit enfin, et l'on s'accorda [1]. Le tribunal des échevins fut rétabli, le 7 janvier 1460 : la justice reprit son cours ordinaire, et le gouvernement, son ancienne forme; car pendant la suspension du grand maïeur, les bourgmestres, contre l'ordre constitutionnel, s'étaient saisis de la connaissance des affaires civiles. Quelques jours après, Bourbon rentra encore une fois dans Liége comme en triomphe.

Mais les Liégeois, ne se fiaient pas plus à leur évêque, qu'au duc de Bourgogne, (la grande influence qu'il exerçait sur leur pays, leur inspirait cette défiance); et croyant qu'il était prudent de s'assurer d'un appui tant contre l'un que contre l'autre, ils envoyèrent une députation

1. *Burgundi hortatu fiunt varii tractatus de concordia principem inter ac civitatem.* Idem. ad ann. 1459, p. 153.

au roi de France Charles VII. Gilles de Hui, ce généreux citoyen, qui avait si courageusement défendu les intérêts de son pays auprès de l'évêque, était le chef de cette députation. Le roi les accueillit avec la plus grande bienveillance, les combla de présens, et leur fit expédier des lettres par lesquelles il prenait les Liégeois sous sa sauvegarde, les exemptait du droit d'aubaine et les engageait à renouer leur alliance avec la France.

En attendant l'issue de cette négociation, on n'avait pas perdu de tems à Liége; on avait choisi des arbitres de part et d'autre pour arranger les difficultés qui pourraient rester à terminer, et le couvent des frères mineurs fut désigné pour le lieu de la réunion. Cette conférence ne produisit cependant pas encore de résultat définitif. Le reste de l'année se passa néanmoins en fêtes et en réjouissances. Tous les cœurs étaient ouverts à la joie, ou au moins à l'espérance, par l'attente d'un avenir plus heureux.

Tous les bons citoyens se livraient à l'idée consolante que l'union rétablie entre le prince et la nation ramènerait bientôt le calme au sein de l'état. Mais, au milieu de l'allégresse générale, les trois conseillers pervers, qui jouissaient de l'intime faveur du prince, et qui, comme tous les méchans, n'espéraient de bien que dans le trouble et la discorde, ne pouvaient dissimuler leur dépit; ils voyaient que cette heureuse union, qui faisait l'objet de tous les vœux, entraînerait infailliblement la chûte de leur crédit et le renversement de leurs projets. Ils s'éloignèrent donc de Liége, ne pouvant soutenir l'aspect d'une ville qui jouissait d'un bonheur, dont l'image faisait leur tourment, et allèrent ensevelir loin de leurs concitoyens le chagrin qui les dévorait [1].

1. *Prætoris officium et judicia de rebus capitalibus Leodii restituuntur. Pax Minorum, seu apud Minores Franciscanos Leodii tractata, designatur. Mittit civitas ad Galliæ regem. Princeps redit. Destituti ab eo in gratiam plebis consiliatores sui, quos nuper adsciverat, Bellofredus, Valderedus et Faber, mærore contabescunt.* Ibid. ad ann. 1460, p. 154.

L'évêque ayant reçu, peu de tems après, la nouvelle de la mort du roi Charles VII, se rendit à Reims avec le duc de Bourgogne pour assister au sacre de Louis XI. Ce monarque, si haineux et si vindicatif, nourrissait dans son cœur un profond ressentiment contre les Liégeois de ce qu'au tems de sa retraite à Genappe [1], ils avaient voulu le livrer à son père. Il n'avait pas dissimulé son mécontentement et ses projets à l'évêque; et déjà ses troupes étaient aux portes de Mouzon, marchant sur Liége. L'évêque en informa sur-le-champ le magistrat, en l'engageant fortement à envoyer sans délai une députation au monarque irrité. On s'empressa de nommer des députés pris dans les trois états, qui partirent le 5 septembre 1461. Mais quand ils furent arrivés, l'évêque fit tout ce qu'il put pour détourner les députés de se présenter au roi; et cependant, c'était lui qui avait engagé les Liégeois à envoyer cette députation, comme s'il avait voulu être leur appui. Ce changement dans sa conduite serait inconcevable, si, en le suivant dans toutes ses démarches, on n'y découvrait pas un système continuel de fourberie: on est en effet fondé à croire qu'au lieu d'excuser et de soutenir les Liégeois auprès du roi, il avait bien plutôt cherché à les noircir et à les desservir, et qu'il les avait fait venir dans l'intention de les exposer à essuyer tout le poids de la colère de ce monarque. Voyant, à son grand étonnement, que celui-ci montrait à leur égard d'autres dispositions que celles auxquelles il s'était attendu, il tâcha de les empêcher de voir le roi. Mais soit que ces honnêtes députés se défiassent de leur prince, qu'un changement si prompt devait en effet leur rendre suspect; soit qu'ils se sentissent assez de force et de courage pour affronter la présence du roi, l'évêque ne put les en dissuader. Ils furent donc admis auprès de Louis

1. Louis, fuyant la colère de son père, s'était retiré dans cet endroit, à 5 lieues de Bruxelles, et y avait séjourné pendant six ans.

et ce fut Bérart, qui, portant la parole, plaida la cause de ses concitoyens avec autant d'éloquence que de fermeté. Le roi l'écouta avec intérêt, et accueillit les députés mieux qu'ils n'avaient osé l'espérer. Ces derniers profitant de ces bonnes dispositions, le prièrent de prendre la ville et le pays de Liége sous sa protection, et il leur accorda cette demande de très-bonne grâce. Ce changement dans la conduite du roi à l'égard des Liégeois, paraîtrait aussi incompréhensible que l'a été celle de l'évêque, si l'on ne savait pas qu'il y a dans les mystères de la politique des allures qui expliquent tout. Louis méditait alors la guerre contre le duc de Bourgogne : il avait donc le plus grand intérêt à s'attacher les Liégeois; et voilà sans doute la cause de cette bienveillance, qui était bien moins la marque d'une affection sincère, que le manége d'une politique perfide. L'évêque et le clergé désavouèrent hautement la démarche des députés; mais les autres membres des états l'approuvèrent [1]. Le roi renvoya ces braves Liégeois chargés de présens et de promesses et comblés d'honneurs, et l'évêque, voyant son coup manqué, revint à Bruxelles avec le duc de Bourgogne

Mais, le croirait-on, et peut-on y penser sans déplorer cette malheureuse faiblesse attachée à la triste humanité? Ce Bérart, qui avait si énergiquement épousé les intérêts de ses concitoyens devant le roi de France, se laissa si bien gagner par l'évêque, qu'il abandonna cette belle cause, et qu'il soutint même auprès des ministres du roi les intérêts du prince contre ceux de la nation : aussi n'osa-t-il plus retourner à Liége et il n'eut d'autre parti à prendre, après avoir ainsi perdu l'estime de ses concitoyens, que de suivre son maître à Bruxelles.

1. *Abit deinde in Galliam (princeps) ad coronationem Ludovici regis. Rex sese civitati infestum simulat : missi qui eum placarent, protectioni ipsius civitatem submittunt, repugnante licet principe et canonicis cathedralibus.* Ibid. ad ann. 1461.

Le refus obstiné de prendre les ordres sacrés, que Bourbon opposait aux instances réitérées du peuple, contribuait de plus en plus à augmenter la mésintelligence funeste qui les divisait. Le peuple craignait que l'élu ne voulût faire de l'état de Liége une souveraineté séculière. Le prince, pour détourner l'attention des Liégeois de cette idée, leur suscita une nouvelle querelle, ou plutôt renouvela l'ancienne, c'est-à-dire, les débats sur les attentats qu'il prétendait que les magistrats avaient commis contre son autorité, et il demanda enfin une satisfaction, menaçant de mettre la ville en interdit, si on la lui refusait [1]. Son chancelier, chargé d'en publier le décret, n'eut que le tems de sortir de la ville. On interjeta appel au métropolitain de Cologne, et son official suspendit l'exécution du décret : les procureurs de l'évêque en appelèrent au saint siége. Le peuple furieux courut aux armes, fit proclamer, au perron, les noms de ceux qu'il déclara ennemis de l'état, et les bannit. C'est ce qui s'exprimait par l'interdiction de l'eau et du feu. Le traître Bérart fut compris dans cette proscription avec sa femme et ses enfans. L'acharnement contre celui-là était tel, que le maître du métier des fèvres se mit, la bannière en main, à la tête de quelques vauriens, ramassés dans les rues, qui allèrent piller et démolir la maison que Bérart avait achetée depuis peu dans le quartier appelé Coronmeuse.

Dans le tems que Liége était ainsi déchiré par cette espèce de guerre intestine, l'évêque et les bourgmestres, assemblés à Maestricht, y tenaient des conférences en présence du duc de Bourgogne, ou plutôt sous son influence, qu'il déguisait sous l'apparence de médiation. L'évêque exigeait qu'on rappelât les bannis, et qu'on lui donnât pour dédommagement de ses pertes une somme de cent mille florins. C'était l'évêque de Tournai qui s'était chargé de venir à Liége pour faire cette proposition aux états de la part du

1. Suffrid. Petri, ibid. cap. 23, p. 137. Bouille, ibid. p. 64 et suiv.

prince. Ce prélat, qui jouissait d'une grande considération à la cour de Bourgogne, prononça dans l'assemblée des états un discours en français, qui fut très-applaudi pour le talent que l'orateur y avait déployé : il aurait même entraîné probablement les suffrages, s'il avait été aussi adroit politique que beau parleur. Il n'avait pas ce tact délicat qui fait saisir à l'orateur les précautions qu'exigent les dispositions et le caractère des auditeurs, les circonstances des tems et des lieux, pour adapter son discours aux lois que lui imposent ces différentes considérations. Il manqua à ce point essentiel : il n'avait pas assez étudié le génie de la nation liégeoise, naturellement généreuse, mais fière : au lieu de prier, il eut d'abord l'air d'ordonner; et par une autre inconvenance, ou plutôt mal-adresse, au lieu d'inspirer de l'intérêt pour la dignité du prince, il finit par n'en parler que d'une manière propre à exciter de la pitié pour sa misère, de sorte que les Liégeois, qui avaient supposé qu'il restait encore au prince assez de ressource pour soutenir sa cause, crurent, après avoir entendu l'évêque de Tournai, qu'il en était entièrement dépourvu, et ne conçurent, comme le dit naïvement, à sa manière, l'historien Bouille, que du mépris pour un prince mendiant.

Si une considération arrêtait encore les factieux, c'est qu'ils croyaient le prince plus puissant qu'il ne l'était en effet : ils n'étaient contenus que par un reste de crainte; mais le discours inconsidéré de l'évêque de Tournai, le dissipa tout-à-fait, et les meneurs ne manquèrent pas de profiter de cette impression, pour répandre dans toute la ville qu'il ne fallait pas craindre un prince réduit aux expédiens et, pour ainsi dire, à la mendicité. L'évêque de Tournai voulant, mais trop tard, réparer sa mal-adresse, convoqua le peuple le lendemain au palais : il renouvela sa proposition en termes mieux mesurés; mais l'impression était faite, le coup était porté; il fut si bruyamment interrompu par les huées de ce turbulent auditoire, qu'il ne put achever son discours.

Les bourgmestres employèrent cependant toute leur influence sur le peuple pour tâcher de le calmer. On l'assembla donc, et ces sages magistrats mirent tant de modération, tant de prudence, et en même tems, de force et de fermeté dans leurs remontrances, qu'ils déterminèrent enfin le peuple à accorder au prince la somme qu'il demandait, sous la condition expresse qu'il viendrait fixer sa résidence à Liége; mais il se refusa obstinément à accorder le second des points qui faisaient l'objet des propositions du prince, c'est-à-dire, le rappel des proscrits.

On fit part de cette résolution à l'évêque de Tournai, qui en fut très-peu satisfait, et il répondit très-séchement et très-laconiquement qu'il enverrait cette réponse au prince. Les magistrats, craignant que, pour se venger de tant d'affronts, cet évêque n'indisposât de plus en plus le prince contre les Liégeois, envoyèrent à Maestricht une députation composée de notables citoyens et d'anciens magistrats, pour le supplier de revenir à Liége, en lui représentant que sa présence était l'unique moyen de mettre un terme aux troubles; et pour dissiper toute la défiance et toutes les craintes qu'il aurait pu concevoir, ils répondirent de la sûreté de sa personne. Mais toutes ces démarches furent inutiles. Le prince, dit Bouille, suivait aveuglément les visées de ses ministres, qui trouvaient leur compte à éloigner la paix [1]. Il consentit seulement à convoquer les états pour le 21 mai, afin qu'ils fixassent la somme qu'on voudrait lui accorder, et à laquelle le peuple avait déjà donné son consentement. Le clergé y fut appelé. Ce fut encore l'évêque de Tournai qui vint porter la parole à cette assemblée; mais il y mit moins d'appareil et moins d'emphase : il demanda tout simplement ce qu'on avait résolu de donner au prince. L'assemblée répondit qu'on le traiterait généreusement, quand, après avoir rendu la

1. J'aime assez à rapporter quelquefois les expressions de cet historien, parce que, dans son langage naïf, il dit du moins les choses comme elles sont.

paix à l'état, il viendrait résider dans sa capitale, et qu'il aurait éloigné ceux qui ne cherchaient qu'à troubler le repos des citoyens et à contester les droits du clergé. Cette réponse vague ne satisfit pas encore l'évêque de Tournai, qui, alors, étala sur le tapis des lettres du duc de Bourgogne, dont il donna lecture à l'assemblée. Ce prince y exprimait entr'autres son mécontentement de ce que, par un simple décret du clergé, on eût fait sortir des prisons un clerc qu'il réclamait comme son justiciable, ajoutant qu'en cas de refus, il saisirait tous les biens du clergé de Liége qui étaient enclavés dans ses états. Le doyen de S[t].-Pierre prit la parole, et répondit que cette affaire excédait leurs pouvoirs, et qu'elle devait être renvoyée aux juges compétens. *Eh bien, gardez donc votre transfuge*, répondit fièrement l'évêque, *et le duc gardera vos terres*. *Mais*, répliqua le doyen, *n'est-ce pas une chose étrange que, dans le tems où l'on nous demande ce que nous ne devons pas, on nous menace de nous ôter ce que nous avons?* La réflexion était juste; c'est précisément pourquoi elle choqua l'évêque, qui, sur-le-champ, quitta l'assemblée, et se rendit au palais, où le peuple était convoqué. Il y prononça encore un discours, mais plus adroit que les précédens : il ne traita que l'affaire de l'argent, et ne parla point du rappel des exilés, de peur qu'en irritant le peuple sur un point, il ne l'indisposât sur l'autre. Mais toutes ces précautions ne lui réussirent pas. Le peuple se retira en tumulte, et ce ne fut que le lendemain qu'on donna la réponse, qui fut tout simplement, qu'on n'accorderait rien au prince, à moins qu'il ne vînt à Liége. L'évêque fut si choqué de cette brusque résolution, qu'il dit d'un ton très-haut : *Nous sommes venus aujourd'hui pour vous demander; mais vous viendrez un jour nous prier*, et il alla rejoindre le prince à Maestricht.

Les bourgmestres envoyèrent alors une députation au duc de Bourgogne à Bruxelles pour le prier d'engager lui-même le prince à venir enfin à Liége. Le duc leur fit un

accueil fort gracieux, et leur répondit qu'il allait écrire au prince de se rendre à Hui, cet endroit lui paraissant plus convenable dans les circonstances présentes, pour traiter ces affaires avec plus de calme et de liberté.

Les bourgmestres, ennuyés de toutes ces lenteurs, vinrent au chapitre, et comme cet ancien romain [1], tenant, pour ainsi dire, les chanoines enfermés dans un cercle, demandèrent qu'ils se décidassent en un mot, sans ultérieure tergiversation, pour la paix ou pour la guerre.

Mais Bourbon était arrivé à Hui. Les députés du chapitre, accompagnés des bourgmestres, se hâtèrent de venir l'y trouver, et l'évêque, se rendant enfin à leurs instances réunies, vint à Liége, le 4 juillet. On convoqua une assemblée des états, dont le résultat fut de ratifier et de publier les articles tels qu'ils avaient été projetés dans les conférences tenues deux ans auparavant au couvent des mineurs, toujours avec cette réserve, que les exilés n'y seraient pas compris.

On s'attendait tous les jours à voir publier cette paix tant attendue; mais le prince, qui était informé de tout ce qui se machinait à Rome, remettait de jour en jour cette publication sous divers prétextes, toujours pour gagner du tems, et il gagna en effet le 1er de septembre, jour où il reçut la nouvelle que le saint siège avait confirmé l'interdit lancé sur la ville [2]. Dès cet instant, il ne garda plus de mesures : il cassa le décret de bannissement porté par le peuple, rappela les bannis et revint à

1. C. Popilius fut député vers Antiochus, roi de Syrie, pour l'empêcher d'attaquer Ptolomée, roi d'Égypte, et allié du peuple Romain. Antiochus cherchait à éluder la proposition. Mais Popilius, traçant avec sa baguette un cercle autour de lui, lui ordonna de n'en point sortir sans donner une réponse décisive pour la paix ou pour la guerre. *Priùs quàm hoc circulo excedas*, *inquit*; *reddè responsum senatui quod referam*. Liv. lib. 45, c. 12.

2. La cité se soumit à l'interdit; mais les bourgmestres ayant été changés, attirèrent à eux les dominicains et les mineurs, qui adhérèrent à la cité. Bouille.

Maestricht, où il manda tous les tribunaux et tous les chapitres avec son chancelier et son official [1].

La cité envoya sur-le-champ des députés au souverain pontife pour appeler de cet interdit.

L'envoyé de France avait ménagé une nouvelle entrevue à Maestricht, et le duc de Bourgogne y avait envoyé des députés, quand, sous un vain prétexte, le prince rompit les conférences et se retira à Bruxelles avec l'envoyé.

Mais les députés Liégeois arrivèrent de Rome au commencement de l'année suivante, avec des lettres du pape, par lesquelles il annonçait qu'il allait incessamment envoyer un légat sur les lieux pour tout entendre et tout arranger [2]. Ce légat [3] arriva en effet à Aix-la-Chapelle sur la fin de mars avec le caractère de nonce apostolique. L'évêque, le clergé, les bourgmestres de Liége, les députés de toutes les villes s'y rendirent. Les Liégeois exigèrent, comme première condition, que l'interdit fût levé; les procureurs du prince voulurent au contraire, avant tout, qu'on donnât à leur maître la satisfaction et les réparations qu'il avait le droit d'exiger. Le peuple de Liége, toujours ardent et prompt à s'émouvoir, ayant appris cette résistance du prince, n'entendant plus raison, ne respirant plus que vengeance, se porta aux plus grands excès, et déjà on parlait de créer un *mambour*. Une dépu-

1. *Proscribuntur Leodio quidam consiliatores et fautores principis. De pace colloquia habentur Trajecti. Princeps Leodium invitatur. Tornacensis episcopus pro ipso pecuniam Leodii petit, et nil obtinet. Burgundi suasu princeps it Huum: indè Leodium deducitur a canonicis D. Lamberti: mox discedit, acceptâ et promulgatâ confirmatione interdicti per pontificem. Obtemperant omnes ecclesiastici sententiæ pontificiæ, præter franciscanos et dominicanos, fide jubente pro ipsis civitate. Collegia canonicorum et tribunalia Trajectum a principe frustra evocantur.* Hist. Leod. comp. ad ann. 1462, p. 140.

2. Bouille, tom. 2, p. 72 et suiv.

3. C'était Pierre Ferrici, qui depuis obtint le chapeau de cardinal, du pape Paul II.

tation, composée de quelques hommes sages, se rendit incontinent à Maestricht pour exposer au prince l'état des choses; que le péril était grand, urgent; que si l'on ne donnait pas au peuple un prompt apaisement, tout était perdu. Ébranlé par ces vives représentations, le prince consentit enfin à lever l'interdit, et fit part de son intention au légat, qui vint à Liége à cet effet, et le lendemain de son arrivée, jour de la pentecôte, après avoir préalablement déclaré au nom du souverain pontife, que l'autorité et les droits du prince devaient être rétablis dans toute leur force et toute leur étendue, sous les peines et censures à encourir par ceux qui y porteraient atteinte, il prononça la levée de l'interdit [1].

Les Liégeois de ce tems-là étaient extrêmement jaloux de leurs droits, et par cette raison même, souvent trop défians et trop ombrageux, trop exagérés dans leurs prétentions, comme dans leurs craintes. La liberté était leur idole, et ils lui rendaient un culte, je dirais presque, fanatique. Des esprits inquiets avaient cru s'apercevoir que le légat, en soutenant les droits et l'autorité du prince, avait porté atteinte aux droits et aux libertés de la nation. Le peuple, prompt à saisir ces sortes d'idées, s'effaroucha, et les bourgmestres furent obligés, pour l'apaiser et le tranquilliser, de publier un édit par lequel ils annonçaient que, s'il se trouvait dans la déclaration du légat quelque point ou quelque expression qui pût préjudicier,

1. *Nuncii a Leodiensibus ad pontificem missi Roma redeunt. Venit Aquas legatus pontificius, et restitui jussâ præsulis jurisdictione, interdictum solvit.* Ibid. ad ann. 1463, p. 155. Les dominicains et les franciscains, qui avaient adhéré à la cité dans l'affaire de l'interdit, avaient envoyé leurs procureurs à Rome pour demander leur absolution, qu'ils obtinrent : ceux-ci en étant revenus, présentèrent les lettres du pape au doyen de St.-Lambert, le 15 décembre, et s'étant rendus à l'église cathédrale le dimanche suivant, se mirent à genoux, et demandèrent pardon au nom de leurs communautés. *Franciscani et dominicani pro violato interdicto pœnas subeunt, jussu pontificis, ex decani Lambertiani arbitrio.* Ibid.

de quelque manière que ce fût, aux priviléges, droits et libertés de la cité et du pays, ils n'avaient pas l'intention d'y acquiescer.

Au milieu de ces altercations, et au moment où l'on y pensait le moins, l'évêque paraît aux portes de Liége. Il croyait sans doute par cette démarche faire une surprise agréable aux Liégeois; mais on se souvenait trop de sa conduite antécédente; et au lieu de regarder ce procédé comme une marque d'affection, on ne le considéra que comme un acte de faiblesse et un trait d'inconséquence qui dégradaient en quelque sorte sa dignité [1]. Il ne reçut donc qu'un accueil glacé. Il n'y eut que le grand maïeur, qui, par devoir, et pour ne pas manquer à l'étiquette et blesser ouvertement les convenances, alla le recevoir avec quelques particuliers. Dès le lendemain, il se rendit au chapitre, et y appela les bourgmestres et le conseil. Les principaux points qui divisaient le prince et la nation sur leurs droits respectifs, y furent vivement discutés. On ne s'entendit pas plus qu'à l'ordinaire, et le prince irrité, finit par déclarer que, *puisque sous leur prétexte favori de soutenir des priviléges auxquels ils ne donnaient d'autres bornes que celles du caprice et de la passion, ils portaient tous les jours de nouveaux coups à son autorité, il ne souffrirait pas qu'elle fût plus long-tems exposée à leurs attaques; qu'il ne connaissait de juge compétent que le pape; qu'il attendrait sa décision, et que, si elle lui était favorable, il saurait la faire exécuter avec le secours de ses amis.* Il quitta brusquement l'assemblée et retourna à Hui.

La querelle était donc plus envenimée que jamais. [2]. On eut alors recours à Baré de Surlet, citoyen qui jouissait d'un puissant crédit à Liége. Il usa de toute son influence pour engager les trente-deux électeurs à se rendre auprès

1. Sur quoi il est bon d'observer, dit Bouille, que rien ne flétrit davantage la dignité des princes, que l'inconstance de leurs conseils.

2. Bouille, ibid., p. 75.

du prince, Les villes de Dinant, de Thuin, le Condros, la noblesse, lui envoyèrent également des députations. Il les reçut avec une affabilité feinte. Les conférences se passèrent en vains pourparlers, et le prince, pour toute conclusion et pour toute réponse, leur dit qu'il ne prendrait de résolution qu'après la sentence qu'il attendait du saint siége; qu'alors il ne se refuserait pas à écouter des propositions de paix.

Cette réponse décelait assez ses intentions secrètes, et on les devina facilement. S'il succombe à Rome, disait-on, il fera la paix; s'il triomphe, il poussera la guerre; et c'était bien en effet ce qu'il venait de faire entendre assez clairement lui-même dans l'assemblée qu'il avait tenue à Liége avant son brusque départ pour Hui. On crut donc, et avec raison, qu'il fallait songer à se défendre. Tous les métiers se cotisèrent à cinquante florins du Rhin : les villes de Tongres, S^t.-Trond et Looz levèrent des contributions volontaires pour la cause commune.

Une circonstance particulière donna lieu aux premières hostilités. Raes de Heers, seigneur de Lintre, ennemi personnel de Baré de Surlet, parce que celui-ci avait voulu ménager un accommodement avec le prince, saisit cette occasion. [1]. Jean Avandael, seigneur de Reye ou Reyte, neveu de Surlet, avait fait arrêter et emprisonner arbitrairement deux bourgeois de Hasselt. Les Liégeois crièrent à l'attentat et aux armes. Ce seigneur renvoya les prisonniers au prince. Cette réparation ne satisfit pas les Liégeois; car ce n'était pas tant le fait, pris matériellement, qu'ils considéraient; c'était la violation formelle du principe de la liberté individuelle, qui n'avait pu être enfreint dans la personne d'un citoyen, quel qu'il fût, sans que tout le corps social fût attaqué. Le seigneur de Reye répondit qu'il était prêt à leur donner telle autre satisfac

1. Suffrid. Petri, ibid., cap. 24, p. 139.

tion qu'ils pourraient désirer. Mais Raes, qui ne cherchait dans cette affaire qu'à satisfaire son ressentiment contre Surlet, profita des dispositions hostiles des Liégeois pour venger sa querelle particulière, et il fut d'avis qu'il fallait ruiner le château de Reye. Cet avis, parce qu'il était violent, fut adopté avec transport anx cris de toute la multitude. On alla donc attaquer le château le 26 juin. Le siége, auquel on n'était pas préparé, ne fut pas long. La place se rendit par capitulation. Les assiégés eurent la vie sauve; mais le château fut livré au pillage et aux flammes.

Le légat, qui s'était retiré à Trèves, avait cru qu'en temporisant, les esprits pourraient se calmer. [1]. Il fit donc une dernière tentative pour parvenir à une réconciliation. Il invita l'évêque, les bourgmestres et leurs adhérens à se rendre auprès de lui; mais il n'était plus tems; les choses étaient trop avancées, pour espérer qu'on pût ramener les esprits à la raison. Ils n'étaient pas plus disposés à l'entendre les uns que les autres; les prétentions étaient trop outrées des deux cotés, et la défiance trop enracinée. Le nonce finit donc par leur dire qu'ayant de son côté fait tout ce qui dépendait de son ministère pour ramener la concorde, il se retirait du moins avec la consolation d'avoir fait son devoir; qu'il ne lui restait qu'à porter les pièces du procès à Rome, et qu'il ferait au saint père un rapport exact et fidèle des raisons alléguées de part et d'autre. Mais en attendant, il renouvela l'interdit contre la cité et lança l'excommunication contre les bourgmestres, les échevins et quelques membres du clergé.

Le clergé et le peuple en appelèrent au pape, et envoyèrent à Rome les doyens de St.-Pierre et de St.-Martin, les seigneurs de Hollogne et de Rouveroi avec le greffier de la cité. Le saint père (c'était Paul II, qui venait de succéder

1. Bouille, ibid., p. 76.

à Pie II) les engagea par les exhortations les plus paternelles à un accord amiable, plutôt que d'attendre un jugement, et leur accorda un délai de quatre mois pour y travailler, en les prévenant qu'après ce terme, s'ils ne s'étaient pas entendus, il porterait son jugement. En attendant, il suspendit les censures, défendit les hostilités et leur ordonna de se représenter après le terme prescrit. [1].

Mais Raes de Heers ne perdit pas son tems. [2]. Il méditait en silence un grand coup, et il était parti secrètement pour Cologne afin d'y voir le marquis de Bade, à qui il offrit la dignité de *mambour*. Le marquis lui répondit qu'il ne refusait pas cette place; que seulement, il désirait avant tout d'être positivement assuré de l'intention des états. Raes revint à Liége pour travailler à l'exécution de son projet, et une heureuse circonstance lui en facilita les moyens. Baré de Surlet avait abandonné le parti du prince pour quelques sujets de mécontentement particulier. Mais ils se rapprochèrent et se lièrent par le motif pour lequel ils s'étaient brouillés, c'est-à-dire, par esprit de parti. Raes lui confia son projet relatif à la nomination d'un *mambour*. Ils sentaient très-bien le danger et la difficulté de l'entreprise. Comment en effet obtenir le consentement des trois états, qui étaient si divisés d'opinions, d'intérêts et d'affections? Ils ne se déconcertèrent cependant pas; mais ils sentirent qu'il ne fallait pas brusquer l'événement. Ils commencèrent donc par gagner un certain nombre de partisans, qui se glissèrent dans les assemblées, où ils jouèrent très-bien leur rôle : ils firent

1. *Princeps Leodium revertitur.* Hist. Leod. comp. ad ann. 1463. *Probi cives tentant pacis tractatum cum principe. Reida castrum obsidetur et diruitur a Leodiensibus..... A pontificio legato fertur sententia interdicti adversùs Leodienses ac fœderatos. Appellatur et Romam itur communi cleri ac populi nomine.* Ibid. ad ann. 1464, p. 141.

2. Suffrid. Petri, ibid. Bouille, ibid. p. 78 et suiv.

connaître le mauvais état des finances et la nécessité de chercher un moyen d'apporter un prompt remède à cette détresse. Mais quel était ce moyen? Il fallait en amener l'idée insensiblement, comme si ce n'eût pas été un plan concerté. On trouva qu'il était tout simple de séquestrer la mense épiscopale, avec d'autant plus de raison qu'il fallait empêcher le prince de s'en servir contre le pays. Ce motif, adroitement présenté, entraîna toute l'assemblée, et sur le champ (car il ne fallait pas laisser aux esprits le tems de se recueillir et de se refroidir) on fit rédiger un décret dans ce sens. Le premier pas était fait. Mais ce n'était pas assez d'ôter à l'évêque, en arrêtant ses revenus, les moyens de nuire au pays; il fallait leur donner une destination utile, en les employant aux intérêts et à la défense de la patrie. On accueillit donc avec une sorte d'enthousiasme cette idée hardie, qu'on regarda comme une inspiration, parce que celui qui la proposa (c'était un des hommes de Raes, aposté à cet effet), lui donna ce ton et ce caractère; c'est ce qu'il faut pour entraîner le peuple. Il ajouta, comme sans intention, qu'il y avait des exemples où, en pareil cas, le *mambour* gouvernait le pays avec les revenus épiscopaux. A ce mot de *mambour*, que celui-ci avait comme laissé échapper sans y penser, un autre affidé, qui savait son rôle et qui attendait son tour, dit que c'était ce qu'il fallait. On en convint; mais où trouver ce *mambour*? Alors, ce rusé acteur dit, comme si l'amour du bien lui arrachait son secret, que le seigneur Raes de Heers avait à la main l'homme qui leur convenait. Toute l'assemblée interpella Raes de s'expliquer. L'adroit tribun, prenant un air mystérieux, dit qu'il connaissait en effet quelques princes allemands qui lui avaient témoigné qu'ils aimeraient à faire alliance avec les Liégeois. Cette réponse vague ne contenta pas l'assemblée, qui lui demanda enfin le nom de celui dont il voulait parler. Il s'excusa, alléguant qu'il ne pouvait le

faire connaître que dans une assemblée des états, qui fut fixée à ce sujet. La contestation y fut vive. Les bourgmestres insistèrent avec chaleur sur la nécessité de confier le gouvernement de l'état à un prince qui pût le sauver de la ruine dont il était menacé. Le clergé et la noblesse, au contraire, insistèrent pour qu'on attendît le jugement du pape.

Les bourgmestres voyant que le parti ecclésiastique réuni à la noblesse pourrait l'emporter, sentirent qu'il serait dangereux d'aller aux voix dans ce moment, et représentèrent que dans une occasion aussi importante, où toutes les classes de citoyens étaient si intéressées, on ne saurait donner trop de liberté aux suffrages, et qu'il convenait que chacun donnât individuellement son avis, sans violence, sans respect humain, avec une entière liberté; que conséquemment ils remettaient l'assemblée au lendemain, afin que chacun eût le tems d'y réfléchir. Cette mesure n'était qu'un de ces manéges employés si ordinairement dans ces sortes d'assemblées; c'était une feinte pour avoir le tems de s'assurer d'un plus grand nombre de partisans. C'était donc, en apparence, dans la vue de laisser à tous les membres de la cité la faculté d'émettre librement leurs vœux, qu'on accordait ce délai; mais on eut bien soin de faire entendre sous main, que ceux qui ne voudraient pas se réunir aux bourgmestres, pouvaient se dispenser de venir à l'assemblée; et il n'y eut en effet que ceux qui leur étaient vendus, qui s'y trouvèrent : les autres s'absentèrent de la ville. La création du *mambour* fut donc arrêtée à l'unanimité des suffrages. Alors Raes, sur l'interpellation qu'on lui en fit (la pièce était concertée), déclara que le prince dont il s'agissait, était Marc de Bade, fils du marquis de Bade, qui avait épousé la sœur de l'empereur Frédéric III, et il fut à l'instant nommé par acclamation [1].

1. *Raso Herensis protectorem patriæ futurum nominavit Marcum marchionem Badensem, cujus pater Carolus in uxorem Frederici III imperatoris sororem h -*

Les habitans de Hui, qui avaient été étrangers à la nomination du *mambour*, offrirent un asyle au prince dans leur ville, et il l'accepta. Il ordonna de suite à tous ses feudataires de se rendre à Hui. Les bourgmestres font publier au perron une défense d'obtempérer à cet ordre, et de traiter désormais Louis de Bourbon de *Monsieur de Liége*, sous peine de la vie. Les armes de la maison de Bourbon sont arrachées et traînées en partie dans les rues, en partie jetées au feu. Ce n'est pas encore assez. Les bourgmestres, à leur tour, ordonnent à tous les feudataires de comparaître à Liége, et les obligent de faire cause commune avec les Liégeois, sous peine de la vie et de confiscation de biens. Ceux qui avaient quelques ressources ou quelques moyens de subsistance, soit dans leurs familles, soit dans les pays étrangers, quittèrent la ville, et furent proscrits comme traîtres à la patrie; ceux qui n'avaient ni fortune ni asyle, prirent parti avec les Liégeois, de gré ou de force.

Déjà tous les préparatifs étaient faits pour la réception du *mambour* et de sa suite. Les bourgmestres tâchèrent par tous les moyens, d'engager les chanoines à venir à sa rencontre; ceux-ci s'en excusèrent en disant qu'ils ne pouvaient le recevoir sans un bref exprès du pape, et prièrent les bourgmestres de les laisser paisiblement faire des vœux au ciel pour le repos et le bien de l'état. Ce langage était bien celui qui convenait à l'esprit de leur ministère de paix.

L'entrée et la réception du *mambour* furent magnifiquement célébrées par des fêtes et des réjouissances publiques, aux grandes acclamations de tous les citoyens [1]. La céré-

behat. Suffr. Petri ap. Chapeauv., tom. 3, p. 141. Cet ancien historien traite partout Marc de Bade de fils de Charles, marquis de Bade. Il prévient cependant que plusieurs auteurs assurent que c'était son frère, *quem tamen alii fratrem fuisse asserunt;* et c'est ce qu'entr'autres Bouille dit positivement.

1. Suffrid. Petri, ibid., cap. 25, p. 150. Bouille, ibid., p. 82 et suiv.

Le bruit de l'arrivée du prince de Bade attira dans la ville un foule de monde

monie de l'inauguration eut lieu quelques jours après. Le peuple ayant été convoqué au palais, Baré de Surlet lut à haute voix la formule que le *mambour* devait jurer à son avénement. Elle portait en substance qu'un an après sa confirmation, venue de Rome, il se ferait sacrer évêque; qu'il n'aliénerait pas les biens de la mense épiscopale; qu'il ne vendrait pas les offices publics; qu'il n'interromprait pas le cours de la justice, et qu'au cas où il le ferait, il permettait à l'avoué de la rendre; qu'il ne tiendrait point de congrès hors de la province. Cette formule fut munie de son sceau [1].

Les bourgmestres et le conseil, de leur côté, firent serment dans les mains du *mambour*, d'exposer leurs biens et leur vie pour le maintenir dans sa dignité, et l'on publia une ordonnance, portant que, quiconque n'aurait pas prêté ce serment dans les trois jours, serait réputé atteint du crime de félonie, et déclaré ennemi de l'état.

Bade fut reconnu par tous les membres des états, et par le clergé même, qui fut enfin contraint de céder à la force. Le jour de la pentecôte, il fut placé sur le siége de l'évêque dans le chœur de la cathédrale, et Baré de Surlet portait l'épée.

extraordinaire de toutes parts. Le jour auquel il était attendu, Raes de Heers, les bourgmestres régens, accompagnés de quelques nobles du pays, allèrent à sa rencontre jusqu'à Viset : il n'arriva pourtant que le lendemain 23 avril par la porte St.-Léonard, la bourgeoisie étant sous les armes et rangée en haie depuis ladite porte jusqu'à la cathédrale; il marchait entre le marquis de Bade, son frère, et deux comtes allemands, suivi d'un grand nombre de notables de la ville et du pays. Il fut descendre, selon la coutume, aux pieds des degrés de St.-Lambert, d'où on le conduisit au chœur de ladite église; et ayant fait sa prière, il entra au palais parmi les acclamations du peuple, à qui on fit des largesses et on distribua du vin. Le soir, on lui donna le plaisir de voir à la lueur des flambeaux et des feux publics, toute la bourgeoisie défiler par le palais comme en revue et bien armée; ce qui dura environ trois heures. Bouille, ibid.

1. Il portait ces mots : *Marc de Bade, régent, gouverneur, administrateur du pays de Liége, duché de Bouillon etc.*

Les états ne tardèrent pas à être convoqués. Les nobles ne s'y trouvèrent qu'en petit nombre. Baré de Surlet y fut proclamé souverain officier, et la sentence des proscrits confirmée. Jean de la Valle et Gilles de Hui y furent compris, pour avoir refusé de prêter le serment inaugural.

Louis XI envoya dans ce tems-là même une députation à Liége, composée de notables personnages [1], munis de pleins-pouvoirs pour traiter et faire alliance avec la cité et le pays de Liége contre Philippe, duc de Bourgogne, Charles, comte de Charolois, son fils, l'évêque de Bourbon et ses adhérens.

Les états furent convoqués pour délibérer sur cette grande affaire. Le seigneur de Berlo, appuyé de quelques membres de l'état noble fut d'avis qu'il était prudent dans les conjonctures présentes de temporiser; qu'il convenait du moins d'attendre le jugement du pape, dont le terme approchait. Cet avis paraissait dicté par la prudence. Ce n'étaient pas ces avis-là qu'on voulait. Raes de Heers et Baré de Surlet avaient pris un tel ascendant dans les états, que leurs avis étaient devenus la règle de l'assemblée. L'alliance avec la France fut donc conclue à huis clos par la faction dominante. Les députés du roi promirent au nom de leur maître, qu'il soudoierait deux cents lances, à trois hommes et trois chevaux par lance, qui seraient commandées par des capitaines choisis par la régence; qu'il ferait les démarches nécessaires pour obtenir du pape la confirmation du prince de Bade; que le roi et les Liégeois ne pourraient faire la paix que du consentement mutuel des deux parties avec le duc de Bourgogne, le comte de Charolois et Louis de Bourbon, [2].

1. C'étaient Louis de Laval, seigneur de Châtillon; Himar de Poisien, maître d'hôtel, conseiller et chambellan de S. M.; Jean du Verger, conseiller et président du parlement de Toulouse, et Jacques de Royère, secrétaire du roi.

2. On donnait à Bade, dans ce traité, le titre de *gouverneur et régent du pays de Liége, duché de Bouillon et comté de Looz.*

Les hostilités commencèrent plutôt qu'on ne s'y était attendu, et ce fut une légère escarmouche qui en fut comme le signal. Le *mambour*, qui était parti pour aller solliciter des secours d'hommes et d'argent en Allemagne [1], fut attaqué à son passage à Dinant par quelques soldats de la garnison de Bouvigne. Toute l'affaire se borna à un homme tué et un prisonnier de l'escorte du prince de Bade. Les Dinantais, pour venger cette insulte, vinrent attaquer Bouvigne, et firent quelques légères brèches à ses murs. C'est cette étincelle qui alluma le terrible incendie dont le pays va devenir la proie.

C'était le 4 juillet qu'expirait le terme de la suspension de l'interdit. Le clergé prit enfin un parti décisif : il s'assembla dans l'après-midi de ce jour au chapître de St.-Lambert, et il y fut résolu spontanément et unanimement qu'il fallait braver en généreux défenseurs de l'église, les menaces et la fureur du peuple, et respecter la volonté du saint siége, dont le silence devait être considéré comme l'expression de son intention de prolonger l'interdit.

Après cette assemblée, les membres les plus considérables du clergé sortirent de la ville. Le doyen de St.-Pierre fut arrêté aux portes. Les bourgmestres convoquèrent le peuple au palais, et y firent venir le doyen comme pour le livrer en spectacle au peuple, et l'exposer à ses insultes. Raes, après avoir adressé à la multitude une harangue grossièrement adaptée à la circonstance du tems et à la portée des auditeurs, s'adressa au doyen, lui demandant qui avait rédigé le décret du pape, où il n'était parlé que des prétendus attentats de la cité, et nullement de ses justes plaintes contre l'évêque. Le doyen répondit, comme il le devait, qu'il y avait sans doute à Rome des secrétaires chargés de la rédaction des décrets des souverains pontifes. C'en fut assez. Un des chefs de la populace, nommé Jean

1. Pendant son absence, il confia la régence au marquis de Bade, son frère.

Rigaud, se retourne vers le peuple, et crie comme un forcené : *Comprenez-vous ; ce n'est pas le pape qui a écrit le décret.* Cette ridicule observation, qui annonce une profonde ignorance des plus simples formes de chancellerie, fut cependant accueillie et répétée dans toute la salle avec une espèce de rage. Quand le bruit eut cessé un moment, le doyen reprit avec calme : *Le décret du pape ne préjudicie en aucune manière à vos droits. Le point essentiel en est conçu en quatre ou cinq lignes, par lesquelles le saint père suspend l'interdit pour un terme, et le proroge dans le cas où la paix ne serait pas faite pendant ce terme.* C'est tout ce qu'on pouvait dire pour des gens qui auraient été capables d'entendre le langage du bon sens. Mais ce n'est pas celui qui convient à une multitude ignorante et échauffée. Ce ne furent donc plus que des huées, des cris, des vociférations extravagantes. *La lettre du pape est fausse ; l'interdit est nul.* On n'entendait plus que cela, et l'honnête doyen fut ramené chez lui entre deux bourgmestres, et y fut gardé à vue.

La bande furibonde se disperse dans toutes les rues, pille les maisons des échevins qui avaient quitté la ville ; arrête, dépouille les chanoines qui prenaient la fuite, et les jette dans les prisons de l'official. Les effets pillés furent vendus à l'encan dans le palais, et une partie du produit de la vente fut adjugée au régent, et l'autre à la cité. Les bourgmestres établirent des cours ecclésiastiques et civiles, et le peuple força le clergé séculier et régulier de célébrer les offices, quoique l'interdit ne fût point levé.

Les habitans de Hui, voyant cette effervescence, et craignant de devenir les victimes de la fureur des Liégeois pour avoir réfugié Bourbon dans leur ville, forcèrent les bourgmestres d'aller lui redemander les clefs du château. Bourbon les amusa et les renvoya avec de belles paroles : mais quand il vit que le danger devenait plus urgent, il

sortit du château le soir, sans bruit, presque sans suite, et se rendit à Bruxelles.

Hui entra ainsi dans la ligue. Dans ce moment, Bade revenait de l'Allemagne avec un renfort de troupes assez considérable, et un train d'artillerie assez nombreux, et Jean de Rouveroi rapportait de Paris la ratification du traité d'alliance fait avec la France. Le roi avait adjoint à ce député un de ses conseillers, qu'il avait chargé de presser les états de Liége de prendre les armes, et cet ordre était si précis, qu'il lui était défendu de revenir en France avant que la guerre ne fût entamée avec le duc de Bourgogne.

Ce prince, qui n'ignorait pas toutes ces menées, et qui craignait d'être surpris, fit tous ses préparatifs de guerre; et déjà le duc de Clèves, son neveu, s'avançait à la tête d'une armée.

Tandis que le *mambour* et le peuple passaient tout leur tems à délibérer sur l'arrangement du plan de campagne et sur la forme de la déclaration de guerre, le peuple de Liége, toujours actif, se mit en mouvement: le métier des vignerons sortit de la ville, le 19 août, bannières déployées, prenant le chemin du Limbourg; celui des bouchers le suivit, et les autres successivement.

Il n'était plus tems de délibérer, ni de tergiverser, ni de reculer. Le conseil de régence envoya donc au duc Philippe un héraut chargé de le défier à feu et à sang (c'était la formule); et sans attendre sa réponse, l'armée liégeoise entre dans le Limbourg, pille le ban de Herve, assiége le château de Fauquemont. Le marquis de Bade, qui s'était joint aux Liégeois avec un corps de troupes allemandes, et qui ne pouvait se faire obéir de cette multitude indisciplinée, se retira du camp à la faveur de la nuit. Les Liégeois, déconcertés par cette retraite subite, levèrent le siège, et revinrent à Liége par le plus court chemin.

Le duc de Bourgogne, de son côté, avait envoyé des troupes dans le pays de Liége : elles y brûlèrent le village de Messe, et portèrent le fer et la flamme dans les villages voisins. Les habitans de Hui, par représailles, ravagèrent toute la partie du comté de Namur qui borde les belles rives de la Meuse. Ce n'était de toutes parts que brigandages et dévastations : Raes, Surlet et Berlo désolaient la terre de Hannut; les habitans de St.-Trond ruinèrent les châteaux de Duras, d'Ordinghen et de Hornes; les partisans de Bourbon ravageaient les environs de Tongres et de Maseyck, et les Liégeois, rentrés dans le Limbourg, après avoir dévasté la terre de Daelhem, vinrent former le siége de Limbourg. Les comtes de Nassau, de Hornes et de Gaesbeck, ayant pénétré dans le comté de Looz, y mirent tout à feu et à sang. Les Liégeois, sortis des garnisons voisines au nombre de quatre mille, étaient venus attaquer les ennemis dans les défilés par où ils devaient repasser. Ceux-ci, par un stratagème adroit, feignirent de fuir pour gagner la pleine de Montenac, et les Liégeois, s'abandonnant sans réflexion à leur impétuosité naturelle, se répandirent dans la campagne. Mais les ennemis se retournent, se précipitent sur les Liégeois, qu'ils rompirent sans résistance, parce qu'ils manquaient de cavalerie, et leur tuent deux mille deux cents hommes. Cette bataille se donna le 15 octobre. Le peuple de Liége, consterné en apprenant cette défaite, comme si l'ennemi était déjà à ses portes, en fit porter la nouvelle au camp de Limbourg. Les assiégeans, trompés d'ailleurs par le roi de France, qui ne leur avait pas envoyé le secours qu'il leur avait promis, levèrent promptement le siége, et revinrent à Liége encore une fois.

Le bruit se répandit, dans ce moment, que les Bourguignons avaient été battus par les Français [1]. Les Dinan-

1. Bouille, ibid., p. 92 et suiv. Meyer. Annal. Flandr. ad an. 1465.

tais eurent l'imprudence d'en témoigner une joie immodérée, qu'ils signalèrent par la farce la plus grossière et la plus indécente. Ils fabriquèrent une espèce de statue ou de figure, représentant le comte de Charolois, revêtu de ses habits ordinaires et de ses ornemens distinctifs; et l'ayant fait transporter à Bouvignes, aux grandes acclamations de toute la populace de Dinant, qui suivait le mannequin, ils élèvent sur les murs de Bouvignes un gibet, et y attachent la statue, en criant : *Voilà le fils de votre duc, le traître, comte de Charolois, bâtard de l'évêque de Liége, que le roi de France a fait pendre, comme il est pendu ici.*

Cependant le comte de Charolois, dévorant en silence ces outrages, et nourrissant en secret le désir d'en tirer une vengeance éclatante, poussait la guerre avec vigueur. Louis XI, menacé dans Paris, fit la paix à des conditions peu avantageuses [1], et le comte de Charolois, ramenant son armée victorieuse dans la Belgique, se préparait à fondre sur le pays de Liége. Cette nouvelle fit trembler toutes les petites villes. Les Dinantais surtout, comme on le conçoit aisément, en furent consternés. Ceux de Hui n'eurent pas de peine à obtenir la paix; mais ce ne fut qu'à force de prières et de soumissions que ceux de Dinant parvinrent à désarmer la colère du duc Philippe, qui, oubliant généreusement les torts de cette ville, qu'il attribuait plutôt à la folie qu'à la méchanceté, consentit à leur accorder la paix, et le comte de Charolois fit avec eux un arrangement particulier [2].

1. Il y eut deux traités, l'un passé à Conflans le 5 octobre, et l'autre le 29, à St.-Maur-des-Fossés. Chron. insér. dans le premier suppl. aux Mém. de Comin. p. 340.

2. *Rebellione jam apertâ, Marcus Badensis accitur, et pro interrege Leodii, Dionanti, aliisque omnibus locis admittitur, Huo excepto, ubi erat Borbonius. Lambertiani canonici Badensem admittere renuunt. Legatus Galli regis fœdus contra Burgundum cum Leodiensibus icit. Dionantenses bellum a Bovinio lacessendo incipiunt. Factiosis etiam Hui invalescentibus, inde Borbonius se proripit.*

Les Liégeois, se voyant par cette défection abandonnés à eux-mêmes, prirent aussi le parti de se soumettre aux conditions que le duc voudrait leur imposer [1]. Il en exigea trois : 1° que Philippe et ses successeurs, ducs de Brabant, seraient déclarés *mambours* ou administrateurs du pays de Liége, et qu'on leur paierait tous les ans, à ce titre, une somme de deux mille florins d'Allemagne; 2° qu'on n'entreprendrait aucune guerre ou aucune affaire importante sans le consentement du *mambour;* 3° qu'on lui livrerait dix bourgeois pour être les garans de l'exécution de ces articles.

Le peuple de Liége, ayant eu communication de ces articles, fit entendre qu'il ne refusait pas la paix; mais qu'il ne pouvait consentir à livrer ses concitoyens au duc, et l'on rédigea un décret ou délibération dans ce sens.

Pendant tout ce débat, le clergé fit sa paix particulière avec l'évêque au moyen d'une somme de dix mille florins du Rhin, et la ville de Hui, au moyen de douze cents ducats, payables en douze ans. On accorda à ceux de Liége un délai pour se décider jusqu'au 15 décembre; il fut prorogé jusqu'au 13 janvier 1466.

A son arrivée, le comte de Charolois ayant fait venir Louis de Bourbon, vint se jeter devant St.-Trond, qui lui ouvrit ses portes et lui présenta ses clefs, que le comte remit à l'évêque. La ville de Liége s'empressa d'envoyer des députés au comte de Charolois [2], pour le supplier de suspendre toutes les hostilités, puisqu'on était en termes d'accommodement. Le comte y consentit de très-bonne grâce.

Leodienses tumultuariè in agrum Limburgium excurrunt, et Falcomontium obsident, cum auxiliari Germanorum manu ab interregis fratre adducta. Sed hic in Germaniam brevi abscessit, pertæsus inconditæ multitudinis inobedientiam. Solvitur obsidio Falcomontii, et aliâ parte a Burgundis vastatur ager Leodiensis. Limburgum frustra Leodienses obsident. Carolo Burgundo ex Gallia reverso Huenses et Dionantenses pacem redimunt. Hist. Leod. comp. ad ann. 1465, p. 157.

1 Suffrid. Petri, ibid., cap. 28, p. 156.

2. C'étaient les comtes de Meurs et de Hornes, Gilles de Metz et Jean Collard.

Les comtes de Meurs et de Hornes s'empressèrent de revenir à Liége pour engager les Liégeois à accepter les conditions proposées par le duc Philippe, et firent convoquer le peuple à cet effet, au palais, le lendemain de Noël. Mais Raes de Lintre et Baré de Surlet s'y opposèrent vivement, s'appuyant du décret porté cinq jours auparavant (le 21 décembre), par lequel le peuple défendait de livrer aucun bourgeois au duc. Gilles de Metz et Jean Collard arrivèrent dans le moment où le peuple était assemblé, et réunirent leurs efforts à ceux des comtes de Meurs et de Hornes pour le déterminer à accepter les conditions dictées par le duc, en lui représentant qu'elles n'étaient ni si déraisonnables ni si honteuses qu'on avait voulu le faire croire; qu'on ne demandait pas ces bourgeois comme des victimes dévouées à la mort, mais comme de simples otages pour la garantie de la paix. Le peuple paraissait assez ébranlé par ces raisons: une partie des métiers demanda la paix, et ceux de la Hesbaie s'y réunirent; mais ceux de Tongres prirent le parti des dissidens, disant qu'ils voulaient suivre la fortune des Liégeois: en même tems, Surlet courait dans toute la ville criant qu'il n'y avait que des traîtres qui fussent capables de vouloir avilir le peuple au point de le forcer à accéder à des conditions si dures et si humiliantes.

Le comte de Charolois, dont toutes ces tergiversations avaient enfin lassé la patience, fit prier le duc son père de lui envoyer des troupes, parce qu'il voyait que le seul moyen de décider la querelle était la voie des armes. Déjà l'avant-garde était venue camper dans le comté de Looz. Les habitans des villages de ce quartier, abandonnant leurs demeures, vinrent jeter à Liége l'alarme et l'épouvante, et les métiers, réunis au nombre de vingt-huit, envoyèrent une députation au comte de Charolois, à laquelle il annonça que le duc son père voulait bien consentir à ce qu'on rachetât les otages par argent, et qu'à cet effet on lui compterait six cent mille florins du Rhin dans le terme de six

ans ; qu'il n'y avait pas à balancer ; qu'il fallait accepter ces conditions ou s'attendre à voir dans trois jours l'armée aux portes de la ville. Les députés, de retour à Liége, firent leur rapport au peuple, qui se rendit enfin à leurs raisons; et la paix fut ainsi conclue et publiée dans le camp par ordre du comte de Charolois, qui revint à Bruxelles. Les milices liégeoises furent licenciées, et les paysans fugitifs regagnèrent leurs foyers.

Tous les bons citoyens témoignèrent leur joie par des réjouissances publiques; mais le terrible Baré de Surlet criait comme un forcené que la seule proposition d'une semblable paix était un crime d'état; et comme Gilles de Metz, ancien bourgmestre [1], l'un des députés qui avait été trouver le comte de Charolois, était celui qu'il regardait pour être l'ame de toute cette négociation, il le fit arrêter et conduire au palais, et forma à l'instant une espèce de tribunal, composé de prétendus juges, qu'il prit dans ses créatures, et le fit condamner à la peine capitale, comme ennemi de la liberté publique. Ce vénérable vieillard fut conduit aux pieds des degrés de St.-Lambert, au triste son de la cloche du ban; et là, se tournant vers le peuple, il dit d'une voix forte [2] : « Très-débonnaires bourgeois, j'ai pendant cin-
» quante ans servi l'état avec un zèle et une fidélité re-
» connue; j'en atteste les honneurs que vous m'avez décer-
» nés vous-mêmes, de votre libre consentement, comme la
» récompense de mes services. Comment souffrez-vous
» qu'on ôte la vie à un citoyen innocent? Je vous conjure
» au nom du Dieu immortel de prolonger le peu de jours qui
» me restent pour les consacrer au service de la patrie. »
Le peuple parut ému; mais Raes et Surlet, qui présidaient à cette exécution, ordonnèrent à l'exécuteur de faire son

1. Il avait été bourgmestre en 1460, et avait exercé cette charge en 1465, pour Jean de Seraing.

2. C'est Bouille qui rapporte ces paroles.

office ; et l'infortuné vieillard, ayant mis la tête sous le glaive, fut ainsi immolé au fanatisme de la liberté.

Ce n'était pas assez d'avoir conclu la paix; il fallait l'affermir ; et pour cela, il fallait mettre les mauvais citoyens, ennemis du repos public, dans l'impossibilité de rallumer le feu de la guerre. Les états prirent donc une mesure vigoureuse : ils portèrent une ordonnance qui ne donnait qu'un terme de trois jours pour sortir de la ville, à tous ceux qui avaient été bannis avant l'arrivée du *mambour*. Ceux qui étaient directement atteints par cette ordonnance, furent forcés d'obéir ; mais cette ligue était comme une hydre dont les têtes abattues se relevaient plus terribles : ceux qui étaient restés, étaient plus dangereux que ceux qui étaient partis; ils criaient par-tout à l'attentat, à l'injustice, à la tyrannie : *on n'avait éloigné ces hommes que parce qu'ils étaient les amis du peuple, et telle était la tactique de ces tyrans;* (c'est ainsi qu'ils qualifiaient les états); *c'était de faire plus de mal au pays sous l'apparence d'une fausse paix, que n'aurait pu lui en faire la guerre la plus désastreuse.*

C'était bien le langage qu'il fallait parler au peuple, et c'était celui des factieux, qui, pendant qu'ils nourrissaient au-dedans l'esprit de discorde par ces propos séditieux, entretenaient au-dehors des intelligences secrètes avec les exilés, et leur procuraient clandestinement des secours, de sorte qu'après avoir erré de retraite en retraite, ils se réunirent enfin en un corps, et se concentrèrent dans le village de Wellen, à une lieue de Looz et deux de Hasselt [1]. Ce rassemblement fut comme le noyau d'une bande beaucoup plus considérable, qui se grossissait tous les jours par l'arrivée d'un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes, qui n'avaient d'espoir que dans le désordre, de ressources que dans le pillage, et qui ne pouvaient se sauver que dans un renversement général. Cette troupe de brigands, qui

1. Bouille, ibid., p. 99 et suiv. Suffrid. Petri, ibid., cap. 29, p. 157.

prit le nom de *coulevriers* ou *de la verte-tente,* parcourait le pays, ravageant les campagnes, molestant les habitans, pillant et brûlant les habitations. Bourbon voulant purger le pays de cette horde dévastatrice, envoya à Liége un messager avec des lettres par lesquelles il engageait le peuple à lui prêter la main pour la dissiper; mais le parti qui était resté à Liége, y avait tant d'influence, que d'un signe, pour ainsi dire, le peuple, comprenant l'intention de ces factieux, se précipita sur le malheureux messager et le mit en pièces.

Bourbon, réduit à ses propres forces, tenta cependant l'aventure; il envoya un détachement contre les *coulevriers,* qui étant de beaucoup supérieurs en nombre et en audace, battirent et dispersèrent les Bourbons, laissant ainsi le pays livré à la merci de ces brigands, qui, dès ce moment, n'en devinrent que plus audacieux. Ils allèrent mettre le feu aux maisons de tous ceux qu'ils regardaient comme attachés au parti de Bourbon; et c'est contre la ville de St.-Trond surtout qu'ils dirigèrent tous leurs efforts, parce que ses habitans avaient ouvert leurs portes à l'évêque et au comte de Charolois. Ils vinrent donc investir la place, et les habitans leur ouvrirent la porte, comme ils avaient fait à ceux-là, espérant qu'au moyen de ce bon accueil, ils les contiendraient et les adouciraient. Mais à peine sont-ils entrés, que se répandant comme des furieux dans toutes les rues, ils y commettent tous les excès et tous les désordres qui accompagnent la prise d'une ville qui aurait été forcée dans ses murs. La jeunesse de la ville se rassemble et se réunit dans un des faubourgs sous une bannière bleue, qu'on qualifie de *tente bleue* pour l'opposer à la *tente verte,* court sur ceux-ci dans tous les quartiers de la ville, les charge, met la masse en désordre, tue tous ceux qui ne peuvent échapper, et met le reste en fuite.

Ceux de Wellen, ayant appris la défaite de leurs camarades, quittèrent le lieu de leur retraite, et se répandirent

dans toute la Hesbaie; ils parurent même aux portes de Hui, où Bourbon était toujours renfermé.

Dans ces entrefaites, celui-ci fut informé que le pape avait porté le 10 janvier la sentence si long tems attendue, par laquelle il ratifiait l'interdit lancé par l'évêque Bourbon, et lui déférait la juridiction souveraine sur la ville et le pays. Il reçut cette bulle à Hui vers les Pâques, et la fit afficher sur-le-champ, croyant qu'à cette nouvelle, les Liégeois se remettraient sous son obéissance. Mais il fut bien trompé dans son attente; car ils n'en devinrent que plus opiniâtres : ils contestèrent au pape le droit d'accorder à un évêque les droits régaliens, c'est-à-dire, de l'investir de la puissance temporelle; ils ne lui reconnaissaient que celui de juger de la validité de l'interdit, et ce ne fut plus qu'un cri pour rappeler un *mambour*.

Cependant les députés de Liége étaient partis sur la fin du mois d'avril pour aller faire leurs soumissions au duc Philippe, conformément à la clause stipulée dans le traité de paix. Le duc, satisfait de cette démarche, leur répondit que ceux qui les avaient envoyés, seraient compris dans la paix; qu'il se contenterait de défendre ses droits contre les réfractaires.

Mais les esprits à Liége étaient toujours dans l'agitation. Une ligue s'y était formée contre Bourbon, et le formulaire en était rédigé. Ainsi, tandis qu'à Bruxelles on mettait la dernière main à la paix, on rallumait à Liége le feu de la guerre.

La députation était revenue de Bruxelles, et le bourgmestre Jean de la Boverie, qui en avait été, se disposait à faire le rapport de sa mission; mais on ne voulut pas l'entendre : on le manda à l'assemblée du peuple, et on lui présenta, ainsi qu'à ses collègues, le formulaire de la ligue, en le sommant de le jurer. Ils résistèrent; mais enfin ils furent forcés de céder, et ils jurèrent. C'était toujours Raes de Heers qui dirigeait toute cette trame.

On ne se borna pas à ces mesures [1]. On fit publier sous les peines les plus rigoureuses une défense de laisser sortir de la ville qui que ce fût, qui n'eût pas souscrit le formulaire. Les esprits étaient tellement exaltés, que les enfans mêmes (chose inouïe!) se mêlèrent de la querelle. Il s'était en effet formé un rassemblement assez nombreux d'enfans de 7 à 14 ans. Leur signe de ralliement était une bannière représentant la figure de Marc de Bade, avec celle d'un ange, tenant une couronne au-dessus de sa tête. Cette troupe se partagea en petites bandes, qui ayant chacune une petite bannière aux armes de Bade, parcouraient les rues et les carrefours, en criant *vive Bade!* ils allèrent ainsi enfoncer et piller les maisons des chanoines qu'on leur avait désignées. Le nombre de ces jeunes étourdis grossissait tous les jours, au point qu'ils sortirent de la ville (qui le croirait?) tambour battant et bannières déployées, et ne s'arrêtèrent qu'à Viset, dévastant la campagne et les maisons des chanoines sur toute leur route. Il fallut cependant arrêter ces désordres; et comme, à cause de leur âge, ces enfans ne pouvaient être atteints par les lois, on chargea les pères de toute la responsabilité, et on leur enjoignit de retirer et de retenir leurs enfans, sous peine d'être rayés des corps de métiers à perpétuité [2]. Ces enfans n'étaient que les instrumens de leurs parens, qui, se voyant directement atteints, les rappelèrent et les continrent. Ainsi finit cette étrange guerre, qui n'eût été qu'une farce ridicule, si elle n'avait pas été marquée par des excès et des brigandages.

L'acharnement était poussé à un tel point, que dès qu'on eût appris à Liége que l'avoué de Hesbaie [3] était revenu de Hui, où il avait accompagné Bourbon, on envoya des gendarmes entourer sa maison; il en fut arraché et livré

1. Bouille, ibid. p. 103.
2. Cette peine dans ce tems-là tenait lieu du bannissement. Bouille.
3. Il se nommait de Graz.

à une troupe de bourgeois (ils étaient quatorze), qui s'érigeant en juges, sans mission et sans qualité, le condamnèrent à être décapité au bas des degrés de St.-Lambert, comme traître à la patrie.

Ce n'était plus dans tout le pays que désordre, anarchie et confusion : à St.-Trond, c'étaient les amis des Bourbons qu'on chassait; à Hui, c'étaient ses ennemis. Le magistrat de Liége rappela le prince de Bade. Celui-ci fit répondre par un envoyé qu'il ne devait plus être traité de régent ; mais d'évêque, et l'on amusa le peuple par une de ces farces dont il est si avide. On amena aux portes de la ville une espèce de mannequin représentant le prince de Bade en habits pontificaux, soutenu par deux anges tenant une mître élevée au-dessus de sa tête.

Bourbon, de son côté, s'était fait ordonner prêtre à Hui le 4 juillet, et sacrer évêque le 13; mais ses ennemis n'en montrèrent que plus d'acharnement, et par conséquent plus d'éloignement pour la paix. Raes de Heers saisit la circonstance où l'on devait renouveler le magistrat, pour représenter au peuple (qu'il convoqua à cet effet au palais) qu'il importait plus que jamais au salut de l'état d'exclure des charges toutes les créatures de Bourbon. Renard de Rouveroi et Guillaume Surlet de Chokier, qui furent élus bourgmestres, étaient si bien disposés à marcher dans le sens de Raes, que par le premier acte de leur administration, ils privèrent du droit des métiers ceux des bourgeois qui avaient montré des intentions pacifiques [1].

Au milieu de ce conflit d'opinions, d'intérêts et de passions, les habitans de Dinant avaient tenu, tant dans le principe que dans la suite, une conduite aussi inconstante que téméraire, qui leur attira tous les maux dont ils ont été accablés dans cette guerre désastreuse [2]. Le rusé Louis XI,

1. Meyer. ad ann. 1466. Mém. de Phil. de Comines, liv. 2, chap. 1. Olivier de la Marche, liv. 1, chap. 36.

2. *Trudonopolim intrat Carolus Burgundus et Borbonius. Tractatur cum pace*

qui possédait éminemment le grand art de la politique, l'art de diviser, était parvenu à rejeter les Dinantais dans le parti des Liégeois. Les couluvriers, les proscrits et les mécontens, vinrent alors se réfugier à Dinant, et offrir aux habitans, dont ils connaissaient les dispositions, leurs secours et leurs services. Ces inconsidérés Dinantais, ennuyés de leur bonne fortune, comme dit la Marche, voulurent se relever de l'abaissement dans lequel ils étaient tombés depuis la paix particulière qu'ils avaient faite avec le comte de Charolois. Ils en avaient été d'autant plus humiliés, qu'ils avaient dû recevoir cette paix comme une grâce de la part d'un prince et d'une maison qu'ils détestaient. Se croyant donc maintenant assez forts pour se relever, ils signalèrent leur révolte par un acte atroce. Ils firent arrêter les quatre députés qu'ils avaient eux-mêmes chargés de négocier cette paix, et qui étaient quatre de leurs plus notables bourgeois, et les firent impitoyablement mourir. Après un coup aussi hardi, ils ne pouvaient plus reculer, et c'était peut-être la position dans laquelle ils avaient voulu se mettre : ils n'avaient plus d'autre parti à prendre que d'aller en avant; il fallait triompher ou périr. Ils prirent donc tous leurs arrangemens : ils choisirent leurs chefs, et formèrent une espèce d'armée, qui se répandit dans le Hainaut et le comté de Namur, où elle commit d'horribles excès. Ils mirent entr'autres le feu à l'abbaye de Moulin, sur la Meuse, à une lieue de Dinant. Le duc de Bourgogne, informé de ces affreux brigandages, donna promptement ses ordres pour

de Leodiensibus et de ea convenitur, nequidquam frendentibus seditiosis. Paulò post, dimissis à Carolo copiis, novæ factiones et cædes ortæ : missi nihilominus Bruxellas, qui ex conditionibus pacis veniam peterent a Philippo duce. Ordines patriæ Huum evocantur a Borbonio; ibique excommunicatio Leodiensium promulgatur post causam præsuli per pontificem max. adjudicatam. Colubrinorum seu Viriditentoriensium factio grassatur per patriam. Seditio impuberum puerorum in ipsas canonicorum ædes involare audentium Leodii gliscit. Badensis iterum et frustra sollicitatur. Borbonius fit Hui sacerdos et episcopus. Ibid. ad ann. 1466, p. 158.

assembler à Namur une armée de trente mille hommes, dont il donna le commandement au comte de Charolois, qui marcha sur Dinant. La ville fut investie le 14 août; il la fit battre de tous les côtés par une artillerie formidable. Déjà la brèche était assez large pour ouvrir le passage aux assiégeans. Le vieux duc Philippe, qui s'était fait porter de Bruxelles à Bouvignes dans une litière, voulant épargner aux habitans les maux qu'une opiniâtreté insensée pourrait attirer sur leurs têtes, leur envoya des députés pour les engager à se rendre. Les bons habitans de Bouvignes, plus touchés des malheurs qui menaçaient leurs voisins, que des mauvais traitemens qu'ils en avaient reçus, joignirent un député de leur ville à ceux du duc. Mais les Dinantais ne répondirent à ces derniers que par des injures, et ils eurent l'atroce cruauté de pendre l'envoyé de Bouvignes avec un enfant qui l'accompagnait, et placèrent la potence sur les remparts de leur ville. Le duc et le comte, justement indignés d'un si horrible attentat, firent élargir la brèche et donner l'assaut.

Les Dinantais, qui s'étaient toujours fiés à la situation avantageuse de leur ville, contemplant alors avec horreur l'abîme où leur aveugle fureur les avait plongés, envoyèrent au prince huit des plus notables bourgeois pour offrir de rendre la ville, en demandant seulement la vie sauve. Le prince, refusant de composer avec un peuple qui avait si vivement provoqué son courroux, exigea que la ville se rendît à discrétion. Les Dinantais apportèrent donc en tremblant les clefs de leur ville à Antoine, fils naturel du duc Philippe : Antoine les donna au comte de Charolois, qui les renvoya à son père. Celui-ci les rendit au comte, qui comprit ainsi, que son père abandonnait le sort de la ville à sa volonté. Le comte y fit son entrée le 25 du mois d'août. Cette cité, si opulente dans ce temps, fut mise au pillage pendant trois jours. Les rues étaient encombrées de chariots, et la Meuse chargée de bateaux, qui transportaient

les objets pillés. La ville fut le lendemain livrée aux flammes, et le commandant pendu sur le rocher qui domine l'église. Les prêtres, les femmes, les enfans, furent traînés à Liége par les soldats, et le duc ayant fait amener sur les bords de la Meuse huit cents Dinantais, liés deux à deux, dos contre dos, les fit précipiter dans le fleuve à la vue des flammes qui dévoraient leur patrie [1]. Le duc, qui était infirme, se fit transporter devant Dinant pour se donner le barbare plaisir de repaître ses yeux de ce lamentable spectacle, et il ne voulut pas abandonner Bouvignes, qu'il n'eût vu Dinant consumé [2].

Après cette effroyable expédition, il envoya des ouvriers pour abattre les portes et les murailles de la ville, qui avaient résisté au feu, afin qu'il ne restât plus de traces de ville ni de maisons. Le beau pont, qui avait été construit en 1080, fut détruit dans ce terrible désastre.

Quand le premier mouvement qu'avaient éprouvé les Liégeois à la nouvelle du sac de Dinant, fut un peu calmé, ils réfléchirent enfin sur leur sort, et conçurent qu'ils n'avaient d'autre parti à prendre que de faire la paix. C'est un ancien bourgmestre, recommandable par cinquante ans de service, nommé Guillaume Deschamps, et surnommé de la Violette, qui leur avait donné ce salutaire conseil; mais Raes et Surlet, toujours plus obstinés, s'y opposèrent

1. C'est Philippe de Comines qui rapporte ce fait. Monstrelet dit que le comte de Charolois, après avoir ordonné une enquête sur les auteurs des excès commis avant le siége par les Dinantais, et surtout de l'incendie de l'abbaye de Moulin, les fit jeter dans la Meuse, liés deux à deux; mais il n'en dit pas le nombre.

2. *Dux Philippus Bovinis decedere non voluit antequam Dionantum flagrare videret*. Suffrid. Petri.

Fust brûlé Dinant par telle façon qu'il sembloit qu'il y eust cent ans que la ville estoit en ruine. *Oliv. de la Marche*.

Je ne sçay si Dieu l'avoit ainsi permis pour leur grande mauvaistié; mais la vengeance fust cruelle. *Phil. de Comines*.

Dionantum obsidetur dediturque augusti vigesimâ quintâ, spoliatur et incenditur à Burgundis patre et filio : demersi magno numero cives; ob probra nuper, ut ferunt, jactata in Carolum. Hist. Leod. comp. ad ann. 1466, p. 158.

de toutes leurs forces, et le vieux bourgmestre fut poursuivi, arrêté et enveloppé par la populace, qui le traîna dans les rues et le fit expirer sous les coups.

Cependant le comte de Mœurs et Jean de Rhuyte avaient été envoyés au duc Philippe pour lui demander qu'on s'en tînt à la convention arrêtée au commencement de l'année [1]. Le duc se contenta de leur dire qu'ils allassent à Namur trouver le comte de Charolois, lequel les renvoya à Liége, sans leur donner aucune réponse, parce qu'il voulait suivre son plan. Il sortit donc de Namur, et vint placer son camp près de Tirlemont pour marcher sur Liége. Antoine de Bourgogne était déjà entré à St.-Trond, qui lui avait ouvert ses portes. Tous les citoyens amis de la tranquillité étaient dans la consternation; mais Raes, l'indomptable Raes, répétait sans cesse au peuple qu'il ne fallait pas désespérer du salut de l'état; que c'était dans les plus grandes crises qu'il fallait déployer le plus grand courage; et sur-le-champ, on publia une ordonnance par laquelle tous les Liégeois en état de porter les armes devaient se tenir prêts à marcher au premier ordre, et cet ordre fut donné le lendemain, quand on eut appris que le comte de Charolois était arrivé à Waremme, à cinq lieues de Liége : les Liégeois vinrent camper à Oleye, village à une demi-lieue de Waremme. Les deux armées étaient donc déjà en présence. Dans ce pressant danger, le bourgmestre Rouveroi prend une résolution soudaine : il se rend au camp du comte avec quelques seigneurs, qui eurent le courage de l'y accompagner, et il lui réitéra la demande que les députés envoyés à Bouvignes, avaient faite au duc son père, c'est-à-dire, de s'en tenir à la dernière convention. Le comte y accéda, exigeant seulement qu'on lui livrât cinquante otages pour l'accomplissement des articles de ce traité.

1. Bouillé, ibid., p. 141 et suiv.

Rouveroi revint à Liége en toute diligence faire son rapport de cette conférence. Le peuple accepta enfin ces conditions, et l'on envoya les otages : les deux armées se séparèrent, et le comte de Charolois revint à Bruxelles.

Avant son départ, il avait envoyé à Liége des députés chargés de donner l'exécution au premier article de la convention, qui déclarait le duc Philippe et ses successeurs *mambours* de la cité et pays de Liége. Ces députés se rendirent le 11 septembre à l'assemblée du conseil, et le seigneur de Cligny, qui était le chef de la députation, donna lecture des lettres du duc, par lesquelles ce prince déclarait qu'en exécution de cet article, il avait autorisé Ghuys de Brimeur, seigneur d'Imbercourt, de prendre en son nom possession de cette dignité,

Ce seigneur ne tarda pas à se rendre à Liége, et dès le lendemain de son arrivée, le peuple fut convoqué au palais pour entendre la lecture des lettres qui constituaient en sa place, Imbercourt *mambour* de la ville et du pays de Liége.

Les Liégeois crurent, que pour tempérer ou balancer l'autorité du maître qu'on leur imposait, le parti le plus prudent était de rappeler Bourbon, et on lui envoya une députation à Hui pour l'engager à revenir dans sa capitale. L'évêque répondit *qu'ayant appris qu'un souffle contagieux infectait les environs de son palais, il ne pouvait s'exposer à y revenir dans ce moment ;* qu'en attendant le retour de la tranquillité, qui était l'objet de tous ses vœux et de tous ses soins, il avait résolu de convoquer les états à Hui. Le rapport que ces députés firent au conseil, du résultat de leur mission, donna lieu à de grands débats, et Raes n'y démentit pas son caractère : il s'opposa de toutes ses forces à ce qu'on envoyât des députés à Hui ; mais son autorité ne prévalut pas tout-à-fait cette fois. On résolut donc de nommer une députation : seulement, pour sauver la dignité et maintenir les droits des états d'un côté, et ménager de l'autre l'opinion de Raes, cette résolution ne fut adoptée

qu'avec cette restriction, savoir, que ce congrès ne serait pas mis au nombre des journées d'état de la province, mais qu'il serait considéré seulement comme une assemblée particulière.

Les députés furent Surlet, Rouveroi et Straile, qui s'adjoignirent les abbés de St.-Jacques et du Val St.-Lambert avec le prieur des Chartreux, et ils partirent pour Hui. L'évêque ayant fixé le jour de l'assemblée, en fit l'ouverture par un discours dans lequel il témoignait le désir dont il était animé pour le rétablissement de la paix. Mais les conditions qu'il paraissait y mettre, excitèrent ou plutôt augmentèrent la défiance des Liégeois, qui déjà n'étaient que trop disposés à concevoir de l'ombrage de tout ce qui paraîtrait annoncer selon eux dans le discours de l'évêque une réticence, une équivoque ou un détour. Les membres du chapitre et de la noblesse, qui avaient suivi Bourbon à Hui, prirent la parole après ce prince. Mais leurs discours, moins réservés peut-être et moins mesurés que celui de l'évêque, déplurent encore davantage aux Liégeois, qui, invités par l'évêque à s'expliquer, répondirent très-brusquement qu'il leur était défendu de parler devant les ennemis de la patrie; c'est ainsi qu'ils désignaient ceux qui étaient restés attachés à Bourbon; et comme ceux-ci demeuraient dans la salle, les Liégeois se levèrent pour se retirer. L'évêque les rappela et leur dit : *Mais n'est-il pas étrange que vous exigiez comme la base de la paix, que je pardonne à ceux qui se sont si ouvertement montrés mes ennemis, et que vous ne vouliez pas, de votre côté, pardonner à ceux qui se sont déclarés mes amis?* Les Liégeois ne se laissèrent pas arrêter par cette observation, qui cependant était très-juste et très-sensible. Les concessions, à ce qu'il paraît, devaient être réciproques. L'évêque voyant cette obstination, leur dit qu'il n'abandonnerait pas ses amis, et que, du reste, il s'en tiendrait au jugement porté par le Saint-Siége.

Le peuple n'eut pas plutôt entendu le rapport de cette conférence, que ce ne fut qu'un cri d'indignation. *Ce n'est pas la paix qu'on veut; c'est notre sang, c'est notre vie. Plus de paix, plus de paix avec les Bourbons.*

Tous ces débats, toutes ces assemblées n'avaient produit d'autre effet que d'exaspérer les partis de plus en plus. On résolut donc de traiter directement avec le duc Philippe, et on lui envoya une députation, dont Baré de Surlet fut le chef. Le duc exigea préalablement trois points, savoir: qu'on compléterait la somme qu'il avait demandée; que tous les revenus de l'évêché seraient restitués à l'évêque, et qu'il serait rétabli dans toute la plénitude de sa puissance souveraine; qu'on enverrait au duc des députés qui fussent munis de pleins-pouvoirs pour lever une bonne fois toutes les difficultés.

Le peuple fut convoqué le premier jour de l'an 1467 pour délibérer sur ce dernier point, et l'on consentit à accéder à la demande du duc. Surlet, Boverie et Rouveroi furent nommés députés. Le peuple, à cette occasion, se livrant à tous les mouvemens de sa haine contre Bourbon et ses adhérens, fit dresser une potence sur la place publique, où l'on pendit en effigie, la tête en bas, quatre des principaux conseillers de l'évêque. Les édits de proscriptions furent renouvelés, et tous les Bourbonnais jetés dans les cachots sans forme de procès [1].

Raes et sa faction dominaient plus que jamais: il forma un corps qu'il fit nommer les *Francs Liégeois*, et il avait choisi à cet effet, dans les corps de métiers, les plus ardens et les plus déterminés *patriotes*; c'est ainsi qu'ils se qualifiaient. Il leur donna un uniforme, et les arma de bâtons

1. *Victore Carolo cum copiis in Hasbaniam ingresso, Leodienses instructâ acie procedunt obviam, non inani spe victoriæ: actum tamen et conventum de pace datis obsidibus. Humbercurtius à Carolo Leodium mittitur, vicarii defensoris seu subadvocati nomine, exploratorem acturus. Turbæ rursus Leodii excitantur a seditiosis, et supplicia de variis indictâ causâ sumantur, tamquam de hostibus publicis.* Ibid. ad ann. 1466, p. 159.

plombés ; ils parcouraient ainsi les rues, et Raes lui-même se montrait tantôt dans un quartier, tantôt dans un autre, affectant un air mystérieux, parlant à l'oreille de ses affidés, comme s'il leur annonçait des secrets ou leur communiquait des projets. Après avoir joué ce rôle pendant plusieurs jours, et répandu ainsi la terreur et l'inquiétude dans les esprits, il convoqua dans la salle du chapitre de St.-Pierre les capitaines de la bourgeoisie dont il connaissait le dévouement à sa cause, et y établit un tribunal particulier sous la dénomination de *conseil secret*, dans lequel Surlet fut admis avec un homme pris dans chaque métier.

L'évêque, effrayé de l'ascendant que Raes avait pris dans Liége, lui demanda une entrevue, que le fier tribun lui refusa. Se reposant sur l'appui de la France, il était devenu intraitable.

Dans ce moment en effet, Louis XI envoya à Liége une députation, dont le chef était l'évêque de Troie, qui, chargé, en apparence, de concilier les parties, avait une mission secrète pour traiter avec Raes et son conseil. Louis, qui avait le plus grand intérêt à mettre les Liégeois dans son parti contre le duc de Bourgogne, leur fit faire les promesses les plus séduisantes pour s'assurer de leur attachement. Les esprits sages se défiaient de toutes ces belles paroles ; mais Raes, qui, dans ses conférences avec les Français, s'était engagé sous main à pousser la guerre, traitait les amis de la paix de lâches, d'esclaves vendus aux Bourbons et aux Bourguignons ; et le peuple, échauffé par ses harangues séditieuses, ne respirait que la guerre et la haine des noms de Bourgogne et de Bourbon.

Telle était la disposition des esprits, quand on apprit la mort du duc Philippe [1]. Cet événement n'apporta aucun changement dans la disposition des esprits ni dans la tournure des affaires. La rage du peuple ne connaissait plus de frein. La qualité de Bourbonnais était un titre de pros-

1. Il mourut à Bruges, le 15 juin 1467.

cription. Si un citoyen innocent et paisible osait se montrer dans les rues, et qu'un fougueux patriote ou un ennemi personnel s'avisât de crier : *C'est un Bourbonnais*, c'en était fait ; ce malheureux était sans pitié jeté dans la Meuse. C'est dans un de ces momens d'effervescence populaire, qu'un ancien bourgmestre de Dinant, appelé Jean Charpentier, qui venait d'être arrêté dans la province de Namur et amené dans les prisons de Liége, parce qu'il avait coopéré au premier traité de paix (c'était tout son crime), fut arraché de la prison aux cris d'une populace effrénée qui demandait sa tête. On le fit paraître sur un balcon, et on lui lut sa sentence. Après l'avoir entendue, il demanda de pouvoir se justifier devant les bourgmestres. Mais les Dinantais (c'était la lie du peuple) qui se trouvaient à Liége, demandèrent qu'on leur livrât ce traître (c'est ainsi qu'ils l'appelaient) ; qu'ils en auraient bientôt fait bonne justice. L'infortuné magistrat, entendant ces vociférations, se résigna à son sort, se recommanda à Dieu, et tendit le cou au bourreau. Ce n'est qu'au quatrième coup que la tête fut emportée. La populace semblable au tigre affamé qui saisit sa proie, s'empara du corps, le déchira par morceaux ; et ses membres palpitans furent dispersés dans les différens quartiers de la ville. Un grand nombre de citoyens paisibles, signalés comme *Bourboniens*, voulant se soustraire aux recherches ou à la rencontre de cette populace déchaînée, cherchèrent leur salut dans la fuite. Dans ce nombre étaient douze citoyens notables, qui avaient exercé des fonctions importantes dans la magistrature, et dont tout le crime était d'avoir fait des vœux pour la paix. Comme ceux-là étaient plus marquans, ils furent pendus en effigie vis-à-vis de l'hôtel-de-ville.

Le feu de la guerre s'étendait de proche en proche, comme la flamme de l'incendie. D'un côté, ceux de Viset se jetèrent sur le Limbourg. Les habitans, peu effrayés à la vue de cette petite troupe, vinrent gaiement à sa ren-

contre; mais la nouvelle de l'approche de l'armée liégeoise fit tomber toute leur ardeur, et ils se débandèrent : la plus grande partie, tant hommes que femmes et enfans, tâchèrent d'arriver à la tour de Bombaye, village à trois quarts de lieue de Viset. Les Dinantais, qui les poursuivaient, eurent la barbarie d'y mettre le feu. C'est alors qu'on vit le plus déplorable spectacle. On fit descendre de cette tour, où ils s'étaient enfermés, les femmes et les enfans sur des cordes, et les hommes sautaient comme ils pouvaient, les uns s'accrochant, les autres se précipitant, tous s'estropiant; et les ennemis, qui les attendaient au bas de la tour, les assommaient ou les égorgaient sans pitié.

Ceux de Hui, de l'autre côté, s'étaient répandus dans la Hesbaie, et exerçaient les plus affreux brigandages dans les cantons qu'ils parcouraient. Les Liégeois, qui déjà étaient si irrités contre eux, à cause de leur attachement au parti de Bourbon, résolurent de prendre une mesure décisive; ce fut d'assiéger Hui, et ils sommèrent ceux du comté de Looz, de Tongres et de St.-Trond de se réunir à eux. Ceux de Looz occupèrent les hauteurs, et les Liégeois, qui avaient jeté un pont sur la Meuse à la vue des ennemis, gardèrent les deux rives du fleuve. Ceux de Hui, ne voyant aucune disposition d'attaque contre la ville, restaient dans une entière sécurité, s'étant contentés de placer une garde avancée pour observer l'ennemi [1]. Les Liégeois demandèrent dans chaque corps de métier, un certain nombre de jeunes gens de bonne volonté, qui se chargeassent d'une expédition périlleuse, mais décisive, si elle réussissait; c'était de surprendre et de massacrer cette garde. Guillaume de la Marck d'Aremberg se met à leur tête, et ils partent, fermement résolus d'accomplir leur projet ou de sacrifier leurs vies. Arrivés à la faveur de la nuit, au pied des rochers qui entourent la ville, ils les

1. Suffrid. Petri, ibid., cap. 30, p. 165. Bouille, tom 2, p. 127 et suiv. Foullon, tom. 2, cap. 9, p. 101 et seq.

gravissent, et s'enfoncent dans les défilés, qui n'étaient pas défendus, parce qu'on ne s'attendait pas que jamais on s'avisât de s'y présenter : ils s'avancent donc ainsi sans bruit, et, pour ainsi dire, en tâtonnant, à la porte d'une *logette* où était cette garde avancée : les uns dormaient, les autres jouaient; tout-à-coup, la troupe liégeoise pousse la porte avec fracas, entre en poussant de grands cris, tombe sur les soldats de la garde, que la surprise et la frayeur empêchent de s'armer, les massacre tous aux cris répétés de St.-Lambert (c'était la veille de sa fête), sans leur avoir donné le tems de se reconnaître, et prend le chemin de la ville, dont l'intérieur était gardé par un corps d'infanterie bourgeoise, et les environs par la cavalerie. Ces troupes épouvantées par les cris des Liégeois, abandonnent leurs postes : Bourbon paraît sur le pont pour rallier ses soldats, qui, au lieu de se rendre à sa voix, se sauvent de toutes parts, en criant que la ville est prise. Bourbon, abandonné des siens, et craignant de tomber dans les mains de ses ennemis, prend la route de Namur, et la ville, restée ainsi au pouvoir des Liégeois, fut livrée au pillage pendant deux jours [1]. Les principaux habitans de Hui suivirent l'évêque avec leurs femmes et leurs enfans. Le nombre de ces malheureuses familles, qui vinrent se réfugier à Namur, est porté à douze cents, selon Suffridus Petri [2].

1. *Crescunt Leodii factiones : Carpentarius, nuper prætor Dionantensis, supplicio afficitur, aliique rebelles odiosi. Proscribuntur varii, in his primores duodecim, quorum pars consules fuerant, nec quidquam nisi bene sentiendo et bene volendo peccârunt. Limburgius ager incursatur. Huum subito impetu per Leodiensium et fœderatorum copias, Guilielmo Marcano præcèpuo ductore, nocte quæ diem D. Lamberto festum præcessit, occupatur et diripitur, profugo inde Borbonio.* Hist. Leod. comp. ad ann. 1467, p. 159.

2. *Cives Hoyenses cum uxoribus ac liberis episcopum Namurcum usque relictâ civitate secuti sunt, adeo ut episcopus deprehenderit ibi Hoyensium familias mille ducentas.* Suffrid. Petri, ap. chap. tom. 3, p. 165.

SIXIÈME ÉPOQUE.

BATAILLE DE BRUSTHEM. PRISE DE LIÉGE PAR CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

1467 — 1688. *Espace : 221 ans.*

CHAPITRE I.

Le duc Charles fait publier la guerre. Bataille de Brusthem. St.-Trond et Tongres se rendent : les otages sont décapités. Les Liégeois demandent grâce. Entrée du duc à Liége. Conditions imposées par le duc. Le pape envoie un légat à Liége : il lève l'interdit. Violences et exactions d'Imbercourt. Émigrations. — L'évêque va à Maestricht. Conjuration des proscrits ; ils s'emparent de Liége. Ils demandent pardon au légat et à l'évêque, qui leur accordent la paix. Le duc de Bourgogne la rompt. Imbercourt vient à Tongres : les proscrits s'emparent de cette ville. L'évêque et le légat sont amenés à Liége. Mort de Robert de Morialmé. — Le roi de France à Péronne : il accompagne le duc contre les Liégeois. Tongres pillée. Le duc s'avance sur Liége : députation des Liégeois au duc : réponse de celui-ci. Le maréchal de Bourgogne arrive au faubourg de Liége : choc des Liégeois et des Bourguignons. Le duc arrive au faubourg. Entreprise hardie des Franchimontois. Le duc entre dans Liége, qui est cruellement saccagée. Incendie de Liége. Amel de Velroux décapité. Le duc se fait nommer *mambour*, et substitue à sa place le seigneur d'Imbercourt. Le duc s'approprie le quartier *de l'île*. Tyrannie d'Imbercourt. L'évêque vient à Liége. — On rebâtit la ville. — Le duc de Bourgogne et Imbercourt font des présens et des offrandes à l'église de St.-Lambert. — La ville d'Aix-la-Chapelle fait au duc un don de 80,000 florins.—Projet de créer le duc roi de Bourgogne.

— L'empereur confirme les priviléges des Liégeois. — Projets et intrigues de Guillaume d'Aremberg : il fait assassiner le vicaire-général de Liége. — Prise du château d'Aigremont par l'évêque. — D'Aremberg déclare la guerre au duc de Bourgogne et à l'évêque de Liége. Le duc Charles assiége Nuys. Trève entre le duc et l'empereur; entre le duc et le roi d'Angleterre. — Le duc attaque la Lorraine, et prend Nancy. — Exactions d'Imbercourt. — Le duc Charles est battu et tué. — Intrigues de Louis XI pour soulever les Liégeois. — Marie de Bourgogne rend aux Liégeois leur priviléges, leur constitution et leur perron. L'évêque accorde le pardon à d'Aremberg. — Invasion de Raes de Heers dans le pays de Liége : il rentre dans ses biens. — Le perron est rendu aux Liégeois. — Mariage de l'archiduc Maximilien avec Marie de Bourgogne. *Neutralité* publiée à Liége. — Conjuration contre l'évêque. — Brouilleries entre l'évêque et d'Aremberg. L'évêque sort de Liége. Suite de ces brouilleries. D'Aremberg est banni. Ses lettres aux états. Le décret de bannissement est confirmé. D'Aremberg dévaste le pays de Liége. Le comte de la Marck renvoie à l'évêque les lettres de d'Aremberg. L'évêque revient à Liége : d'Aremberg s'approche de cette ville. Combat où l'évêque est tué. — D'Aremberg entre dans Liége, il se fait nommer *mambour*, et fait proclamer son fils évêque. L'archiduc Maximilien entre dans le pays de Liége; il prend St.-Trond, Hasselt et Tongres. Le château de Hollogne est assiégé par les troupes brabançonnes. D'Aremberg est défait. Bourgmestres décapités. Les Autrichiens prennent Tongres et Bilsen : les d'Aremberg ravagent la Campine, et prennent la ville de Peer : choc terrible. Conférences de Tongres : la paix y est conclue.

Dès que le duc Charles eut reçu la nouvelle de la prise de Hui, il n'hésita plus [1] : il fit publier la guerre par ses hérauts, qui tenaient un flambeau d'une main, et une épée de l'autre, annonçant par ces effrayans symboles une guerre à feu et à sang.

Le duc, qui déjà avait rassemblé une armée dans les environs de Louvain, vint mettre le siége devant St.-Trond,

1. Suffrid. Petri, ibid., p. 166.

où étaient renfermés trois mille Liégeois[1]. La ville était assiégée depuis trois jours. Les Liégeois, au nombre de trente mille, vinrent avec une nombreuse artillerie au secours de cette place. Guillaume comte de Berlo était chargé de l'étendard de St.-Lambert[2]. Les deux armées s'étant rencontrées près de Brusthem, à une demi-lieue de St.-Trond, livrèrent une grande bataille dans laquelle les Liégeois furent cruellement défaits. Il en périt trois mille, dit Suffridus Petri[3]. Baré y fut tué d'un coup de lance. La perte des Bourguignons n'était guère moindre que celle des Liégeois, dit Bouille. C'est le seigneur de Berlo qui, après avoir fait des prodiges de valeur, apporta lui-même cette fatale nouvelle à Liége, accompagné de sept chevaliers seulement. On n'avait pu arracher de ses mains l'étendard de St.-Lambert, et il eut au moins la gloire de le remettre brisé et déchiré, dans l'église cathédrale. C'est la dernière fois qu'on en fit usage[4].

Les Liégeois renfermés dans St.-Trond où Renaud de Rouveroi commandait, apprenant cette terrible défaite, rendirent la ville, déposèrent les armes et donnèrent dix

1. Suffrid. Petri, ibid., p. 167.

2. C'est, comme on l'a vu précédemment, à la dignité de haut-avoué de la Hesbaie, qu'était attachée l'honorable prérogative de porter l'étendard de St.-Lambert, et c'étaient les seigneurs d'Aigremont qui possédaient cette avouerie. Le dernier avoué ayant été mis à mort en 1466 (voyez p. 42), et n'ayant pas laissé d'enfant mâle, cette dignité sortit de la famille qui la possédait, et c'est ainsi que le seigneur de Berlo fut chargé de l'étendard La dignité de haut-avoué n'était plus dans les derniers tems qu'un titre que portait encore le dernier seigneur d'Aigremont, mort en 1812.

3. Philippe de Comines en compte neuf mille : *Qui semble beaucoup, ajoute-t-il, à toutes gens qui ne veulent point mentir. Depuis que je suis né, j'ay veu en beaucoup de lieux où l'on disait pour un homme qu'on en avait tué cent.*

4. C'est ce que dit M. de Villenfagne. Cependant Foullon et Bouille disent positivement qu'à la bataille où, en 1482, l'évêque Louis de Bourbon fut tué, Jean de Hornes portait l'étendard de St.-Lambert. Avant eux, Suffridus Petri avait rapporté la même circonstance. Il ne dit pas précisément l'étendart de St.-Lambert; il dit seulement *standerum quem vocant*. Il n'entend certainement que celui de St.-Lambert.

hommes au choix du duc, qui eut la barbarie de les faire décapiter [1].

A cette nouvelle, Tongres se rendit sans résistance. Les habitans livrèrent, comme ceux de St.-Trond, dix hommes qui éprouvèrent le même sort [2]. Le duc s'avança sur Liége, où les habitans étaient divisés d'opinion : les uns voulaient qu'on se défendît, et les autres, qui voyaient brûler et ruiner tout le pays, demandaient qu'on se rendît : ce dernier parti prévalut [3]. Trois cents des plus notables habitans vinrent en chemises, jambes et tête nues, lui apporter les clefs de la ville, et ils n'obtinrent que la triste grâce de n'être point livrés au fer et au pillage. Le duc y fit son entrée triomphante le 17 novembre, à cheval, l'épée à la main, accompagné de l'évêque, également armé, et escorté des officiers de sa maison, de deux mille cuirassiers et de deux mille archers à pied. Le doyen de St.-Pierre le complimenta à la porte Ste.-Marguerite, au nom du clergé, qui bordait un côté de la rue : les bourgeois bordaient l'autre, ayant des flambeaux à la main. Le duc, avant de se rendre au palais, se montra en conquérant dans différens quartiers de la ville, et l'évêque prit son logement dans la maison de Mérode.

Le 25, le peuple fut convoqué au palais en présence du duc et de l'évêque pour entendre les articles que le vainqueur avait dictés ; il y en avait 469. Les principaux étaient les suivans [4].

1. Phil. de Comines, liv. 2, ch. 2.

2. Id. ibid.

3. Suffrid. Petri, ibid., cap. 31, p. 168. Philip. de Comines. liv. 2, ch. 3 et 4. Suffride dit que la ville fut assiégée. *Carolus Leodium obsidione cinxit.* Placentius ou Plaisant, mauvais annaliste, avance la même chose. Philippe de Comines dit au contraire que les Liégeois se sont rendus, de la manière que je le rapporte ici sur la foi de cet historien, aussi judicieux que véridique, écrivain contemporain et, qui plus est, témoin oculaire.

4. *Carolus Burgundus maximo exercitu Trudonopolim obsidet, cui impositum erat præsidium Leodiense, Roveræo præfecto. Leodienses opem obsessis ferentes, magnâ clade ad Brustemium sternit, cruentâ victoriâ. Trudonopolim aliaque oppida capit. Leodium duris conditionibus deditum ingreditur, et ad palatium divertit, Borbonio Merodensem domum secedente.* Hist. Leod. comp. ad ann. 1467.

La cité de Liége et les autres villes du pays, excepté celle de Hui, seront démantelées aux frais du pays.

Toute l'artillerie et toutes les armes, sans en excepter une flèche, seront livrées au duc. Les habitans ne pourront retenir que les couteaux de table.

Toutes les chartes, papiers, édits, ordonnances concernant les libertés, franchises et priviléges de la cité et du pays, seront remis au duc.

Le perron, autrement dit, colonne de la fortune, qui était dressé sur le marché, sera enlevé.

Après la lecture de ces humiliantes conditions et de plusieurs autres, le duc fit demander au peuple s'il voulait s'y soumettre. Les habitans témoignèrent leur adhésion de la voix et du geste; et dès ce jour, on commença à abattre le perron, symbole antique de la liberté des Liégeois, qui décorait la grande place, comme pour faire entendre aux malheureux habitans que c'en était fait de leur liberté.

Dans ces entrefaites, le pape envoya à Liége un légat chargé de ménager une réconciliation entre le prince et la nation [1], L'évêque alla le rencontrer à Jupille, et ils vinrent descendre à la chartreuse. Le lendemain, il vint à Liége; et s'étant rendu à la cathédrale de St.-Lambert, il prononça l'absolution des censures ecclésiastiques et leva solennellement l'interdit dont le pays de Liége était frappé.

Le légat, pendant son séjour à Liége, concerta avec l'évêque tous le moyens de ramener le calme dans le pays, par tous les tempéramens qui pouvaient conduire à ce but salutaire. Il regardait surtout comme un des points les plus importans, le rappel des proscrits. Mais comme toutes ces discussions ennuyaient le jeune évêque, qui n'aimait et ne recherchait que ses plaisirs, il abandonna brusquement Liége et courut à Bruxelles, laissant tout le fardeau des affaires au légat et au seigneur d'Imbercourt, qui se rendit odieux au peuple par ses violences et ses exactions conti-

1. Suffrid. Petri, ibid. Ce légat était Onuphre, évêque de Tricarico.

nuelles, méconnaissant ou abolissant les anciens privilèges, créant de nouveaux impôts, outrant même les ordres du duc, quelque durs qu'ils fussent [1]. Les bourgeois abattus par le désespoir et par la crainte, et ne pouvant plus supporter le joug de cette affreuse tyrannie, abandonnaient leur malheureuse patrie pour aller grossir le nombre des proscrits, qui déjà, méditant des projets de vengeance, parcouraient le Condros les armes à la main.

Le légat ne désespérait cependant pas de les ramener, si l'évêque voulait lui prêter la main; mais malheureusement, ce jeune homme (car c'est la dénomination qui lui convient), uniquement occupé de ses parties de plaisir et du luxe de sa maison, ne correspondit en aucune manière aux vues du légat : il préparait dans ce moment une parade qu'il voulait aller faire à Maestricht, et c'était le seul objet qui l'occupait [2] : il avait dans ce dessein fait préparer une barque d'une nouvelle invention, élégamment décorée, dans laquelle on avait arrangé une loge pour ses musiciens; il y monta le 24 août, et arriva dans cet équipage à Maestricht.

Les exilés profitèrent de ce moment [3]. Liége était dépourvue d'armes et de défenseurs : ils conçurent le projet de s'en emparer, prirent leur route par les bois, et dérobèrent si bien leur marche, qu'ils arrivèrent à Seraing sans qu'on s'en fût aperçu. Mais comme ce village n'est qu'à une lieue de Liége, la nouvelle de l'arrivée de cette troupe y parvint bientôt. Ils ne renoncèrent cependant pas à leur entreprise; ils forcèrent les habitans de Seraing à les suivre; et ayant passé la Meuse, ils firent également marcher ceux de Tilleur, et gagnèrent ainsi les hauteurs de St.-Gilles.

Les Liégeois effrayés, se voyant dans l'impuissance de

1. Bouille, tome 2, p. 144.
2. Id. ibid. Mss. Warnant, cité par Bouille, p. 145.
3. Suffrid. Petri, cap. 32, p. 170. Bouille, p. 145 et suiv.

résister; se répandirent en tumulte dans la ville: les uns se jetèrent dans les églises; les autres, plus déterminés, se joignaient aux proscrits, à mesure qu'ils entraient dans Liége. Une partie d'habitans paisibles, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de prêtres, se sauvèrent par la porte d'Amercœur ou de St.-Léonard, pour aller retrouver l'évêque à Maestricht; mais ils furent arrêtés et dépouillés; on ne leur laissa que la chemise: il y en eut même un bon nombre qui furent tués ou jetés dans la Meuse.

Les proscrits prirent leur logement dans les maisons des fugitifs. Jean de Villers, leur chef, s'installa dans le palais avec Vincent de Buren, qui s'était mis à la tête des *rivageois*. Une autre troupe de proscrits, qui arrivaient de France, ayant, à leur entrée, rencontré Amel de Velroux, ancien bourgmestre, l'arrêtèrent et le persuadèrent si bien, qu'il consentit à se mettre à leur tête. Mais les chefs des proscrits, réfléchissant que si leur entreprise avait une mauvaise issue, ce seraient eux qui porteraient toute la peine, trahirent la cause de leurs compagnons, et vinrent se jeter aux pieds du légat, confessant leur faute, demandant leur pardon et implorant sa protection auprès de l'évêque. Le légat ne voulut pas se contenter de la soumission des chefs: avant d'interposer sa médiation, il exigea que tous les proscrits, sans distinction ni exception, donnassent une satisfaction entière et complète à l'évêque. Les chefs surent les gagner si adroitement, qu'ils parvinrent à en amener le plus grand nombre aux pieds du légat; et là, dans cette posture humiliante, ils demandèrent pardon et promirent, les mains levées au ciel, obéissance et soumission à l'évêque. Le légat se laissa fléchir à ce spectacle, et leur promit son intercession. Il vint en effet trouver l'évêque à Maestricht, accompagné des principaux proscrits, et l'évêque leur accorda la paix, à condition que toute la troupe viendrait à sa rencontre, sans armes, lui demander pardon à genoux.

Le légat et l'évêque partirent de Maestricht et se rendirent à Tongres, où la noblesse du pays était rassemblée pour les accompagner à Liége [1]. Mais dans ce moment, l'évêque reçut une lettre du duc de Bourgogne, qui lui annonçait qu'étant sur le point de faire la paix avec le roi de France, il viendrait d'abord à Liége réduire les rebelles; qu'il se gardât donc bien d'entamer avec eux aucun arrangement, parce qu'il allait envoyer Imbercourt avec un corps de troupes pour les attaquer.

Ces nouvelles déconcertèrent l'évêque; mais comme il n'aurait osé contrarier les intentions du duc, il fut forcé d'attendre à Tongres l'arrivée d'Imbercourt, qui ne tarda pas à y venir.

Les rebelles ne prenant conseil que de leur désespoir, conçurent le hardi projet de se saisir de l'évêque et de le ramener à Liége, croyant que lorsqu'il se verrait dans leurs mains, il serait bien obligé de leur accorder des conditions favorables. Ils sortirent donc de Liége le 8 octobre, entre 6 et 7 heures du soir, par trois portes différentes sous la conduite de trois chefs, dont le principal était Jean de Wilde, seigneur de Haultepenne, et se rencontrèrent à onze heures à la porte de Hasselt. Ils entrèrent dans la ville à minuit sans que personne s'en fût aperçu; tant on faisait bonne garde! et ils se partagèrent en trois bandes; l'une alla au logement d'Imbercourt, l'autre à celui de l'évêque, et la troisième garda les avenues. Les gens d'Imbercourt, réveillés par le bruit, se mirent sur-le-champ en état de défense, et il y en eut quelques-uns de tués. Les cris des blessés au milieu des horreurs de la nuit, répandent

1. *Exules per patriam concursant, et Borbonio Trajectum cum inani pompa navigante, ipsâ die D. Ludovici, seu augusti vicesimâ quintâ, Leodium improviso capiunt et cædes patrant. Legatus ad Borbonium proficiscitur pro eorum reconciliatione : eo fine Tungrim uterque Trajecto discedit.* Hist. Leod. comp. ad ann. 1468, p. 160.

l'effroi dans toute la ville. On ne peut ni se défendre ni se sauver : on marche, on attaque, on frappe, on tue au hasard, et l'on retrouve au jour le corps de Jean de Seraing, qui, dans cet horrible tumulte, avait été tué sur le marché. Robert de Morialmé, archidiacre de Liége, y reçut un coup mortel à la tête.

A la première lueur du jour, l'évêque qui s'était sauvé chez le légat par un trou qu'on avait pratiqué à la muraille, paraît à une fenêtre, et demande à la troupe ce qu'elle voulait. « Seigneur, répondit Villers, nous ne sommes ve- » nus ici que pour vous ramener à Liége suivez-nous, et » vous ne vous en repentirez pas. » L'évêque et le légat y ayant consenti, sortirent de Tongres, vers neuf heures, au milieu de la troupe, sans bruit et sans désordre [1], et

1. C'est ainsi à peu-près que Foullon, Piccolomini, Bouille, dont j'ai suivi le récit, et d'autres écrivains dignes de foi racontent ce fait. Foullon entr'autres, dans son excellent abrégé de l'*Histoire de Liége*, dont je prends souvent plaisir à rapporter des extraits en notes, dit que le légat et l'évêque furent reconduits à Liége *pacato agmine*. Mais Philippe de Comines rapporte qu'en revenant à Liége, déjà au premier gîte, ils avaient tué, sous les yeux de l'évêque, cinq à six chanoines, et qu'ils étaient tellement acharnés au carnage, qu'avant d'arriver à Liége, ils avaient inhumainement massacré seize malheureux, tant chanoines que domestiques de l'évêque. Dans le nombre, dit-il, était un chanoine nommé Robert, *fort privé dudit évêque*, c'est-à-dire, son intime ami, et il ajoute qu'après l'avoir massacré, ils eurent la cruauté de couper son corps par morceaux, qu'ils se jetaient à la tête l'un de l'autre, *par grande dérision*. Or il n'y avait pas d'autre Robert dans toute la suite de l'évêque que l'archidiacre Robert de Morialmé, qui avait été mortellement frappé à Tongres. (Je crois devoir remarquer ici que Duclos, dans son *Histoire de Louis XI*, rapporte le fait comme Philippe de Comines, et très-probablement d'après le récit de cet historien, qui était sans doute le seul que Duclos avait consulté.) Suffride dit aussi que l'archidiacre Robert et quelques chanoines qui accompagnaient l'évêque, furent massacrés. Comment, dira-t-on, concilier deux récits si opposés? car Comines est aussi un historien également digne de foi. Si je comprends bien son récit, il ne fait que rapporter ce que des messagers ou des fuyards vinrent dans le premier moment annoncer au duc. Or, dans un semblable désordre, tous les rapports sont ordinairement ou exagérés ou défigurés soit par l'effet de la crainte ou par esprit de malveillance, et l'on voit en effet par le récit même de Comines que toutes les nouvelles étaient contradictoires : *les uns disaient que tout estoit mort, les autres le con-*

ils arrivèrent avec les prisonniers le 9 octobre, à une heure après-midi.

Deux jours après, le peuple fut convoqué au palais [1], et l'évêque après avoir prié instamment le légat d'employer son crédit et ses moyens pour procurer aux Liégeois une paix solide, dit d'une voix forte : « Mes enfans, déjà depuis » trop long-tems les querelles domestiques nous désu- » nissent. Peut-être que moi-même j'ai trop facilement » prêté l'oreille à des conseillers qui me cachaient ou me » déguisaient les choses. Je veux désormais être plus circons- » pect et plus réfléchi : je ne veux plus employer que les » voies de la douceur et de la modération. Reposez-vous » donc sur la parole de votre évêque et prince, qui vous » proteste qu'il est résolu de vivre et de mourir avec vous. »

Le peuple applaudit, de la voix et du geste, à ces paroles consolantes. L'évêque témoigna alors qu'il désirait voir son ami Robert de Morialmé, et à l'instant, on envoya du monde pour aller le chercher à Tongres. Comme le coup violent qu'il avait reçu à la tête dans l'invasion nocturne de Tongres, le mettait dans l'impossibilité de se soutenir à cheval, on le mit sur un chariot; mais il eut le malheur d'être rencontré par une bande d'exilés, qui l'achevèrent impitoyablement.

Le duc Charles qui était à Péronne, fut profondément indigné en apprenant ces funestes nouvelles [2]. Le roi y était venu trouver le duc pour négocier la paix. Le duc

traire. Il en vint même qui rapportèrent que l'évêque lui-même et le seigneur d'Imbercourt étaient tués, *et fust conté tout cecy au duc, qui soudainement y ajouta foy :* soudainement, c'est-à-dire, si je ne me trompe, trop tôt, avant de s'être donné le tems d'attendre la confirmation de ces nouvelles. Il paraît donc que le récit de Comines n'est que la répétition des contes qui, de bouche en bouche, parvinrent au duc. Bouille, tom. 2, p. 149, réfute également Philippe de Comines, et il s'appuie de l'autorité de Piccolomini et de Foullon, dans sa grande Histoire, lib. 6, c. 11.

(1) Foullon, lib. 6, cap. 11, n. 15.

(2) Suffrid. Petri, ibid., cap. 33, p. 172. Phil. de Comines, liv. 2, ch. 7 et 9. Piccolom., lib. 4, comment. ap. Chap., tom. 3, p. 175 et seq.

accuse le roi de n'y être venu que pour le tromper, et le fait enfermer dans un château. Le roi perfide jure par la *Pâque-Dieu*, qu'il n'avait aucunement donné la main à ces excès [1], et il consent, tant pour se justifier que pour se venger de cette calomnie, disait-il, à accompagner le duc contre les Liégeois. Le duc, comme on dit, le prit au mot, et ils partirent pour cette expédition. Arrivés à Namur, ils envoyèrent des troupes pour occuper le pays de Liége et assiéger la ville.

Le duc, qui ne respirait que la vengeance, envoya un corps à Tongres sous les ordres du maréchal de Bourgogne, des princes de Savoie et du seigneur d'Imbercourt, qui, y étant entrés un jour de marché, livrèrent cette ville au pillage. Le duc l'avait condamnée au feu : mais elle se racheta pour une somme de deux mille florins du Rhin.

L'armée du duc fut partagée en deux corps, commandés, l'un par le maréchal de Bourgogne, l'autre par le duc [2]. La consternation était générale à Liége. Le légat, ayant convoqué le peuple au palais, lui remontra que le seul moyen de se soustraire à la colère du duc, était de prier l'évêque d'aller le trouver avec quelques notables habitans, pour le fléchir par leurs prières et leurs soumissions. Amel de Velroux et quelques principaux bourgeois furent désignés pour remplir cette triste et dangereuse mission, et le légat eut la générosité de les accompagner; c'était, en quelque sorte, se dévouer. L'évêque fut bien reçu; mais on lui fit

1. Foullon a voulu justifier Louis XI de cette odieuse imputation. Cependant Philippe de Comines dit positivement que le roi avait envoyé deux ambassadeurs à Liége pour *solliciter*, c'est-à-dire, soulever les Liégeois contre le duc. Foullon cite en effet ce passage de Comines; mais il ajoute qu'il n'a trouvé aucun historien liégeois qui en ait parlé, et que par ces ambassadeurs il faut entendre Jean de Villers et Baré de Surlet, qui étaient les chefs des exilés. Que ce soient, au reste, ces deux Liégeois ou deux autres, le fait n'en serait pas moins vrai. Bouille dit que Wachtendonck fait mention de cette ambassade dans son *Supplément à la vie de Bourbon*, et Suffridus Petri le dit encore plus positivement ; *Leodiensis fulti præsidio regis Galliæ, qui hos instigabat.*

2. Philip. de Comines, liv. 2, chap. 10.

entendre qu'il ne devait pas penser à retourner dans une ville condamnée à être mise à feu et à sang. Les bourgeois furent envoyés à Maestricht, où ils furent mis en prison [1], et le légat fut gardé à vue. Le lendemain cependant il fut admis à l'audience du duc, et il exposa les motifs les plus puissans, il employa les instances et les prières les plus pathétiques pour tâcher de désarmer sa colère. Mais l'impitoyable duc fut insensible à toutes ces remontrances, et donna pour toute réponse au légat que la vie et les biens des Liégeois étaient dans ses mains [2].

Le maréchal de Bourgogne, arrivé dans un des faubourgs de Liége à l'entrée de la nuit, ne put trouver d'emplacement suffisant pour loger ni même pour contenir sa troupe. Les Liégeois, voyant ce désordre, s'avancent par les brèches de leurs murailles, sur les collines et les vignobles, et tombent sur les valets qui étaient au bout des faubourgs,

1. *Audito interim exulum reditu, Humbercurtius a Carolo ad Borbonium cum delectis mittitur; pacemque dissuadet. Exules burgundicum præsidium Tongri opprimunt, per tenebras ingressi, Villæo præcipuo ductore: captus Humbercurtius aliique Burgundi dimittuntur ope pacis : occisi in nocturno tumultu aliquot præsulis comites, quidam fugá trajectum elapsi : legatus et præsul Leodium reducuntur pacato agmine* (voyez la note 1 de la page 63,) *octobris noná. Convenitur de pace præsulem inter et exules...... Ad inexpectatæ rei famam, Carolus Perona e finibus Galliæ cum Ludovico rege et ingentibus copiis advolat. Prima ejus acies Tongrim occupat et spoliat vicesimá octobris.... Missi ad Carolum Velrusius aliique cives deprecatores tenentur in vinculis, postea plexi. Præsul etiam ingressus eo fine cum legato in civitatem redire non sinitur.* Hist. Leod. comp. ad. an. 1468, pag. 161.

2. Philippe de Comines, cédant toujours au penchant qui le portait à excuser le duc, accuse le légat d'avoir intrigué pour se faire choisir évêque de Liége, et dit que c'est dans cette intention qu'il favorisait les Liégeois dans leur rebellion. Les autres historiens, et Bouille entr'autres, justifient ce prélat de cette imputation Toute sa conduite en effet paraît prouver le contraire, *et il n'y a guère d'apparence*, ajoute Bouille avec raison, *qu'il eût songé à entreprendre une affaire si difficile dans le tems où tout pliait sous la puissance du Bourguignon.* Il est donc bon de se défier un peu du récit de Comines dans toute cette partie, non qu'il ait eu l'intention de tromper, mais parce que, aveuglé ou entraîné, peut-être sans s'en apercevoir, par son attachement à la maison de Bourgogne, il était toujours disposé à expliquer dans un sens favorable ce qui aurait pu prouver ses torts.

où ils faisaient promener leurs chevaux : ils tuèrent plus de 800 hommes.

Les Liégeois, profitant de ce premier avantage, se disposaient à faire une sortie générale avec des flambeaux pour assaillir les Bourguignons. Mais ces derniers qui avaient quatre bonnes pièces d'artillerie, tirèrent dans la grande rue deux ou trois coups, qui tuèrent un assez bon nombre de Liégeois. Cette résistance les fit retirer des faubourgs.

Le duc, qui était logé à 4 ou 5 lieues de Liége, ayant appris cet échec, qui lui fut exagéré, comme tout le reste (car on lui avait rapporté que toute son avant-garde était taillée en pièces)[1], fit partir en hâte deux ou trois cents hommes pour porter des vivres à l'armée du maréchal, qui depuis deux jours et une nuit en manquait, et il arriva lui-même sur le soir au faubourg, où il logea avec sa troupe. Le roi avait pris son logement dans une grande ferme à un quart de lieue de la ville. Il survint vers minuit une alarme assez chaude. Le duc se précipita soudain dans la rue : l'obscurité et le mauvais tems contribuèrent à augmenter le désordre et l'effroi. Le roi, qui venait d'arriver, prit le commandement. Cette alarme n'était toutefois qu'une terreur panique. Le duc et le roi retournèrent donc à leurs logemens.

Mais dès le lendemain matin, le roi vint se loger devant les faubourgs, dans une petite maison, située auprès de celle où le duc était logé. Ce dernier, qui craignait avec raison que le roi ne le trahît ou ne l'abandonnât, plaça 300 hommes d'armes dans une grange, située entre les deux maisons, afin qu'ils eussent constamment l'œil sur celle du roi, et ils restèrent huit jours dans cette position. L'attaque fut résolue le huitième jour au soir pour le lendemain. L'ordre fut donné à l'avant-garde d'attaquer au moment où

1. Comines, ch. 11.

l'on entendrait un coup de bombarde et de deux grosses serpentines.

Les habitans, ayant été instruits de ce projet, cherchèrent leur salut dans leur courage et leur désespoir [1] : ils n'avaient pas un soldat, pas un chef : la ville n'était défendue que par ses propres citoyens et sept à huit cents hommes du pays de Franchimont : ils n'avaient ni fossés, ni murailles, ni artillerie. Dans cette désolante extrémité, six cents de ces braves Franchimontois [2] prennent la courageuse résolution de sortir de la ville et de venir surprendre le roi et le duc dans la maison où ils étaient logés. Ils avaient pour guide les hôtes des deux maisons. Ces braves, soutenus par l'espérance *d'avoir une bien grande victoire, ou à tout le moins et au pire aller, une bien glorieuse fin*, dit Philippe de Comines, franchirent vers dix heures du soir les montagnes par les brèches, surprirent les sentinelles, et les tuèrent. Trois gentilshommes de la maison du duc de Bourgogne tombèrent sous leurs coups, et s'ils avaient fait moins de bruit, ils eussent infailliblement tué ou pris ces deux princes dans leurs lits. Mais le tems qu'ils passèrent à attaquer la grange, où étaient les 300 hommes que le duc y avait postés, laissa au roi et au duc le tems de se lever et de s'armer. Les Franchimontois étaient cependant arrivés à la maison du duc, qu'ils assaillirent, et cette attaque fut si inopinée, que Philippe de Comines, qui était couché dans la chambre du duc avec deux autres gentilshommes, eut à peine le tems (il rapporte ce fait lui-même) de lui mettre un casque et une cuirasse. Le duc et ses trois compagnons étant descendus précipitamment de la chambre, trouvèrent les archers qui formaient la garde, occupés à défendre les portes et les fenêtres contre les Franchimontois. Mais cette garde résista si vigoureusement,

1. Comines, ch. 12.

2. *Ont toujours esté très-renommés et très-vaillans ceux de ce quartier*, dit Phil. de Comines.

qu'enfin elle perça dans la rue avec le duc. Le combat s'y engagea avec acharnement. L'hôte de la maison du duc est le premier qui fut tué. Les Franchimontois se jetèrent en même temps sur celle où était le roi : l'hôte, qui y entra le premier, fut tué par les Écossais qui le défendaient. Les Liégeois étant sortis de la ville pour venir au secours des braves Franchimontois, furent aisément repoussés par les soldats des deux princes, qui étaient accourus de tous les côtés pour les défendre. Les Liégeois tâchèrent de regagner leur ville, et les Franchimontois périrent victimes de leur généreux dévouement [1].

Dès le lendemain, à huit heures du matin (c'était un dimanche 30 octobre), le duc fit tirer la bombarde et les deux serpentines pour avertir l'avant-garde, et s'étant mis à la tête de ses troupes, il s'approcha des murailles, où il ne trouva point de résistance, parce que les Liégeois, croyant que le duc, par respect pour le dimanche, ne donnerait point l'assaut, étaient restés fort tranquilles. Toute l'armée, qui montait à-peu-près à 40,000 hommes, entra dans la ville, sans résistance et sans obstacle, par les deux extrêmités, les Bourguignons par la porte de St.-Léonard, et le roi avec le duc par celle de Ste.-Walburge. Le roi, qui portait à son chapeau la croix de St.-André, entra en criant *Vive Bourgogne !* Les rues étaient presque désertes. Tous les habitans ou s'étaient cachés dans les églises et dans les maisons, ou se sauvaient comme ils pouvaient, par le pont de Meuse, avec leurs femmes et leurs enfans, prenant la route des Ardennes. Les soldats ne rencontrèrent dans la ville qu'un petit nombre de malheureux qui, n'ayant pu trouver d'asyle pour se cacher, ni d'issue pour se sauver,

1. C'est pour perpétuer le souvenir de ce beau fait d'armes qu'une société de Liégeois distingués a chargé M. Hennequin, connu par les *fureurs d'Oreste*, de l'exécution d'un tableau représentant ce grand trait d'héroïsme.

étaient comme errans ou égarés dans les rues : ils y furent tués [1].

Le duc demanda au roi ce qu'il pensait qu'il dût faire de cette ville. *Celui qui veut chasser les oiseaux, doit brûler le nid,* dit-il : réponse digne du Néron de la France [2]. Le duc le conduisit au palais, où il le consigna, afin que de là il pût voir égorger sous ses yeux ce peuple, dont il avait si indignement armé les mains et si lâchement abandonné la cause, et il se rendit lui-même à l'église de St.-Lambert, où ses gens voulaient entrer par force pour en enlever les richesses [3]. Le duc la sauva du pillage ; mais les malheureux qui s'y étaient sauvés, furent pris.

La ville fut livrée au pillage. Les chefs de l'armée signalèrent aux différens corps les quartiers de la ville qui étaient livrés à leur discrétion. Les anciennes chartes ou archives qui renfermaient les lois, paix, libertés, priviléges de la nation, furent emportées, et le perron, fut transporté à Bruges, et planté dans l'emplacement de la bourse avec une inscription injurieuse aux Liégeois. Le pillage commença à midi. Le duc alla au palais retrouver le roi, qui

1. Philippe de Comines dit que dans le quartier où il était, il ne vit que trois hommes morts et une femme, et qu'il croit qu'en tout il n'en périt pas plus de deux à trois cents. Comines a pu le croire ainsi dans le moment, ou peut-être voulait-il diminuer le nombre de ces malheureuses victimes pour laver un peu le duc de Bourgogne, qu'il accompagnait, de la tache odieuse que cet affreux événement imprime à sa mémoire. Un auteur manuscrit, cité par Bouille, tome 2, pag. 162, porte le nombre des hommes massacrés à 40,000, et celui des femmes noyées à 12,000, nombres qui, sans doute, paraissent exagérés ; mais il faut les comparer à l'immense population de Liége dans ce tems-là. *C'était pour lors une ville merveilleusement peuplée*, dit Philippe de Comines, qui, pour l'étendue, la compare à Rouen. Le cardinal Piccolomini porte la population de Liége à 120,000. *Cujus ante has calamitates is animarum numerus fuit, ut censu habito centum et viginti millium intra muros tantùm continere inventa sit.* Fisen l'évalue au même nombre.

2. *Rex Franciæ illiberali apophthegmate pronunciavit exurendum ei esse nidum qui pellere vult aves.* Suffrid. Petri, ap. Chap., tom. 3, p. 174.

3. Philippe de Comines rapporte, comme témoin oculaire, que le duc tua, de sa propre main, un de ses soldats qui voulait entrer dans l'église malgré lui. Olivier de la Marche dit qu'il tua deux ou trois gens de sa maison.

se répandit en complimens très-flatteurs sur sa valeur et ses succès, il le pressa vivement de le laisser partir : le duc y consentit, en murmurant cependant, dit Philippe de Comines [1]. Son départ fut une fuite.

Deux ou trois de ces malheureux qui, fuyant par la route des Ardennes, avaient été pris, furent amenés au duc, qui eut la cruauté de les faire mourir. Le plus grand nombre de ceux qui purent se soustraire à la poursuite du vainqueur, périrent ou de faim ou de froid. Ceux qui eurent le bonheur d'échapper à ces fléaux, pénétrèrent en France par Mézières; mais, le croirait-on, si l'on ne connaissait pas l'excès de bassesse auquel peut se porter le caractère vil et rampant de cette classe d'hommes qui trouvent tous les moyens bons dès qu'ils sont propres à leur mériter la faveur et les bonnes graces du plus fort? le croirait-on? des seigneurs (et l'on en compte un assez bon nombre) eurent la lâcheté d'arrêter ces malheureux fugitifs, de les dépouiller et de se faire un mérite auprès du duc de cette lâche barbarie comme d'un bel exploit.

Avant de partir, le duc ordonna que tous ceux qui avaient été cachés dans les maisons ou dans les églises, au moment de la prise de la ville, fussent précipités dans la Meuse, et qu'en même tems on mît le feu à la ville à trois reprises. Les exécuteurs de cet ordre cruel ajoutèrent à ce supplice un raffinement de barbarie qui révolte la nature et l'humanité. Ils firent lier ces malheureux les uns aux autres par douzaines et par vingtaines, les vieillards aux jeunes gens, les mères à leurs enfans. [2] Il chargea de cette déplorable exécution 3 ou 4000 soldats du Limbourg, en leur recommandant seulement d'épargner les églises et les maisons des chanoines.

1. Ibid., ch. 14.

2. C'est le cardinal Piccolomini qui rapporte ces affreux détails. *Quin et illud ad malorum cumulum accedit ut parentes cum matribus, filiis et omni prole invalida fune uno constricti ad acerbitatem interitûs in profluentem Mosam dejicerentur.* Ap. Chapeauv., tom. 3, p. 185.

Après avoir donné l'ordre d'abattre le grand pont qui traversait la Meuse [1], on mit le feu aux différens quartiers. Le duc partit à l'instant, il s'arrêta à quelque distance de la ville pour voir les flammes qui dévoraient les maisons et entendre le fracas des murs et des toits qui s'écroulaient. Il alla loger à 4 lieues avec sa suite; mais ils entendaient le bruit comme s'ils avaient été sur les lieux, dit Philippe de Comines.

Dès que le duc fut arrivé à Maestricht [2], il fit trancher la tête à Amel de Velroux, qui avait eu le courage de se mettre à la têtede la députation que les Liégeois avaient envoyée au duc pour implorer sa clémence, et il congédia le légat, qui informa le pape, par un rapport détaillé, du triste sort de cette malheureuse ville.

Les gens de la suite du duc, qui étaient restés à Liége, continuèrent le lendemain leur expédition selon l'ordre qu'ils en avaient. Toutes les habitations furent la proie des flammes. Les églises seulement et trois cents maisons de prêtres furent sauvées.

Avant de retourner en Brabant, le duc Charles se fit nommer *mambour* du pays, et chargea du gouvernement, pendant son absence, le seigneur d'Imbercourt. Ce ministre des volontés et des vengeances de son impitoyable maître, manda les membres du clérgé de Liége à Maestricht, et leur présenta un réglement, qu'ils furent obligés de ratifier et de munir de leurs sceaux. Cet édit portait que le duc de Bourgogne, en qualité d'avoué de l'église de Liége, s'appropriait la partie ruinée de la ville, qu'on appelle *l'île*, pour y tenir sa cour de justice, non selon les statuts et lois du pays, mais selon sa volonté, qui était devenue la seule loi. C'est ainsi que, selon la réflexion de l'historien

1. C'est le pont des arches. Quoique Philippe de Comines ait dit que ce pont a été abattu, selon l'ordre qu'en avait donné le duc, on ne rompit que l'arche du milieu. Je tiens cette circonstance de M. de Villenfagne.

2. Bouille, ibid., p. 163 et suiv.

Bouille, ce prince qui n'était venu, à ce qu'il disait, que pour la défense de l'évêque contre ses sujets, dépouilla l'évêque lui-même. C'est ce qui fait croire à quelques historiens que son principal dessein était d'envahir peu à peu le pays, parce que, méditant le projet de se faire proclamer roi de Bourgogne, il ne pouvait souffrir que le pays de Liége, qui était enclavé au milieu de ses états, continuât à rester indépendant de sa puissance.

Imbercourt se rendit à Bruxelles auprès du duc pour lui remettre les lettres par lesquelles le clergé venait de lui céder le quartier de *l'île*, et le duc les fit confirmer par l'évêque. Il permit à Imbercourt de rebâtir quatre cents maisons bourgeoises et cent autres pour y loger les artisans, les chapelains et les domestiques des chanoines, moyennant un lion d'or de 30 sous pour chaque bâtiment et une redevance annuelle de deux chapons.

De retour à Liége, Imbercourt prit possession du quartier de *l'île* au nom du duc, et le fit entourer de pierres comme pour tenir lieu de forteresse, afin de contenir les autres quartiers de la ville. Il voulut donner à cette espèce de ville une forme de gouvernement, en y établissant sur les ruines de l'ancienne constitution, un tribunal dont les juges, tenant immédiatement leur juridiction du duc, n'avaient d'autre loi à suivre que sa volonté. Tout le pays gémissait donc sous le poids de la plus dure et de la plus humiliante servitude. L'affreux système de la terreur y était établi. La stupeur et la consternation avaient glacé tous les esprits. On n'osait se voir, se parler, se regarder même. Un mot inconsidéré coûtait la vie; le silence même, auquel, lorsqu'on voulait perdre un malheureux, on donnait une interprétation sinistre, était un crime. Tous les seigneurs, dans leurs villages, étaient comme autant de petits tyrans, qui, pour faire leur cour au maître, vexaient tellement les malheureux paysans, que ceux-ci voulaient abandonner l'agriculture.

Le clergé saisit l'occasion de l'arrivée de l'évêque à Hui, pour lui envoyer une députation chargée de lui adresser ses doléances sur le déplorable état de la ville et des campagnes. L'évêque répondit qu'il sentait vivement leurs malheurs; qu'il était profondément touché de leurs justes plaintes; mais que dans la malheureuse conjoncture où il se trouvait, il ne pouvait qu'implorer lui-même la clémence du duc, comme il fit en effet. Peu après il vint à Liége: en y entrant, il ne put retenir ses larmes à l'aspect épouvantable de cette cité désolée, dont les débris fumans ne présentaient à l'œil effrayé que des amas de cendres et des traces de sang [1].

Les bourgeois fugitifs revenaient insensiblement, et s'y choisissaient, selon leur commodité, quelquefois au hasard, des emplacemens pour s'y former des habitations, sans observer ni règle ni symétrie, et c'est de là

1. *Obsessum fuit partibus duabus Leodium, ad Leonardinam portam ac Valburgianam. Erupére ad Leonardinam cives, Villæo duce, cum magna obsidentium clade. Iterum ad Valburgianam nocturnâ Francimontanorum eruptione dux et rex periclitati. Postridie mane, octobris tricesimâ, dominicâ die, Leodium mœnibus nudum et a plerisque civibus desperatâ propugnatione desertum capitur. Quidquid vi captis urbibus accidere solet patratur: occisi qui manserant, aut in profluentem de latebris protracti. Profugorum pars magna per Arduennæ saltus errabunda, inediâ et frigore consumpta est. Carolus deinde Francimontanam regionem universam depopulatus abscedit, relictis qui civitatem diruerent et incenderent, præside Humbercurtio. Rupto ponte arcuato, sparsi tribus urbis regionibus ignes: templis et canonicorum ædibus servatis, arsére civium domus omnes, quamquam aliqui senas omnino superfuisse memorant.* Hist. Leod. comp. ad an. 1468, p. 162.

Borbonius Bruxellis agit apud Carolum pro recipiendis Leodium superstitibus et ædificanda Leodiensi insula ac domibus circa ædem Lambertianam. Humbercurtio Bruxellis reverso novæ judiciorum formæ institutæ. Repetitæ de factiosis quæstiones et supplicia sumpta. Tributa nova imposita et exacta, a rusticanis præsertim, tantâ acerbitate, ut incultos agros deserere vellent, nisi canonici apud Borbonium Hui institissent, ut de modo statuendo sese apud Carolum interponeret. Isthæc ad excidium urbis Leodiensis spectantia, et maximam partem ex manuscriptis testium oculatorum excerpta, particulatim digressimus, ut quorumdam judicio et Leodiensium desiderio satisfaceremus, et quia nihil in omni leodiensi historia magis notandum est. Id. ad an. 1469, p. 163.

Borbonius Huo Leodium navigat januarii tertiâ, et pedes lustratum it miserabiles civitatis suæ ruinas. Id. ad an. 1470, p. 164.

sans doute, dit le père Bouille, que se sont élevées ces rues étroites et détournées qui défigurent cette grande ville. C'est ainsi que bientôt le nombre des maisons rebâties excédait celui qui avait été prescrit. L'évêque n'avait pas voulu y apporter obstacle, et Imbercourt n'avait pas paru y faire attention; mais le duc envoya à Liége deux officiers chargés d'intimer aux magistrats l'ordre d'abattre le nombre de maisons bâties sans autorisation [1].

Cependant le souverain pontife, informé par le rapport de son légat des profanations et des pillages des églises de Liége, avait lancé les foudres de l'excommunication contre le duc Charles et contre tous ceux qui avaient eu part à ces désordres. Le duc fit alors une espèce d'amende honorable [2]: il envoya à l'église de St.-Lambert, de magnifiques présens; c'était d'abord une figure d'or représentant St.-George, aux pieds de laquelle on voyait le duc tenant humblement quelques reliques dans ses mains. Les autres dons étaient des ornemens d'église; une chasuble, deux dalmatiques, trois chapes de grand prix, et quelques nappes d'autel de très-fin lin. L'abbé de St.-Jacques chanta la messe ce jour-là, revêtu de ces trois belles chapes, et l'évêque, ainsi que les envoyés du duc, y assistèrent. Imbercourt, qui, s'il n'était pas nominativement compris dans la bulle d'excommunication, sentit très-bien, en mettant la main à la conscience, qu'il méritait aussi bien que les autres, d'être frappé de l'anathême, vint exprès de Maestricht à Liége, avec sa femme, offrir quinze livres d'or à St.-Lambert. Ce n'est peut-être pas cependant pour son propre compte qu'Imbercourt vint faire cette offrande: c'est le duc, selon quelques écrivains, qui, agité sans cesse par les cris de sa conscience, envoya cette somme à l'église de Liége, comme une amende au

1. *Mittuntur a Burgundo, qui Leodiensia mœnia reparari cœpta et domos supra certum numerum exstructas disjici curent.* Id. ibid.

2. Brasthem. ap. Chap., tom. 3, p. 188, n. 3.

glorieux martyr [1]. Il cherchait à apaiser ses remords par ces momeries ; et c'est encore dans ce dessein qu'il se rendit à Aix-la-Chapelle, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avait fait à la sainte Vierge. Mais quand il crut avoir ainsi satisfait à sa conscience, il songea à ses intérêts : il assembla le sénat de cette ville, et se plaignit que ses habitans avaient fourni des secours en argent et en vivres aux Liégeois, ses ennemis. Il ne paraît donc pas que ses dons expiatoires eussent été aussi efficaces pour étouffer ses désirs de vengeance, que pour apaiser ses remords de conscience. Tel est l'esprit et l'effet de la superstition, que quand les remords sont calmés par quelque vaine pratique, on croit pouvoir retourner à ses habitudes et à ses penchans vicieux, dans l'espoir qu'on saura par les mêmes sacrifices expier les mêmes péchés. C'était là sans doute la religion du duc Charles.

Le sénat nia le fait, ou du moins justifia la ville du tort que le duc lui imputait, en le rejetant sur quelques particuliers qui avaient aidé en effet les Liégeois à l'insu des magistrats. Mais comme ce désaveu ne paraissait pas satisfaire le duc, dont le nom seul inspirait la terreur, la ville lui fit un don de 80,000 florins d'or, qu'il accepta gracieusement, et il trouva sans doute avec plaisir dans ce don, un dédommagement de ceux qu'il avait dévotement faits à St.-Lambert.

L'empereur Frédéric III l'attendait à Trèves, où ces deux princes devaient avoir une entrevue sur le projet de mariage de la princesse Marie, fille du duc, avec l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur, à condition que celui-ci déclarerait le duc roi de Bourgogne avec le titre de vicaire de l'empire. Tout était prêt pour la cérémonie du couronnement du nouveau roi, qui avait même eu la précaution

1. *Pontifex Sixtus IV censuris animadvertit in eos qui templa Leodiensia spoliárant. D. Lamberti templo dona Carolus mittit.* Hist. Leod. comp. ad an. 1471, p. 164.

(tant il se croyait sûr de son fait!) d'apporter avec lui tous les ornemens de la royauté. Mais le roi de France qui avait toujours l'œil et l'oreille à tout, envoya des agens adroits et affidés à Frédéric pour lui représenter le danger auquel il s'exposerait en élevant à la royauté cet ambitieux duc de Bourgogne, qui déjà revêtu du titre de vicaire de l'empire, ne tarderait pas à s'en prévaloir pour porter ses vues sur la couronne impériale. L'empereur sentant la force de ces raisons, partit subitement de Trèves, sans faire ses adieux au duc, se contentant seulement de lui faire dire qu'il avait résolu de remettre la cérémonie de son couronnement au temps du mariage de Maximilien avec sa fille. Charles, honteux d'avoir été ainsi joué, tourna ses vues ambitieuses d'un autre côté pour se consoler de cet affront. L'évêque Bourbon, qui l'avait accompagné dans ce voyage, obtint de l'empereur la confirmation des prérogatives et libertés de l'église de Liége par un diplome du 23 octobre 1473 [1], et il arriva à Liége le 2 décembre, avec le chagrin d'avoir perdu en route le seigneur de Hamal, qui eut le malheur de se noyer.

Guillaume d'Aremberg, comte de la Mark, surnommé le *sanglier des Ardennes*, avait déjà manifesté ses intentions hostiles et ses manœuvres séditieuses [2]. Il avait fait fortifier son château d'Aigremont, situé sur un rocher entre Liége et Hui : il tenait des propos séditieux, faisait de grandes largesses, tâchant ainsi de se former un parti dans le peuple, et il avait déjà de nombreux partisans dans la Hesbaie. La présence des Bourguignons le gênait cependant, et le contenait. Mais quand le duc fut parti pour le siége de Nuys, il ne cacha plus ses projets; et étant un

1. *Colloquio Trevirensi Cæsarem inter et Carolum adest Borbonius, regaliaque accipit et confirmationem prærogativarum ecclesiæ Leodiensis. Hamalius cum illo Treviri rediens mergitur.* Ibid. ad an. 1473, p. 165.

2. *Gulielmus Marcanus sive Arenbergius Leodii turbare incipit.* Id. ad ann. 1471, p. 165.

jour venu à St-Trond avec l'évêque, il y fit assassiner son vicaire-général, au moment où il sortait de l'église Notre-Dame [1]. On n'a jamais bien su la véritable cause de cet attentat : on a conjecturé seulement (et dans un homme aussi violent que d'Aremberg, cette conjecture n'était pas sans fondement) qu'il avait voulu par ce coup hardi provoquer l'évêque, et le forcer à prendre les armes pour venger la mort de son vicaire. Cet événement frappa toute la ville de terreur, et d'Aremberg ne crut pas devoir y faire un plus long séjour : il monta donc à cheval, et prit la route de son château d'Aigremont. L'évêque, sentant que le moment était pressant, tâcha de rassembler à la hâte une petite troupe, et se mit en marche pour aller attaquer le château d'Aigremont. D'Aremberg, qui ne s'attendait pas à une attaque si prompte, et n'était pas préparé à soutenir un siége, fut obligé d'abandonner son château, qui fut emporté et démantelé, et l'évêque l'ayant déclaré acquis au fisc, le donna au comte de Chimai.

Mais d'Aremberg n'était pas resté dans l'inaction. Il avait obtenu de l'empereur le commandement d'un petit corps d'armée avec lequel il vint infester les terres de Liége, et il envoya en même tems un héraut pour déclarer la guerre au duc de Bourgogne et à l'évêque de Liége [2]. Celui-ci s'étant mis à la tête de quelques troupes d'élite, prit la route du pays de Franchimont pour y attendre son ennemi; mais d'Aremberg ayant été informé de la marche de l'évêque, ne le chercha pas, et il prit le parti d'aller rejoindre l'empereur, qui était venu à la tête des princes de l'empire, placer son camp près de Nuys, que Charles tenait assiégée depuis dix mois. Ce prince ayant reçu l'avis que le roi

1. *Jussu Marcani vicarius episcopi occiditur Trudonopoli.* Id., ad an. 1474. Suffrid. Petri, ap. Chap., cap. 34, p. 189. Cet auteur dit que d'Aremberg tua lui-même le vicaire.

2. *Gulielmus Marcanus copiis cæsareis agrum Leodiensem infestat. Ejus castrum Acrimontanum capitur, fisco addicitur et destruitur.* Hist. Leod. comp. ad an. 1475.

d'Angleterre se disposait à faire une descente à Calais pour attaquer la France, prit la résolution de lever le siége de Nuys pour venir rejoindre les Anglais; et afin qu'on ne pût dire qu'il avait perdu son tems devant Nuys, il ne voulut pas abandonner son camp avant d'avoir essayé ses forces contre l'empereur. Mais il avait besoin de renfort; car son armée s'était entièrement épuisée contre cette place, et c'est à l'évêque de Liége qu'il s'adressa, en le sommant de lui en envoyer sans délai. Bourbon lui amena lui-même un corps nombreux tant d'infanterie que de cavalerie [1], et Charles, toujours entraîné par sa témérité naturelle, vint attaquer le camp des impériaux; il fut repoussé avec une perte considérable, et le légat du pape, qui était l'évêque de Forli, saisit cette circonstance pour ménager un accommodement entre les deux princes, qui conclurent une trève de neuf mois. Le duc ayant laissé une partie de son armée en Allemagne pour exécuter les projets qu'il avait formés contre la Lorraine et la Suisse, se hâta de venir rejoindre le roi d'Angleterre, qui déja avait pénétré dans la Picardie à la tête de vingt mille hommes. Le roi fut si irrité de cette audacieuse entreprise du duc, que, pour le confondre dans ses vues, il résolut à quelque prix que ce fût, de s'accommoder avec l'Anglais, et conclut avec ce prince une trève de neuf ans. Le duc se voyant ainsi déconcerté dans ses vues, sentit qu'il n'avait de son côté d'autre parti à prendre pour se tirer de ce mauvais pas, où l'avait encore précipité son ardeur inconsidérée, que de demander aussi une trève que le roi lui accorda également pour neuf ans, et qui fut signée le 15 septembre à Soleuvre, village à 4 lieues de Luxembourg. Le duc s'était pressé d'accéder à toutes les conditions proposées par le roi, parce qu'il lui tardait d'exécuter les vastes projets de son ambition; mais le siége inutile de Nuys l'avait entièrement épuisé d'hommes et d'argent, et c'est en levant de grosses contributions sur le

1. *Carolo Novesium obsidenti adest Borbonius.* Ibid.

pays de Liége, qu'il tâcha de subvenir aux frais d'une expédition, dont, selon toutes les combinaisons humaines, le succès était impossible, ou au moins bien incertain. Mais les obstacles, au lieu de contenir sa fougue, ne faisaient que l'irriter. Il suit donc son projet, entre dans la Lorraine, et prend Nanci après un siége de neuf mois. Cette importante conquête lui ouvrit tout le pays.

Cependant Bourbon, qui était revenu de son voyage d'Allemagne, apprit avec peine toutes les exactions qu'Imbercourt, profitant de son absence, avait exercées contre les malheureux Liégeois. Cet impitoyable gouverneur, connaissant les intentions et le caractère de son maître, savait assez qu'il ne désapprouverait pas sa conduite. Il s'était donc comporté en véritable tyran; il avait désarmé les bourgeois, altéré la monnaie, démantelé les villes de Tongres et de Hasselt, et levé des troupes dans la ville et le pays pour former une armée qui fût toujours prête à obéir à sa voix et à exécuter ses volontés. L'évêque blâma d'autant plus cette conduite, que s'étant, dans tous ces actes, appuyé du nom de Bourbon, il avait ainsi compromis son autorité et lui avait attiré la haine de ses sujets [1]. Mais Imbercourt, soutenu par son maître, était très-peu sensible au mécontentement et aux reproches de l'évêque.

Le tems approchait où tant de maux allaient avoir un terme. L'impétueux duc de Bourgogne s'engagea avec sa témérité ordinaire dans les défilés de la Suisse. Cruellement battu à Granson et à Morat, il voulut tenter un dernier effort, et il assiégea Nanci. Le duc de Lorraine, accouru au secours de cette place, présenta le combat au duc Charles, qui, après s'être défendu en furieux plutôt qu'en brave, perdit la bataille et la vie le 5 janvier 1477 [2].

1. *Simultates oriuntur Borbonium inter et Humbercurtium, impotenter in Leodienses dominantem.* Ibid. ad an. 1476, p. 165.

2. Le duc Charles, voyant le moment où il allait tomber dans les mains des ennemis, s'était déguisé en paysan; et comme il se sauvait à toute bride, il rencontra un ruisseau rapide au pied d'un moulin. Son cheval y ayant trébuché,

La chute des tyrans est le salut des peuples. Délivrée enfin de son oppresseur, Liége commence à respirer. Le roi de France Louis XI, croyant que cette conjoncture pouvait être favorable à ses desseins, renouvela ses intrigues pour engager les Liégeois à prendre son parti, dans la guerre qui était sur le point d'éclater entre la France et l'Autriche, en leur remontrant que le tems était venu de se venger de tous les maux que Charles leur avait faits. Les Liégeois, devenus sages à leurs dépens, comme dit Bouille, ne voulurent plus se fier à la parole d'un prince perfide, qui les avait deux fois si indignement trahis, et ils déclarèrent qu'ils voulaient absolument garder la *neutralité* [1].

La duchesse Marie fut si charmée d'apprendre cette résolution des Liégeois, que pour leur en témoigner sa satisfaction et sa reconnaissance, et le désir qu'elle avait de conserver leur amitié, elle leur envoya un acte par lequel elle renonçait généralement à tous les droits et actions qu'elle pourrait avoir ou prétendre sur le pays de Liége, en vertu des conventions faites entre les Liégeois et le duc son père [2]. L'évêque de son côté sut si bien captiver l'esprit de la princesse, qu'il en obtint la restitution des priviléges, franchises et libertés des Liégeois. Les trente-deux métiers furent rétablis, et les deux bourgmestres, choisis dans les formes prescrites par le réglement, reprirent les rênes de l'état. Le supplice d'Imbercourt, décapité à Gand avec le chan-

l'entraîna dans sa chute : il y fut assailli par un seigneur lorrain, qui ne le connaissant pas, lui porta trois coups mortels. Il ne fut retiré que trois jours après, le visage attaché à la glace. Il était âgé de 43 ans. Il fut enterré à Nanci.

1. C'est à cette époque que, selon l'opinion la plus probable, (voyez Bouille, tom. 2, p. 185) cette *neutralité* a pris son origine. Les Liégeois, comme on le verra par la suite, y ont long-tems attaché la plus grande importance. Il en sera souvent parlé.

2. Cet acte, qui est du 9 mars 1477, est déposé dans les archives de Liége, et inséré au recueil de Louvrex, tom. 1, ch. 4.

celier Hugonet [1], vengea les Liégeois de tous les mauvais traitemens dont il les avait accablés.

Bourbon, qui avait passé les fêtes de Pâques au château de Curenge, revenait à Liége [2]; arrivé aux environs de Tongres, il rencontra d'Aremberg, qui se précipitant à ses genoux, lui demanda pardon; et l'évêque, cédant en ce moment au mouvement que lui inspirait l'humanité, ou peut-être à la réflexion que lui dictait la politique, le releva avec bonté, et lui rendit ses bonnes grâces, exigeant seulement qu'il accordât une satisfaction convenable aux parens du grand-vicaire; et soit qu'il crût au retour sincère de d'Aremberg, soit plutôt qu'il craignît ses menées, et que pour cette raison il voulût en quelque sorte l'enchaîner par ses bienfaits, il le nomma son grand-officier, son grand-maître d'hôtel, capitaine de ses gardes, *mambour* de l'église et du pays de Liége, gouverneur des châteaux de Franchimont et de Logne. Il ne se contenta pas de le combler ainsi de ses bienfaits; il voulut, pour ainsi dire, l'en accabler; car il lui donna une garde particulière, composée de vingt-quatre cavaliers, équipés et entretenus aux frais du trésor épiscopal.

La tranquillité, qu'on croyait rétablie, fut cependant momentanément troublée par l'arrivée imprévue de Raes de Heers [3], qui vint au mois de mai de cette année, à la tête d'une immense multitude de proscrits, de Français et de Gascons, faire une invasion sur les terres de Liége. L'évêque ordonna sur-le-champ une levée d'hommes dans tout le pays; et ayant ainsi formé une armée considérable, il en fit répartir et camper la plus grande partie dans les environs de Hui, où il se retira, et envoya l'autre, dont

1. Hugonet, chancelier de Brabant, et le seigneur d'Imbercourt, ayant été accusés de haute-trahison par les Gantois, furent condamnés à perdre la tête, et exécutés le 11 avril de cette année 1477.

2. Suffrid. Petri, cap. 35, p. 191, ap. Chap.

3. Id. ibid., cap. 36, p. 193.

il confia le commandement à d'Aremberg, contre Raes de Heers. Avant d'en venir aux mains, ces deux chefs eurent une entrevue. Raes, s'expliquant sans détour, dit qu'il n'était revenu que dans l'intention de demander la liberté de rentrer dans ses biens et dans les bonnes grâces de l'évêque; que si celui-ci voulait y consentir, il déposerait très-volontiers les armes, et lui jurerait de très-bon cœur obéissance et fidélité, à condition qu'on lui accordât pour sa personne et pour ses biens la sûreté et la protection dont jouissaient tous les citoyens. L'évêque y consentit, et Raes fut ainsi réintégré dans sa patrie [1].

La duchesse mit le comble à la satisfaction des Liégeois, en leur permettant d'aller rechercher à Bruges le fameux *perron*, qui fut remplacé, au grand contentement du peuple, sur la fontaine du marché le 18 juillet. Le peuple contempla avec transport cet antique monument de sa liberté; il en célébra le retour par une fête extraordinaire; et pour témoigner sa reconnaissance à l'évêque, qui avait obtenu cette faveur de la duchesse, il lui fit un don gratuit et annuel [2].

L'archiduc venait d'épouser la duchesse Marie. Par cette illustre alliance, les riches provinces des Pays-Bas passèrent sous la domination de la maison d'Autriche. Maximilien fit donc toutes les dispositions nécessaires pour les défendre contre les entreprises du roi de France, qui déjà s'était emparé de l'Artois et de toutes les places qui bordent la Somme.

A la nouvelle de ces mouvemens les Liégeois comprirent

1. Il ne jouit pas long-tems de cet avantage. Il mourut à Liége, le 25 octobre 1577, et fut transporté dans son château de Heers, et inhumé dans le tombeau de ses ancêtres.

2. *Post Caroli Burgundi cladem, ac funestam in Lotharingia cædem, et Humbercurtii publicum in urbe Gandensi supplicium, Leodii omnia in statum pristinum restituuntur..... Guilielmus Marcanus præsuli reconciliatur. Herensis e Gallià cum militari manu reversus in patriam et bona recipitur. Maria, Burgunda columnam forensem, seu peronem, Leodiensibus restituit.* Hist. Leod. comp. ad ann. 1477, p. 165.

qu'on était menacé d'une guerre terrible; et comme les maux que la guerre précédente avait attirés sur le pays de Liége, n'étaient pas réparés, et que d'ailleurs les Liégeois n'avaient aucun intérêt à prendre part à celle-ci, dont l'objet leur était absolument étranger, les états prirent une résolution par laquelle ils déclarèrent que dans le cas où la guerre éclaterait entre le roi et l'archiduc, le pays de Liége garderait la neutralité. Cette *neutralité* fut publiée au mois d'octobre de cette année 1477, et l'on apporta tant de précautions à l'observer scrupuleusement, qu'on défendit sous peine de la vie aux particuliers liégeois qui voudraient servir dans les armées de l'une ou de l'autre de ces puissances, de venir sur les terres de Liége, tandis qu'ils seraient à leur service.

Cette faculté, malgré cette restriction, entraîna cependant des suites funestes. Un grand nombre de Liégeois se jetèrent dans les armées françaises, et ils vinrent faire des incursions sur le Brabant, emmenant en France le butin et les hommes qu'ils prenaient, avec d'autant plus de facilité, qu'ils n'éprouvaient pas de résistance. Enhardis par le succès et fortifiés par le nombre, ils se joignirent aux exilés, et formèrent de concert, sur les instigations de ceux-ci, une conspiration contre le prince pour le livrer mort ou vif aux Français [1]. L'agent principal de cette conjuration était un nommé Watelet Chaboteau, dévoué ou plutôt vendu à la France, qui courait de province en province porter aux conjurés les messages, les avis, les nouvelles qu'il leur importait de connaître: il était, en un mot, comme l'entremetteur de toute cette intrigue. Il fut arrêté dans la province de Namur par les troupes autrichiennes, et conduit en prison. On l'appliqua à la question; il découvrit toute la trame et dénonça tous les complices, dont un bon nombre fut appréhendé tant dans la ville que dans le pays de Liége. Trois des coupables furent d'abord

1. Suffrid. Petri, cap. 36, p. 194 et 195.

condamnés et mis à mort à Liége, et l'évêque assista à l'exécution. Un de ces malheureux, qui était condamné à être écartelé, exposa très-intelligiblement du haut de l'échafaud, avant son supplice, toutes les ramifications et tout le plan du complot. Chaboteau fut transféré de Namur à Liége, où, après avoir également fait un aveu public du fait, il fut décapité sur un échafaud qu'on avait dressé exprès au pied des degrés de St.-Lambert. Le corps fut écartelé et les quartiers exposés au-dessus des quatre portes de la ville [1].

Après ces cruelles exécutions, les états assemblés prirent à l'unanimité la résolution de déclarer bannis à perpétuité tous les complices de cette conjuration, de même que tous ceux qui leur donneraient asyle ou entretiendraient quelque communication ou correspondance avec eux. C'est d'Aremberg qui proposa et soutint cette loi avec le plus d'acharnement et y souscrivit avec le plus d'empressement.

Cependant ce fougueux d'Aremberg, qui regardait la paix comme un obstacle à ses vues ambitieuses, tâchait par ses intrigues de la troubler ou de l'éloigner, et il lui était d'autant plus facile d'entretenir le mécontentement dans les esprits et le désordre dans les affaires (et c'est ce qui convenait à ses intérêts), que l'évêque non-seulement lui avait donné toute sa confiance, mais même lui avait, pour ainsi dire, abandonné toute son autorité, au point qu'il ne lui manquait que le nom de prince. Il ne garda donc plus de mesure; il s'attacha la lie du peuple, il ne respectait pas plus les ordres de l'évêque que les résolutions des états. Le prince employa toutes les voies de douceur et de persuasion pour tâcher de contenir cet esprit fougueux: il lui adressa même une lettre conçue dans les termes les plus affectueux. C'était le moyen de le rendre plus insolent et plus intraitable, et c'est ce qui arriva. Au lieu de corres-

1. *Detectâ chabotæanâ in præsulem conspiratione, puniti extremo supplicio quidam.* H. L. comp. ibid.

pondre aux bons procédés de l'évêque, il se répandit publiquement en déclamations contre ce prince, et il alla, suivi de ses partisans et de ses gardes, se confiner dans son château de Franchimont, qu'il fit fortifier [1].

Les amis de la tranquillité (et ils étaient alors en grand nombre, car on était fatigué de guerres et de révolutions) employèrent tous leurs efforts pour opérer un rapprochement entre Bourbon et d'Aremberg, et les engagèrent dans ce dessein à se rendre à Liége le 6 de janvier 1479. On choisit ce jour-là, parce que c'était une fête, non-seulement de dévotion, mais de réjouissance publique, qu'on célébrait par des banquets et des réunions de familles et d'amis, et l'on espérait que, comme souvent le succès d'une entreprise tient à une petite circonstance, celle-ci pourrait contribuer à faciliter la réconciliation de ces deux ennemis. Bourbon y vint; mais d'Aremberg n'y parut point au jour fixé. Ce ne fut que quelques jours après qu'il arriva à Liége avec une escorte de quatre-vingts chevaliers, et il avait choisi pour cette espèce de parade, un jour où le magistrat et le conseil allaient processionnellement à l'église des écoliers [2] pour assister à une cérémonie religieuse. Après s'être donné en spectacle avec toute sa suite sur le grand marché, il vint faire quelques cavalcades sous les fenêtres du palais, qu'il traversa tout-à-coup comme un furieux. Le peuple étonné ne savait ce qu'il devait penser ou attendre de cette démarche extravagante, et le prince, qui la prit avec raison pour une insulte, sortit de la ville, prenant la route de St.-Trond par Tongres. D'Aremberg courut à sa poursuite, et le prince, qui ne crut pas devoir l'attendre, vint s'établir à Maestricht, où il appela les bourgmestres de Liége pour diriger des poursuites juridiques contre d'Aremberg. Mais

1. *Gulielmus Marcanus fit præsuli intolerabilis : benignè admonitus Francimontem abit indignabundus, et castrum munit.* Ibid., ad ann. 1478, p. 166.

2. C'est l'église qui, fondée en 1235, fut érigée en 1625 en abbaye, sous le titre de Notre-Dame du Val des écoliers.

on lui représenta qu'il serait peut-être imprudent de l'attaquer, étant très-probable qu'il n'était si entreprenant que parce qu'il comptait sur l'appui de la France, et on lui conseilla de tenter encore une fois les voies amiables. Bourbon, quoiqu'il fût assez convaincu qu'avec un homme de ce caractère, tous les procédés honnêtes et les propositions pacifiques étaient inutiles, ne voulut cependant pas qu'on pût lui reprocher d'être la cause des maux qui pourraient résulter d'une rupture ouverte, et il consentit, malgré toute sa répugnance, à lui proposer une nouvelle entrevue; l'abbaye du Val St.-Lambert fut assignée à cet effet. D'Aremberg promit de s'y rendre; mais une maladie l'en empêcha. Il ne fut pas plutôt rétabli qu'au lieu de correspondre aux intentions pacifiques de l'évêque, il poursuivit ses projets hostiles [1], et se rendit en France pour offrir ses services au roi, en lui donnant l'assurance que s'il voulait lui confier une armée suffisante, il pourrait le rendre maître du pays de Liége. Une pareille proposition était bien propre à chatouiller l'orgueil du roi, qui, séduit en effet par l'idée attrayante d'une si belle conquête, dont les promesses de d'Aremberg lui faisaient envisager le succès comme infaillible, donna très-facilement les mains à ce projet, et envoya de suite Charles d'Amboise dans les Pays-Bas à la tête d'une armée de vingt mille hommes environ, et d'Aremberg plaça des garnisons dans ses châteaux pour résister aux attaques que l'évêque pourrait tenter contre ces places, qu'il importait de garder en attendant les Français.

L'évêque, voyant le danger dont ses états étaient menacés, réclama le secours de l'archiduc contre leur ennemi commun, et Maximilien s'empressa d'envoyer une armée assez considérable sous les ordres du prince d'Orange pour s'opposer aux entreprises de cet audacieux ennemi, en annonçant à l'évêque qu'il ne tarderait pas à arriver lui-même.

1. Suffrid. Petri, cap. 37, p. 198, ibid.

L'armée autrichienne s'arrêta à Namur, et d'Aremberg, qui s'était avancé dans le Luxembourg, sur l'avis qu'il reçut de l'arrivée du prince d'Orange, prit le parti de retourner sur ses pas, ayant borné son expédition à la prise de Virton et de Carignan.

Mais le prince d'Orange, qui n'avait pas rencontré d'obstacle dans sa marche, s'était emparé des châteaux où d'Aremberg avait placé des garnisons [1]. Celui de Logne fut de ce nombre, et les moines de Stavelot, qui étaient soupçonnés d'entretenir des intelligences avec d'Aremberg, et même de l'avoir introduit dans ce château, ne se rachetèrent du pillage qu'au moyen d'une grosse somme d'argent. Le prince d'Orange, selon l'usage barbare de ce temps, fit appliquer à la question les commandans de tous les châteaux, pour les forcer à déclarer tout ce qu'ils connaissaient des projets de d'Aremberg, qu'ils révélèrent avec toutes leurs circonstances, en le signalant comme le moteur et le chef de tous ces troubles. On envoya toutes ces déclarations à Liége : l'évêque fit sans délai convoquer tous les corps de la magistrature [2], et leur fit donner lecture de ces pièces en pleine assemblée. La preuve de la trahison de d'Aremberg était, comme disent les jurisconsultes, plus claires que le soleil, et il en résultait que le crime dont il était coupable, était précisément celui pour lequel il avait fait en 1477 adopter la loi qui punissait du bannissement perpétuel ceux qui donneraient asyle ou entretiendraient des correspondances avec les exilés. Les déclarations écrites ne parurent cependant pas suffisantes à ces magistrats pour éclairer leur religion, et ils exigèrent qu'on établît une instruction plus régulière où les témoins comparant en personne fissent des dépositions orales. On délégua donc une commission de juges à Namur, pour recevoir et entendre les déclarations des témoins de leurs propres bouches, et

1. Bouille, tom. 2, p. 192.
2. Suffrid. Petri, cap. 38, p. 198, ibid.

ceux-ci, ratifièrent constamment ce qu'ils avaient précédemment déclaré. Les juges revenus à Liége en firent leur rapport, et d'Aremberg fut condamné au bannissement par une sentence fondée sur la loi même qu'il avait proposée, souscrite et jurée en 1477 [1].

Quelques jours après, d'Aremberg adressa aux états, aux bourgmestres, au conseil et aux juges de tous les tribunaux, des lettres par lesquelles il se plaignait hautement d'avoir été condamné sur les seules instances de l'évêque, sans avoir été lui-même entendu dans une affaire aussi grave, où, accusé aux yeux de l'Europe du crime de félonie envers la nation, il se voyait flétri d'une tache qui rejaillissait sur son nom et sa famille. Il demanda donc qu'on lui assignât le jour et le lieu où il pût venir lui-même plaider sa cause et prouver son innocence au tribunal de la nation. Les différens corps auxquels ces lettres étaient adressées, prièrent le prince de convoquer une assemblée générale des états, qui fut fixée au 10 mars 1481. Les lettres de d'Aremberg y furent lues et examinées; mais sa demande ne fut point accueillie. C'était un point de la législation liégeoise de ce temps-là, que quand il constait des dépositions des témoins (libres, ou forcées, comme celles qui étaient arrachées par la torture), qu'un accusé était coupable du crime qu'on lui imputait, il ne pouvait être admis à répondre aux griefs allégués à sa charge, ni à produire les preuves à sa décharge [2]: jurisprudence barbare, qui privait l'accusé, l'innocent peut-être, du droit le plus sacré du code naturel, qui veut que la partie inculpée soit entendue. D'Aremberg ne le fut pas. Les faits sans doute attestent bien sa culpabilité; mais il ne fallait pas moins l'entendre; car dans une accusation capitale, il faut épuiser

1. *Idque vigore pacti publici quod ipso auctore inter patriæ Leodiensis ordines compositum et jurejurando firmatum fuit.* Suffrid. Petri, loc. cit.

2. *In statutis Leodiensium id cautum est ne quis vel responsum impetret, vel ad purgandum admittatur, de quo per quæstiones et publica testimonia constat, quòd reus culpæ sit cujus arguitur.* Suffrid. Petri, loc. cit.

tous les moyens qui peuvent être favorables à l'accusé, ne fût-ce que pour sa propre satisfaction et pour l'apaisement de la conscience des juges. Mais on ne raisonnait pas ainsi dans ce temps-là. Le décret de bannissement fut confirmé, et l'on mit à la disposition du prince toutes les forces du pays pour en assurer l'exécution. Tilman Valdoréal fut nommé grand-maïeur à la place de d'Aremberg [1], qui ne respira plus que la vengeance [2]. Il se mit donc à la tête de tout ce qu'il avait pu rassembler de bannis, de proscrits, de bandits, et vint assouvir sa rage sur le pays de Liége et le comté de Looz, par le meurtre, le pillage, l'incendie et tous les genres de dévastation. Les prêtres, les moines, les religieuses, les églises étaient surtout les objets sur lesquels ils exerçaient avec le plus d'acharnement leur rage sanguinaire, leur brutale passion et leur fanatisme sacrilège. L'archiduc se hâta d'envoyer le prince d'Orange avec un corps de troupes au secours de l'évêque. Ce prince s'arrêta à Namur, où sa troupe resta dans l'inaction, et c'est ce qui fit soupçonner qu'il s'entendait secrètement avec d'Aremberg. C'est du moins ce qu'assure positivement Suffride [3], et il en rapporte pour preuve un fait qui paraîtrait bien donner un grand poids à cette opinion. Le prince qui tenait sous son pouvoir comme prisonniers Thiéri Poulon et Jean Roist, conseillers intimes de d'Aremberg, les lui renvoya pour une légère rançon, et ces deux hommes rendus à la liberté, firent plus de mal à leur pays que d'Aremberg lui-même. C'est ce que le prince d'Orange aurait du prévoir et éviter, s'il avait été de bonne foi, et Bourbon lui-même regarda cet acte comme un trait

1. Bouille, ibid., p. 193.
2. Suffrid. Petri, cap. 39, p. 199.
3. *Non dubiis argumentis deprehensus est bellum ducere et cum Arenbergio clanculum colludere.* Foullon l'accuse en propres termes de connivence. *Marcanus cum auxiliaribus Gallis per patriam grassatur, connivente Arausicano seu Orangio principe, quem Maximilianus Austrius Borbonio auxiliarem submiserat.* H. L. comp. ad ann. 1481, p. 166.

de déloyauté, dont il témoigna tout son mécontentement au prince, son beau-frère.

D'Aremberg informa par un avis particulier le comte Louis de La Marck, seigneur de Rochefort, son parent, de sa prochaine arrivée à la tête d'une troupe formidable pour venir laver la tache que l'évêque avait voulu imprimer à leur famille par l'injuste condamnation qu'il lui avait fait subir, et il l'invita à faire les dispositions nécessaires pour sa réception et celle de sa troupe. Mais le comte de La Marck ne voulut pas donner les mains à une entreprise, qui, pour venger la querelle particulière de son fougueux parent, ferait retomber sur sa patrie innocente tous les maux que cette funeste guerre allait entraîner, et il envoya un exprès à l'évêque, qui était alors à Hui, pour lui remettre les lettres qu'il avait reçues de d'Aremberg. Le prince d'Orange, qui était venu auprès de l'évêque, comme pour lui donner sans doute une marque d'attachement, lui conseilla de retourner à Liége pour tenir la ville et la défendre au besoin, tandis que lui s'avancerait avec ses troupes et se chargerait de garder les avenues et les défilés pour y surprendre d'Aremberg et l'arrêter au passage. Etait-ce un piège qu'il tendait à l'évêque? Quoi qu'il en soit, celui-ci adopta cet avis, espérant qu'à Liége, il trouverait du moins des cœurs qui lui seraient sincèrement dévoués, et qu'il serait mieux défendu au milieu de ses braves Liégeois, dont la loyauté lui était connue, qu'au milieu d'étrangers, dont les sentimens lui étaient suspects. Il partit donc cette nuit même, et arriva à Liége à la pointe du jour. Il fait sur-le-champ convoquer le peuple, et lui adressa ces paroles [1] : « Braves Liégeois, bons et loyaux » citoyens, notre ennemi commun, le barbare d'Aremberg, à la tête d'une troupe de brigands, vendus à ses » volontés, menace notre patrie. L'ingrat veut payer mes » bienfaits par ma ruine; et ce n'est pas moi seul qu'il

1. Suffrid., ibid., p. 200.

» veut perdre : il espère assouvir sa fureur sur vos femmes
» et vos enfans. Il se vante publiquement que déjà il vous a
» gagnés; que vous m'avez vendu, et que bientôt vous me
» livrerez. A Dieu ne plaise, braves Liégeois, que j'ajoute
» foi à un propos aussi injurieux ! Non, les Liégeois n'ont
» jamais été traîtres : jamais ils n'ont abandonné leur prince
» dans la bataille. J'ai l'espoir bien fondé que dans ce péril
» imminent, vous ne démentirez pas ce caractère de bra-
» voure et de loyauté qui vous distingue. De mon côté, je
» vous promets que je ne quitterai pas ce poste, et que je me
» tiendrai auprès de vous jusqu'au dernier soupir. » Ces paroles touchantes firent tout leur effet sur l'ame ardente des Liégeois, qui, tout d'une voix, jurèrent attachement et fidélité, et promirent aide et assistance au prince.

D'Aremberg s'avança sur Liége avec une nombreuse armée du côté de la Chartreuse. C'était le 30 du mois d'août. Son arrivée excita une violente agitation dans la ville. Le peuple court aux armes. L'évêque, qui ne s'attendait pas à une attaque si prochaine, entendait tranquillement la messe dans sa chapelle, lorsqu'on vint le prévenir de tout ce qui se passait, et que le peuple refusait de marcher, si son prince ne se mettait à sa tête. Sur cet avis, sans attendre la fin de la messe, il revient au palais, se confesse, s'équipe, s'arme, se rend sur le marché et se met à la tête de la cavalerie. Jean de Hornes, chanoine, se chargea de l'étendard de St.-Lambert [1], et l'armée sortit ainsi par la porte d'Amercœur. L'évêque arrivé sur les hauteurs de la Chartreuse, s'y arrêta pour voir les forces et observer les dispositions de l'armée ennemie. Elle était bien supérieure en cavalerie à l'armée liégeoise, et elle avait occupé tous les postes avantageux. L'évêque, au contraire, avait laissé ses meilleures troupes tant en infanterie qu'en cavalerie pour garder les avenues et renforcer les garnisons,

1. Voyez la note 4, p. 57.

de sorte qu'il n'avait sous ses ordres dans ce moment que la plus mince partie de son armée, qui, pour surcroît de malheur, était engagée dans des défilés, où il ne pouvait déployer sa faible cavalerie pour soutenir son infanterie. Jean de Hornes, qui, quoique dans toute l'ardeur de la jeunesse, alliait la prudence à la bravoure, représenta ces inconvéniens à l'évêque, et fut d'avis qu'on rentrât en ville, afin de se donner le temps de faire venir les troupes qu'on avait laissées dans les garnisons, et de pouvoir, au moyen de ce renfort, combattre l'ennemi avec des forces égales. Cet avis, dicté par la prudence, ne fut pas suivi. Bourbon, craignant qu'on ne regardât cette retraite comme un acte de lâcheté, persista à vouloir tenter le sort du combat, et il donna le signal. Le premier choc fut terrible. Les meilleurs soldats et les meilleurs capitaines y furent tués, et le reste prit la fuite. D'Aremberg, voyant l'évêque abandonné de ses soldats et de ses gardes, pousse son cheval de ce côté : l'évêque, le voyant accourir comme un furieux, lui crie qu'il se rend, et à l'instant, un des gardes de d'Aremberg porte au prince un coup terrible à la tête. Le malheureux Bourbon, tout couvert de sang, et se soutenant à peine sur son cheval, demanda la vie à d'Aremberg ; mais ce barbare, après lui avoir porté un coup d'épée au cou, ordonna à un troisième de l'achever : il tomba de cheval, et alla expirer près de la fontaine de Wez dans une petite mare d'eau. Le brave Jean de Hornes, qui avait été aussi redoutable aux ennemis par la force de son bras, qu'il était utile à l'évêque par la sagesse de ses conseils, si celui-ci avait voulu l'écouter, fut fait prisonnier dans ce combat [1].

D'Aremberg défendit qu'on touchât au corps de l'évêque, qui fut abandonné presque nu dans cet endroit; car on

1. C'est près de la Vesdre ou Vèse, sur le chemin qui conduit de Liége à Grivégnée, village à une demi-lieue de Liége, que se donna cette funeste bataille, le 30 août 1482, après-midi.

avait eu l'indignité de le dépouiller de ses vêtemens, et on ne lui avait laissé que la chemise. Mais enfin, à force de prières, on obtint la permission de l'enlever. Le clergé et le peuple se rendirent sur les lieux, et les frères mineurs, religieux franciscains, y portèrent les ornemens pontificaux, dont on le revêtit, et on le transporta ainsi dans l'église cathédrale, où il fut inhumé devant le maître-autel, le 31 août au soir [1].

Jean de Hornes, ayant gagné ses gardes par argent, eut le bonheur de s'évader, et se retira à Maestricht.

Après la triste fin de l'infortuné Bourbon [2], d'Arémberg, étant rentré dans Liége, se fit proclamer par ses créatures *mambour* de la ville et du pays; et ayant assemblé le peuple, il prononça un discours véhément, dans lequel, après avoir dépeint sous les couleurs les plus noires, le gouvernement de Bourbon, il protesta que dans toutes ses actions et toutes ses entreprises, il n'avait eu d'autre intention et d'autre but que de délivrer sa patrie de l'affreuse tyrannie sous laquelle elle gémissait, d'y ramener l'ordre, d'y rappeler la justice et la liberté; et pour prouver qu'il ne

1. *Marcanus cum copiis gallicis Leodiensem ditionem invadit. Ad Agimontem transito Mosâ per Condrosos ad civitatem accedit. Ad famam prope adventantis correpta trepidè arma; Borboniusque ante sacerdoti multis cum lacrymis peccata confessus, ferente vexillum Lambertianum Joanne Hornæo præposito, obviam progressus est per portam Amerinam augusti tricesimâ post meridiem. Prope Væsium, viâ Grivenacensi pugnatum est. Dissipatâ primâ Borboniorum manu, cæsis prætorianis, plerisque fugâ dilapsis, Borbonius ipse tribus vulneribus conficitur, quorum unum a Marcano inflictum. Corpus ex equo in lacunam itineris delapsum et indusio tenus nudatum Franciscani paulò pòst extulêre: postridie depositum in æde cathedrali. Occisi aut demersi qui Borbonio aderant, e præcipuâ nobilitate varii..... Captus Hornæus post paucos dies, promissâ custodibus pecuniâ, evasit.* Hist. Leod. comp. ad ann. 1482, p. 167.

Suffridus Petri ne dit pas, comme les autres historiens, que l'évêque fut tué de la main de d'Aremberg; mais qu'ayant été surpris dans une espèce de défilé, il y fut assassiné par des brigands qui crurent, par ce bel exploit, gagner les bonnes grâces de d'Aremberg. *Cum in angustias quasdam viarum incidisset, ex insidiis est a malevolis interfectus, qui hoc officio gratiam captabant Arenbergii.*

2. Bouille, ibid., p. 198 et suiv. Suffrid. Petri, ibid. p. 202, item, cap. 40 et 41.

voulait être que le libérateur et non l'oppresseur de ses concitoyens, il fit élever deux potences au milieu de la place publique pour y attacher les soldats de la garnison qui oseraient molester ou maltraiter les habitans. Il déclara qu'il voulait faire cesser l'anarchie, en donnant un chef à l'état, et il se hâta de convoquer le chapitre à cet effet. Mais il avait des vues secrètes : il voulait toujours faire nommer son fils, et il tâcha de mettre les membres du chapitre dans ses intérêts, les uns par promesses, les autres par menaces. Le plus grand nombre se retira à Louvain pour y procéder en liberté à l'élection. D'Aremberg saisit cette circonstance pour réaliser son projet. Il assembla ceux qui restaient (ils étaient en petit nombre), et son fils, jeune homme qui n'avait pas même l'âge prescrit pour entrer dans les ordres, fut proclamé par cette minorité, qui n'avait cédé que par crainte à la volonté du fougueux d'Aremberg. Tous ceux qui étaient intervenus dans cette opération illégale, tâchèrent de s'échapper de Liége pour venir rejoindre leurs confrères à Louvain ; et dès qu'ils furent libres, ils rétractèrent unanimement leurs suffrages. On convoqua une nouvelle assemblée, qui fut divisée en deux partis, dont l'un nomma Jacques de Croy, et l'autre, Jean de Hornes ; l'un et l'autre avaient de puissans partisans dans les grands seigneurs du pays. Les deux candidats exposèrent leurs prétentions au pape, qui était Sixte IV ; et comme ils ne pouvaient s'entendre, ils finirent par faire un arrangement, par lequel de Croy s'engagea à payer à de Hornes une somme de 18,000 florins d'or, afin qu'il renonçât à l'évêché.

Mais d'Aremberg soutint ses prétentions les armes à la main, et l'état fut en proie à toutes les horreurs de la guerre civile pendant deux ans [1]. Le pays était en même tems dévasté par les habitans et par les étrangers. D'Aremberg porte le fer et le feu dans le comté de Hornes. L'archiduc

1. Bouille, ibid., p. 200 et suiv. Suffrid. cap 42., p. 204.

Maximilien, qui soutenait le parti de Hornes, entre dans le pays de Liége pour le délivrer des brigands qui le dévastaient, et ce fut une calamité de plus ; car tandis que les factieux désolaient le pays d'un côté, l'archiduc, qui se disait le protecteur de la bonne cause et le libérateur des opprimés, le ruinait de l'autre. Il prend St.-Trond par capitulation, et Hasselt par la force : Tongres, après un siége de trois semaines, est forcé de se rendre. Les troupes brabançonnes que l'archiduc avait envoyées dans la Hesbaie sous la conduite du duc de Clèves, assiégent le château de Hollogne sur le Jaar. C'était au mois de janvier [1]. D'Aremberg, bravant les rigueurs de la saison, sortit de Liége le 10 de ce mois, et ayant forcé tous les habitans des villes et des villages à se réunir à ses troupes, il en forma à la hâte une armée ou plutôt une masse, à la tête de laquelle il vint se poster devant l'armée brabançonne; et sans prendre aucune mesure, sans former aucun plan, n'écoutant que sa fougue et son impétuosité naturelles, il veut tenter l'attaque. Ses officiers lui exposent que cette précipitation irréfléchie peut lui devenir funeste. D'Aremberg, trop présomptueux et trop absolu, se fiait trop sur sa bonne fortune, pour écouter aucun avis. Les observations ne faisaient qu'irriter son caractère et fortifier son obstination. Au lieu de déférer à d'aussi sages remontrances, il fit serment de ne faire grâce à aucun de ses hommes qui ramenerait un Brabançon vivant. Mais les Brabançons n'attendirent pas qu'il les attaquât : ils fondirent sur cette masse avec tant d'impétuosité, que, sans lui laisser le tems de se ranger, pas même de se déployer, ils l'entourèrent et la serrèrent si vivement, que non-seulement elle n'eut pas la faculté de se défendre, mais pas même le tems de s'armer. Les Brabançons surent profiter avec habileté de la position embarrassante des Liégeois; car dès le moment qu'ils s'apercevaient qu'ils faisaient le moindre petit mouvement, ils les laissaient

1. Brusthem. ap. Chapeauv., tom. 3, p. 206.

se détacher; alors se partageant en pelotons, ils les poursuivaient et les rechassaient dans leur camp; et, sans leur donner le tems de respirer, ils les y assiégeaient sans relâche. Toute cette masse de Liégeois fut donc à peu près défaite; et d'Aremberg ayant ainsi perdu l'élite de ses officiers et le plus grand nombre de ses soldats, n'en devint ni plus modéré ni plus traitable: il ne voulut pas même entendre parler de paix. Les chanoines joignirent leurs instances à celles des magistrats; mais le barbare d'Aremberg, que sa défaite n'avait rendu que plus furieux et plus opiniâtre, fit trancher la tête aux deux bourgmestres devant la porte du palais sous ses yeux. Un des bourgmestres de Hui, qui était venu à Liége dans ce fatal moment, fut arraché de son logement, traîné sur la place et décapité sans forme de procès. D'Aremberg fit en même tems déclarer ennemis de la patrie tous ceux, sans distinction de rang ou d'état, qui parleraient de paix, sous peine de mort, avec ordre d'arrêter ceux qui oseraient contrevenir à cette défense, dans quelque endroit qu'ils se trouvassent, maisons publiques ou particulières, églises même. Les malheureux qui furent pris, furent en effet impitoyablement persécutés, et la guerre ne se poussa qu'avec plus de fureur. Les Autrichiens reprennent Tongres, emportent la petite ville de Bilsen, qu'ils livrèrent aux flammes, et portent la dévastation dans le comté de Looz, comme les d'Aremberg, c'est-à-dire, Guillaume avec son frère Evrard, dans la Campine: ils attaquent la petite ville de Peer, où les partisans de Jean de Hornes s'étaient réfugiés, et y entrent par ruse. Le choc y fut terrible. On compte plus de 5000 Campinois tués dans cette journée.

Enfin d'Aremberg, réduit à l'extrêmité, consentit à faire la paix. La ville de Tongres fut désignée pour le lieu des conférences. Cette paix fut conclue le 22 mai, ou, selon Fisen, le 22 juin 1484. Elle fut aussi onéreuse aux Liégeois qu'avantageuse aux d'Aremberg. Telles sont, dit avec raison

l'historien Bouille, les tristes fruits des guerres civiles, après lesquelles les républiques tombent sous le poids de leurs propres armes [1].

1. *Marcanus victor eodem impetu civitatem intrat, vetitoque milite cuiquam nocere, professus se venisse vindicem patriæ adversùs Borbonium : cathedrales canonicos cogit ad filium suum eligendum in præsulem. Canonicorum major pars Lovanium elapsa, divisis suffragiis, eligit Hornæum et Croïum. Domestici et externi hostes patriam lacerant. Maximilianus Trudonopolim deditione, Hasseletum vi capit : Leodium frustra tentat : Tongrim obsidione trium septimanarum cogit ad deditionem. Limburgius ager et comitatus Hornensis vastantur a Marcanis.*

Hollonium castrum ad Jecoram obsident Austriaci, et Marcanos cum Leodensibus copiis obsidionem solvere conatos ingenti strage fundunt : Belisiam incendunt : vastant Lossensem agrum. Leodii consul uterque pacem suadens occiditur. Eodem tumultu, alter consulem Huensium plexus. Pæra Hornæo favens capitur a Marcanis, et Campiniensium quingenti supra mille pedites conciduntur. Fiunt induciæ. Romæ pro Hornæo pronuntiatur. Hist. Leod. comp. ad ann. 1482 et 1483, p. 168 et 169.

CHAPITRE II.

Jean de Hornes, 83me évêque. Il convoque le peuple. — L'archiduc Maximilien fait arrêter d'Aremberg : il est conduit à Maestricht, et décapité. — Guerre des comtes de La Marck. Ghuys de Kanne. Propositions de paix : Kanne s'y oppose. Prise de Weerdt, Stockem et Hasselt. Les La Marck et Kanne excommuniés. La ville de St.-Trond est surprise, et le château de Curenge pris. Kanne tue Pierre Rockar. Tyrannie et cruautés de Kanne. Il fait élever une tour à Ste.-Walburge : elle est démolie. Décret contre Kanne : il est massacré. — Dignité de mambour abolie. — L'évêque revient à Liége. — Entreprise contre Liége manquée. Les corps de Kanne et de Rockar sont déterrés. — *Paix ou ordonnance de St.-Jacques.* — L'évêque attaque le château de Franchimont, et se retire. — Le peuple est convoqué au palais : *la neutralité* est maintenue. — L'évêque se retire à Maestricht. — Entreprise des La Marck sur Liége. Tilman Valdoréal et le maïeur de Maestricht sont massacrés. Liége tombe au pouvoir des La Marck : excès de la populace. Le roi de France prend le pays sous sa sauve-garde. — Siége de St.Trond par les d'Aremberg : il est levé. L'évêque prend Arschot, Tirlemont et le château de Coelmont. Il pense surprendre Liége. Envoyés de France à Liége. Conférences à Aix-la-Chapelle. Les hostilités continuent. Préliminaires de paix. Nassau *mambour* du pays. Robert de La Marck rompt la paix, entre dans Liége, et se fait déclarer *mambour*. L'archiduc Philippe interpose sa médiation. On fait la petite guerre. — Orages, inondations, famine. — Trève. — Paix de Donchery. Réconciliation de l'évêque avec Robert de La Marck. *Neutralité* renouvelée. Mariage de la nièce de l'évêque avec le fils d'Evrard de La Marck. Celui-ci est nommé souverain-maïeur. — Le pays est ravagé par les gardes de l'archiduc. Wadry, leur chef, s'empare de Tongres. Siége de cette ville. Députation à l'empereur : sa réponse. Trève. Congrès à St.-Trond. Tongres est évacué et l'évêque y entre.

Sentence des électeurs en faveur des Liégeois. — Division de l'empire en cercles : Liége est incorporée à celui de Westphalie. — L'évêque fait une demande d'argent : on le refuse d'abord : on y accède ensuite avec quelques modifications. — Violences de l'évêque ; il tombe en frénésie. On lui refuse l'impôt. — Mort de l'évêque.

JEAN de Hornes venait d'être nommé [1]; et dès qu'il eut reçu ses bulles, il fit son entrée solennelle à Liége, le 7 novembre 1484, accompagné de Guillaume d'Aremberg et de Jacques de Hornes. Il convoqua le peuple au palais le 9 janvier 1485, et lui représenta *qu'il était tems de mettre un terme aux longues calamités qui avaient affligé le pays, et qu'il fallait concourir d'un commun accord à l'œuvre de la paix; que pour ce qui le regardait, il était prêt à faire tous les sacrifices qui seraient nécessaires pour le bien général.* Le peuple applaudit à ces bonnes dispositions, et l'on croyait qu'il était d'autant plus facile d'affermir enfin la tranquillité publique sur des bases solides, que l'évêque et d'Aremberg paraissaient bien sincèrement réconciliés, se donnant tous les jours des marques d'amitié réciproques, par des présens, des festins, des fêtes, vivant en un mot dans la plus intime familiarité. Mais il ne paraît pas que ces démonstrations fussent vraies, du côté de l'évêque moins encore peut-être, que du côté de d'Aremberg, qui, quoique d'un caractère naturellement dur, pour ne pas dire barbare, était dans le fond plus franc et plus vrai. L'archiduc Maximilien, esprit soupçonneux et ombrageux, s'en défiait : il croyait voir en lui un ennemi et un conspirateur, ligué secrètement avec les villes de Flandre, qui avaient refusé à Maximilien la tutèle de son fils Philippe. L'archiduc, voulant donc prévenir cette conjuration, vraie ou fausse, adressa un ordre par écrit au comte Frédéric de Hornes, seigneur de Montigni, de se saisir, à quelque prix que ce fût, de Guillaume d'Aremberg.

1. Bouille, tome 2, p. 215 et suiv.

A la réception de cet ordre, Montigni se rendit à St.-Trond, où était l'évêque, d'Arémberg et une nombreuse noblesse de l'un et de l'autre sexe. Il prit en particulier l'évêque et son frère Jacques de Hornes, à qui il confia le secret de son voyage. L'évêque, loin d'opposer quelque résistance, ou du moins de témoigner quelque répugnance à donner la main à cette trahison, s'y prêta au contraire de bonne grâce, et concerta avec l'envoyé de l'archiduc le moyen de donner à cet ordre l'exécution la plus prompte et la plus sûre. On se mit donc à table, et le repas fut gai. Après le dîner, Frédéric et Jacques de Hornes dirent qu'ils devaient partir pour Louvain : l'évêque s'offrit de les conduire à une certaine distance de St.-Trond, et d'Aremberg voulut être de la partie. Tout était concerté et convenu entre l'évêque et ses deux frères pour faire donner d'Aremberg dans le piége. Dès qu'ils furent sortis de la ville, Montigni, comme par plaisanterie, défia d'Aremberg à la course; celui-ci qui était le mieux monté, accepta le défi de bonne foi, et gagna si bien le terrein, qu'en un instant il disparut, et ne s'arrêta qu'à un endroit écarté, qui était une espèce de défilé; c'était précisément où les satellites apostés par les conjurés l'attendaient, et ils se saisirent de d'Aremberg avec tant de promptitude et de violence, qu'il n'eut ni le tems ni la force de se dégager de leurs mains. Frédéric survint, qui lui montra l'ordre de l'archiduc. D'Aremberg, voyant qu'il fallait céder, demanda en grâce qu'on ne le conduisît pas à Maestricht [1]. C'était au contraire l'ordre qu'ils avaient. Ils l'y traînèrent donc, et il fut emprisonné, jugé et condamné en 24 heures. On lui donna la nuit pour se disposer à la mort, et le lendemain, qui était le 18 juin, il fut conduit sur la place St.-Servais, où l'on avait dressé un échafaud. L'évêque était à une fenêtre, où il s'était placé pour se donner le barbare plaisir de jouir du spectacle de cette exécution. Le malheureux d'Aremberg l'ayant aperçu,

1. Suffrid. Petri, cap. 43, p. 209.

lui reprocha d'une voix forte sa perfidie et sa dureté, et lui prédit que sa mort serait vengée. Après avoir prononcé ces paroles, il enveloppa ses lèvres de sa longue barbe [1], et baissa courageusement la tête sous le fatal couteau [2].

La prédiction de d'Aremberg ne fut que trop accomplie [3]; car ses parens et ses partisans à la tête desquels étaient Evrard, son frère, et Robert, son neveu, firent une guerre terrible à l'évêque. Ce parti fut renforcé par Ghys ou Ghysbert ou Gilbert de Kanne, seigneur de Spawen, l'homme le plus hardi, le plus entreprenant et le plus féroce de son tems; c'est l'idée qu'en donnent tous les historiens. Il fut nommé général de la milice avec une autorité absolue: il réunissait à peu près tous les pouvoirs, ou pour mieux dire, il exerçait une espèce de dictature, avec le droit de vie et de mort. L'évêque supplia l'archiduc d'interposer ses bons offices pour tâcher de ménager un accommodement qui ramenât la paix au sein du pays. Ce prince en écrivit aux états, qui, de leur côté, le conjurèrent également de travailler à ce salutaire ouvrage. L'archiduc envoya donc des députés à Liége, et les états leur présentèrent des propositions de paix, que l'archiduc approuva. L'évêque et ses parens y souscrivirent avec empressement. Mais l'intraitable Kanne s'y opposa formellement, et les députés, après avoir protesté qu'il ne dépendait pas d'eux que la paix ne fût conclue, se séparèrent: l'archiduc et l'évêque reprirent la route du Brabant, et les trois chefs du parti d'Aremberg commencèrent les hostilités. Kanne rassemble et arme tous les vagabonds, parmi lesquels il

1. Cette circonstance est rapportée par Bouille sur la foi d'un manuscrit déjà cité.

2. *Joannes Hornæus civitatem solemniter ingreditur, reconciliatus ante in speciem cum Guilielmo Marcano.* Hist. Leod. comp. ad ann. 1484, p. 169.

Guilielmus Marcanus ad festas epulas Trudonopolim invitatus à præsule, post prandium cum ipso ejusque fratribus extra urbem equitans inducitur in paratas insidias, captusque Trajectum abducitur : postridie, junii decimâ octavâ, capite plexus, spectante e fenestra præsule. Ibid. ad ann. 1485.

3. Bouille, ibid., p. 217 et suiv. Suffrid., cap. 44, p. 209.

choisit les plus déterminés pour les mettre dans ses gardes; et s'étant mis à la tête de ce ramas de brigands, il porte le fer et le feu dans le comté de Hornes, prend et pille le petite ville de Weerdt: Robert emporte le château de Stockem, Evrard surprend la ville de Hasselt et répand la terreur dans le comté de Looz [1].

L'évêque, retiré à Louvain avec une grande partie de la noblesse et des notables du pays, lance les foudres de l'excommunication contre les La Marck, Kanne et leurs adhérens, qui n'en devinrent que plus furieux. Ils surprennent la ville de St.-Trond pendant la nuit, pillent les maisons et les églises, emmènent l'abbé à Liége, où il fut enfermé avec les fers aux pieds; et poursuivant le cours de leurs brigandages, ils s'emparent du château de Curenge [2]. Kanne, que ses funestes succès avaient rendu plus insolent et plus cruel, revint à Liége au commencement du mois de mars. Le bailli du Condroz, nommé Pierre Rockar ou Bouchart, partisan de la maison de La Marck, homme d'un caractère aussi turbulent, aussi ambitieux et aussi cruel que Kanne, avait su gagner l'attachement du peuple de Liége. Kanne, qui ne pouvait souffrir d'égal ni de concurrent, craignant que l'ascendant que Rockar avait pris sur le peuple, ne balançât et à la fin ne détruisît peut-être son autorité, résolut de se défaire de ce rival importun, et il en saisit la première occasion, où l'ayant rencontré sur le marché aux poissons, il le tua de sa propre main, selon les uns, ou le fit tuer par ses gardes, selon les autres. Il n'en devint que plus cruel dès ce moment, n'épargnant plus ni âge, ni sexe, ni rang comme s'il eût voulu punir sans distinction tous les habitans, de l'attachement qu'ils avaient montré à Rockar, en assouvissant

1. *Hinc exitiosi motus a Marcana familia, gallicis auxiliis fulta. Guido Cannæus, conniventibus consulibus, militem Germanum in civitatem per varios aditus immittit, eamque asserit Marcanis, a quibus Hornensis comitatus vastatus, Stoquemium et Hasseletum capta.* Hist. Leod. comp., p. 170.

2. Placentius ap. Chapeauv., tom. 3, p. 210 et 211.

sa rage sur le sang innocent : il ne faisait plus que tuer ; et comme s'il eût voulu anéantir la race liégeoise dans sa source, si une femme grosse, si un enfant avait le malheur de se trouver sur sa route, le barbare leur perçait le sein. Pour dominer la ville et contenir le peuple, dont il craignait le réveil et les mouvemens, il fit bâtir un fort sur la montagne de St.-Walburge.

Le peuple gémissait en silence, n'osant donner un libre cours à ses plaintes. Mais enfin la jeunesse, plus hardie, se souleva comme par un mouvement spontané; et s'étant donné un chef, tous ces jeunes gens, déterminés à vaincre ou à mourir, escaladèrent la montagne et démolirent la forteresse. Kanne envoya une troupe d'hommes dévoués à son parti pour déloger cette brave jeunesse, qui les repoussa et les poursuivit à coup de pierres. Déjà Kanne, dans sa rage, menaçait de venger sur les parens l'audace des jeunes gens. Le peuple, s'apercevant qu'il venait de donner l'ordre à la garnison allemande de St.-Trond de venir à Liége, voulut prévenir le coup dont il était menacé. Tous les métiers se rendirent donc en armes le jour suivant de grand matin à leurs chambres, et les bourgmestres, de leur côté, publièrent de concert avec le conseil un décret portant *que Ghys de Kanne était dégradé de ses dignités et emplois; que les clefs de la ville seraient remises aux bourgmestres; qu'on posterait de bonnes gardes aux avenues de la ville, et que l'administration serait confiée par interim aux bourgmestres et au conseil.*

Dès que ce décret eût été notifié au peuple, tous les métiers descendirent de leurs chambres, armés et précédés de leurs bannières, et vinrent se ranger sur le grand marché. La plus grande partie de ce peuple qui habitait les bords de la Meuse, au-dessus et au-dessous de Liége, qu'on appelle dans le pays les *rivageois,* accoururent en armes pour se réunir aux Liégeois. Kanne ne se déconcerta pas. Il avait tant de confiance dans l'ascendant qu'il exerçait sur le peuple, qu'il crut n'avoir qu'à se montrer pour apaiser

le tumulte, et il vint en effet se placer sur les degrés de St.-Lambert. Sa présence n'imposa pas autant qu'il s'y était attendu. Les bourgeois s'avancèrent avec une contenance assurée, et ceux qui s'étaient placés par derrière au-dessus des escaliers, le poussèrent, le culbutèrent, et on ne lui laissa pas le tems de se relever : le peuple se précipita sur lui avec fureur, et en un moment il fut percé, meurtri, assommé et traîné dans les rues. Tous ceux qui l'avaient accompagné, prirent la fuite, et l'on poursuivit vivement les soldats étrangers, dont un bon nombre fut tué : Robert de La Marck eut le bonheur d'échapper. On s'empressa d'aller délivrer l'abbé de St.-Trond, qui, le lendemain, chanta la messe dans la cathédrale, et fit une procession en actions de grâces de ce que le ciel avait délivré la ville et le pays du tyran qui les opprimait. La messe et la procession ont long-tems été célébrées annuellement, le vendredi de la semaine de Pâques.

Ce fut quelques jours après que les bourgmestres, assistés des clergés primaire et secondaire, se réunirent au conseil pour aviser aux moyens de rétablir les affaires du pays, que les derniers événemens avaient si violemment ébranlées, et il fut résolu *que la charge de* mambour *serait abolie; que pendant la vacation du siége, la régence serait confiée aux bourgmestres et conseil de la ville; qu'on n'introduirait pas de soldats étrangers dans Liége, et qu'on licencierait ceux qu'on avait fait venir; qu'on ne reconnaîtrait d'autre marque militaire que le perron.*

Quand l'ordre et le calme furent tout-à-fait rétablis, l'évêque revint à Liége : il y fit son entrée le 10 mai, et le lendemain ayant convoqué le peuple, il lui témoigna la joie qu'il éprouvait de se retrouver au milieu de ses Liégeois, promit qu'il allait consacrer tous ses momens à leur bonheur, et que désormais le pays serait administré selon les anciennes lois, coutumes et statuts.

Cependant un reste de partisans de La Marck, qui s'était

retiré et fortifié dans les Ardennes, ayant été renforcé par quelques bandes de brigands, osa faire une tentative sur Liége : ils se présentèrent sur la fin de juillet à la porte d'Amercœur, pensant qu'il seraient secondés par le peuple ; mais ils furent trompés dans leur attente, et ils se retirèrent sans aucune démonstration.

Le peuple indigné de cette audace, courut à l'instant au couvent des Minimes déterrer le cadavre de Kanne et la tête de Rockar, et les ayant empaquetés dans un cercueil de bois, on les porta sous le gibet de St.-Gilles, où ces infâmes restes furent réduits en cendres [1].

Ce n'était pas seulement la guerre civile qui désolait la ville et le pays de Liége. Un fléau non moins redoutable, et qui en est la suite ordinaire, déchirait son sein ; c'était l'anarchie. Les anciennes lois du pays avaient été enlevées par le duc Charles, et l'on ne s'était pas empressé de les réclamer, parce qu'on sentait la nécessité d'en faire une réforme. Le chapitre, la noblesse, les jurés, les conseillers et les métiers prirent la résolution de nommer une commission composée des hommes le plus notables et les plus instruits, choisis parmi les jurisconsultes, les magistrats et les seigneurs, pour revoir et examiner les anciens priviléges, franchises, libertés, coutumes, paix, édits, etc. Toute cette ancienne législation ne présentait en effet, pour ainsi dire, qu'un chaos où l'on se perdait, et où, en cherchant

1. *Trudonopolin Marcani capiunt et diripiunt, abbatemque abducunt Leodium. Cannæus Curingiam intercipit, et jam propriæ factionis caput Leodii tyrannidem affectat, interempto Petro Roquâ, altero Marcanorum partium duce, cæptâque turri ad Valburgiam portam, quæ instar arcis ac præsidii foret. Martii vicesimâ septimâ, pueri turmatim id opus ex improviso aggressi disjecêre. Postridie armati in foro cives Cannæum occidunt. Tertiâ die supplicatum a Deo grates agendas, et Trudonensis abbas vinculis liber venerabile Sacramentum circumtulit. Præsul Lovanio, quò cum suis se receperat, censurisque adversùs rebelles pugnârat, Leodium revocatus, exhumanda et comburenda curat Cannæi et Roquæ cadavera.* Hist. Leod. comp. ad ann. 1486, p. 170. *Julii die ultimâ exhumatum est corpus ejus sicut et caput Petri Rockar, et utrumque ad patibulum ultra S. Ægidium quæsitum in ligneo sarcophago vectum spectante maximâ hominum multitudine exustum et in cineres redactum est.* Placent. ap. Chapeauv. tom. 3, p. 211.

la lumière, on ne rencontrait que les ténèbres. C'était un tissu de dispositions contradictoires, incohérentes, qui, d'ailleurs, par leur prolixité et leur obscurité, mettant les juges et les magistrats dans l'impossibilité d'en donner une bonne interprétation et d'en faire une juste application, ouvraient tous les jours la porte à l'arbitraire. Cette commission était donc chargée de faire une révision exacte de toutes ces lois pour y éclaircir tout ce qui était obscur, en retrancher tout ce qui était superflu et ne faisait, par la longueur et la redondance d'expressions inutiles, qu'augmenter l'obscurité du texte, afin de réduire cette masse informe à un abrégé simple qui présentât, dans un ordre méthodique et un style clair (autant, bien entendu, qu'il était possible dans ce tems-là), le véritable sens et la substance principale de ces diverses lois. Les membres de la commission ayant accepté cette charge difficile et honorable, s'assemblèrent dans l'abbaye de St.-Jacques, et revirent ou plutôt refondirent les principales lois et *paix* du pays. C'est dans ce recueil qu'on trouve entr'autres la *modération* [1] sur la paix de seize, le tribunal de vingt-deux, la cour de fermeté; la paix de Flone, de Fexhe, les ordonnances ou avis sur les cours spirituelles, les fiefs, le sel, le vin, les bouchers, les boulangers, les monnaies. Cette loi porte entr'autres que le droit de mettre le feu aux maisons des homicides, accordé à l'évêque par l'article 3 de la paix de Fexhe, n'aura plus lieu dans la cité ni dans les autres villes qu'on excepte; que s'il y a du danger que les flammes se communiquent aux maisons contiguës, il faudra plutôt démolir celle de l'homicide. Il fut statué, à l'égard des conseillers, dont le grand nombre apportait de la confusion dans les délibérations par la diversité et le conflit des opinions, qu'on choisirait annuellement un gouverneur de chaque métier, et un juré, le premier pour veiller à

1. Ce mot consacré dans l'ancienne législation liégeoise, signifie *modification*, *restriction*.

l'administration du métier, et l'autre pour assister au conseil de la cité. Cette espèce de code, qui fut approuvé et confirmé par l'évêque Jean de Hornes, le 28 avril 1487, fut appelé la *paix ou ordonnance de St.-Jacques*, du nom de l'abbaye où les conférences avaient été tenues [1].

Cependant la guerre continuait à désoler tout le pays. Les comtes de La Marck, qui tenaient le château de Franchimont, ravageaient tous les cantons voisins. L'évêque prit le parti de venir les y attaquer, et sortit de Liége le 14 juillet 1487, à la tête des milices liégeoises et de quelques troupes auxiliaires. On battit la forteresse avec tant de fureur pendant plus de quatre semaines, du 14 juillet au 9 août, qu'elle n'était plus qu'un monceau de cendres; et elle était sur le point de se rendre, quand les La Marck, arrivés de la France avec des troupes fraîches, supérieures d'ailleurs en nombre à celles de l'évêque, forcèrent ce dernier à se retirer.

Tous les maux auxquels le pays de Liége avait été livré pendant ces querelles domestiques, avaient favorisé les vues des Français, qui ne cherchaient que les moyens d'engager les Liégeois à renoncer à leur *neutralité* pour les attacher à leur parti, et c'est dans cette intention qu'ils avaient employé la ruse et l'intrigue pour gagner les chefs du peuple, qui s'étaient laissé assez aisément entraîner par leurs artifices. On voulut donc connaître par une épreuve qui ne fût point équivoque, le véritable vœu de la nation, et l'on convoqua le peuple au palais le 25 novembre pour l'inviter à déclarer son intention à l'égard de la *neutralité*, que déjà, par leur délibération du mois d'octobre 1477, les états avaient résolu de garder envers les Autrichiens et les Français. La réponse fut unanime : tout

1. *Pax sive pactum Jacobense designatur.* Leod. comp. ad ann. 1487; p. 171. Cette paix est insérée au recueil de Louvrex, tome 1, ch. 7, p. 373 et suiv. Elle fut publiée au perron le 3 juillet; mais elle ne fut réellement mise en vigueur qu'en 1507, comme on verra.

le peuple, c'est-à-dire le tiers-état, déclara qu'il voulait la paix; c'était, en d'autres termes, adhérer à la *neutralité*, à laquelle la paix était essentiellement attachée, et l'on pria instamment le clergé et la noblesse de ne point se départir du système qu'il avait adopté à cet égard. Le peuple même mettait un si grand prix au maintien de cette *neutralité*, qu'il voulait qu'on établît une enquête pour connaître ceux qui, par leurs menées sourdes, chercheraient à troubler la tranquillité publique, afin qu'en remontant ainsi au principe du mal, on pût le couper dans sa racine.

Mais soit que les La Marck eussent gagné les chefs du peuple (car ils entretenaient des correspondances secrètes dans la ville), soit que par un effet de l'inconstance, qui est si naturelle à la multitude, le peuple eût conçu du dégoût pour le gouvernement, il se tourna tout-à-coup contre l'évêque, qui se retira à Maestricht, et nomma administrateurs par interim Jacques de Hornes, son frère, Raes de Waroux et Tilman Valdoréal. Le peuple n'en fut que plus mécontent, et criait qu'au lieu d'un maître, on lui en avait donné trois, qui ne cherchaient qu'à s'élever et à s'enrichir aux dépens et au détriment des particuliers.

Les La Marck connaissaient ces dispositions du peuple et ils voulurent en profiter : Evrard avec ses deux fils vint à la tête d'une troupe de cinq à six cents hommes se présenter à la porte d'Amercœur, que les transfuges, qui avaient passé l'Ourte, leur ouvrirent. Evrard entra donc ainsi sans résistance, et il n'en trouva que lorsqu'il fut arrivé à la porte de St.-Nicolas, où il y avait eu un choc violent. Une troupe de rivageois, ayant passé la Meuse, vint prendre en flanc les Hornes, qui allèrent occuper le pont des arches. Le comte de Hornes, ayant rassemblé le plus de monde qu'il put, les conduisit sur ce point, où les Hornes, qui avaient passé le pont, tombèrent dans les mains de leurs ennemis. Jacques, qui prit la route de

Maestricht, fut poursuivi et atteint avec quelques autres seigneurs, qu'Evrard envoya au château de Louvégnée, où ils restèrent détenus pendant trois ans. Un grand nombre de seigneurs du parti des Hornes restèrent sur le champ de bataille. Ceux qui avaient été blessés, et ne purent se sauver, furent jetés dans la Meuse. De ce nombre était un chanoine de St.-Lambert, nommé Dobbelstein.

Tilman Valdoréal, grand-maïeur (c'était lui qui avait fait déterrer Kanne et Rockar), fut fait prisonnier par un nommé Jennin Battru, chaudronnier, qui avait épousé la fille naturelle de Guillaume d'Aremberg, et qui était devenu commandant du château de Logne. Battru gardait son prisonnier à vue dans les cloîtres de St.-Lambert : il voulait attendre que la première fureur du peuple fût calmée pour lui sauver la vie, parce qu'il espérait en tirer une bonne récompense. Quand il crut que le plus grand danger était passé, il l'emmena avec une forte escorte ; mais la populace l'ayant aperçu, vint l'entourer. Valdoréal promit quatre mille ducats à Battru, s'il pouvait le sauver : Battru le poussa alors dans une maison ; la populace l'en arracha, et un boucher, dont il avait fait mourir le frère, lui porta le premier coup ; les autres le suivirent, et il fut ainsi cruellement massacré sur la place. Le maïeur de Maestricht, qui avait assisté à la mort de Guillaume d'Aremberg, et qui se trouvait à Liége dans ce malheureux moment, subit le même sort.

Quelques jours après, Robert de La Marck, neveu d'Evrard, arriva à Liége avec une troupe de carabiniers, et la ville fut ainsi au pouvoir des La Marck. La populace s'étant jetée comme d'ordinaire, dans le parti du plus fort, se porta aux plus grands excès : elle força le palais épiscopal, et en emporta tous les meubles. L'un des plus insolens s'étant emparé des habits pontificaux, s'en affubla le jour des Rameaux, et par la plus scandaleuse dérision,

parcourut la ville à cheval, distribuant des bénédictions à tous les passans [1].

Le roi de France Charles VIII protégeait les La Marck, dont toute la maison lui était dévouée, et Evrard obtint de ce monarque des lettres-patentes, par lesquelles il prenait la ville et le pays de Liége sous sa protection, et les armes de France furent posées à toutes les portes de la ville.

L'évêque résolut de s'adresser au roi Charles, en le conjurant d'interposer sa médiation auprès des La Marck pour les engager à consentir à la paix. Mais Evrard y opposa la plus vive résistance. Dans cette désespérante extrêmité, on eut recours à la protection de St.-Lambert, que l'on tira de sa châsse et qu'on exposa à la vénération du peuple: on ordonna un jeûne général, une procession solennelle, et la guerre n'en continua pas moins. Robert assiégea St.-Trond, où l'évêque était renfermé. Les habitans animés par la présence de leur prince, qui d'ailleurs les encourageait de la parole et de la main, soutinrent courageusement l'attaque : les femmes même voulurent partager cette gloire, autant qu'il était permis à leur sexe : elles ramassaient des pierres dans les rues, et les portaient sur les murs; elles enduisaient de poix des cercles de bois, et les entouraient de chanvre, les allumaient et les jetaient sur les assiégeans, qui se trouvaient pris dans les cercles enflammés comme dans un piége. Les assiégeans avaient déjà donné un assaut, et se préparaient à en livrer un second, lorsqu'ayant appris qu'Albert de Saxe venait au secours de la place à la tête d'une forte armée, ils se hâtèrent de lever le siége.

1. *Qui* (Marcani) *martio ineunte, Urtá prope Amerinam portam transito, Leodium capiunt. Occisi et demersi in eo tumultu varii, in his Dobbelstenius, canonicus Lambertianus : capti, Hornæus, præsulis frater, prætor Leodiensis Varusius, Horion, aliique : cædes deinde variæ in civitate patratæ, in his Tilmani Valdorealis, opibus ac dignitate inter ejus ævi primos, quem Valdorealis Valderodiva alterius, Borbonianis temporibus nominati, filium fuisse putamus. Spoliatis privatis multorum ædibus, diffractum etiam palatium et expilatum, et circumlatæ ludibrio principis vestes. Evocata denique a Marcanis gallica auxilia.* Hist. Leod. comp., ad ann. 1488, p. 171.

L'évêque, secondé du Saxon, marche de succès en succès, et la plus grande partie du pays se soumet à sa domination : il prend le château d'Arschot et la ville de Tirlemont, qui fut livrée au pillage et aux flammes, et emporte le château de Coelmont, qu'il rasa. Mais il fut arrêté dans le cours de ses conquêtes par la nouvelle qu'il apprit dans ce moment, que le roi des Romains Albert de Saxe et Evrard de La Marck avaient conclu une paix dans laquelle il n'était pas compris, sous prétexte que comme les affaires de Liége exigeaient des conditions différentes, il fallait un congrès particulier pour les régler. L'évêque ne se découragea pas ; il eut même la hardiesse de faire une tentative pour surprendre Liége ; il était arrivé au pied des remparts ; et déjà ses gens, à la faveur de la nuit (c'était la veille de la Toussaint), avaient gagné le haut, au moyen de cordes et d'échelles, lorsque, par un pur effet du hasard, Robert de La Marck, qui se promenait dans les environs, accompagné d'un seul domestique, les ayant aperçus au clair de la lune, jeta l'alarme ; et à l'instant les bourgeois accoururent et les assiégeans disparurent [1].

Dans ces entrefaites, au commencement de l'année suivante (1490), les envoyés de France arrivèrent à Liége pour négocier la paix, et les conférences furent entamées [2]. L'archevêque de Cologne, le duc de Juliers et le comte de Nassau s'étaient rendus à Aix-la-Chapelle dans le même instant, et les envoyés de France allèrent les y joindre.

Les hostilités ne se ralentirent cependant pas. Les d'Aremberg portèrent le ravage dans le plat-pays jusqu'à Dinant, et Couvin, d'un côté, et l'évêque de l'autre, jusqu'aux portes de Liége. Robert fils d'Evrard de La Marck, sortit de

1. *Marcani frustra Trudonopolin, junctis cum Ravestenio copiis, oppugnant, fortiter ab ipso præsule defensam. Leodii supplicatio ad diem translati : Lamberti, magná pietate, pro placanda ira numinis peragitur. Ex illo omnia Hornæo fuéré proniora, et magna pars patriæ ipsi se submisit. . . . . Colmontium a Marcanis insessum capitur per præsulem et diruitur. Leodium frustra tentatur.* Ibid. p. 172.

2. Bouille, ibid., p. 243 et suiv. Suffrid., cap. 46, p. 227.

cette ville avec ses partisans et alla désolerla Campine et le comté de Hornes. L'évêque, ayant rassemblé toute la cavalerie et toute l'infanterie qu'il put trouver, vint le surprendre dans les bruyères de Sonhoven, à une grande lieue de Hasselt, où ils se livraient tranquillement à une partie de plaisir, sans se douter que l'ennemi fût si près. Cependant ils se remirent de leur surprise, et se fiant à la supériorité de leur nombre, ils se rangèrent pour attendre l'ennemi. L'évêque, à la tête de sa troupe, s'avança si brusquement sur les soldats de La Marck, qu'ils furent défaits au premier choc. Le chaudronnier Battru y fut fait prisonnier avec plusieurs autres chefs, entr'autres Robert, fils d'Evrard. Battru fut échangé contre Jacques de Hornes, frère de l'évêque, qui, depuis trois ans, était détenu au château de Louvegnée [1].

Evrard de La Marck, déconcerté par cette défaite, se vit forcé de demander la paix; mais ce n'était qu'une feinte pour gagner du tems. Elle fut cependant conclue, ou plutôt ce n'en était que les préliminaires. C'est à l'archevêque de Cologne, au duc de Juliers et au comte de Nassau, qu'était réservée la tâche d'en régler les conditions définitives. En attendant, Nassau fut nommé *mambour* du pays de Liége.

Ces arrangemens étaient à peine signés, que Robert reprit les armes; et étant entré sans résistance dans Liége, où il avait beaucoup de partisans non-seulement parmi les bourgeois, mais même parmi les magistrats, il s'y fit déclarer *mambour*.

Dans ces fâcheuses extrêmités, l'évêque implora la protection de l'archiduc Philippe, fils de Maximilien, roi des Romains, qui était chargé du gouvernement des Pays-Bas. Philippe, touché des justes plaintes de l'évêque, ordonna qu'il fût rétabli dans son siége, déclarant que si ses enne-

1. *Interventu legatorum Gallicorum de pace tractatur, sed frustra. Marcani, tentato Dionanto, circum covinum prædas agunt. Eorumdem copiæ, Vogelsanquio castro aliisque direptis, prædâ et crapulâ graves, delentur a præsule, captis ductoribus.* Hist. Leod. comp. ad ann. 1490, p. 173.

mis y opposaient de la résistance, il emploierait la force des armes pour les ramener à la raison.

Le duc de Saxe, que l'archiduc avait chargé de l'exécution de cet ordre, envoya un trompette à Liége, pour le notifier aux habitans, et sommer la ville de lui livrer une des portes. Le peuple en fut si choqué, qu'au lieu de se soumettre, il se souleva avec plus d'arrogance. Les mécontens prirent les armes et vinrent sur le marché se ranger sous leurs bannières. Ceux qui étaient soupçonnés d'être du parti de l'archiduc, furent tués, et les maisons de ceux qui s'étaient retirés à Maestricht, furent pillées.

Toute cette campagne se passa à faire ce qu'on appelle la petite guerre. La Campine et la Hesbaie furent livrées à la plus cruelle dévastation : le château de Looz fut pris par Battru, et l'église, où les habitans s'étaient réfugiés, fut forcée. Ce n'étaient de toutes parts que pillages, massacres, brigandages; et comme si tous les fléaux avaient dû fondre à la fois sur ce malheureux pays [1], on eût dit que les élémens déchaînés, la nature bouleversée et le ciel irrité en avaient conjuré la perte. Des gelées prématurées, survenues dans la saison des chaleurs, des orages épouvantables, des pluies abondantes, formant des torrens dans les campagnes après en avoir arraché les moissons et emporté les terres, amenèrent une affreuse disette : les hommes et les animaux, livrés aux horreurs de la faim, périssaient de misère ou tombaient d'inanition. Le peuple n'avait plus d'autre nourriture que ces petites fèves, qu'on appelle dans le pays *favettes*, et le plus grand nombre, ayant abandonné cette terre de malédiction, alla chercher en France une ressource contre la faim.

Tant de calamités engagèrent enfin les deux partis à songer sérieusement à la paix, et l'on conclut, le 1er sep-

1. Bouille, ibid., 248, P. Suffrid. ibid.

tembre, une trève, qui fut prolongée jusqu'au mois de janvier de l'année suivante [1].

Après quelques conférences inutiles, entamées à Saint-Trond et à Tongres, un congrès fut convoqué à Donchery, ville située entre Sedan et Charleville, auquel assistèrent le duc de Saxe, Jean de Hornes et Evrard de La Marck. On y convint que les états paieraient aux comtes de La Marck, la somme de cinquante mille livres ; qu'il y aurait une amnistie générale ; que l'évêque rentrerait dans Liége, et qu'il se chargerait d'obtenir du roi des Romains, pour les d'Aremberg et leurs adhérens, la ratification de l'amnistie. Cette paix fut appelée *la paix de Donchery*. Pour la cimenter plus solidement, les parties convinrent d'une entrevue, qui eut lieu dans les plaines de Haccourt, à deux lieues et demie de Liége, sur la route de Maestricht. Evrard et Robert s'y étaient rendus, suivis d'une troupe de soldats; l'évêque vint les y trouver sans armée; et dès qu'il fut à portée, il descendit de cheval, et supplia Evrard de lui pardonner la mort de son frère. Le comte le promit; ils s'embrassèrent, la paix fut publiée, et l'évêque rentra le 25 juillet de cette année 1492, dans Liége, où il fut reçu au milieu des plus vives acclamations d'une multitude innombrable de peuple. La presse fut si grande, qu'il y eut un bon nombre de personnes étouffées, dans lesquelles on compte deux seigneurs de la suite du prince.

La paix fit cesser les hostilités, mais n'éteignit pas les partis. Les Autrichiens et les Français comptaient également des amis dans Liége, et l'évêque, craignant que si les uns ou les autres se mêlaient des querelles des deux puissances, la paix ne fût bientôt rompue, on publia par l'autorité des trois états, un édit par lequel il était défendu aux

1. *Leodium adhuc a Marcanis insessum frustra iterum tentat præsul cum saxone Belgarum præfecto : Loscastrum a Marcanis diripitur ; utrimque cædibus et populationibus certatur. Intempestivo gelu et imbribus annona ingravescit, multique ex inopi plebe emigrant in Galliam. Induciæ fiunt.* Hist. Leod. comp. ad ann. 1491, p. 173.

Liégeois qui servaient dans l'une ou l'autre armée, d'exercer aucun acte d'hostilité ou voie de fait sur les terres des deux princes; et l'on porta en même tems une défense à tous les habitans du pays de Liége de faire aucune incursion sur les frontières de France. C'est à ce sujet qu'on renouvela les mandemens de Bourbon et de Hornes, par lesquels il était statué qu'en cas de guerre entre les Français, les Belges ou autres voisins, les Liégeois garderaient une stricte *neutralité*, et entretiendraient une bonne intelligence avec ces différentes puissances, sans prendre le parti de l'une ni de l'autre [1]. Les rois de France et des Romains témoignèrent par leurs lettres adressées aux états combien cette disposition pacifique leur était agréable [2].

L'évêque, pour donner une preuve de la sincérité de cette réconciliation, proposa sa nièce, fille du comte Frédéric de Hornes, au comte Evrard, pour son fils, et cette alliance fut conclue avec une égale satisfaction des deux côtés. Les querelles des rois, dit quelque part Voltaire, sont de sanglantes tragédies, qui finissent comme les comédies, par des mariages [3].

L'évêque donna à Evrard la charge de souverain-maïeur, et depuis cette heureuse réconciliation, ils vécurent en bonne amitié.

On s'occupait des préparatifs des fêtes par lesquelles l'évê-

1. Voyez pag. 81. C'est cette *neutralité* dont j'ai parlé, et qui, après avoir pris naissance sous le règne de Louis de Bourbon, prit une certaine consistance à cette occasion et à cette époque, 1492. *Cœpta neutralitas sub Borbonio, statim post Caroli audacis mortem: renovata deinde sæpius : hoc tempore præsertim firmata est.* Foull., tom. 2, p. 181, n 49, *ad marg.*

2. Celles du premier portent la date du 8 juillet, et celles du second du 8 août.

3. *Interventore Galliæ rege, pax fit Hornæum inter ac Marcanos : illi parum honesta, sed patriæ universæ necessaria, quæ ad eam redimendam Marcanæ genti mulctam ingentem exsolvit. Præsul julii vicesimâ quintâ Leodium redit, tanto visentium concursu, ut duo ex ejus comitibus compressu turbæ suffocati fuerint. Ad firmandam concordiam Everardus Marcanus fit prætor Leodiensis, ejusque filio despondetur filia comitis Hornæi.* Ibid., ad ann. 1492, p. 174.

que voulait célébrer cet heureux événement, quand la tranquillité fut troublée par une espèce de petite guerre qui désola le pays [1]. L'archiduc Maximilien, roi des Romains, venait de faire sa paix avec le roi de France Charles VIII, et il avait licencié les troupes étrangères ; il avait même renvoyé son régiment des gardes. Cette troupe, habituée à la licence et, s'il est permis de parler ainsi, exercée au brigandage, s'était répandue dans les provinces de Gueldre et d'Utrecht ; et après y avoir tout ravagé et en avoir tout emporté, elle en était revenue, comme dit naïvement Bouille, plus chargée de dépouilles que d'honneur, et avait pénétré dans le pays de Liége, ayant à sa tête un capitaine réformé, nommé Wadry. Le Condros était devenu le théâtre de leurs brigandages. L'évêque fit sommer Wadry de se retirer; celui-ci répondit qu'il s'était établi avec sa troupe dans ce pays par les ordres de l'archiduc, qui le lui avait assigné pour quartier d'hiver. Sur cette réponse, l'évêque s'étant concerté avec les bourgmestres et le conseil, publia une ordonnance par laquelle il était enjoint à tous les habitans des villes et du plat-pays de se rendre en armes sous ses drapeaux au premier coup de cloche, et il marcha lui-même à la tête de ces troupes contre ces brigands, qui déja avaient essuyé un échec assez fort dans une attaque imprévue que les habitans du pays leur avaient livrée. Wadry, sentant qu'il était trop faible pour résister aux habitans renforcés par les troupes de l'évêque, évacua le Condros et entra dans le quartier d'Agimont, pénétra dans l'Entre-Sambre et Meuse, pilla Châtelet et les villages voisins. L'évêque envoya à Wadry une nouvelle sommation de se retirer, et celui-ci lui adressa cette fois une réponse conçue dans un style entièrement opposé à celui de la première lettre ; il avait le ton humble, soumis ; mais ce n'était que pour mieux tromper, en profitant de la sécurité de l'évêque pour exécuter le

1. Bouille, ibid., p. 257 et suiv.

projet qu'il méditait; c'était de s'emparer de Tongres, et il arriva en effet le lundi 12 décembre 1494 avant le jour au pied des murs de cette ville, qui n'était défendue que par une très-faible garnison, et il s'en empara par escalade presque sans résistance.

Ces actes d'hostilité étaient secrètement tolérés, autorisés même par le roi des Romains; car dans ces entrefaites on intercepta une lettre de Wadry à ce prince, conçue dans ce sens : « Votre majesté saura que nous nous sommes » emparés de la ville de Tongres. Envoyez-nous incessamment de l'argent et tout ce qui est nécessaire pour nous » y maintenir. »

L'évêque étant revenu à Liége le 15 décembre, assembla les états pour prendre une prompte mesure dans une si fâcheuse circonstance, et il fut résolu qu'on leverait dans tout le pays le septième homme. L'évêque se mit à la tête de cette troupe au commencement de janvier 1495, et prit le chemin de Tongres, qu'il fit attaquer par trois endroits. Cependant, avant de presser le siége, il crut devoir encore employer les ménagemens qu'exigeaient la prudence et la déférence qu'il devait à l'archiduc devenu empereur; il lui envoya une députation pour lui demander s'il reconnaissait comme troupes impériales ces gens armés qui, après avoir ravagé le pays en tems de paix, étaient venus s'emparer d'une ville de sa domination, et si, enfin, c'était de son aveu qu'ils se livraient à ces excès. L'empereur répondit sans détour que ces troupes étaient à son service, et que conséquemment il les employait comme il le trouvait bon; que du reste, il ne souffrirait pas qu'on les molestât.

Les Liégeois, dont une réponse si dure et si impérieuse ne fit qu'augmenter le mécontentement, ne se crurent plus obligés à aucun ménagement, et menacèrent de traiter sans quartier tous ceux qui tomberaient dans leurs mains. L'empereur, qui ne s'était pas attendu à cette résistance, commença à craindre que cette mauvaise querelle, qu'on

appelait dans le pays une querelle d'allemand, n'entraînât des suites plus fâcheuses qu'il ne l'avait prévu, et il s'adoucit: il envoya d'abord le comte de Berg pour négocier la levée du siége; et comme cette négociation traînait en longueur, il employa l'entremise de Marguerite d'Yorck, veuve du duc Charles-le-Téméraire, qui parvint à ménager une trève de quinze jours, pendant lesquels on ouvrit un congrès à St.-Trond. Cette assemblée renvoya l'affaire à la décision des électeurs, et fit donner à Wadry l'ordre d'évacuer Tongres, où l'évêque entra deux jours après. Les électeurs se rendirent à Cologne pour prendre connaissance de toute cette contestation, et par une sentence portée le 17 mars, ils arrêtèrent que pour dédommager les Liégeois des pertes qu'ils avaient faites et des affronts qu'ils avaient reçus de la part des gens de l'empereur, les états du pays de Liége seraient libérés envers sa majesté impériale de tous les engagemens ou obligations qu'elle pourrait réclamer à leur charge [1].

C'est sous cet empereur que le pays de Liége, qui, depuis l'an 922, faisait partie de l'empire germanique, y fut plus étroitement lié par l'institution des cercles, qui fut arrêtée en 1500 dans une diète tenue à Augsbourg [2]. La division y fut bornée à six cercles. Celui de Westphalie, qui y tenait le cinquième rang, comprenait le pays de Liége.

1. *Prætorianus miles Maximiliani Cæsaris Condrosos vastat, et a Leodiensibus cæditur. Deinde contra fidem datam Interamnenses vexat, et noctu Tongrim intercipit. Obsidetur Tongris a præsule, magno præsertim Marcanorum studio.* Hist. Leod. comp. ad ann. 1494, p. 175.

Tongris deditur, exceduntque prætoriani Cæsarei, dimissâ omni prædâ. Controversia de damnis per Maximiliani militem Leodiensi ditioni illatis committitur electoribus imperii : pronunciatur debita omnia ac pignora ab Cæsare remittenda n compensationem damnorum. Ibid. ad ann. 1495.

2. Le principal motif de cette division fut d'affermir plus facilement la paix et la tranquillité dans l'empire, par une observation plus exacte des lois et des constitutions, et de procurer aux princes et aux états de l'empire un moyen plus prompt de pourvoir à leur défense mutuelle par des assemblées plus fréquentes, moins embarrassantes et moins dispendieuses que les diètes générales. Bouille, tom. 2, p 265.

Dans une autre diète, tenue à Trèves et à Cologne en 1512, il fut ajouté quatre autres cercles, et l'évêché de Liége resta incorporé à celui de Westphalie.

L'évêque dans les dernières années de sa vie, se tenait à Curenge [1] ou à Maestricht [2]. Les Liégeois se plaignaient hautement de cette espèce d'indifférence et d'éloignement qu'il témoignait pour leur ville, la regardant comme une marque de mépris. On disait publiquement qu'il ne venait à Liége que pour demander de l'argent. Cette année, il n'y vint même pas : il se contenta d'y envoyer son chancelier à cette fin. Les avis de l'assemblée furent partagés, et elle fut renvoyée au mois de septembre. L'évêque résidait alors à Maestricht. Le résultat de la délibération fut le même encore, c'est-à-dire, que l'assemblée fut prorogée au mois de décembre 1503; elle eut lieu le 13. L'évêque s'y rendit, accompagné de son chancelier, qui y porta la parole : il y exposa les services importans que l'évêque avait rendus à la province, les dépenses qu'il avait faites, les voyages qu'il avait entrepris, tant pour l'honneur que pour l'avantage du pays, et il finissait par demander de l'argent. Le peuple fut sourd à la proposition qui terminait le discours, autant qu'il avait été insensible aux motifs qui appuyaient la proposition. L'orateur, voyant que les belles paroles ne faisaient point d'effet, eut recours aux menaces : il osa dire que si le peuple persistait dans

1. Curenge ou Courenge est un village du comté de Looz, près de Hasselt, sur le Démer, anciennement pays de Liége, actuellement province de Limbourg. Gérard, comte de Looz, y transféra la cour en 1178, et y fit bâtir un château. Depuis ce tems, les gentilshommes et les féodaux qui composèrent le premier tribunal du comté de Looz, y ont tenu leurs assemblées, et c'est ce qu'on appela *la salle de Curenge*. C'était la première judicature de ce comté. Les sentences qui en émanaient, ne pouvaient être prononcées qu'en présence du comte. Quand le comté de Looz fut réuni, en 1365, à la principauté de Liége, les évêques, comme comtes de Looz, ne pouvant pas remplir par eux-mêmes cette fonction, il fut arrêté, vers l'an 1580, que le prince de Liége nommerait une personne pour le représenter.

2. Bouille, ibid., p. 271 et suiv.

son obstination, il le ferait si bien claquemurer qu'il ne pourrait sortir de la ville. Cette insolente menace fit un effet tout contraire à celui que le ministre de l'évêque en attendait : au lieu d'épouvanter le peuple, il ne fit que l'aigrir; il s'agita, s'ameuta, et l'évêque furieux sortit précipitamment de la ville, en la chargeant de menaces et d'imprécations. Quand cette première effervescence fut calmée, on commença à réfléchir et à craindre, et l'on pensa qu'il serait plus prudent et plus sûr d'apaiser l'évêque que de le braver et de s'exposer aux traits de son courroux, par cet opiniâtre refus. On résolut donc d'assembler les états le 4 janvier 1504, et on chargea une commission de huit des principaux membres de terminer cette affaire pour le plus grand bien du pays. Ils l'examinèrent sous les deux points de vue qu'elle présentait. En condescendant lâchement à l'impérieuse volonté du prince, ils sentaient que c'était compromettre l'honneur de la nation, comme ils voyaient, d'un autre côté, qu'en y résistant obstinément, c'était troubler peut-être la tranquillité du pays. Ils admirent donc un tempérament sage : ils consentirent à accorder sans conséquence, à la demande du prince, l'établissement d'une contribution. C'était de cette manière un acte de la pure volonté de la nation, qui conservait ainsi sa liberté et sa dignité. Mais il arriva ce qu'on a vu dans ces sortes de cas, que les formes de la perception, les exactions et les vexations des percepteurs, rendaient l'impôt plus onéreux et plus odieux, qu'il ne l'était par lui-même. Les conseillers et les flatteurs de l'évêque avaient su, par leurs insinuations perfides, persuader au prince que ce n'était pas parce qu'on trouvait l'impôt injuste ou exorbitant, qu'on mettait tant de lenteur, de difficultés ou de répugnance à payer; mais que cette résistance n'était que l'effet de la haine personnelle qu'on lui portait. C'est ainsi que ces officiers pervers, véritable peste des cours et fléau des peuples, étaient parvenus à égarer, ou pour mieux

dire, à corrompre le prince, au point que, dans sa pensée, il comptait à peu près autant d'ennemis qu'il avait de sujets.

Ces manéges odieux avaient tellement bouleversé l'esprit, naturellement irascible, de l'évêque, qu'il devint réellement maniaque et frénétique; car comment caractériser ces excès et ces violences auxquels il se portait si fréquemment, surtout dans les derniers tems de sa vie? Un jour il revenait d'un voyage qu'il avait fait à Bilsen; son cheval s'effraie et se cabre à l'aspect d'un paveur; l'évêque s'élance sur ce malheureux pour le tuer, et il l'eût en effet immolé à sa fureur, si l'on n'eût arrêté le coup. Une autre fois, il était à la chasse; deux chasseurs vinrent l'avertir que la bête était prise dans les filets : il y court pour se donner le plaisir de la tuer; mais quand il y arriva, la bête, qui, dans l'intervalle, avait rompu ses filets, s'était échappée : dans sa colère, il court l'épée à la main, contre les deux pauvres chasseurs, qui furent soustraits à ses coups par les gens de sa suite. On le ramena à Maestricht, où l'accès le reprit avec tant de violence, que, ne voyant que des ennemis dans tous ceux qu'il rencontrait (c'était sans doute l'effet des funestes impressions qu'on lui avait données), il voulait tuer tout le monde. Ce délire dura un jour et une nuit.

Depuis ce moment son mal ne fit qu'empirer; il ne sortait d'un accès que pour rentrer dans un autre. Il convoqua cependant les états pour le 9 de décembre, et vint à Liége. Son chancelier fit en son nom la demande de l'impôt; mais, loin d'y consentir, on ne répondit au chancelier qu'en lui présentant le tableau des exactions, des injustices, de l'oppression, de la tyrannie enfin sous laquelle le peuple gémissait. « On ne se lassera donc jamais de demander, » dit-on. Où va donc tout cet argent? Qu'on nous en rende » du moins compte, et que l'on s'occupe plutôt de réformer » les tribunaux que d'accumuler les impôts[1]. »

1. *Finem petendi non esse, rationes expensi non dari, jus non servari : tribunalibus potiùs corrigendis, quàm tributis exigendis studendum.* Foullon.

Tel fut le résultat de cette tumultueuse assemblée. Dès que l'évêque en fut instruit, il quitta Liége, enflammé de colère, pour retourner à Maestricht. Sa voiture se brisa en chemin, et il en reçut une blessure mortelle : il continua cependant sa route pour Maestricht, où il mourut deux jours après [1]. Son corps, revêtu de l'habit de St.-François, fut porté dans l'église des récollets sur la montagne, dite *de Lumière*, près de Maestricht, où on lui fit de magnifiques obsèques.

Le nom de La Marck devait être odieux aux Liégeois, et cependant les chanoines élurent à la pluralité des suffrages Erard de La Marck le 30 décembre 1506.

1. C'est de cette manière que le vieil historien Suffridus Petri, *ap. Chapeauv.*, *tom.* 3, *p.* 233, rapporte la mort de cet évêque. *Dum Trajectum properat, quassatione currûs ita oblæsus est, ut post biduum vitâ defunctus sit. Mortuus est igitur hic præsul Trajecti ad Mosam* 16 *calendas februarii anno* 1505. Cet historien, comme on voit, fixe cette mort au 17 janvier, et dans la chronologie insérée par Chapeauville à la fin du 3e volume, il rectifie cette date, comme étant une faute d'impression, et il la fixe au 15 du même mois. *Moritur Hornæus episcopus* 18 *calendas februarii, non* 16 (*ut vitiosè expressum est*), *p.* 233. Foullon prétend au contraire qu'il est mort de chagrin et de maladie sur la fin de décembre. *Ægritudine animi et corporis invalescente, Hornæus obit Trajecti, sub inclinantem decembrem.* Hist. Leod. comp. ad. ann. 1505, p. 178. Bouille dit également, tom. 2, p. 274, qu'il est mort de chagrin et de mélancolie, le 19 décembre, sur les trois heures après-midi.

CHAPITRE III.

Erard de La Marck, 84e évêque. — Publication de la paix ou ordonnance de 1487 : réglement. — Erard fait rétablir les châteaux de Hui et de Franchimont ; il fait réparer et fortifier la ville, et rebâtir le palais épiscopal. Il fait bâtir les châteaux de Dinant, de Stockem et de Curenge. Il publie des lois sévères. — Il abandonne le parti de la France pour celui de l'Espagne. Congrès de St.-Trond. Traité entre le roi d'Espagne, et les seigneurs de La Marck. Institution du conseil ordinaire. — Traité d'alliance entre le pays de Liége et le Brabant. — Conjuration contre l'évêque. — Erard est nommé cardinal. — L'empereur propose Corneille de Berg pour coadjuteur à l'évêque. — Soulèvement des rivageois au sujet du grain. L'évêque revient à Liége. Assemblée des métiers. Jugement contre les rivageois : exécution des condamnés. — Mandement de l'évêque contre les Luthériens. Jean Jamolet inquisiteur. Plaintes du peuple à ce sujet ; décret du conseil. L'évêque réclame contre ce décret. Son mandement contre le luthéranisme et ses sectateurs. Assemblée des magistrats de Liége à ce sujet. Mesures et exécutions rigoureuses. — Synode provincial : le clergé se prononce contre l'évêque. — Mort d'Erard — Corneille de Berg, 85e évêque. Ses édits pour la répression de la mendicité et la sûreté de la ville. L'empereur lui propose de se donner un coadjuteur. Georges d'Autriche est proposé. Il est arrêté par ordre du roi de France ; il est délivré. — *Neutralité* renouvelée. — Georges est nommé coadjuteur. — Robert abandonne le siége. — Charles-Quint à Liége. Diète de Spire : contingent de la cité de Liége dans la guerre contre la France. Les impériaux dans le pays de Liége. — Georges d'Autriche, 86e. évêque, fait son entrée à Liége. — Paix entre l'empereur et le roi de France. — Convention entre la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, et l'évêque de Liége, pour l'échange du territoire de Fraisne contre Herstal. — Mariembourg. — L'empereur propose un coadjuteur. — Le roi de France s'empare de Metz, Toul et Verdun. Les Français s'emparent du château de Bouillon : le commandant est décapité. — L'empereur

assiége Metz; il lève le siége. Il prend et détruit Térouanne. Les Français prennent Mariemboug: ils s'emparent du château d'Agimont, saccagent Bouvigne, emportent Dinant. L'empereur bâtit Charlemont et Philippeville. — Georges d'Autriche assemble les états. — Sa mort. — Robert de Berg, 87e. évêque. La guerre se poursuit entre l'empereur et la France. Batailles de St-Quentin et de Gravelines. Paix de Câteau-Cambrésis. Restitution de Bouillon à l'église de Liége. — Démembrement du diocèse de Liége. — Bulle du pape Pie V au sujet des prétentions du clergé secondaire touchant l'exemption d'impôts. — L'évêque publie un édit contre les hérétiques: protestation contre cet édit. — L'évêque abdique. Gerard de Groesbeck est nommé coadjuteur: il est proclamé.

Erard, muni des bulles du pape, se fit ordonner prêtre et sacrer évêque le 2 mai 1506. Il fut inauguré le 30, et le lendemain, qui était le jour de la Pentecôte, il célébra sa première messe.

Après tant de secousses qui avaient ébranlé, ou plutôt écrasé le pays, il était bien urgent d'avoir un prince actif et prudent, bon et ferme, qui pût cicatriser les plaies encore saignantes dont tous les ordres s'étaient ressentis. C'est ce que les Liégeois eurent le bonheur de rencontrer dans Erard de La Marck, qui effaça par ses vertus et ses grandes qualités les maux que les seigneurs de sa famille avaient fait essuyer aux Liégeois [1].

Le premier acte de son gouvernement fut une ordonnance qu'il porta de concert avec les magistrats de la ville, par laquelle il défendit aux Liégeois, sous peine de trois ans d'exil, de se reprocher ce qui s'était passé dans le tems malheureux des discordes civiles [2]. C'était ce déplorable état d'anarchie et de désordre qui avait empêché la publication de la paix ou ordonnance de St.-Jacques de 1487. Erard la fit publier avec un réglement portant des modifications, restrictions, additions et changemens qu'il crut

1. C'est ainsi que s'exprime M. de Villenfagne, *Recherch.*, tom. 2, p. 66.
2. Eisen Hist. eccl. Leod. part. 2, pag. 320.

devoir y apporter [1], et il recourut à l'autorité de l'empereur Maximilien pour obtenir le rétablissement des priviléges des Liégeois, qui avaient été méconnus, violés et pour ainsi dire anéantis, pendant ces années de trouble et de désolation. L'empereur, applaudissant aux intentions paternelles de l'évêque, confirma les libertés, coutumes et franchises de Liége en 1509 et 1518, et Charles-Quint en 1521.

Erard fit rétablir les châteaux de Hui et de Franchimont, qui étaient tombés en ruine. Les montagnes et les vallées qui, du côté des portes de St.-Martin et de Ste.-Marguerite, favorisaient les surprises des ennemis, et les vastes campagnes qui, du côté de celle de Ste.-Walburge, facilitaient leurs attaques, laissaient la ville de Liége exposée à un danger continuel : l'évêque fit construire sur ces deux points deux grandes tours de marbre pour la protéger contre les entreprises de ses voisins [2]. Il fit rebâtir de fond en comble le palais épiscopal : les fondemens en furent jetés en 1508, et il ne fut achevé qu'en 1540, dit Chapeauville [3]. Il fit bâtir les châteaux de Dinant, de Stockem et de Curenge.

Les troubles civils qui avaient agité l'état sous les derniers règnes, avaient introduit un grand désordre dans la police et dans l'administration. Par des lois sages, mais sévères, il rendit à la police son action, et à la justice son libre cours.

Erard s'était toujours signalé par son dévouement pour la France; mais il changea tout-à-coup d'opinion et de parti, et s'attacha au roi d'Espagne [4]. C'était Charles, qui, en

1. La publication est du 20 février 1507, et le réglement du 18. Recueil des édits, tom. 1, p. 484 et 485.

2. Chapeauv., tom. 3, cap. 3, p. 240.

3. Id. ibid. C'est en 1533 que, suivant Foullon, l'évêque commença à habiter le nouveau palais, qui, s'il n'était pas entièrement achevé, était cependant habitable. *Palatium multorum annorum labore et sumptu exædificatum incolere incipit.* Hist. Leod. comp. ad ann. 1533, p. 186.

4. Bouille, tome 2, p. 295 et suiv. Chapeauv. in Erardo de Marka, cap. 9, tom. 3., p. 257. Foullon, tom. 2, cap. 4, n. 3., p. 224. Ce traité rompait évidemment la *neutralité*, déclarée sous Louis de Bourbon, et renouvelée sous Jean de Hornes.

1516, avait succédé à son aïeul maternel Ferdinand le Catholique, et qui, en 1519, parvint à l'empire sous le nom de Charles-Quint. Les historiens liégeois ont recherché les causes de ce changement; mais ils n'ont pu faire que des conjectures : ce qui paraît le plus vraisemblable, dit Bouille, c'est qu'il crut devoir préférer le bien de ses états aux intérêts de sa maison, qui, à la vérité, pouvait se procurer de grands avantages de la France; mais s'il perdait quelque chose en se mettant du côté du roi Charles, neveu de l'empereur, il s'estimait assez dédommagé en s'acquittant d'un devoir qui le liait indispensablement à l'empire, dont il était membre. Si ce noble motif que l'historien prête à Erard, n'est pas aussi une conjecture, il honore sans doute son caractère.

Quoi qu'il en soit, le roi Charles reçut cette nouvelle avec la plus vive satisfaction; et pour cimenter cette alliance, il convoqua un congrès à St.-Trond, où il délégua de sa part, la princesse Marguerite, sa tante, Charles de Croy, prince de Chimai, Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, et deux de ses conseillers pour traiter avec l'évêque, qui, de son côté, se rendit à St.-Trond au mois d'avril 1518, avec Robert de La Marck, son frère, seigneur de Sedan, et un grand nombre de seigneurs et de membres des états.

Les conférences furent terminées par un traité conclu, du consentement de l'évêque et des états de Liége, entre le roi d'Espagne et les seigneurs de La Marck. Les principales conditions furent *que l'évêque Erard et son frère Robert jureraient amitié sincère et bon voisinage au roi Charles et à ses successeurs; que leurs ennemis seraient communs, et qu'ils s'assisteraient mutuellement de toutes leurs forces, que l'évêque ne céderait son évêché qu'à Philippe, son neveu, fils de Robert, ou à celui qui serait plus agréable au roi, et que, sous aucun prétexte, on ne pourrait nommer un successeur à l'évêque Erard, qui pût être suspect au roi; que si les seigneurs de la maison de La Marck venaient à être attaqués à l'occa-*

sion du présent traité, le roi les défendrait de toutes ses forces, et que si, d'un autre côté, ces seigneurs en étaient réquis, ils assisteraient réciproquement le roi d'Espagne.

Après la conclusion de ce traité, les états demandèrent à l'empereur d'être déchargés de l'obligation d'appeler à la chambre impériale pour des causes concernant les biens meubles et immeubles qui n'excéderaient point une certaine somme, et d'être autorisés à établir un nouveau conseil auquel il serait permis d'appeler du tribunal des échevins, de toutes les causes dont on ne devrait plus appeler à la chambre impériale. C'était le moyen d'éviter les frais ruineux et d'abréger les ennuyeuses lenteurs des procès. L'empereur, accédant à cette demande, porta un diplôme daté du 24 juin 1518, dans lequel il déclara que *voulant honorer de sa protection particulière l'évêque et l'église de Liége, qui est* (ce sont les propres expressions du diplôme) *un des boulevards et une tour de défense du St.-Empire Romain, il ratifie et confirme tous les priviléges, droits et prérogatives octroyés par les empereurs et rois, ses prédécesseurs, non-seulement à l'église de Liége, mais aussi à la cité et à tout le pays*; et il ajoute, pour donner plus d'étendue à ses priviléges, *que tous les habitans du pays de Liége seraient traités en justice devant leurs juges ordinaires, spirituels ou temporels; qu'on ne pourrait arrêter les sujets de l'évêché hors du pays ni les évoquer aux tribunaux étrangers pour quelque cause, ni sous quelque prétexte ou à quelque titre que ce pût être; qu'on ne pourrait attribuer les causes à l'empereur, si préalablement l'évêque et son conseil n'en avaient pris connaissance, ni appeler à l'empereur ou à sa cour aulique, à moins que la cause n'excédât la somme de six cents florins d'or du Rhin en matière réelle et immobilière, et de trois cents en matière personnelle et mobilière.*

Telle est l'origine du *conseil ordinaire*, qui était composé de neuf conseillers, dont trois étaient nommés par l'évêque,

deux par le chapitre cathédral, deux par l'état noble et deux par le tiers-états ou les villes du pays [1].

L'alliance du roi d'Espagne et de l'évêque de Liége fut corroborée par un nouveau traité, conclu le 12 novembre 1518, qui est proprement une alliance défensive entre le pays de Liége et celui de Brabant, contenant la promesse réciproque de ne recevoir ni favoriser les ennemis respectifs. Ce traité est une suite de celui de 1398 entre l'évêque Jean de Bavière et la duchesse Jeanne.

Mais comme la France avait conservé beaucoup de partisans dans Liége, l'évêque y avait un grand nombre d'ennemis cachés, qui tramèrent une conspiration contre lui [2]. On en découvrit le fil, et l'on crut l'avoir coupé en arrêtant les plus coupables, qu'on fit jeter dans la Meuse sans autre formalité. Les autres n'en devinrent que plus animés, et ils conçurent le projet de se défaire de tous les partisans de la maison d'Autriche, et de se saisir de la personne de l'évêque, afin de le livrer au roi de France. Pour exécuter ce hardi projet, ils pratiquèrent des intelligences secrètes avec les Français, et résolurent d'introduire clandestinement des soldats de cette nation dans Liége. Ils gagnèrent à cette fin un bourgeois qui avait une porte sur le rivage de la Meuse, par laquelle ces soldats, après avoir passé le fleuve, auraient pu très-aisément s'introduire inopinément dans la ville. Déjà le faubourg d'Avroy était

1. Charles, parvenu à l'empire, confirma ces priviléges par un diplôme du 27 juillet 1521, en augmentant du double les sommes pour lesquelles l'appel était autorisé.

Præsul a Francisco, Galliæ rege, offensus Trudonopoli cum legatis Caroli regis Hispaniæ, Belgarum principis, convenit. Fœdus de communi defensione Belgas inter et ipsum ac Robertum fratrem icitur. Lætus eâ societate Maximilianus Cæsar jura omnia ecclesiæ Leodiensis confirmat : addito ne ejus subditi ab extraneis attineri aut in jus vocari possint....., et ne ad Cæsarem Spiramve appellare liceat, nisi de summa agatur supra sexcentos aureos rhenenses. Consilium ordinarium *Leodii instituitur.* Hist. Leod. comp. ad ann. 1518, p. 182. Chapeauv., tom. 3, p. 258.

2. Bouille, ibid., p. 304.

rempli de soldats, lorsqu'on apprit que le complot était découvert et que douze des conjurés étaient arrêtés. Les soldats retournèrent précipitamment sur leurs pas. On instruisit le procès de ces douze prisonniers, qui furent condamnés à être écartelés [1]. Les autres se sauvèrent.

L'évêque n'en fut que plus attaché à l'empereur. Il avait constamment accompagné ce monarque depuis qu'il l'avait emmené de Liége pour assister à son sacre, et c'est sur sa demande que le pape lui avait accordé le chapeau de cardinal, qui lui fut apporté à Bruges par le légat et remis à l'empereur, afin que l'évêque le reçût de ses mains [2].

C'est peu de tems après que Charles-Quint lui fit connaître que son intention était de pourvoir l'évêché de Liége d'un successeur qui lui fût agréable, c'est-à-dire, dévoué [3], et il lui désigna Corneille de Berg, qui, étant attaché à la cour et à la personne de la princesse Marguerite, tante de l'empereur, gouvernante des Pays-Bas, serait, par cette raison, aussi dévouée aux intérêts et au service de la maison d'Autriche, que l'évêque Erard. Celui-ci en informa le chapitre, qui en fut aussi étonné qu'alarmé, parce qu'il voyait dans cette nouveauté un attentat à ses prérogatives. Mais enfin la crainte de déplaire à un si puissant monarque fit taire toutes les autres considérations, et ils y donnèrent leur consentement par crainte, sentant bien que s'ils ne s'y étaient pas prêté de bon gré, ils auraient dû s'y soumettre de force.

L'évêque qui avait assisté au couronnement de Ferdinand, roi des Romains, se rendit encore à Bruxelles afin d'y voir ce prince quand il y amena sa sœur Marie, reine de Hongrie, pour remplacer dans le gouvernement des Pays-Bas sa tante Marguerite, morte le 1er décembre 1530.

1. *Conspiratio pro Gallo Leodii detegitur : conjurati quidam plectuntur : alios fuga servavit.* Hist. Leod. comp. ad ann. 1521, p. 183.

2. *Pileum cardinalis accipit Erardus, missum a Leone pontifice.* Ibid., ad ann. 1522, p. 184. Chapeauv. ibid., p. 278.

3. Bouille, p. 305. Chapeauv., ibid., p. 297.

Pendant l'absence de l'évêque, le prix du grain éprouva à Liége une hausse considérable, causée par les nombreuses exportations qui s'en faisaient tous les jours au mépris des édits, au point qu'en un jour on voyait successivement sortir par la porte d'Avroy des convois de treize et de quatorze chevaux chargés de grains, presque sans interruption [1]. Un murmure sourd, qui commença par les faubourgs, annonça le mécontentement du peuple, et le bruit se propageant de proche en proche, les rivageois se soulevèrent, s'ameutèrent, et l'explosion éclata. Le chapitre, les bourgmestres et le conseil ordonnèrent la visite des greniers de la ville et des faubourgs. On laissa à chaque famille la quantité nécessaire pour ses besoins, et l'on arrêta que le surplus serait vendu au prix qui fut fixé pour chaque espèce de grains, non aux étrangers, mais seulement aux habitans, et uniquement pour leur consommation, rigoureusement nécessaire. Ces mesures étaient sages; mais la cupidité n'en trouva pas moins le moyen de les éluder; car comme le grain se vendait à un plus haut prix dans les lieux voisins, les marchands n'en amenaient plus à Liége, qui manquait ainsi de provisions. Le peuple devint furieux: les habitans du village de Tilleur, situé à trois quarts de lieue de Liége, sur la rive gauche de la Meuse, s'étant attroupés au son du tambour et du tocsin (c'était le 2 de juillet), portèrent l'alarme à Jemeppe et dans tous les villages voisins, qui se répandirent en troupes sur Liége pour forcer les magistrats à faire exécuter les réglemens concernant la police des grains: c'était là du moins le prétexte qu'ils alléguaient. Mais comme dans toutes ces émeutes populaires, il y a toujours un prétexte apparent et un motif secret, la véritable intention de ceux-ci était bien de piller la ville [2]. A cette nouvelle, les bourgeois accoururent en

1. Bouille, p. 313 et suiv. Chapeauv., ibid., cap. 18, p. 304.

2. *Animo, ut prætexebant, Leodium eundi agendique ut mandata nuper super annonæ administratione lata observentur; reverà autem Leodium invadendi et spoliandi*. Chapeauv.

armes aux remparts et aux portes de la ville, et le bourgmestre Viron s'étant mis à la tête d'une petite troupe de bons bourgeois, s'avança sur la montagne de St.-Gilles; et ayant aperçu les rivageois rangés en ordre de bataille à peu près au nombre de six cents, il les joignit, les salua et leur demanda doucement ce qu'ils cherchaient, ce qu'ils voulaient. Ces grossiers rivageois se débandent, viennent se presser autour du bourgmestre, et lui crient en lui lançant des regards furieux : *Nous ne demandons que l'observation des édits portés au sujet des grains ; nous voulons enfin qu'on nous laisse le moyen de vivre en mettant le grain à un taux qui nous permette d'en acheter*. Le sage bourgmestre répond toujours avec le même ton de douceur, *que, de son côté, il avait fait à ce sujet tout ce qui avait dépendu de lui ; qu'il chercherait du reste les moyens d'apporter un prompt remède à leurs maux et un apaisement à leurs justes plaintes ; que seulement il les priait de retourner paisiblement chez eux, et d'envoyer le lendemain à Liége quelques-uns de leurs compatriotes pour se concerter et s'entendre avec les magistrats de Liége* ; et (ce qui était plus persuasif et plus efficace que ces paroles) il fit adroitement couler dans les mains des plus criards quelques pièces d'or, qui leur fermèrent la bouche, et ils se quittèrent ainsi de fort bonne grâce. Mais un des plus fougueux s'étant séparé de la troupe, ramassa à peu près une cinquantaine d'autres paysans de Montégnée et des villages voisins, avec lesquels il revint à Tilleur, où, ayant trouvé les principaux chefs de la bande, il les traita de poltrons et d'ivrognes, qui avaient lâchement trahi la cause commune pour quelques pots de bière. Ces reproches les piquèrent vivement, et s'étant réunis à ceux-ci, ils retournèrent sur leurs pas par Jemeppe et les autres villages; et leur nombre grossissant à mesure qu'ils avançaient, ils se trouvèrent plus forts que quand ils étaient venus.

Le soir approchait : ils s'arrêtèrent dans les villages qui

touchaient à l'abbaye du Val St.-Lambert pour y passer la nuit; et là, ils s'engagèrent par un serment solennel, prêté dans les mains des chefs [1], de s'aider et de se soutenir mutuellement et de sacrifier leur vie pour la défense commune. A la pointe du jour [2], ils décampèrent, tambour battant, drapeaux déployés, et faisant sonner le tocsin sur toute leur route pour rassembler les habitans des villages, ils se trouvèrent avant huit heures du matin au nombre de plus de trois mille hommes armés, suivis d'une troupe de femmes pourvues de larges sacs et armées de longs couteaux [3]. Les états instruits de ces mouvemens, s'assemblèrent en hâte, et les principaux membres [4] se rendirent à la rencontre des mutins. On s'aboucha; mais pendant les pourparlers, une petite bande se détache, se précipite sur la garde de la porte de St.-Marguerite, et l'égorge. Une poignée de braves bourgeois, ayant à leur tête un des domestiques du baron de Swartzembourg qui déploya dans cette circonstance le plus grand courage [5], repoussa vigoureusement ces insolens rivageois.

Cependant le bourgmestre de Mérode, qui était resté le dernier avec les mutins, les détermina enfin à donner leurs prétentions par écrit. Ils demandaient entr'autres *qu'on leur assurât le maintien de leurs franchises, immunités et priviléges; que les édits relatifs aux grains reçussent leur exécution; qu'on en fit une recherche exacte; que le prix en fût taxé; que l'excédant de la portion nécessaire pour la consommation de chaque famille fût vendu selon cette taxe, tant dans la ville que dans le pays; que les bourgeois ne fussent plus soumis à la juridiction de la cour de l'official, mais seulement à celle des échevins et des autres tribunaux laïques.*

1. C'étaient deux frères nommés Michel et Goffin Caltron, de Tilleur.

2. Chapeauv., cap. 19, pag. 306.

3. *Præter mulieres plurimas cultris oblongis ad jugulandum, et saccis ad spolia colligendum, ut aiebant, instructas.* Chapeauv

4. C'étaient le comte d'Aremberg, le comte de Hornes, le baron de Swartzembourg et Richard de Mérode, bourgmestre.

5. Il s'appelait Oger Marneffe.

Les états ayant examiné ces propositions, comprirent très-facilement que cette conjuration avait un but plus étendu qu'on ne paraissait l'annoncer [1]; et craignant que les brouillons et les mauvais sujets de la ville, qui n'y étaient pas en petit nombre, ne se réunissent à ceux du rivage, ils prirent sur-le-champ la résolution d'accéder à leurs demandes avec quelques modifications. Le comte d'Aremberg et le seigneur de Waroux, accompagnés du greffier de la cité [2], portèrent cette résolution aux mutins: le greffier en fit lecture à haute voix sur les champs de St.-Gilles. Les mutins se calmèrent et se disposèrent à se retirer.

On prenait cependant à Liége toutes les précautions pour maintenir la tranquillité et la sûreté de la ville [3]. Des patrouilles nombreuses parcouraient exactement toutes les nuits les différentes rues, qui étaient soigneusement éclairées; de bonnes gardes, postées jour et nuit à toutes les portes, défendaient les avenues, et ce n'était pas seulement les bourgeois, mais les chanoines de la cathédrale et des différentes collégiales qui faisaient ce service.

Dans l'intervalle, on avait informé l'évêque par une députation de ce qui se passait à Liége. Il s'empressa d'y revenir; il y arriva le 10 juillet: il proposa d'abord d'assembler les trente-deux métiers pour leur communiquer ses intentions et entendre ses observations; il fit faire une visite exacte des greniers; et comme on reconnut que la quantité de grains dont on avait fait le recensement, était insuffisante pour les besoins actuels, il en fit acheter au plus haut prix pour une somme de six mille florins, les fit vendre au plus bas dans la ville et dans les faubourgs, et ajouta de ses propres deniers la somme nécessaire pour subvenir à tous les besoins.

1. Chapeauv. cap. 20, p. 308.
2. Il s'appelait Guillaume Champion, et fut fait échevin dans la suite.
3. Chapeauv., cap. 21, p. 310.

Les colléges des trente-deux métiers s'assemblèrent conformément à la proposition du prince, et furent d'avis que les auteurs, chefs et fauteurs du soulèvement devaient être traités comme rebelles au prince, à la patrie et à la cité. Le prince les convoqua une seconde fois à l'hôtel de ville, pour leur exposer l'affaire dans tous ses détails, et leur demander leur avis. Ils s'y rendirent le dimanche suivant, et là, l'évêque leur exposa en termes très-énergiques l'énormité du crime des rivageois, qui, par cet attentat, avaient non-seulement violé le serment prêté au prince et à la bourgeoisie, mais avaient exposé la ville et le pays au plus grand des malheurs; que c'était à l'assemblée à voir quelles peines les lois de l'empire et les coutumes du pays prononçaient contre les ennemis de l'état, les séditieux et les parricides.

Après avoir discuté l'affaire d'après les principes consacrés par ces lois et ces coutumes, il fut arrêté 1° *que les auteurs et complices de la conspiration le paieraient de leurs vies et de leurs biens; que leurs maisons seraient démolies, et ne pourraient être rétablies qu'après un espace de cent ans;* 2° *que tous ceux qui s'étaient joints volontairement aux chefs, viendraient à l'église cathédrale, la corde au cou, en chemise, tête et pieds nus, demander pardon à genoux, à Dieu, à la Vierge, à St.-Lambert, à l'évêque et au chapitre de Liége, et de là seraient reconduits dans le même attirail sur le marché pour demander également pardon à genoux, aux bourgmestres, au conseil de la cité et à tous les citoyens en général, et être ensuite déclarés déchus de leurs priviléges et droit de bourgeoisie, et privés du droit de porter des armes dans la ville et dans la banlieue, excepté des couteaux sans pointe; etc.*; 3° *que ceux qui allégueraient qu'ils avaient été forcés par menaces ou par violences de prendre les armes, en donneraient les preuves dans le terme qu'il leur serait prescrit;* 4° *que les fugitifs seraient réputés rebelles, s'ils ne comparaissaient pas dans le tems limité.*

Le prince communiqua ce jugement à son conseil [1] et fit expédier de suite (le 16 juillet) des ordres aux maïeurs, échevins et justiciers des lieux où les conjurés demeuraient pour prendre les noms tant des hommes que des femmes. Les plus coupables furent ainsi dénoncés; et l'on en arrêta trente-six [2], dont douze, qui furent également amenés à Liége, avouèrent dans les tourmens de la torture, qu'ils étaient venus dans le dessein de saccager et de piller la ville et de massacrer les habitans. Le prince fit grâce à trois de ces malheureux, qui paraissaient moins coupables. Les autres furent décapités sur un échafaud qu'on avait dressé sur le grand marché, et leurs têtes plantées sur des piques au-dessus des portes de Ste.-Marguerite, de Ste.-Walburge et d'Avroy. Ce jour-là même, le nommé Gérard le Sergent, du village de Ramet, qui était désigné comme le chef de toute la conspiration, fut amené à Liége à 9 heures du matin. On ne lui donna qu'une heure pour se confesser, et il fut exécu téimmédiatement après. On dit qu'arrivé sur l'échafaud, avant de tendre le cou au fatal tranchant, il se mit à danser [3]. Si cette circonstance est vraie, il faudrait en conclure que sa confession n'avait pas été accompagnée d'un repentir bien sincère.

Une troupe de quatre-vingt-six autres fut amenée le 1er du mois d'août, par le bourreau, à la porte de Ste.-Marguerite [4], où il les déshabilla, leur jeta la corde au cou, et les conduisit dans ce triste équipage, tête et pieds nus, à l'église de St.-Lambert, où ils firent à genoux amende honorable. Ils furent ensuite conduits sur le marché, où l'é-

1. Chapeauv., cap 22, pag. 23 et 24, p. 313, 314 et 315.

2. Chapeauville en a inséré les noms dans le 2e chap. de l'*Histoire de l'évêque Erard*, p. 313; savoir : 8 de Tilleur; 5 de Seraing et Jemeppes; 5 d'Ans et Mollin; 1 de Hollogne-aux-pierres; 2 de Montegnée, 1 de Flémale la grande; 1 de Flémale la petite; 13 d'Ongrée et Sclesscin. Chapeauville, p. 314, donne également les noms des douze plus coupables.

3. *Dicitur is in theatro non sine plurimorum admiratione seu commiseratione imperterritus saltitare cœpisse*. Id., p. 315.

4. Chapeauv., cap. 25, p. 316.

chafaud était resté dressé; et y étant montés, ils demandèrent à haute voix pardon aux magistrats et à la ville. Après ces humiliantes cérémonies, le bourreau les conduisit à la porte d'Avroy, tenant l'épée de justice nue; il leur ôta la corde, et les renvoya en les signant avec le glaive [1].

De ceux qui s'étaient sauvés, les uns trouvèrent le moyen de se justifier, les autres prirent le parti de s'expatrier, préférant un exil volontaire au danger d'une condamnation [2].

Erard, qui, par sa sévérité, avait rétabli l'ordre et ramené la justice dans ses états, voulut aussi y maintenir la religion catholique dans toute sa pureté; et c'est surtout dans les mesures qu'il prit contre les sectateurs de Luther qu'on lui vit déployer ce caractère de sévérité excessive, qu'on pourrait peut-être appeler fanatisme [3]. Il fit prononcer contre ceux qui en étaient convaincus, la peine de proscription et de mort. C'était un docteur en théologie, carme de profession [4], qu'il avait chargé du terrible ministère d'inquisiteur. Fidèle à sa mission, le moine recherchait, poursuivait, condamnait sans relâche, sans ménagement, et, pour ainsi dire, sans formalité, tous ceux qui, à ses yeux, pouvaient être seulement considérés comme suspects d'hérésie. Mais les bons citoyens, ceux même qui étaient attachés à la religion catholique, portèrent hautement leurs plaintes à leurs magistrats contre ces procédures iniques, en réclamant leurs droits et leurs franchises, au mépris

1. C'étaient une espèce de signe symbolique qui annonçait qu'ils avaient été en danger de perdre la vie.

2. *Ingens a ripensibus seditio et conspiratio adversùs civitatem ob annonæ caritatem erumpit : componitur satagente inprimis Hornæo præposito D. Lamberti, Marcano Arenbergio, Varusio Merode et consulibus Leodiensibus Swartzemburgio ac Virone. Reverso præsule, duces seditiosorum plexi, aut proscripti : alii ignominiâ notati et mulctati.* Hist. Leod. comp. ad ann. 1531, p. 185.

3. Chapeauv., tom. 3, cap. 26, p. 319 et 320. Bouille, tom. 2, p. 323 et suiv.

4. Il s'appelait Jean Jamolet, et avait le titre d'*inquisiteur apostolique ;* fonction qu'il exerçait avec l'autorisation du pape et de l'évêque.

desquels, au lieu d'être, conformément à la constitution, jugés, selon l'ancien usage, par leurs propres magistrats, ils étaient livrés au jugement arbitraire d'un seul homme, qui n'avait aucun des caractères reconnus, aucun des pouvoirs établis par les lois du pays, d'un inquisiteur enfin. Le conseil général de la cité accueillit ces réclamations, et porta un édit par lequel il fut statué qu'à l'avenir, on ne pourrait, en matière de religion, procéder contre qui que ce fût, avant d'avoir acquis la conviction ou du moins la présomption, par une information et une poursuite dirigée d'après les lois et les franchises du pays, que celui qu'on veut poursuivre, s'est rendu coupable de faits ou de propos hérétiques, pour être, après cette procédure préliminaire, livré au juge ecclésiastique. Le principe de liberté civique était du moins sauvé, et le droit de citoyen, maintenu. Mais c'est précisément ce qui déplut à l'évêque : il ne s'inquiétait pas que cet acte fût conforme aux lois du pays ; il prétendait seulement qu'il était contraire aux canons de l'église, et c'est tout ce qu'il voulait y voir. Il fit donc les plus vives réclamations contre cet édit, et il se rendit en personne à l'assemblée de la ville pour en demander la révocation : il s'appuya de l'autorité et de l'exemple de l'empereur Charles-Quint, dont les édits contre les hérétiques venaient d'être rendus, et avaient été renvoyés aux magistrats des villes, chargés d'en exécuter les dispositions. Mais ceux de Liége, fermes dans leurs résolutions et fidèles à leurs devoirs, eurent le courage de déclarer qu'ils ne recevraient les édits de l'empereur que dans les points qui ne seraient pas contraires aux droits des citoyens. Cette restriction mit un frein au zèle outré de l'évêque. Il y donna cependant toute l'étendue qu'il put : il publia un édit portant la date du 3 décembre 1532, par lequel il défendait à toute personne, de quelque sexe ou condition qu'elle fût, d'ouvrir des écoles ou de tenir des assemblées, quel que fût le nombre de ceux

qui y seraient admis, soit hommes ou femmes, garçons ou filles, dans lesquelles on enseignerait les dogmes de Luther ou d'autres novateurs, sous peine d'être déchus de leurs droits de citoyens ou d'être rayés du rôle de leurs métiers, avec la condition expresse cependant *que le délit aurait été légalement prouvé selon les lois et les franchises du pays* [1]. Il leur accorda néanmoins, par une ampliation à cet édit [2], (elle porte la date du 9 juin), un tems déterminé pour se rétracter et se remettre dans le giron de l'église, et tous ceux qui, après le terme fatal, persistèrent dans leur obstination, furent bannis de la ville et du pays de Liége, et leurs biens confisqués. Les plus coupables furent arrêtés, et l'un de ceux-là, ayant voulu résister aux agens de la force publique, fut mortellement blessé; mais il s'obstina à dire qu'il voulait mourir, et il fut transporté sur une chaise au lieu du supplice, où il eut la tête tranchée. Ces rigueurs, comme il arrive toujours, ne firent qu'aigrir et endurcir les esprits [3]. L'évêque commença cependant à sentir qu'il était tems de se relâcher de cette excessive sévérité, qui n'était pas en effet le moyen le plus propre à arrêter les progrès du mal. Il convoqua donc pour le 6 mai une assemblée générale des magistrats de la ville, et il y fit arrêter qu'ils s'adjoindraient un certain nombre de bons citoyens de chaque paroisse, auxquels on donnerait plein pouvoir de régler avec les magistrats la forme la plus expéditive de procéder contre les hérétiques, afin d'apporter un prompt remède aux maux dont on était menacé. Ils proposèrent donc, dans la séance du 9 mai, les points suivans : *que tous ceux qui, après avoir été notés, accusés, ou convaincus d'hérésie, auraient abandonné la ville, seraient censés déchus du droit de cité et privés de la qualité de membres du métier*

1. Le lendemain, un maître d'école de St.-Paul, ayant été convaincu d'avoir enseigné les principes de la doctrine luthérienne à ses écoliers, fut banni à perpétuité de la ville et des terres de la juridiction de l'évêque. Bouille.

2. Chapeauv., cap. 28, p. 325. Bouille, p. 326.

3. Chapeauv., cap. 29. p. 327. Bouille, p. 327.

auquel ils étaient agrégés ; que ceux qui, depuis l'édit ampliatif du 9 juin, seraient reconnus avoir fréquenté ou favorisé les hérétiques, seraient appréhendés et emprisonnés, après avoir cependant pris préalablement les plus scrupuleuses informations sur leur conduite dans la crainte d'arrêter des innocens, et qu'on ne les appliquerait à la question qu'après qu'ils auraient été entendus dans leurs moyens de défense par leurs magistrats et les maîtres de leurs métiers ; que, du reste, les commissaires des paroisses, réunis à un échevin et à quelques jurés, intenteraient des procédures inquisitoriales aussi souvent qu'ils trouveraient convenir, contre ceux qui seraient notoirement suspects d'hérésie, quoiqu'ils n'en fussent encore ni accusés ni convaincus ; qu'ils ne seraient jugés que conformément aux priviléges et franchises ; que néanmoins ils ne pourraient être interrogés qu'attachés par un pied, et que, quant à ceux qui se seraient soustraits aux poursuites par la fuite, ils seraient, au bout de trois jours, censés avoir fait l'aveu de leur culpabilité et privés de leur droit de cité et privilége de métier. Ces dispositions devaient être observées pendant un an, et après ce terme, il devait y être ultérieurement statué selon les circonstances.

Cette ordonnance inquisitoriale ne fut que trop littéralement exécutée. On rechercha la conduite, on épia les démarches, on scruta les pensées de tout le monde. Des hommes, des femmes, de tout âge, de toute condition, furent arrêtés comme suspects. L'évêque chargea des théologiens de les examiner ; c'était aux carmes et aux dominicains qu'il donnait préférablement sa confiance, parce que, sans doute, ils correspondaient mieux à ses vues. Ces moines lui faisaient directement leurs rapports : ceux qui, d'après leur témoignage, consentaient à rentrer dans le bon chemin, et qui étaient considérés comme convertis, étaient remis en liberté ; ceux qui, ayant l'air de douter ou de chanceler, ne donnaient pas une garantie suffisante de leur foi, et qui étaient encore regardés comme suspects,

restaient en prison. Mais pour ceux qui persistaient dans leur obstination, et étaient jugés incorrigibles, ils étaient impitoyablement livrés aux flammes. Toute l'année 1534 fut employée à ces opérations. Mais l'évêque se dépitait et se plaignait de ce que les lois et les franchises, qu'il était obligé de respecter, apportaient des entraves et des retards aux procédures. La commission inquisitoriale fut donc prorogée pour un an, et les inquisiteurs, que l'habitude de condamner avait rendus plus durs et plus sévères, établirent l'empire de la terreur dans leur tribunal; elle habitait à ses portes, elle présidait à ses séances. C'était d'ailleurs l'évêque qui donnait l'impulsion et la direction à ses agens. Les prisons étaient remplies de malheureux qu'on y entassait, et les plus fermes ou, si l'on veut, les plus opiniâtres, irrités par la persécution, et bravant les inquisiteurs et la torture, les supplices et la mort, entretenaient, affermissaient et endurcissaient leurs compagnons dans leur attachement aux opinions de Luther. L'évêque crut que, pour mettre un terme à cette téméraire obstination, le moyen le plus efficace était de les empêcher de parler, et il ordonna qu'on leur perçât la langue avec un clou. Il put bien couper la parole; mais il ne put enchaîner la pensée, et les sectaires regardaient les malheureux qu'on avait si cruellement traités, comme autant de martyrs; c'est l'effet ordinaire et naturel de la persécution, de sorte qu'on eût dit que le nombre des hérétiques augmentait à proportion des mesures qu'on prenait pour les détruire.

Ayant donc épuisé tous les moyens et tous les raffinemens de la sévérité, pour ne rien dire de plus, l'évêque eut recours à un autre expédient [1] : il voulut convoquer un synode, et il en fixa l'ouverture au 8 janvier 1538; mais il fut mal secondé par son clergé, dont il s'était aliéné la plus grande partie par la sévérité qu'il avait déployée pour

1. Chapeauv., cap. 31, p. 332. Bouille, p. 331.

rétablir la discipline ecclésiastique, qui, dans ce tems, était singulièrement relâchée. L'évêque avait recouru à l'autorité du légat apostolique, qui l'avait appuyé dans ses vues; et dans une assemblée du clergé primaire, tenue le 29 novembre 1537, il avait déjà, sur l'avis des chanoines de St.-Lambert [1], porté un décret très-sévère contre les prêtres qui vivaient publiquement avec des concubines, qu'il leur avait ordonné de chasser, et il avait défendu à tous les ecclésiastiques de tenir des femmes dans leurs maisons, à moins qu'elles ne fussent de leurs familles, ou que, par leur bonne renommée, ou au moins par leur âge, elles n'écartassent tous les soupçons qu'on aurait pu concevoir contre leur chasteté. Tous les ecclésiastiques qui formaient le clergé secondaire, tant de la ville que des campagnes, ne pouvant se résoudre à abandonner ainsi leurs vieilles habitudes, s'étaient retirés à Louvain, où ils formèrent une espèce de ligue contre leur évêque pour l'entraver dans ses vues salutaires, et il dut renoncer à son projet de synode.

Le zèle exagéré de l'évêque Erard contribua plus peut-être à étendre les progrès des nouvelles doctrines, qu'à les arrêter : il ne fit qu'irriter les esprits, que la persécution endurcissait dans leur opiniâtreté.

D'un autre côté, Erard, considéré comme prince, sera toujours regardé comme un des plus habiles administrateurs qui aient gouverné le pays de Liége. Il avait trouvé, à son avénement, la police dans le plus grand désordre et les finances dans le plus triste délabrement : il sut rétablir l'ordre dans l'une et l'autre partie, et en se chargeant, du consentement des états, de manier lui-même les revenus du pays pendant un terme de quatre ans, il parvint, comme il l'avait promis, à libérer la ville de toutes ses dettes, qui montaient à plus de 200,000 florins.

Il mourut le 16 février 1538, d'une fièvre, suite d'une

1. Foullon, lib. 7, cap. 6, p. 242.

indigestion, causée par un excès d'huitres, qu'il avait mangées après son souper [1]. Son corps, après avoir été embaumé et exposé pendant trois jours à la vue du peuple, fut enfermé dans un cercueil de plomb, et déposé dans le tombeau qu'il s'était fait ériger de son vivant au milieu du chœur de son église [2]. Son cœur fut porté dans l'église des Croisiers de Hui, et placé au côté droit du maître-autel, et ses entrailles furent transportées dans l'abbaye de Sept-Fontaines près de Bruxelles.

Corneille de Berg, qui, sur la présentation de l'empereur, avait été nommé par le chapitre coadjuteur à Erard, lui succéda comme évêque, ayant été confirmé dans la dignité épiscopale par le pape. Il fit son entrée solennelle à Liége le 1er mars 1538, et fut inauguré le 16 juin. Il signala son gouvernement par des édits de police très-sages tant pour la répression de la mendicité, fléau qui a toujours désolé Liége [3], que pour la sûreté de la ville. Selon l'ancien usage, les bourgeois se rassemblaient tumultueusement d'un bout de la ville à l'autre sous les drapeaux des métiers. Mais ce mode entraînait nécessairement des lenteurs et du désordre. Corneille divisa la ville en cinq parties. Chaque paroisse nommait un capitaine, chaque collégiale un commandant; au premier coup de cloche, tous les habitans devaient s'assembler, et l'évêque désignait le lieu de la réunion. Ce mode était plus prompt et prévenait les désordres et la confusion inséparables d'une convocation tumultueuse [4].

L'empereur Charles-Quint, qui était à Gand, engagea l'évêque, dans un voyage qu'il y fit, à se donner un coad-

1. Chapeauv., cap. 31, p. 333.

2. Il y avait fait graver cette inscription :

Erardus a Marcka mortem habens præ oculis vivus posuit.

3. *Ad securitatem publicam multa edicuntur : in his, ut exteri, mendicantes per hyemem, e civitate intra triduum excedant.* Hist. Leod. comp. ad ann. 1539, pag. 188.

4. *In quinque regiones distribuitur civitas Leodiensis ad ordinem militarem.* Ib., ad. ann. 1540.

juteur, et lui proposa Georges d'Autriche, archevêque de Valence, fils naturel de l'empereur Maximilien. Charles, en proposant cette mesure, voulait prévenir les troubles, les agitations et les intrigues qui se renouvelaient à la mort de chaque évêque pour le choix de son successeur, au sujet duquel chaque parti formait sa cabale. C'était en effet une source perpétuelle de divisions, qui entretenait les dissentions et les haines et excitaient souvent la guerre civile. Le chapitre, qui se voyait ainsi dépouillé de la plus grande partie de son influence en perdant son droit de suffrage, tâcha d'empêcher que cette coutume ne s'introduisît. Il n'osa cependant résister à la volonté de l'empereur; et il prit le parti de consentir à cette nomination. L'empereur fit venir Georges pour prendre possession de sa coadjutoverie. Mais le roi de France, François I[er], qui avait déclaré la guerre à l'empereur pour venger la mort de ses deux ambassadeurs, assassinés par les ordres du marquis de Guast, gouverneur du Milanais, fit arrêter Georges d'Autriche, pour se venger sur un membre de cette maison de l'attentat commis sur la personne de ses ambassadeurs, et le fit enfermer à Lyon. Après une captivité de 22 mois, Georges étant venu à Bruxelles, reçut une députation du chapitre de Liége, composée de deux archidiacres, qui vinrent le complimenter au nom du chapitre, et recevoir son serment. Dans le même tems, Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, envoya à Liége le seigneur de Noirthout, grand-maître de la cour, pour rappeler à l'évêque et au chapitre le souvenir du traité d'alliance défensive conclu en 1518 entre l'empereur et le pays de Liége [1]; et demander tant au nom de l'empereur que de la gouvernante, qu'en exécution de ce traité, les Liégeois n'accordassent pas le passage aux ennemis. L'évêque promit de soumettre cette proposition à la première assemblée des états, qui eut lieu le 15 juin 1543, et après de longues contestations, il fut résolu que les états empêcheraient de

1. Voyez ci-dessus, p. 129.

toutes leurs forces le passage des troupes ennemies par le pays de Liége [1]. C'était renouveler, où plutôt confirmer l'ancienne *neutralité*.

Les bulles par lesquelles Georges d'Autriche était déclaré coadjuteur de Corneille de Berg, étaient arrivées à Liége au mois de juin de cette année, 1543, et y avaient été lues dans le chapitre le 11 de ce mois.

A dater de ce tems, Corneille disparaît de l'histoire. Il abandonna son siége, sans qu'on connaisse précisément le tems ni le motif de sa retraite, qui paraît être plutôt un abandon volontaire, qu'une abdication forcée. Il avait régné six ans.

L'empereur Charles-Quint, qui se rendait à la diète de Spire, arriva à St.-Trond le 4 janvier 1544, et le lendemain à Liége, où il fut reçu à la hauteur de Ste.-Walburge par Corneille de Berg, Georges d'Autriche, le clergé et la noblesse, et conduit au palais avec la plus grande pompe. Il y passa quelques jours, après lesquels il partit pour Spire.

La diète assemblée dans cette ville avait déclaré le roi de France ennemi de l'empire, sous prétexte qu'il entretenait des correspondances avec les Turcs [2]. On accorda à l'empereur 24,000 hommes d'infanterie et 4000 de cavalerie, à lever en six mois. La cité de Liége fut cotiséeà 110 hommes de pied et 60 cavaliers. Cette résolution occasionna des murmures et des divisions à Liége. Les uns prétendaient qu'il fallait maintenir le système de *neutralité* qui avait entretenu la bonne amitié des Liégeois avec les deux puissances; les autresau contraire disaient que le pays de Liége faisant partie de l'empire, ne pouvait, sous prétexte de la *neutralité*, se séparer du corps et se soustraire à l'obligation de défendre les intérêts communs non-seulement de l'empire, mais de la chrétienté, dans une guerre où il s'agissait de combattre les infidèles.

1. Chapeauv. in Corn. à Bergis, cap. 4, tom. 3, p. 348.
2. Chapeauv. in Georg Austr. cap. 1, p. 351.

En attendant, l'empereur marcha contre la France, et la *neutralité* n'empêcha pas que le pays de Liége ne fut très-vexé par les passages. Une partie même de l'armée impériale qui n'était pas payée, se cantonna dans le plat-pays: les places fortes et la capitale étaient menacées: ses faubourgs même furent insultés; mais on se borna à cette incursion.

Quand la tranquillité fut rétablie, le nouvel évêque, Georges d'Autriche, fit son entrée à Liége le 17 août; elle fut magnifique.

Le traité de Crespy en Laonnois, conclu le 18 septembre 1544, termina à la vérité les hostilités; mais l'empereur se défiait toujours de la France. Il voyait que son roi, devenu plus sage et plus circonspect, et par cette raison, plus redoutable, rétablissait ses finances, augmentait son état militaire, remplissait ses magasins et ses arsenaux, négociait avec le pape et les protestans, avec Venise et Soliman, avec l'Angleterre et le Danemarck, et cette conduite lui inspirait de la défiance, et lui donnait de l'ombrage. Comme tout le pays qui se trouvait entre le Brabant et la Meuse, était ouvert, l'empereur, à qui il importait infiniment que ce passage fût bouché pour en empêcher l'entrée aux Français, fit proposer à l'évêque de Liége, ou de leur opposer une barrière de ce côté, ou, s'il ne se croyait pas assez fort, de lui en laisser le soin.

La reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, étant venue à Binche, invita l'évêque de s'y rendre, afin de prendre une résolution sur cet objet, et ils convinrent que l'évêque céderait à l'empereur un certain espace de terrein près d'un petit village nommé Pont-à-Fraisne [1] pour y bâtir une place forte, qu'il posséderait avec les mêmes droits qu'il avait sur celles de Brabant, et que les habitans de la nouvelle ville ne pourraient molester ni inquiéter les Liégeois, même en cas de guerre entre ceux-ci et les Brabançons; que, de son côté, la reine, au nom de l'empereur,

1. A six lieues de Rocroi et deux de Philippeville.

céderait à l'église de Liége tout le droit de souveraineté qu'il avait sur la baronie de Herstal; et comme le territoire de cette baronie était plus étendu que celui de Fraisne, il fut arrêté, pour tout compenser, que tout ce qui était de l'autre côté de la Meuse, dépendant de Herstal, demeurerait au Brabant. L'échange fut arrêté d'après ces bases, et c'est dans cet emplacement que fut bâtie une nouvelle ville, qui, du nom de la reine, fut appelée *Mariembourg* [1].

Charles-Quint, pour la troisième fois, proposa un coadjuteur à l'évêché de Liége. Le chapitre voyant que ce qui d'abord n'avait été qu'un acte de condescendance de sa part, devenait un usage et, pour ainsi dire, un droit, subversif de son autorité, voulut, autant qu'il le pouvait, le maintenir au moins par la forme. Il prit donc une résolution, à laquelle avaient intervenu tous les chanoines, et par laquelle il déclara qu'il y consentait pour cette fois, à condition cependant que l'empereur régnant ou ses successeurs ne grevassent pas le chapitre de la charge de ces coadjutoreries; que le chapitre eût le droit de choisir dans son sein par la voie du scrutin ou par une autre forme canonique, trois ou quatre candidats au moins, qu'il croirait les plus propres à cette place, et les présentât à l'empereur et à l'évêque, afin que de concert ils nommassent celui qu'ils jugeraient convenir le mieux. L'empereur y consentit : le chapitre procéda à l'élection par scrutin; et par lettres du 18 décembre 1549, l'empereur déclara que, de l'avis de l'évêque, il avait nommé coadjuteur Robert de Berg [2].

1. *Cum Maria, Hungariæ regina, Belgarum gubernatrice, fit Binchii primus contractus; de Mariæburgi in solo Leodiensi inædificatione, promisso in permutationem Heristallio, eâque lege ut præsidiarii Mariæburgenses nihil unquam hostile tentent adversùs Leodienses, etiam bello Leodienses inter et Belgas nascente.* Hist. Leod. comp. ad ann. 1546, p. 190.

Cet échange ne reçut son exécution qu'en 1655, sous le règne de Maximilien-Henri de Bavière.

2. *Agitur de eligendo in coadjutorem Austriaci Roberto Bergensi.* Id. ad ann 1549, p. 191. Chapeauv., cap. 3, p. 362.

Le roi de France Henri II, qui avait succédé en 1547 à son père François I[er], ne cherchait que l'occasion de faire une nouvelle querelle à l'empereur. Il avait dans cette intention formé une ligue avec Maurice, duc de Saxe, chef des protestans, dans laquelle étaient entrés Albert, marquis de Brandebourg et quelques autres princes d'Allemagne de ce parti. Cette ligue conclue au mois d'octobre 1551, fut ratifiée au mois de janvier suivant. Henri s'étant avancé sur la frontière à la tête d'une puissante armée, s'empara des villes de Metz, Toul et Verdun. L'évêque, alarmé à la nouvelle des conquêtes et de l'approche des Français, assembla les états, qui consentirent à lever une milice et une contribution pour mettre les places les plus menacées en état de défense. Mais les Français n'en poursuivaient pas moins leur marche, ravageant le Luxembourg. C'est alors que les Liégeois apprirent à leurs dépens que le voisinage des grandes puissances est souvent funeste aux petits états [1]. C'est en effet sur le pays de Liége que tomba d'abord tout le fléau de cette guerre.

Depuis plus de 30 ans, le château de Bouillon était gardé au nom de l'évêque et de l'église de Liége par Guillaume, bâtard de la famille de Horion. Robert de La Marck, seigneur de Sedan, prétendant que son aïeul avait été dépouillé de ce domaine par l'empereur, suggéra au roi le dessein de s'en emparer. Ce prince, saisissant avec avidité un projet qui s'accordait avec ses vues, détacha un corps, dont il confia le commandement à Robert, qui vint à la tête de cette troupe, se présenter devant la place. Il n'était pas cependant assez fort pour en former le siége : il usa donc de stratagême ; il fit défiler à des intervalles rapprochés les mêmes

1. *Damno suo didicit periculosè habitari inter dissidentes prævalidos principes.* Foullon.

Humiles laborant ubi potentes dissident.

Les Liégeois auraient pu dire comme cette pauvre grenouille qui craignait pour son marais l'issue du combat de deux taureaux voisins :

Caput ita ad nostrum furor illorum pertinet.

pelotons en faisant un grand bruit de tambour et de trompettes ; et ayant avec des efforts extraordinaires (on le conçoit quand on connaît la situation de cette forteresse) fait traîner six pièces de canon sur la hauteur, il en fit faire une décharge si terrible, que le gouverneur, qui, depuis plus de 30 ans, n'était plus habitué à un semblable bruit, n'en voulut pas entendre davantage, et demanda à capituler, si la place n'était pas secourue dans trois jours. Après ce terme, il en sortit avec la garnison [1], qui ne voulant pas partager la honte d'une action si lâche, se saisit du gouverneur et l'amena à Liége, où on lui fit son procès. Tous les efforts de sa famille ne purent le sauver. Il y avait dans son fait plus de faiblesse que de perfidie; et encore, c'était peut-être plutôt à son âge qu'à son caractère, qu'il fallait attribuer cette faiblesse; car Foullon lui rend cette justice, qu'avant cette malheureuse affaire, il avait souvent donné des preuves de bravoure et de loyauté [2]. Il fut cependant unanimement condamné par le tribunal des échevins de Liége à avoir la tête tranchée et à la confiscation de ses biens au profit de l'évêque et du chapitre de Liége. Le lendemain, 14 avril, il fut exécuté sur la place publique. Son fils, qui était le médecin du prince, en mourut de chagrin à Andenne [3].

L'empereur, qui ne voyait qu'avec un extrême déplaisir les villes de Metz, Toul et Verdun, au pouvoir de la France,

1. On a conservé le souvenir de cet événement dans le quatrain suivant :

Lasche courage en Horion
Fit aux Français rendre Bouillon.
En mois juillet prens quatre et as *,
La date entière trouveras.

2. Chapeauv., cap. 4, p. 368.

Bullio turpiter deditur Gallo per propræfectum, antehac fortem et fidum. Hist. Leod. comp. ad ann. 1552.

3. Chapeauv., cap. 6, p. 371.

Qui Bullionem dediderat, capite truncatur Leodii. Filius, quem medicum præsulis fuisse aiunt, mærore contabescit. Hist. Leod. comp. ad ann. 1553, p. 192.

* C'est-à-dire, le 5.

vint former le siége de Metz avec une armée de près de 100,000 hommes. Il parut devant cette ville le 18 octobre 1552, et y resta deux mois, faisant un grand fracas avec sa formidable artillerie ; mais les rigueurs de la saison et les maladies, qui lui avaient déjà emporté la moitié de son armée, le forcèrent à se retirer. Il leva le siége le 1er jour de l'an 1553, et se vengea de ce revers par une plaisanterie. *Je m'aperçois*, dit-il, *que la fortune est femme; elle abandonne les vieux pour accorder sa faveur aux jeunes*. Il brûlait cependant de laver cet affront, et il entreprit le siége de Térouanne, qui était le boulevard des Flamands contre la France. L'attaque commença le 13 avril, et la ville fut emporté le 10 août. L'empereur fit détruire les fortifications et raser la ville, dont il ne resta que le nom et la place.

Les hostilités, qui avaient paru suspendues pendant les premiers mois de cette année, recommencèrent avec plus d'acharnement au mois de juin [1]. Henri II avait assemblé une armée de 50,000 hommes, qu'il divisa en trois corps, dont l'un se dirigea sur le Hainaut, l'autre sur le pays de Liége, et le troisième sur les Ardennes. La campagne s'ouvrit par le siége de Mariembourg [2]. Cette ville, que la reine de Hongrie avait si bien fortifiée, qu'elle passait pour imprenable, n'étant défendue que par une faible garnison, se rendit le 20 juin, au bout de six jours, sans qu'on eût tiré un coup de canon. Les Français pillèrent la ville et brûlèrent le palais de la reine.

Après avoir pourvu à la sûreté de cette place, le connétable s'avança sur la Meuse, et vint attaquer le château d'Agimont, qui était occupé par Robert de La Marck, bâtard du comte de Rochefort. La place fut prise et pillée. Le duc de Nevers, qui avait pénétré dans les Ardennes,

1. Chapeauv., cap 7, p. 373.

2. Chapeauville intervertit ici l'ordre des faits, plaçant le siége de Mariembourg après ceux de Bouvigne et de Dinant.

s'était posté dans le Château-Thiéri, sur la rive droite de la Meuse, à 2 lieues de Dinant; et l'ayant trouvé abandonné, il le fit démanteler.

Le roi, informé de ces succès, vint dans les Pays-Bas pour se mettre à la tête de son armée, et les deux corps s'étant réunis le 30 juin, dirigèrent leur marche toujours sur la Meuse, et arrivèrent devant Bouvigne le 8 juillet à 3 heures après-midi. Les Français firent un affreux carnage des malheureux habitans, dont une partie périt dans la Meuse; et ceux qui avaient gagné l'autre bord, ayant été pris par les troupes de Nevers, furent, par le terrible droit de la guerre, condamnés à être pendus, parce qu'au lieu d'ouvrir leurs portes, ils avaient témérairement attendu l'attaque [1].

Le duc de Nevers, croyant que l'épouvante que la triste catastrophe de Bouvigne devait avoir jetée parmi les habitans de Dinant, les engagerait à se rendre, leur fit demander par un héraut s'ils voulaient garder la neutralité. Mais il en reçut pour réponse un mot qui inspire l'horreur : ils lui firent dire que *si on leur apportait le cœur ou le foie du roi de France ou du duc de Nevers, ils le feraient volon-*

1. Ce siége est mémorable par un trait extraordinaire de dévouement et de désespoir par lequel trois dames de Bouvigne se signalèrent dans cette terrible extrêmité. Les braves qui défendaient Bouvigne, s'étaient jetés dans la tour du fort appelé de Crevecœur. Trois jeunes dames, remarquables par leur rang et leur beauté, voulant partager les dangers et le sort de leurs époux, qui étaient des chevaliers les plus distingués du pays, les suivirent dans le fort où elles secondèrent les efforts et enflammèrent le courage des assiégés, de toutes leurs forces et de tous leurs moyens. La mort de leurs maris, tués sous leurs yeux, ne fit qu'augmenter leur ardeur. Mais les courageux défenseurs de Bouvigne, dont elles avaient soutenu la valeur par leur exemple et leurs discours, étaient presque tous tombés à côté de ces héroïnes ; et comme elles crurent s'apercevoir que les ennemis voulaient les avoir en vie, craignant de devenir les victimes de leur brutalité, elles ne prirent conseil que de leur honneur et de leur désespoir : elles montèrent au sommet de la tour ; et là, se tenant étroitement embrassées, elles se précipitèrent dans la Meuse, à la vue des assiégés frappés de terreur et d'admiration. Ce fait, à la vérité, ne paraît attesté par aucun monument historique; il n'est appuyé que sur une tradition constante, qui ne s'étant point démentie, paraît porter le caractère de la vérité.

tiers rôtir pour en faire un bon déjeuner. Ils ne se contentèrent pas de l'insulte faite à l'envoyé; ils joignirent la violence et les voies de fait à l'outrage. Le duc, indigné du traitement fait à son agent, ne pensa qu'à en tirer une vengeance éclatante, et il résolut de former le siége de Dinant. Il fit dans ce dessein avancer contre la ville trente canons, la moitié d'un côté, et la moitié de l'autre. C'était Henri Berlaimont de Floyon qui commandait dans cette place. La citadelle ayant été battue sans interruption pendant deux jours, et les assiégés, se voyant à la fin sans moyen de défense, sans espoir de secours, se déterminèrent à se rendre, ne demandant que la conservation de leurs vies et de leurs propriétés. Cette condition leur fut accordée. On fit entrer deux mille hommes dans la ville pour la garantir des excès de la soldatesque. Mais les Anglais, les Ecossais et les Suisses, qui étaient à la solde de la France, escaladèrent les murs au fort de la nuit, fracassèrent les portes, tuèrent les Espagnols, et n'épargnèrent que les Liégeois et les Allemands. La ville fut livrée au pillage, et ils voulaient y mettre le feu. Ce sont quelques marchands français, qui, à force de prières et d'argent, empêchèrent ce comble du malheur. Les églises, où les femmes s'étaient réfugiées avec leurs enfans, ne furent pas respectées, et tous les malheureux qui y avaient cherché un asile, en furent impitoyablement arrachés pour être traînés à la suite du vainqueur. Le commandant Berlaimont fut envoyé en France[1].

Les cloches de l'église Notre-Dame furent enlevées et

1. *Galli, capto Mariæburgo, Bovinio exusto, Dionantensem urbem et arcem, propugnante fortiter Berlamontio Floione, ad deditionem cogunt, honestis conditionibus, quas tamen non integrâ fide servavêre, abducto in Galliam Barlamontio, et parte præsidii cæsâ*. Hist. Leod. comp. ad ann. 1554, p. 192.

Les manuscrits du tems rapportent encore un quatrain sur la prise de Dinant :

Par les Liégeois au chasteau de Dinant
Sur François fust montré grand'vaillantise,
D'autre sorte que fait n'a par avant
*Tardavisée * pas sa couardise.*

*C'est-à-dire, Mariembourg.

transportées à Mézières. On avait chargé sur la Meuse les riches colonnes de marbre qui soutenaient l'orchestre; mais un bourgeois s'étant furtivement esquivé de la ville, alla se placer à une lieue de distance, dans le creux d'un rocher, où il était si bien caché et si bien posté, qu'au passage du bâteau, il saisit adroitement la corde qui le tirait, et la coupa, de sorte que poussé par le vent, qui était assez fort, le bâteau retourna sur Dinant. Les Français, qui étaient vivement poursuivis par les impériaux, durent abandonner leur butin, et les colonnes sont restées aux Dinantais. Ce fait est une tradition constante à Dinant; mais on dit que ce bon bourgeois croyait que c'étaient les cloches qu'on transportait dans ce bâteau [1].

Le roi jeta de fortes garnisons à Mariembourg et à Mézières, et pourvut ces deux places de vivres abondans, parce qu'il prévoyait que ce serait sur ce point que l'empereur porterait ses forces. Ce dernier craignant que Henri, maître de Mariembourg, ne fît des incursions dans le Hainaut et le comté de Namur, acheta la terre d'Agimont du comte de Stolberg, qui la lui céda pour une somme de 145,000 livres, sous le bon plaisir du prince de Liége, dont cette terre relevait [2], et il y fit bâtir deux villes pour protéger les provinces de Namur et de Hainaut, Charlemont [3] et Philippeville [4]; Charlemont, qui est plutôt une citadelle qu'une ville, située sur le sommet d'une montagne escarpée contre Givet, et qui tire son nom de son fondateur et de sa situation [5]; Philippeville, à laquelle l'empereur donna

1. Foullon, lib. 7, cap. 9, n. 14, et ad marg.

2. Louvrex, Rec. des édits, tome 1, p. 141.

Cette terre d'Agimont demeura long-temps à l'Espagne, et par le traité conclu à Lille le 3 décembre 1699, en exécution de la paix de Riswyk, les plénipotentiaires de France et d'Espagne partagèrent les villages qui en dépendaient.

3. Chapeauv., cap. 8, p. 377.

Carolimons solo Leodiensi inædificatur. Hist. Leod. comp. ad ann. 1555, p. 193.

4. Chapeauv., cap. 9, p. 382.

Philippopolis solo Leodiensi inædificatur. Id. comp. ad ann. 1557, p. 193.

5. *Caroli Mons*, Montagne de Charles.

le nom de son fils, située à l'endroit où était le village de Corbigni, entre Sambre et Meuse, à 7 lieues de Maubeuge et 5 de Namur.

Ces deux villes furent bâties presque sous le canon des Français; et ce n'est que quand ils eurent vu que leurs efforts étaient inutiles pour empêcher les travaux, qu'ils se retirèrent en France.

Dans les derniers tems de sa vie, Georges d'Autriche ne perdit pas de vue les grands intérêts du pays, ne voulant pas mourir avec le regret d'y avoir laissé des germes de troubles ou de discorde. Quoique accablé d'infirmités, il convoqua le 16 juin 1556 une assemblée des états, dont le principal objet était de demander au roi des dédommagemens équivalens pour Mariembourg, Charlemont et Philippeville, et de le supplier d'accorder la remise des subsides qui lui étaient dus, en lui mettant sous les yeux le tableau des dommages considérables que le pays avait soufferts et souffrait encore tous les jours de la part des armées impériale et espagnole [1], et l'on envoya une députation au roi d'Espagne pour solliciter une décision favorable sur ces divers objets. Mais, dit Bouille avec sa naïveté ordinaire, les députés ne rapportèrent que des fleurs sans fruit.

Le prince et les états, dans une autre assemblée, convoquée le 6 avril 1557 [2], résolurent de renouveler avec le roi Philippe II les alliances et l'amitié qu'ils avaient contractées avec Charles, son père. L'assemblée s'occupa particulièrement des moyens de désintéresser et de dédommager Henri de Berlaimont des frais qu'il avait supportés tant pour sa détention, que pour sa rançon. On résolut également d'envoyer une députation à la diète de l'empire pour y remontrer qu'il avait été impossible de payer les

1. Chapeauv., cap. 9, p. 378.
2. Id. ibid., p. 381.

contributions ordinaires, à raison des dommages que le pays avait soufferts dans les dernières guerres [1].

L'évêque, atteint d'une fièvre qui le rongeoit lentement, sentait de jour en jour ses forces diminuer. Il mourut le 4 mai 1557 dans sa 52[me]. année. Son corps fut embaumé et exposé à la vue du public pendant trois jours [2].

Robert de Berg, ayant, deux jours après la mort de son prédécesseur, présenté au chapitre son diplôme de coadjuteur, fut inauguré avec les cérémonies usitées. Il fut sacré prêtre le 8 novembre, et fit son entrée solennelle à Liége le 12 décembre. Il chanta sa première messe le lendemain dans la cathédrale. L'empereur Ferdinand lui adressa ses lettres d'investiture, datées du 28 janvier 1558.

La guerre entre l'empereur et la France se poussait toujours avec plus de vigueur. Une trève conclue à Vaucelle avait pour un moment semblé promettre à l'Europe une paix durable. Mais cet espoir fut bientôt évanoui. Les hostilités recommencèrent avec plus de fureur. Les sanglantes défaites que les Français essuyèrent à St.-Quentin et à Gravelines, obligèrent enfin leur roi à penser sérieusement à la paix : elle était aussi nécessaire à l'Espagne qu'à la France, et les deux rois la désiraient aussi ardemment l'un que l'autre. Elle fut donc conclue à Cateau-Cambresis le 3 avril 1559. Les Liégeois y furent compris [3]. Par l'article 14 du traité, la ville de Couvin et toutes ses dépendances, le village de Fraisne et tout ce que le roi de France et ses alliés occupaient alors, et qui avant la guerre appartenait à l'évêque, au clergé et au pays de Liége, leur furent restitués, et spécialement le château de Bouillon, dans le même état qu'il était lorsqu'il fut surpris, sauf néanmoins

1. Il est bon d'observer que Chapeauville (*cap.* 9) se sert de cette expression, *consueta imperii vectigalia*, les charges ordinaires de l'empire; ce qui montre évidemment que le pays de Liége avait accoutumé d'y contribuer. Bouille.

2. Chapeauville rapporte qu'il y fut conduit lui-même, étant âgé de 6 ans, par son maître avec ses condisciples, et qu'il y avait récité une prière.

3. Chap. in Rob. a Berg., cap. 3, p. 399.

les droits que pourraient y prétendre les seigneurs de Sedan et de La Marck. Ce traité fut publié à Liége le 8 avril au son des cloches et au bruit du canon. Le peuple en témoigna la plus vive allégresse, et l'évêque ordonna des prières publiques en actions de grâces de cet heureux événement.

Le roi Philippe envoya à Robert de La Marck l'article de ce traité qui concernait le pays de Liége. L'évêque convoqua pour le 22 mai une assemblée des états pour y faire donner lecture de cet article.

Il fut ordonné aux seigneurs de La Marck et aux Liégeois de choisir de part et d'autre, dans le terme de deux mois, des arbitres, qui se réuniraient le 1er septembre pour prendre une résolution définitive. En attendant deux chanoines de St.-Lambert, Winand Wingard et Mercure Jallion furent chargés d'aller prendre possession de ces places au nom de l'église de Liége, et d'exiger un nouveau serment de fidélité.

Philippe II, déchargé des embarras de la guerre, ne pensa plus qu'à s'occuper de ses grands projets de réforme. L'affaire la plus difficile à régler était l'état ecclésiastique. Déjà l'empereur Charles-Quint, pour empêcher les progrès des nouvelles doctrines, avait formé le projet d'ériger de nouveaux évêchés dans la Belgique, où il n'y en avait que cinq, Arras, Térouanne, Cambrai, Utrecht, et Tournai. Mais les guerres continuelles, dans lesquelles il était engagé, lui ôtèrent la possibilité plutôt que la volonté de réaliser ce projet, dont il laissa l'exécution à son fils: c'était un des points principaux des dernières instructions qu'il lui donna.

Philippe avait envoyé à Rome François Sonnius, docteur de Louvain, pour y négocier cette affaire avec le pape Paul IV. Sonnius rapporta une bulle datée du 12 mai 1559, par laquelle le pape permettait l'érection de treize nouveaux évêchés, qui seraient suffragans de Cambrai et d'Utrecht, qu'il érigea en métropoles, et de Malines, qu'il décora de la primatie des Pays-Bas.

Les nouveaux évêchés, comme on sait, furent St.-Omer et Namur, suffragans de Cambrai; Anvers, Gand, Bruges, Ipres, Bois-le-Duc et Ruremonde, suffragans de Malines; Harlem, Deventer, Leeuwarden, Groningue et Middelbourg, suffragans d'Utrecht.

Cette distribution occasionna un grand démembrement du diocèse de Liége : tout celui de Namur, la plus grande partie de ceux de Ruremonde, de Malines, d'Anvers et de Bois-le Duc en furent détachés : la ville de Louvain et son université furent réunis au diocèse de Malines.

Ces changemens firent une vive sensation à Liége, et le mécontentement fut si général, qu'on répandit dans la ville de nombreux libelles. Foullon, partageant les sentimens de ses concitoyens, fait à ce sujet le splaintes les plus amères [1]. Si l'augmentation de la population et les progrès de l'hérésie ont rendu nécessaire la création de ces nouveaux évêchés, pourquoi cette ancienne et célèbre église de Liége n'a-t-elle pas été érigée en archevêché, qui aurait eu pour suffragans les nouveaux évêchés préposés aux diocèses formés des débris de celui de Liége?

Si, d'un autre côté, la multiplication des évêchés devait être avantageuse aux Pays-Bas, pourquoi n'a-t-on pas donné à Liége un juste dédommagement pour les terres qu'on lui a enlevées ? C'est que dépouiller les petits est un acte légitime aux yeux des grands, dit Foullon [2].

Lævius Torrentius, chanoine de la cathédrale de Liége et archidiacre du Brabant, fut député à Rome par l'évêque et le chapitre de Liége pour supplier le souverain pontife de révoquer la bulle portant l'érection des nouveaux évêchés, ou au moins d'accorder une juste compensation à l'église de Liége. Ce député s'acquitta, en apparence, avec zèle et fidélité de cette mission; toutes ses lettres

1. Foullon, lib. 7, cap. 10, n. 7 et seq.

2. *Sed nimirum potentioribus vicinis velut legitimam videri infirmiorum spoliationem.* Foullon.

sont remplies de semblables protestations : elles portent entr'autres que la crainte d'encourir l'indignation du roi d'Espagne n'était pas capable d'ébranler sa fidélité à l'égard de son église et de sa patrie ; il assure même que le pape s'était engagé à donner des équivalens aux églises intéressées. De son côté l'évêque Robert (Foullon atteste avoir vu ses lettres) écrivait au marquis de Berg, son frère, pour lui donner les instructions nécessaires à l'effet d'obtenir une compensation équitable ; mais ces démarches de l'archidiacre et de l'évêque étaient-elles sincères? Ceux qui connaissent l'esprit et les allures des cours se permettront de soupçonner ce langage de fausseté [1] ; et ils douteront bien plus encore de leur sincérité, quand ils sauront que l'archidiacre Torrentius avait fait espérer un chapeau de cardinal à l'évêque Robert par l'entremise et la protection de l'ambassadeur d'Espagne Vargas, et que l'archidiacre lui-même était sûr d'obtenir un évêché [2]. Il est possible, au reste, que, dans le commencement, il ait agi de bonne foi, mais que plus tard il se soit laissé entraîner ou corrompre par les discours et les promesses séduisantes de Vargas. Quoi qu'il en soit, tout le résultat de sa négociation fut que le pape accorda aux Liégeois le privilége de ne pouvoir être évoqué hors du pays en première instance dans les causes ecclésiastiques. Voilà tout le dédommagement qu'ils obtinrent, et ils durent s'en contenter.

Pie IV avait succédé à Paul IV. Ce pontife fit un grand acte de justice au sujet des prétentions du clergé secondaire, qui, depuis long-tems, s'obstinait à refuser de payer son contingent dans les subsides consentis par les états [3]. Dans

1. *An ideo tamen omni dissimulationis suspicione liberandus sit Torrentius non facilè pronuntiabit qui mores aularum pernoverit.* Id.

2. Ce fut d'abord Philippe Nigri qui fut nommé évêque d'Anvers ; mais il mourut avant d'entrer en possession. François Sonnius fut nommé à sa place, et Torrentius succéda à celui-ci.

3. Cette prétention du clergé secondaire était ancienne. L'évêque Jean de Hornes, par un acte du 30 mai 1493, avait déclaré *que ses prédécesseurs n'ont*

les assemblées générales des trois ordres (ce sont ici les propres expressions de la bulle de Pie IV), le chapitre de Liége est censé représenter l'état ecclésiastique entier, de sorte que ce qui était résolu par les états devait être observé par tous les sujets de la province, tant ecclésias-

jamais tenu et réputé les suppôts et personnes du clergé secondaire, en tant que tels, être des membres et états du pays, et que ce clergé n'y a jamais été mandé par lettres ni par bouche; que si l'évêque, les états ou la cité avaient des communications ou des demandes à leur faire, c'était dans le chapitre de St.-Pierre que cela devait avoir lieu de concert avec eux, ne paraissant pas qu'il fût équitable de vouloir disposer des biens du clergé à son insu ou sans son consentement. D'après le sens de cette déclaration, le clergé secondaire était un corps séparé et indépendant des autres corps de l'état, et son vœu était entièrement libre, ou pour mieux dire, absolument volontaire: aussi elle ne servit qu'à le rendre plus opiniâtre. En effet, quand en 1545, les chanoines de St.-Lambert firent inviter les abbés et les doyens des églises collégiales à se rendre dans le lieu de leur chapitre pour y délibérer de concert sur des intérêts communs à l'église et à l'état, et surtout au sujet des sommes dues par le clergé et les états depuis l'an 1542, ceux-ci s'en excusèrent, alléguant que cette invitation était une nouveauté; qu'ils ne devaient pas se rendre dans cet endroit pour traiter ces sortes d'affaires, ajoutant qu'ils ne refusaient point d'en délibérer dans le lieu ordinaire, qui était le chapitre de St.-Pierre. Le chapitre de St.-Lambert insista, et ceux du clergé secondaire produisirent pour toute réponse la déclaration de l'évêque Jean de Hornes.

Georges d'Autriche, qui désirait vivement de terminer ce différend, convoqua, en 1548, le clergé secondaire séparément en son palais, et parvint, plutôt par force que par persuasion, à vaincre sa résistance, en le menaçant, s'il persistait dans son obstination, de le condamner à payer un double contingent. Cet argument irrésistible détermina le clergé à acquiescer aux volontés de l'évêque. Mais quand, en 1552, les états consentirent à lever une somme de 134,000 florins pour subvenir aux frais des garnisons à répartir dans les places les plus exposées aux invasions des Français, le clergé secondaire refusa de concourir dans ce subside: l'évêque alors convoqua les doyens des églises secondaires dans le chapitre de St.-Lambert en présence des trois états pour leur demander s'ils ne voulaient point contribuer avec eux à la défense de la ville et du pays: le doyen de St.-Pierre répondit qu'il était résolu d'offrir ses biens et sa vie pour le bonheur de son pays, et qu'il exhorterait ses confrères à partager ses sentimens. Les autres doyens ratifièrent en effet sa réponse; et le lendemain, ils donnèrent au nom de leurs chapitres respectifs un état de la somme que chacune des églises collégiales offrait de fournir, avec protestation en forme contre tout préjudice que leurs droits, immunités et prérogatives, pourraient souffrir de leur soumission libre et volontaire. Le chapitre cathédral, qui formait le clergé primaire, et les députés des états protestèrent de leur côté qu'en recevant cette somme, ils n'entendaient pas vouloir déroger au droit que la nature et l'usage

tiques que séculiers, et que par conséquent tout le clergé était tenu de contribuer aux subsides pour le contingent à régler par les commissaires, comme s'il y eût consenti en termes exprès. Cependant le clergé secondaire, pour appuyer son refus, se prévalait de certains priviléges ou exemptions qu'il disait avoir obtenus du saint-siége, comme s'ils étaient séparés de l'évêque et du chapitre, qu'on appelait le clergé primaire, formant ainsi une espèce de schisme.

Le pape, informé de ces prétentions de cette portion du clergé, donna une bulle sous la date du 3 juillet 1560, par laquelle, *considérant que les charges de l'état ne regardant pas moins le clergé que le peuple, doivent être supportées également*, il déclare *que tout ce qui a été fait au sujet des subsides communs pour l'utilité de la province ou pour les besoins de l'empire du consentement public* (c'est-à-dire, des trois ordres de l'état) *ou qui se fera par la suite, dans tous les tems et dans toutes les circonstances, doit être exigé de tous les chapitres, églises, abbayes, prieurés, monastères et couvens en général et des individus en particulier qui*

avaient établi, d'imposer les biens ecclésiastiques, même exempts, lorsqu'il s'agit de subvenir aux nécessités reconnues par les états.

L'affaire en était restée là; mais le pape Pie IV, voulant la terminer une bonne fois, donna cette bulle de 1560.

J'ai cru devoir rassembler en une seule note tous les incidens relatifs à ce différend, en rapprochant les diverses époques auxquelles il s'est renouvelé. C'est le moyen qui m'a paru le plus propre à en donner une juste idée, sans que le lecteur soit obligé de recourir d'une époque à l'autre pour se rappeler l'état où l'affaire était précédemment.

Toute la difficulté se réduit donc à cette question : Le clergé secondaire fait-il partie des états?

Il prétendait que non, et que conséquemment il ne pouvait être contraint à entrer dans aucune imposition sans son consentement exprès.

Le pape, au contraire, partait d'un principe différent : il prétendait que le chapitre cathédral était censé représenter l'état ecclésiastique *parfait et entier*, et que par conséquent *tout* le clergé était tenu de contribuer dans les subsides, c'est-à-dire, que le consentement du clergé primaire emportait celui du clergé secondaire, ou, en d'autres termes, que la volonté de celui-ci était subordonnée à celle de l'autre.

tiennent au clergé tant conjointement que séparément, sans qu'ils puissent se prévaloir des prétextes de leurs exemptions ou priviléges [1]. Il autorise en conséquence l'évêque *à en exiger ce qu'ils n'ont pas payé sur les arriérés, comme ce qui sera imposé dans la suite, et cela par la saisie des revenus de leurs églises et bénéfices, et de réprimer tous ceux qui s'y refuseraient, par les censures et les peines ecclésiastiques, d'y ajouter l'interdit et d'employer, s'il en est besoin, le bras séculier.*

Quelque sévère, quelque menaçant que fût ce langage, le plus grand nombre persista dans son refus, et la querelle fut encore renouvelée sous le règne de Groesbeck, qui l'assoupit plutôt qu'il ne la termina.

L'évêque Robert renouvela les édits de ses prédécesseurs contre les hérétiques, ou plutôt il en porta un nouveau dans lequel il comprit toutes les dispositions précédentes. Cet édit fut publié le 6 mars 1562; mais comme il ne portait que les noms du prince, du chapitre et des échevins, le conseil et les jurés, après avoir pris l'avis des 32 métiers, firent le 9 mars une protestation contre l'illégalité de cet acte, prétendant qu'il était nul, et que, dans tous les cas, il ne pouvait préjudicier à leurs priviléges, franchises et libertés.

Robert, sentant que ses infirmités ne lui permettaient plus de supporter le fardeau de l'administration, remit l'évêché dans les mains du chapitre, en lui proposant pour successeur Gerard de Groesbeck, doyen de l'église de Liége. Le chapitre, après en avoir délibéré, le choisit unanimement, et Groesbeck prit les rênes du gouvernement du consentement des états. Le pape confirma sa nomination: l'acte en arriva à Liége le 11 avril, et il fut proclamé évêque et prince avec les formalités ordinaires.

Robert ne survécut guère à son abdication: il mourut en janvier, février ou mars de l'an 1565.

1. *Declaramus quòd quidquid ratione communis subsidii ad utilitatem dictæ provinciæ aut subventionem imperii publico consensu hactenus factum est, et post hæc, aut quandocumque et quotiescumque fieri continget fieri, ab omnibus et singulis capitulis, ecclesiis, abbatibus, prioribus, monasteriis et conventibus, exigi debere,*

CHAPITRE IV.

Gerard de Groesbeck, 88me évêque : il est sacré. — Résolution relative à l'exercice de la religion catholique. — Disette et cherté. — *Réformation* dite *de Groesbeck*. — Troubles des Pays-Bas. — Les confédérés à St.-Trond. — Différend au sujet des clefs de la ville de Liége. — Les calvinistes à Hasselt, à Tongres, à Maestricht, à Maseyck, à Stockem. Révolte à Hasselt. Sentence des échevins contre les habitans de cette ville et ceux de Maseyck. Siége et reddition de Hasselt. — L'évêque est blessé. — Maestricht se soumet, ainsi que Maseyck et Stockem. — Mandement du prince contre les étrangers, les réfractaires et les sacriléges. — Situation fâcheuse du pays de Liége. Conférence de l'évêque avec le duc d'Albe. Lettres du prince d'Orange aux magistrats de Liége. Discours de l'évêque. Réponse à ces lettres. Le prince d'Orange passe la Meuse. Tongres lui ouvre ses portes : colère du duc d'Albe : l'évêque le calme. — Lettres du prince d'Orange à Groesbeck : réponse. — Les huguenots entrent à St.-Trond Les abbayes de St.-Hubert et de Hastière sont pillées. Le prince d'Orange projette le siége de Liége : le faubourg de Ste.-Walburge est livré au pillage. Lettres du prince d'Orange : réponses. Siége de Liége. Le prince lève le siége. Les abbayes de St.-Laurent, de St.-Gilles et du Val St.-Lambert sont brûlées : l'arrière-garde du prince est maltraitée. Procédures et condamnations. — Assemblée du conseil de Liége pour l'administration intérieure, différend à ce sujet entre le prince et le peuple. Diplôme de l'empereur. — Hostilités dans les Pays-Bas. Lettres du comte Louis de Nassau à l'évêque et aux états de Liége, au métier des fèvres et au magistrat : réponses. — Sac de Maestricht par les Espagnols. — Assemblée des états de Liége : discours de l'évêque. Députation de la part du duc d'Arschot. Assemblée au palais. L'évêque se rend au conseil. Réponse aux envoyés du duc d'Arschot. — Groesbeck va trouver dom Juan d'Autriche à Luxembourg. Paix perpétuelle de Marche-en-Famenne. Groesbeck accompagne dom Juan à son entrée à Bruxelles. — Dom Juan s'empare du château de Namur. L'Entre-Sambre et Meuse est dé-

vasté. Ciney fortifié. Députation des états belges à ceux de Liége : réponse. Lettres des mêmes états au magistrat de Liége : réponse. Bataille de Gembloux. — Le gouverneur de Maestricht sollicite des secours auprès du magistrat de Liége : réponse. Dom Juan attaque Maestricht ; opération manquée. — Confusion dans les Pays-Bas. — Mort de dom Juan. — Le prince de Parme prend la ville de Werth. Il assiége Maestricht. Les Liégeois lui fournissent des hommes, des munitions et des vivres. La ville est prise et livrée au massacre et au pillage. On purifie les églises. Peste à Liége : dévouement de Jean Persin. — Convention entre le prince de Parme et l'évêque. Collége de Jésuites établi à Maestricht. Gomicour gouverneur de Maestricht : Diestbernes lui succède. — Le duc d'Arschot vient à Liége. — Mort de Groesbeck : son portrait.

GROESBECK [1] fut sacré évêque le 20 mai de cette année, et le 3 juin il fit son entrée solennelle à Liége. Dans une assemblée, qui fut tenue dès le lendemain, il fut arrêté d'un consentement unanime que la religion catholique serait la seule qui pourrait être exercée, et que toutes les innovations seraient proscrites ; qu'on exercerait une inquisition sévère contre les hérétiques, sans cependant porter atteinte aux priviléges des citoyens.

La stérilité de l'année avait causé une excessive cherté de grains, et cette calamité avait excité de la part des pauvres, des plaintes et des soulèvemens, qu'il parvint à assoupir par sa prudence et ses sages dispositions. Il chargea des hommes d'une probité reconnue de faire, dans la ville et dans les faubourgs, la visite exacte des greniers des riches, tant ecclésiastiques que laïques, en prononçant une amende de dix florins et la confiscation des grains contre ceux qui refuseraient d'ouvrir leurs greniers, ou de vendre leurs grains, ou qui les cacheraient. Cette mesure, qui mettait un frein à la cupidité des riches,

1. Il naquit au château de Curenge. Il était issu de l'illustre famille des barons de Groesbeck, et était fils de Jean de Groesbeck et de Berthe de Ghoër.

opéra un salutaire effet en donnant un juste apaisement aux plaintes des pauvres.

Au commencement de l'année suivante, le 10 janvier, il convoqua une assemblée générale des états pour délibérer sur divers objets importans d'administration. Celui qui occupa d'abord l'attention de l'assemblée, fut de chercher les moyens d'établir une règle sûre pour la juste répartition des impôts. Un objet, non moins important, devint la matière des délibérations de cette assemblée; c'était la réforme des abus qui s'étaient introduits dans l'administration de la justice et l'organisation des tribunaux. L'évêque chargea des jurisconsultes éclairés de revoir toutes les lois du pays, et de rédiger un code général, qui fut appelé la *réformation de Groesbeck* [1].

C'est à cette année 1566 qu'il faut rapporter le commencement de cette guerre terrible qui éclata dans les Pays-Bas, au sujet de l'établissement de l'inquisition que les Belges avaient en horreur. Le prince Louis de Nassau, frère du prince d'Orange, fit demander à l'évêque de Liége la permission de tenir des assemblées dans la ville de St.-Trond. Groesbeck allégua les rigoureuses défenses que l'empereur avait portées à ce sujet dans toute l'étendue de l'empire, et il envoya aux habitans de St.-Trond l'ordre de fermer les portes de leur ville à ceux qui voudraient s'y introduire. Cependant une troupe de sept à huit cents confédérés [2]

1. C'est un recueil intitulé : *Statuts et ordonnances touchant le style et la manière de procéder et l'administration de justice devant et par les cours et justices séculières du pays de Liége*, divisé en 28 chapitres ou titres, publiés par mandement du prince du 3 juillet 1572, et par acte des maïeur et échevins de Liége du 4, et imprimés la même année, à Liége, chez Henri Hovius. C'est un véritable code. Les paix de Fexhe et des vingt-deux y sont maintenus, ainsi que les priviléges, franchises et libertés des églises, nobles, cité, villes et états. Le tribunal des vingt-deux y est organisé sous une forme nouvelle. C'est la matière du titre ou chapitre 27.

2. Chapeauville les porte à ce nombre; mais Strada les fait monter à 2000. *Gheusiorum factione Bruxellis exortâ, proceres Belgæ conjurati conveniunt Trudonopoli, in monasterii crypta : admitti illos Grosbecanus vetuerat; sed minis oppidanos adegerant ut admitterentur.* Hist. Leod. comp., ad ann. 1566, p. 197. Strada, dec. lib. 5. Chapeauv. in Ger. Groesbeck, cap. 3, tom. 3, p. 431.

s'étant répandus dans les campagnes, y jeta une telle épouvante, que les paysans, dans la crainte d'être accablés par une multitude, à laquelle ils ne pourraient résister, lui laissèrent le chemin libre, de sorte que, malgré la défense de l'évêque, cette troupe s'empara de St.-Trond, où les huguenots vinrent tenir leurs conférences dans une grange de l'abbaye.

Comme cette multitude, qui grossissait tous les jours, s'avançait sur Liége, le prince exigea qu'on lui remît les clefs de la ville, et en son absence, au doyen de la cathédrale. La régence, s'étant assemblée à ce sujet le 23 septembre, décida que les clefs resteraient au pouvoir des bourgmestres: elle allégua, pour soutenir ce droit, d'abord l'ancienne possession, et elle rappela qu'en dernier lieu l'empereur Charles-Quint, au jour de son entrée à Liége, les avait remises dans les mains de ces magistrats. Elle déclara donc que les bourgmestres retiendraient les clefs jusqu'à ce que l'évêque eût fait connaître son droit [1].

Ce débat occasionna un long procès, sur lequel il n'intervint aucun jugement, et les bourgmestres restèrent en possession des clefs. Ce ne fut qu'en 1649 que Ferdinand de Bavière, étant entré dans Liége, comme dans une ville conquise, abolit une quantité de priviléges et d'anciens usages, entr'autres celui-ci.

Cependant les calvinistes gagnaient toujours du terrein, et un nommé Herman Stuyker, de Zwoll, qui était un des plus fanatiques partisans des nouvelles doctrines, et qui déjà s'était signalé à Anvers par ses excès, était parvenu à s'introduire à Hasselt, où il se forma enfin un parti, qui y commit de grands désordres. On maltraita les prêtres, on brisa les images, on pilla les églises; et après avoir prêché avec succès dans cette ville, Herman poursuivit sa

1. *Consules Leodienses præsuli controversiam movent de clavibus civitatis.* Hist. Leod. comp. ibid.
Chapeauv.. ibid., cap 4.

marche à la tête de sa troupe, et s'empara de Tongres et de Maestricht. La ville de Maseyck, craignant les maux que pourrait entraîner une résistance, d'ailleurs inutile, lui ouvrit ses portes; et déjà il avait gagné Stockem. On commençait à trembler pour Liége; car Herman, encouragé par ses succès, s'était vanté qu'il ferait entendre le tonnerre de sa voix dans l'église de St.-Lambert [1].

Ce hardi sectaire avait fait un grand nombre de prosélytes à Hasselt. C'est en vain que l'évêque y envoya des jésuites pour s'opposer aux progrès de Herman : il sentit qu'il fallait de plus fortes armes que la voix de ces missionnaires pour dompter les bourgeois de Hasselt, qui, tous, ou du moins à peu-près, s'étaient tellement laissé persuader et entraîner par Herman, qu'ils refusèrent de recevoir la garnison que l'évêque leur envoya, disant hautement qu'ils se félicitaient d'avoir secoué le joug d'un prêtre [2].

L'évêque, après avoir inutilement employé et épuisé toutes les voies de persuasion pour ramener les habitans de Hasselt, chargea les échevins de Liége d'intenter des poursuites à leur charge, et ceux-ci les citèrent à leur tribunal; mais les habitans refusèrent d'obéir à cette sommation, et furent condamnés comme criminels de lèse-majesté divine et humaine. Ceux de Maseyck, coupables du même fait, furent punis de la même peine, et le prince, de l'aveu des bourgmestres et du conseil, fit publier un mandement, par lequel il défendait sous peine d'amende [3], à tous les habitans, de loger aucun étranger sans avoir donné son

1. *Antverpiá Hasseletum venit Hermannus Stuiquerus sive Cacosus, concionibusque ad plebem excitatá seditione, in templa et sacra involat. Tongrim inde evocatus a paucis, sed a pluribus excedere compulsus, Trajecti seditiones serit : Masecam usque diffusá contagione, Hasseletum reversurus.* Hist Leod. comp., ibid.

2. *Contra rebelles Hasseletenses aliis armis opus erat, monitaque omnia præsulis et litteras ordinum obdurati respuebant; atque adeo præsidium militare admittere noluerant, jactabantque sese deinceps sacerdoti non obtemperaturos.* Foullon ibid., n. 8.

3. 20 florins d'or pour la première fois, et 40 pour la seconde.

nom par écrit à l'évêque, à son officier et aux bourgmestres, ou de recéler, à peine de bannissement perpétuel, le ministre Herman, et promettait à celui qui amenerait ce ministre, mort ou vif, à l'évêque, à son officier ou aux bourgmestres, outre deux cents thalers [1] de récompense, la rémission des crimes dont il pourrait s'être rendu coupable [2]. Mais on jugea que des condamnations et des menaces n'étaient que de faibles moyens dans des conjonctures aussi graves, et qu'il fallait frapper un coup décisif. Les états, d'un consentement unanime, résolurent donc le siége de Hasselt, et ils détachèrent cinq compagnies d'infanterie avec quelques milices du plat-pays, qui vinrent entourer la ville. Mais Herman y était, qui, par sa présence et ses discours, animait les habitans, et ceux-ci, emportés par une espèce de fureur fanatique, non-seulement insultaient les Liégeois du haut de leurs murs, mais venaient les braver hors des portes dans de fréquentes sorties, qui souvent étaient très-meurtrières.

Le prince, que la résistance et l'insolence de ce peuple avaient irrité, prit le parti de venir lui-même à la tête de quatre compagnies sermentées de la ville, de la cavalerie et de la noblesse du pays, se joindre aux assiégés, et il partit le 13 de mars. Dès qu'il fut arrivé, il fit battre les murs avec dix pièces d'artillerie, disent les manuscrits vulgaires. Déjà les brèches ouvraient l'entrée de la place : les catholiques étaient encore en assez grand nombre dans la bourgeoisie pour braver l'opinion du parti contraire, qui voulait pousser la résistance à la dernière extrêmité, et ils eurent assez d'ascendant pour engager les habitans, effrayés d'ailleurs du sort qui les menaçait, à se rendre à l'évêque, aux conditions qu'il voudrait leur imposer. Les habitans furent donc tenus à payer les frais de l'exécution et à réparer les dommages causés par les huguenots dans les églises; à

[1] Cent à payer par le prince et cent par la ville. Le thaler valait alors 32 sous.

[2]. Chapeauv., cap. 5, p. 425.

recevoir et entretenir une garnison au gré de l'évêque; à renoncer absolument aux nouvelles doctrines et à professer uniquement l'ancienne religion. A ces conditions, l'évêque leur accorda une amnistie, dont toutefois Herman fut exclus, et il eut le bonheur d'échapper aux poursuites en se cachant sous une botte de foin [1]. C'est le 13 de mars que la ville se rendit. Au retour de cette expédition, Groesbeck fut reçu comme en triomphe; mais un accident fâcheux troubla l'allégresse publique. Arrivé à la porte de la ville, le prince, peu familier sans doute avec l'usage des armes, voulant donner le signal de la victoire et de la joie, lâcha un coup de pistolet, qui devait être suivi d'une décharge de l'infanterie et de quelques salves d'artillerie; mais l'amorce ne prit pas, et il remit le pistolet. Au moment où arrivé à la porte du palais, il descendit de cheval, le coup partit, et la baguette ayant été poussée avec violence, atteignit le prince au pied gauche [2]; il en fut grièvement blessé et en demeura même estropié.

Le sort de Hasselt fit trembler ceux de Maestricht, d'autant plus qu'on savait que Philippe de Noircarme, gouverneur du Hainaut, qui venait de prendre Valenciennes sur les confédérés, se dirigeait sur Maestricht à la tête de son armée victorieuse. Ils recoururent donc à la clémence de la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, et implorèrent la protection du prince de Liége auprès de cette princesse, afin qu'il voulût appuyer leur demande : ils envoyèrent à cet effet une députation à la duchesse,

1. *Cacosus proscribitur. Hasseletum apertè rebellans obsidetur a præsule, et ad deditionem cogitur, datá civibus veniá, eá lege ut præsidium acciperent et damna sarcirent. Cacosus fœno abditus evadit.* Hist. Leod. comp. ad ann. 1567, p. 197.

Chapeauv., cap. 6, p. 425.

2. *Præsul Leodium rediens, fortuitá fistulæ suæ ferreæ explosione vulnus in pede accipit.* Hist. Leod. comp., p. 198.

Chapeauv., ibid, p. 426.

Les manuscrits portent que l'évêque eut la jambe gauche percée, et donnent même le nom du chirurgien qui le traita; c'était Hugues Bourlette.

qui se contenta de leur répondre qu'ils apprendraient sa volonté de la bouche de Noircarme. Le prince avait également envoyé des députés à Marguerite, qui les reçut avec les égards et les distinctions qu'elle devait à celui qui les envoyait; mais sa réponse n'en fut pas plus satisfaisante. Elle allégua que le roi ne l'avait pas autorisée à accorder ces sortes de grâces; qu'elle ne pouvait que renvoyer l'affaire à Noircarme, qui en conférerait avec le prince. Celui-ci, qui s'était rendu à Maestricht dans ce dessein, alla à la rencontre du général avec les principaux habitans, qui marchaient en posture de supplians. Noircarme déclara au prince qu'il exigeait comme condition préalable et indispensable que la ville reçût garnison espagnole, et le prince détermina les habitans à y consentir. Alors Noircarme entra dans la ville, et nomma gouverneur pour le roi Gilles de Berlaimont; il fit arrêter le chef des révoltés, qui fut pendu, et les plus coupables des bourgeois, fusillés. Après cette expédition, le général, ayant laissé une forte garnison à Maestricht, revint à Bruxelles.

Cette nouvelle répandit la consternation dans Maseyck et Stockem. Les habitans se rendirent aux conditions qu'il plairait à l'évêque de leur imposer, et ils reçurent, comme ceux de Maestricht, une garnison espagnole.

Quoique la soumission de ces places eût calmé l'effervescence des têtes à Liége, le prince crut cependant qu'il était prudent de prendre des mesures de précautions pour empêcher que le feu, qui pouvait n'être que caché sous la cendre, ne se réveillât, et il ne fallait en effet qu'une étincelle pour rallumer l'incendie. Il craignait surtout les menaces secrètes de ceux qui, ayant été chassés de Valenciennes, de Tournai et de la Flandre, venaient chercher un asyle dans le pays de Liége. Il porta donc le 14 avril un mandement, par lequel il enjoignait à tous ceux qui n'avaient pas habité paisiblement dans le pays pendant deux ans, de l'évacuer sur-le-champ, et ordonnait que les réfrac-

taires fussent emprisonnés, et que ceux qui se rendraient coupables de sacriléges ou de profanations, fussent punis selon la nature et la gravité des délits; que si l'on ne pouvait parvenir à les convaincre, ils ne fussent pas moins condamnés à une amende de 20 florins d'or, seulement pour s'être rendus suspects [1].

Cependant les Liégeois, selon l'expression naïve de Bouille, se trouvaient, pour ainsi dire, entre l'enclume et le marteau. Le prince d'Orange, qui faisait des levées en Allemagne, menaçait les Liégeois, parce qu'ils tenaient le parti des Espagnols; et le fameux duc d'Albe, qui avait succédé dans le gouvernement des Pays-Bas, à la duchesse de Parme, revenant de la Frise, où il avait défait Louis de Nassau, frère du prince d'Orange, marchait sur Maestricht à la tête d'une puissante armée pour arrêter le prince d'Orange sur le bords de la Meuse.

Groesbeck eut une courte entrevue à Viset avec le duc d'Albe le 1er de septembre; elle ne fut que de quelques heures [2]. La malignité ne manqua pas de donner une interprétation sinistre à la démarche et aux intentions de l'évêque. On répandit le bruit qu'il s'entendait avec le duc; qu'il l'avait attiré sur les terres de Liége pour s'en faire un appui contre les Liégeois, afin de se venger de l'insolence des bourgmestres, qui s'obstinaient dans leur refus de lui remettre les clefs de la ville [3]. Toute la suite a prouvé au contraire que la conduite de l'évêque était franche et loyale, et que les odieux soupçons par lesquels on avait voulu le

1. *Masecani se submittunt ultro. Trajectensibus præsidium imponitur, præfecto Berlamontio, regis Hispani pariter, ac præsulis, nomine. Exteri, ob sectarum et factionum metum ex omni patria pelluntur.* Hist. Leod. comp. ibid.

Chapeauv., ibid.

2. *Vexatur patria ab externo milite. Leodii detectâ pro Gheusiis conjuratione, plexi quidam. Præsul cum Albano colloquitur Viseti.* Hist. Leod. comp. ad ann. 1568, p. 198.

Chapeauv., cap. 8, p. 435.

3. Foullon, ibid., p. 283, n. 17.

noircir aux yeux de la nation, n'étaient que l'effet de la malveillance et l'œuvre de la plus noire calomnie.

Le duc d'Albe aurait désiré pour faciliter ses opérations (et il est aisé de comprendre que c'était un des points de son plan) de jeter une garnison dans Liége, qui serait ainsi devenue comme un point de ralliement et une place d'armes; et c'est l'article qui paraît avoir été agité dans la conférence de Viset. Le duc, pour gagner l'évêque, lui avait présenté cette proposition sous un jour favorable, comme s'il n'avait eu en vue que ses intérêts, c'est-à-dire, comme si les troupes qu'il aurait voulu introduire dans Liége n'y eussent été que pour protéger l'évêque contre les entreprises des mécontens et les incursions des Espagnols. L'évêque ne se laissa pas prendre à cette tournure insidieuse; il remercia le duc, comme s'il avait cru que cette offre était sincère, alléguant qu'il ne croyait pas le danger assez pressant pour prendre ces précautions.

Le duc s'étant retiré sur Maestricht, campa au-dessus de cette ville pour garder les bords de la Meuse, et le prince d'Orange, qui, de son côté, s'en approchait toujours, envoya deux trompettes, l'un à Maestricht, l'autre à Liége: le premier fut arrêté et conduit au duc d'Albe, qui le fit pendre; l'autre, plus heureux, arriva à sa destination [1]. Mais on l'arrêta à la porte d'Amercœur, où il fut en un instant entouré par une nombreuse populace. Le maïeur et les bourgmestres s'y rendirent: le maïeur lui demanda ce qu'il voulait, ce qu'il apportait. « Je n'ai rien à faire, » répond arrogamment l'envoyé, ni avec vous ni avec votre » prince. Je suis porteur de dépêches que je ne dois re- » mettre qu'aux bourgmestres et au conseil à qui elles sont » adressées. » Les bourgmestres, qui étaient présens, prirent le paquet; et sans perdre de tems, on alla en faire l'ouverture en présence de l'évêque et des états. Le prince y disait qu'il ne se présentait pas comme ennemi, mais

1. Chapeauv. cap. 9, p. 437. Foullon, ibid., n. 20, 21.

comme prince de l'empire, comme vengeur et protecteur du pays et de la liberté publique; que c'était uniquement dans cette intention qu'il demandait la permission de traverser seulement leur ville avec ses troupes pour se rendre dans la Belgique, afin de délivrer ce malheureux pays de l'insupportable tyrannie des Espagnols et des fureurs du duc d'Albe.

L'évêque prit la parole et représenta vivement à l'assemblée que les Liégeois étant sujets de l'empereur, ne pouvaient ignorer les intentions de ce monarque; qu'ils devraient un jour rendre compte non-seulement à Dieu et à l'église, mais encore à l'empereur, de la conduite qu'ils auraient tenue dans cette guerre; que conséquemment il fallait bien peser les conséquences fâcheuses que le passage du prince pourrait entraîner; qu'il ne fallait pas se laisser séduire par les grands mots de justice et de liberté, qu'il faisait sonner si haut; que ce n'était qu'un vain masque qui ne pouvait tromper que des enfans et des hommes simples [1].

On alla donc aux voix, et il fut unanimement résolu de répondre au prince d'Orange que dans les conjonctures présentes, la liberté de passage qu'il demandait était une affaire qui intéressait tout le corps de l'état; que conséquemment l'intervention du prince et le consentement des états étaient indispensables, et qu'avant de pouvoir donner une réponse, on le priait de laisser le tems de convoquer l'assemblée.

Mais pendant que les états délibéraient, le prince avait passé la Meuse entre Maseyck et Stockem. L'évêque envoya sur-le-champ un renfort dans cette dernière ville, dont le commandant avait eu le courage de refuser d'ouvrir les portes aux troupes d'Orange.

Après avoir laissé à son armée deux jours pour se reposer et se rafraîchir, le prince marcha sur Tongres. Les bourgeois, qui, par eux-mêmes, ne tenaient pas plus à

1. Foullon, ibid., n. 22.

un parti qu'à l'autre, et ne connaissaient pas l'intention de l'évêque, ouvrirent les portes au prince, après les avoir fermées aux Espagnols.

A cette nouvelle, le duc d'Albe furieux menaça les habitans de Tongres, s'ils ne lui remettaient les officiers du prince d'Orange, qu'ils avaient reçus dans leurs murs, de livrer leur ville au fer, au feu et au pillage [1]. L'évêque calma la fougue du duc, en lui faisant connaître par les députés qu'il lui envoyait (c'étaient le doyen Wingard et l'intendant Boland), que c'était à son insu et contre son gré que cette affaire avait eu lieu; qu'il ne fallait l'attribuer qu'à la faute d'un petit nombre d'hommes inconsidérés ou pusillanimes; que la très-grande majorité des habitans de Tongres était composée de bons citoyens, qu'il serait injuste de confondre avec les coupables; que du reste, il se chargeait de punir ceux-ci.

La situation des Liégeois et de l'évêque était terrible. Après avoir ainsi détourné les coups dont la colère du duc d'Albe les menaçait, l'évêque reçut du prince d'Orange des lettres non moins menaçantes, par lesquelles il lui témoignait son mécontentement de ce qu'étant, comme lui, prince de l'Empire, il tenait le parti du duc d'Albe, et il ajoutait qu'il n'était pas moins surpris qu'il eût défendu aux Liégeois de prendre du service dans l'armée belge; que cependant il y avait encore un moyen d'expier cette faute c'était de lui payer une somme de cent mille ducats; et il ne lui donnait que quinze heures pour répondre [2].

L'évêque répondit qu'il était fort étonné à son tour que, sans avoir été provoqué ou injurié, le prince exigeât une somme qui était comme une espèce d'amende; qu'au reste, s'il croyait avoir quelque sujet de plainte à sa charge, il pourrait porter la contestation à la connaissance de l'Empire; que s'il y était condamné par ses juges compétens,

1. Chapeauv., cap. 10, p. 439.
2. Id. cap. 11, p. 440.

il paierait sans résistance; qu'autrement, il ne paierait pas même un denier.

Cette réponse ne put parvenir au prince dans le tems prescrit, parce que les armées du duc d'Albe coupaient la communication. Le prince, dans son impatience, envoya une seconde lettre plus menaçante que la première.

Ceux de St.-Trond ne paraissaient pas disposés à se rendre; mais les huguenots, qui s'y tenaient cachés, facilitèrent l'entrée de la ville au comte de Hochstraeten, qui commandait un corps du prince d'Orange. On lui en donna les clefs, qu'il envoya au prince. L'abbé du monastère, qui s'était caché dans un souterrain, ne pouvant soutenir plus long-tems l'infection et les incommodités de ce cloaque, fut forcé d'en sortir; il fut arrêté et ne fut relâché que l'année suivante au moyen d'une forte rançon. L'abbesse de Herkenrode, qui s'était réfugiée à St.-Trond, comme dans un asyle sûr, montrant un courage et une adresse au-dessus de son sexe et de son état, trouva le moyen de se sauver, déguisée en homme, sur une charette de paille [1].

Le prince d'Orange fit à St.-Trond un immense butin, évalué à huit cent mille ducats, et il prit sa route par Léau, qui lui compta deux mille florins; sur Jodoigne, où il fit sa jonction avec les troupes françaises, que le prince de Condé, chef des huguenots de France, lui envoyait, et qui, à leur passage, avaient profané et pillé l'abbaye de St.-Hubert en Ardennes [2]. Cette dévastation fut effroyable. La soldatesque fondit sur cette maison pendant la nuit dans le tems des matines. C'était au mois d'octobre. L'abbé ayant été prévenu de l'approche de la troupe par un paysan attaché à la maison, se sauva avec le corps de St.-Hubert au château de Mirwart, qui en est distant

1. *Facto plus quàm muliebri, prudentiâ plus quàm moniali, militem prædæ inhiantem deludens.* Chap. ibid.

2. Chapeauv. cap. 12, p. 442.

de deux lieues, et les moines se cachèrent dans les forêts voisines. Les ennemis, en entrant dans la maison, qu'ils trouvèrent abandonnée, déchargèrent leur rage sur les bâtimens : ils commencèrent par mettre le feu à la grange, qui était remplie de paille, et ils élevèrent des tas de bois dans les différentes parties de la maison, qui furent en un instant dévorées par les flammes. Mais comme l'église, qui est un vaste édifice, construit en pierres et décoré en marbre, résistait à la violence du feu, ils y transportèrent les meubles, les bancs, les échelles, les planches, en un mot, toutes les matières conbustibles, et ils en formèrent un tas énorme au milieu de l'église. Le feu s'étant porté rapidement à la voûte et aux toits, gagna une haute tour, où étaient vingt-quatre cloches environ, de différens poids, qui, ayant été en partie fondues, en partie détachées, tombèrent avec fracas sur les débris de la tour et des murs. Toute la partie intérieure de l'église fut ainsi entièrement détruite [1].

L'abbaye de Hastière sur la Meuse, à 2 lieues de Dinant, essuya un sort non moins déplorable [2]. Les huguenots (c'était pour la plupart des Gascons) y arrivèrent sans qu'on se fût aperçu, sans qu'on se fût même douté de leur approche. Ils entrèrent avec fracas dans l'église, et y ayant rencontré un bon religieux, occupé à la balayer, ils le tuèrent d'un coup de fusil, brisèrent, enfoncèrent toutes les portes, pillèrent, dévastèrent la maison et l'église, et finirent par y mettre le feu comme à St.-Hubert.

Après ces désastreuses expéditions, ils allèrent rejoindre le prince d'Orange, qui méditait le siége de Liége [3]. Triste

1. Le souvenir de cet événement désastreux est conservé dans un chronographe inscrit sur un des petits autels de la nef droite de l'église, sur lequel on voit encore une espèce de tableau, représentant les stations de la Passion, qui a été endommagé et déchiqueté à coups d'épée et de pointe. Ce chronographe est exprimé en ces deux mots : *ConCULcaVerUnt sanCtIfICatIoneM.*

2. Chapeauv., ibid.

3. Id., cap. 13, p. 443.

rapprochement ! Il y avait précisément cent ans qu'elle avait été prise et si cruellement saccagée par Charles-le-Téméraire. Plus d'un motif y engageait le prince. Un climat heureux, un territoire fertile, lui présentaient un puissant appât, espérant qu'il pourrait y trouver dans le butin qu'il y ferait, des ressources pour apaiser les murmures de ses soldats, qui commençaient à se mutiner faute de paiement. Liége d'ailleurs et ses environs lui offraient la position la plus commode pour y former un camp et y entretenir une armée. Il se trouvait dans les troupes du prince un assez bon nombre de Liégeois qui lui assurèrent qu'il trouverait dans cette ville de nombreux partisans ; qu'ils pouvaient répondre de leurs parens et de leurs amis, qui y jouissaient d'un grand crédit et y exerçaient une grande influence ; qu'à l'aspect de ses étendards, l'ancienne haine des Liégeois pour les Espagnols, qui n'était qu'assoupie, se réveillerait ; que leur amour inné pour la liberté, qui n'était que comprimé, se ranimerait.

Quand on s'aperçut aux mouvemens de son armée, qu'il ne s'approchait de Liége que comme ennemi, on ne vit plus parmi les habitans qu'un même esprit, on n'entendit plus qu'un même vœu ; c'était de défendre la patrie et la religion au prix de tout leur sang et de tous leurs biens. L'évêque, accompagné des chanoines de la cathédrale, parcourait les rues et les remparts, encourageant les bourgeois, les aidant à réparer les murs, à fortifier les ouvrages, à monter la garde : les femmes mêmes voulaient partager les travaux et la gloire de leurs maris.

Cependant l'avant-garde du prince, qui avait pris sa route par les riches plaines de la Hesbaie, arriva le 28 octobre au faubourg de Ste.-Walburge, qui fut livré au pillage et aux flammes. La consternation est bientôt répandue dans la ville ; et pendant que cette soldatesque exerçait ses fureurs dans ce faubourg, un trompette se présente à la porte avec des lettres du prince d'Orange, adressées non

à l'évêque, mais au magistrat et au conseil, par lesquelles il demande seulement le passage par la ville, promettant qu'il respecterait les libertés et les priviléges des citoyens; ajoutant néanmoins qu'en cas de refus, les Liégeois ne pourraient attribuer qu'à leur obstination les maux qui en résulteraient. L'évêque, le clergé, la noblesse, les bourgmestres et le conseil répondirent unanimement qu'ils ne pouvaient accéder à sa demande; qu'il pouvait retourner en Allemagne par la même route qu'il était venu, et que dans le cas où il voudrait employer la force, il éprouverait de la part de l'évêque et des habitans une résistance à laquelle il ne s'attendait pas.

Le prince voyant cet accord entre le chef et les membres, sentit que la menace était un mauvais moyen, et l'on rapporte que le comte Louis dit à ce sujet à son frère, qu'il regardait cette union comme une force plus irrésistible que la plus formidable artillerie [1]. Le prince écrivit donc en termes plus modérés à l'évêque et aux états, demandant seulement de pouvoir traverser la ville sur la Meuse dans des bateaux, protestant d'ailleurs qu'il ne venait que comme ami. Mais instruits par le malheur de leurs voisins, les magistrats de Liége ne se fièrent plus à cette parole, et répondirent que le peuple était tellement exalté au souvenir des excès, des profanations et des cruautés exercées par les troupes du prince à leur passage, qu'ils n'étaient plus capables de contenir son animosité, et qu'ils n'oseraient répondre de la personne même du prince. Il était campé à une lieue à peu-près de Liége, entre les villages de Loncin et de Bierset, quand il reçut cette réponse, et il ne se rebuta pas encore. Il adressa sous la date du 3 novembre une troisième lettre, par laquelle il demandait seulement qu'on voulût recevoir ses envoyés, qui ne feraient de sa part que des propositions avantageuses au peuple. On répondit qu'il

1. *Fertur Ludovicus Nassovius Auriaco fratri dixisse :* En validissimum tormentum quo hæc civitas nos impetet et propulsabit. Chap. ibid., p. 444.

pouvait envoyer ses propositions par écrit; que l'approche de son armée et ses préparatifs de guerre, l'arrivée de son avant-garde et ses voies de fait, ne manifestaient que trop ses intentions, et que l'on ne pourrait répondre même de la sûreté et de la vie de ses envoyés.

Choqué de tant de résistance, le prince envoya un quatrième trompette, chargé de lettres menaçantes, écrites avec le fer et le sang (c'est l'expression de Bouille), c'est-à-dire, qui ne respiraient que la colère et la vengeance. Cet envoyé obtint cette fois pour toute réponse, que s'il revenait ou tout autre de la part de son maître, on le ferait pendre sans autre formalité.

Après une réponse si claire, le prince n'hésita plus: il fit sur-le-champ attaquer la ville sur tous les points, également défendus par des soldats de tout âge et de toute condition, armés de toutes pièces. L'évêque ne cessait de parcourir tous les postes à cheval, tant de nuit que de jour, exhortant les bourgeois de la parole et de la main à défendre vaillamment leurs foyers, leurs familles, leurs fortunes, leur patrie, et plus que tout cela, ajoutait-il, leur religion et la cause de Dieu et de l'église.

Cependant le prince d'Orange qui savait que le duc d'Albe n'était pas éloigné, pressait les coups. Il donna et redoubla les assauts presque à toutes les portes. Repoussé de tous les côtés, déconcerté, désespéré, il allait néanmoins tenter un dernier effort, lorsqu'il entendit dans la ville des cris extraordinaires, qui redoublèrent ses inquiétudes, soupçonnant que c'était un secours qui venait d'arriver. C'étaient en effet les Franchimontois et les Condrusiens qui étaient entrés inopinément par la porte d'Amercœur, sous les ordres de l'Espagnol Christophe Mondragoné [1].

Le prince n'eut plus d'autre parti à prendre que de ever le siége, et il décampa le 4 novembre. Ses soldats

1. Bouille, tome 2, p. 446.

mirent le feu aux abbayes de St.-Laurent, de St.-Gilles, du Val St.-Benoît et aux habitations voisines [1]. Son arrière-garde fut fort maltraitée. On se mit à ses trousses de tous les côtés, par des défilés, des détours, des ruelles, et l'on tuait ou l'on prenait au plus vite ceux qu'on atteignait; et tués ou pris, on les jetait dans les fosses à houille. On reconduisit cependant onze de ces malheureux à Liége, où ils furent pendus à une potence qu'on avait dressée au milieu du marché [2]. Dans le nombre se trouvaient deux prédicateurs des nouveaux dogmes, appelés Charles Lebron, Flamand, et Cornélis de la Serna, Allemand. L'exaltation d'esprit, qu'on peut traiter ici de fanatisme, sans abuser du mot, était portée à un tel point, que, dans le moment qu'on procédait à cette exécution, un particulier qui était dans la foule, ayant par un mouvement de pitié inconsidérée, demandé pourquoi l'on exerçait une si cruelle sévérité à l'égard de ces innocens, eut à peine prononcé ces mots, qu'un bourgeois armé, qui l'entendit, le perça de son épée.

Après le départ du prince d'Orange, on forma une enquête contre tous ceux qui dans Liège étaient soupçonnés d'avoir tenu son parti, et il y en eut un assez grand nombre qui furent condamnés à divers supplices; les uns furent

1. La mémoire de la destruction de ces trois monastères a été conservée dans ces deux vers chronographiques (le D ne compte pas):

ægIdIUs, LaUrens, VaLLIs benedICta LabasCUnt
Igne; stUpet faCInUs qUartUs qUIntUsqUe noveMbrIs.

Arausicanus cum ingentibus ex Germania copiis transito Mosá, Stoquemium et Tongrim tentat: Trudonopolim proditione quorumdam admissus, templa primùm, tunc privatas ædes spoliat, abbatem captivum abducit: abbatissa Herquenrodana, quæ se illuc receperat, mutato habitu, evasit avidas manus. Jactura Trudonensium facilè octies centenis aureorum millibus æstimata est. Monasteria Hubertense et Hasteriense ab hæreticis Gallis, Gheusiorum auxiliaribus, exuruntur. Arausicanus copias Leodio ad montem Publicum admovet, transitumque tentat promissis et minis. Magnâ omnium ad defensionem concordiâ, abscedere coactus novembris quartâ, suburbanas domos multas exurit, et cænobia Laurentianum, Ægidianum ac Vallis Benedictæ. Hist. Leod. comp. ad ann. 1568, p. 198.

2. *Capitur extremum Arausicorum abeuntium agmen: captivi aliquot medio foro suspensi.* Id. ad ann. 1569, p. 199.

pendus [1], les autres décapités [2]. Celui qui avait livré les clefs de St.-Trond au comte de Hogstraeten, fut de ce nombre [3]. D'autres furent condamnés au bannissement ou à la prison perpétuelle [4].

Depuis plus d'un demi-siècle, Liége jouissait dans son intérieur d'une tranquillité qu'elle n'avait pas connue dans les tems précédens, lorsqu'en 1571, les idées démocratiques se réveillèrent. C'était un des effets de la réformation, qui, quoique le plus grand nombre des citoyens de Liége l'eût repoussée, avait cependant répandu des idées de liberté presque dans tous les esprits. Les partisans cachés des principes républicains, que favorisait la doctrine de Luther, les répandirent insensiblement dans le peuple, dont ils flattaient le penchant à l'indépendance, et il fit valoir de nouvelles prétentions [5]. Il s'était glissé des abus dans les tribunaux : l'évêque avait demandé qu'on choisît dans les trois états des personnes capables de les redresser; mais les métiers voulurent qu'on appelât un membre de chaque chambre pour leur être adjoints et coopérer de concert à cet ouvrage. Les bourgmestres, qui n'aimaient pas de donner tant d'influence au peuple, ne crurent cependant pas qu'il serait prudent dans les circonstances de s'opposer ouvertement à ses prétentions; ils tâchèrent seulement de gagner du tems. A force de sollicitations, le peuple obtint enfin une assemblée du conseil, qui fut fixée au 18

1. Chapeauville en compte cinq, dont il donne les noms : Nicolas Morlet, Jean Renardi, dit Noihet, Gerard Vanhove et Guillaume Falle. *Cap.* 16 et 17.

2. Laurent de Isier, Antoine de Tige et Guillaume, son fils, et Jean de Oley. *Id. cap.* 15.

3. *Id. cap.* 11.

4. *Inquisitum in cives eorum fautores; detectâque conjuratione, affecti aliquot extremo supplicio. Quorumdam nomina recitat* Chappavillæus; *addunt alia vulgares codices manuscripti.* Hist. Leod. comp. ad ann 1569, p. 199.

5. Bouille, tome 2, p. 454 et suiv. Cet historien a raconté les faits qui suivent et qui avaient été défigurés par d'autres écrivains, qui, dit-il, mal informés de l'état des affaires de Liége, ont attribué ce différend entre l'évêque et le peuple à la religion. Il a rectifié les faits, en puisant ses matériaux dans les documens déposés aux archives de la ville de Liége.

avril. On y proposa d'abord deux choses, l'une que les échevins ne pussent être promus à la charge de bourgmestre, et l'autre que le conseil de la ville tînt une séance tous les quinze jours. On trouva ces propositions assez justes, et l'on y accéda; c'est depuis ce tems que les échevins ont été exclus de la magistrature. Mais pour empêcher que le peuple n'exerçât une trop grande influence dans le conseil, on admit une espèce de tempérament et de modification. Il fut résolu en même tems qu'on ne pourrait faire une proposition au conseil sans l'autorisation des bourgmestres; qu'en cas de refus de leur part, les jurés ou gouverneurs de trois ou quatre métiers seraient chargés d'en faire la demande; que si les bourgmestres persistaient dans leur refus, l'affaire serait proposée et décidée dans la première assemblée du conseil, et que les résolutions qu'on y aurait prises, seraient confirmées par l'autorité du peuple. C'était sans doute lui donner un grand pouvoir. Les métiers assemblés ratifièrent ces résolutions; et pour leur donner plus de force et de stabilité, ils voulurent que les bourgmestres jurassent dorénavant de les observer, à peine d'être considérés comme parjures. On fit un *recès* de ces diverses dispositions, et on le présenta à la ratification du prince. Les bourgmestres protestèrent, le peuple insista, et le prince cassa le *recès*. Le peuple réclama le droit qu'il prétendait avoir, de faire les lois. L'évêque soutint au contraire que le pouvoir législatif résidait dans le prince et les états, et non dans le peuple. Le conseil, qui dirigeait celui-ci, se relâcha un peu de ses prétentions; et le prince, voulant tout concilier, céda au peuple deux ou trois points auxquels il s'était plus fortement attaché; sans y donner, à proprement parler, sa sanction formelle, il parut plutôt ne pas les refuser que de les accorder; c'était, enfin, plutôt une tolérance qu'une concession. Mais il exigea que les bourgmestres lui rendissent les clefs de la ville, que ces magistrats avaient toujours eu le droit

de tenir, et il s'adressa à cet effet à l'empereur, qui ordonna aux bourgmestres de les remettre à l'évêque [1]. Cette contestation amena un long procès entre le prince et les conseillers ou jurés sur leurs droits respectifs devant la chambre impériale, et ce procès resta long-tems indécis [2].

Les provinces belgiques étaient toujours plus agitées. Louis de Nassau s'était emparé de Mons par surprise : Ruremonde avait été prise d'assaut par le prince d'Orange, et la garnison passée au fil de l'épée. Le duc d'Albe reprit Mons sur Louis de Nassau, qui, après avoir été faire des levées en Allemagne, était revenu dans le Limbourg. De leur côté, l'évêque et le clergé de Liége avaient par précaution formé des corps, l'évêque, une compagnie de bombardiers; le clergé, deux d'infanterie. Le comte Louis, croyant que c'était la crainte de son retour qui les avait engagés à prendre ces mesures, adressa à l'évêque et aux états, sous la date du 29 février 1574, des lettres par lesquelles il les assurait que tout ce qu'il demandait des Liégeois, c'était qu'ils gardassent la neutralité dans la guerre qu'il soutenait contre le duc d'Albe. On lui répondit que si l'on avait levé des corps, c'était bien plutôt dans des vues pacifiques que dans des intentions hostiles, c'est-à-dire, non pour faire la guerre, mais pour l'éloigner du pays.

C'était précisément ce que le comte demandait. Il envoya donc de nouvelles lettres, l'une au métier des fèvres, l'autre au magistrat, pour obtenir la permission de faire transporter par la Meuse, à ses frais, les vivres nécessaires à son armée. Le conseil répondit que cette demande excédait ses pouvoirs; qu'il fallait y faire intervenir l'autorité

1. Le diplôme que l'empereur donna à ce sujet, est daté de Spire le 31 août 1571. Il est inséré au recueil de Chapeauville, tom. 3, p. 454. Il y porte la date de 1570; mais c'est une erreur, puisqu'il cite l'an 8 du règne de Maximilien. Or, cette année 8 n'a commencé qu'en 1571. Bouille a donné la traduction de ce diplôme, tome 2, p. 458.

2. L'édit de 1684, base de la constitution liégeoise, a, comme l'observe M. de Villenfagne, fait tomber ce procès.

de l'évêque. Le métier des fèvres renvoya les lettres sans les ouvrir, alléguant qu'il ne pouvait recevoir des lettres, ni prendre des délibérations sans la coopération des autres métiers. Le comte, voyant que les Liégeois n'étaient pas assez simples pour se laisser tromper, ni assez faibles pour se laisser intimider, conduisit son armée dans la Gueldre, où il périt [1].

La mort subite de Louis de Requesens, gouverneur des Pays-Bas, arrivée le 5 mai 1576, fut suivie d'un bouleversement général. Le conseil d'état s'empara du gouvernement, et le duc d'Arschot fut mis à la tête de ce corps. Le principal but du conseil d'état était de se rendre maître de Maestricht. La garnison allemande réunie aux habitans, avait embrassé le parti des états. Alphonse Vargas accourut avec la plus grande diligence au secours des Espagnols renfermés dans la ville; et après avoir passé la Meuse, il s'empara de la partie appelée le Vich, où une petite troupe d'Espagnols s'était retirée [2]. Ceux-ci, voyant que la tête du pont, qui réunit le Vich à la Ville, était garnie de canons pour les foudroyer, employèrent un singulier stratagème pour forcer les ennemis à abandonner ce poste. Les soldats espagnols, ayant rassemblé toutes les femmes du Vich qu'ils purent trouver, les forcèrent de leur servir, pour ainsi dire, de bouclier, de manière qu'un soldat était toujours précédé ou couvert d'une femme, sous les bras de laquelle il tirait, en se baissant, ses coups de fusil. Les habitans qui défendaient le pont, n'osaient repousser les Espagnols, de crainte de tuer leurs compatriotes et leurs parentes. Vargas, à la tête de sa cavalerie, profita du moment où les habitans et les Allemands étaient occupés à défendre le pont, pour pénétrer dans la ville du côté opposé. Cette nouvelle inattendue les obligea

1. Il fut tué à la bataille de Mook, village entre le Vahal et la Meuse, à deux lieues de Nimègue, le 14 avril 1574.

2. Strada, dec. 1, lib. 8.

d'abandonner le pont, qui fut aisément emporté, et la ville fut ainsi ouverte des deux côtés aux Espagnols, qui, par un horrible saccagement, se vengèrent de la résistance qu'ils avaient éprouvée.

La nouvelle de cette catastrophe jeta la terreur et la consternation dans Liége. L'évêque, sentant la nécessité de prendre de promptes mesures dans ce moment de crise, convoqua les états le 2 de novembre, et les exhorta par un discours très-énergique à réunir tous leurs efforts pour soutenir, au milieu des secousses qui ébranlaient les états voisins, la religion et la patrie menacée [1]. « C'est le pape, » dit-il, qui est le chef suprême de l'église; c'est à lui que » nous devons rester fermement attachés, comme à la » colonne qui soutient l'édifice. L'empereur est le chef » de l'état; je lui ai fait hommage; vous lui avez prêté » serment. Voyez donc, et réfléchissez au parti que vous » avez à prendre. Je pense, pour moi, que si nous nous » engageons dans les querelles de nos voisins, c'est nous » exposer à perdre la religion et la patrie, et qu'au contraire » en restant fidèlement et fermement attachés aux lois de » l'église et de l'empire, nous assurerons notre repos et » notre bonheur. »

Comme on délibérait encore sur les moyens qu'il convenait de prendre dans une conjoncture aussi embarrassante, on vint annoncer l'arrivée de Jean Bourguignon, seigneur de Froidmont, et de Nicolas Odart, conseiller du roi, députés par le duc d'Arschot, pour inviter les Liégeois à former une ligue avec les états de la Belgique pour le bien et le salut commun, et réunir leurs efforts pour exterminer les Espagnols [2]. Odart, prenant la parole, observa entr'autres, « que l'ancienne alliance et amitié, qui liait les Lié» geois, les Brabançons et les autres Belges, était assez » connue; et qu'on avait toujours religieusement observé

1. Chapeauv., cap. 23, p. 483. Foullon, lib. 7, cap. 15, n. 5, p. 300.
2. Chapeauv., ibid, p. 484. Bouille, tome 2, p. 480.

» tous les traités qui les liaient les uns aux autres : il ajouta
» que les cruautés exercées en dernier lieu par les Espagnols
» à Maestricht, étaient un motif suffisant pour engager les
» Liégeois à se réunir aux Belges contre les Espagnols,
» qu'on devait regarder comme l'ennemi commun, à moins
» qu'ils ne préférassent s'exposer à toute leur fureur. »
Il annonça enfin qu'il était muni de pleins-pouvoirs pour traiter avec les états de Liége, et il présenta les lettres du duc d'Arschot, qui portaient en substance ce qu'il venait de dire. Le duc déclarait en outre que ce n'était pas de son propre mouvement qu'il avait envoyé ces députés, mais à la prière et au nom des états des provinces belgiques, qui attendaient une réponse conforme à leurs désirs, c'est-à-dire, favorable à leurs intérêts communs. Ces lettres portent la date du 2 novembre.

Le conseil fut d'avis qu'il fallait d'abord consulter l'évêque, et les bourgmestres avec quelques notables furent chargés de cette mission. L'évêque convoqua pour le 7 une assemblée au palais, à laquelle assistèrent les députés des états et des villes du pays. On y appela les députés belges, qui, après avoir répété tout ce qu'ils avaient exposé au conseil, se retirèrent. Un des membres de l'assemblée (on ignore son nom) s'étant placé au milieu du cercle, se mit à haranguer hautement et longuement l'assemblée pour tâcher de lui persuader la nécessité de s'unir avec les provinces belgiques contre les Espagnols.

La violence avec laquelle il s'était exprimé, décélait la passion qui l'animait. Le seigneur de Berlaimont de Floyon prit alors la parole, et opposant le calme à la véhémence et la raison à la passion, représenta que « quoiqu'il n'y
» eût personne dans l'assemblée qui eût plus de sujet que
» lui de se déclarer contre les Espagnols, qui avaient im-
» molé ses plus proches parens, cependant comme le bien
» et le repos de la patrie lui étaient plus chers que sa
» famille, il était d'avis qu'il ne fallait pas se presser de

» se déclarer; que les dangers et les inconvéniens qui
» paraissaient inséparables de la ligue qu'on proposait,
» pourraient être enfin plus nuisibles au pays, que ce qu'on
» avait à craindre d'une poignée d'Espagnols, dont il était
» possible de se débarrasser par d'autres voies que celles
» des armes. »

On se sépara sans prendre de résolution. Trois jours après, l'évêque se rendit au conseil; il y parla avec tant de grâce, de force et de dignité, qu'ayant en quelque sorte enchaîné les esprits à sa volonté (car il avait, dit Foullon, une éloquence propre à faire impression dans une assemblée populaire), on résolut unanimement « qu'à
» la vue des troubles qui agitaient les provinces belgi-
» ques, il était de l'intérêt du pays de Liége de garder une
» parfaite neutralité et d'entretenir une bonne intelligence
» avec les deux partis, afin de ne pas se trouver impliqué
» dans une guerre qui ne pourrait qu'être fatale au pays,
» sans qu'il pût en retirer aucun avantage. »

Les états partagèrent cet avis, et l'évêque fit rédiger la réponse, que le doyen adressa aux deux députés belges. Elle portait en substance « que l'évêque, le clergé, la
» noblesse et le peuple avaient appris avec douleur les
» maux que les provinces belgiques souffraient de la part
» des Espagnols, et surtout les excès auxquels ils s'étaient
» récemment portés dans la ville de Maestricht, dont la
» moitié appartenait à l'église de Liége; mais que comme
» la principauté de Liége faisait partie du cercle de West-
» phalie, et relevait par conséquent de l'empire, dont
» elle devait suivre les constitutions, les états ne pouvaient
» prendre aucune résolution sans le consentement de l'em-
» pereur, auquel l'évêque avait déjà écrit à ce sujet pour
» apprendre sa volonté. »

L'assemblée approuva cette réponse, et l'on y introduisit les députés, à qui l'on en fit lecture: ils en demandèrent une expédition pour être communiquée à l'archiduc

et aux états ; et comme ils ne croyaient voir dans cette réponse, qu'un moyen évasif pour éluder la question, ils firent des instances particulières auprès de l'évêque pour en obtenir une réponse plus positive et surtout plus conforme aux désirs de leurs commettans. Mais, l'évêque persista dans la réponse que lui-même avait dictée, et toute cette négociation n'eut pas de suite, c'est-à-dire, qu'il n'intervint pas de traité. Les Liégeois observèrent néanmoins la *neutralité* de leur côté, sans prendre aucun parti dans les guerres qui survinrent depuis entre la France, l'Espagne et les confédérés, quoique les armées des uns et des autres causassent tour-à-tour les plus grands dommages à leur pays.

C'est peut-être, à proprement parler, à dater du règne de Groesbeck, à cette année 1577, que l'on peut dire que cette *neutralité*, dont il fut si souvent question, a été véritablement déclarée; car avant ce tems, on voit que la neutralité, qui a réellement pris son origine en 1477, avait cependant été plus d'une fois enfreinte.

Dom Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, qui avait été nommé gouverneur général des Pays-Bas après la mort de Requesens, était arrivé à Luxembourg le 4 novembre 1576. Dès que Groesbeck en fut informé, il vint l'y trouver. L'empereur avait tant de confiance dans la sagesse et les bonnes intentions de ce prélat, qu'il lui avait écrit particulièrement pour le charger de travailler en son nom, conjointement avec le duc de Juliers, et le seigneur de Winnenberg président de la chambre impériale, à concilier dom Juan et les états. Ces trois députés s'empressèrent donc de se rendre auprès du prince. L'évêque sut si bien diriger cette négociation, que les états consentirent à entrer en conférence, et la petite ville de Marche-en-Famenne fut désignée à cet effet, comme étant à peu-près à une égale distance de Luxembourg et de Bruxelles. Dom Juan s'y rendit, et conclut avec les députés des états un traité, par lequel il fut arrêté que toutes les troupes étran-

gères devaient évacuer les Pays-Bas dans le terme de 40 jours; que le roi conserverait aux provinces leurs priviléges; que de leur côté les états maintiendraient la religion catholique, et renonceraient à toutes les ligues dans lesqu lles ils étaient engagés avec les puissances étrangères; qu'enfin ils obéiraient à dom Juan, et le reconnaîtraient comme gouverneur général des Pays-Bas [1]. Cet arrangement fut appelé *édit ou paix perpétuelle*.

Le départ des troupes espagnoles fut accéléré avec d'autant plus d'ardeur, qu'on attribuait le bonheur public à leur éloignement. Quand cette première condition fut exécutée, Groesbeck se rendit à Bruxelles pour y assister à l'entrée solennelle de dom Juan, qui eut lieu le 1er mai 1577. Le prince marchait entre l'évêque et le légat [2].

La mésintelligence secrète qui existait entre le nouveau gouverneur et les états, ne fit qu'augmenter, au point qu'il n'était plus en sûreté dans Bruxelles. Le duc d'Arschot l'en prévint; et dom Juan, saisissant l'occasion de l'arrivée de la reine Marguerite de Valois, qui se rendait aux eaux de Spa, vint à Namur sous prétexte de recevoir cette princesse à son passage par cette ville. Après l'avoir accompagnée à une certaine distance, il y revint pour exécuter son projet, qui était de s'assurer du château et de s'y mettre à l'abri des entreprises de ses ennemis. Il sortit donc un matin de la ville, comme pour une partie de chasse, par la porte dite *de Buley*. C'est près de cette porte qu'est l'entrée du château. Il était accompagné d'une suite assez nombreuse composée de plusieurs officiers distingués autant par leur naissance que par la réputation qu'ils s'étaient acquise à la guerre. Le gouverneur, qui était le comte de Berlaimont, étant venu recevoir le prince à son passage, comme celui-ci s'y attendait, l'engagea à entrer avec sa

1. *Præsulis interventu, Joannes Austriacus cum ordinibus belgicis pacem facit Marchiæ : deinde eo comite Bruxellas ingreditur.* Hist. Leod. comp. ad ann. 1577, p. 202.

2. Chapeauv., cap. 25, p. 488. C'était le jour même du sac d'Anvers.

suite. Dom Juan se rendit à cette invitation. Mais il avait eu soin d'aposter dans les environs des hommes déguisés, qui, dès que le prince fut dans la place, occupèrent la porte, et dom Juan, étant ainsi resté maître de la place, força aisément la garnison, qui était la plus faible, à en sortir.

Cet événement répandit une alarme générale dans toutes les provinces. Les états prirent alors un parti décisif : ils déférèrent le gouvernement général à l'archiduc Mathias, âgé de 20 ans, second fils de l'empereur Maximilien, et déclarèrent dom Juan perturbateur du repos public et ennemi de la patrie.

Toute la Belgique est en feu, et le pays de Liége est enveloppé dans ce terrible incendie. Les états belges demandèrent à ceux de Liége le passage pour leur armée par le comté de Looz; ceux-ci le refusèrent. L'armée belge s'ouvre la route l'épée à la main : les garnisons des places récemment bâties dans le pays de Liége, Mariembourg, Philippeville et Charlemont, portent le ravage dans l'Entre-Sambre et Meuse [1]. L'évêque alors se vit obligé de repousser la force par la force [2] : il déclara qu'il prenait tous les habitans de ces cantons sous sa sauve-garde, et fit afficher ses armes aux portes des églises, des châteaux, des maisons et dans les carrefours de la ville : il ordonna en même tems à tous les habitans de se rendre en armes, au son de la cloche, sous la bannière de leurs chefs, et d'attaquer, poursuivre et arrêter tous les brigands qu'ils rencontreraient, et, s'ils résistaient, de les tuer. La petite ville de Ciney, qui, par sa position, se trouvait exposée aux insultes de cette soldatesque, représenta à l'évêque le danger de sa situation, et il autorisa les habitans à réparer les murs, à fortifier les portes et à élargir les fossés.

Les états belges firent une nouvelle démarche auprès de

1. *In Interamne contra præsidiarios Mariæburgenses aliosque arma sumuntur.* Hist. Leod. comp. ibid.

2. Chapeauv., cap. 25, p. 490.

ceux de Liége [1] : ils leur députèrent Bourguignon et Oudart, qui déjà y avaient été envoyés avec la même mission, c'est-à-dire, qu'ils étaient chargés de requérir les Liégeois de se liguer avec les Belges pour la défense mutuelle, ou qu'au moins il fût permis à ces derniers de faire conduire quelques convois de grains à Maestricht et d'y faire travailler à de nouvelles fortifications [2].

La réponse sur le premier point fut la même que l'année dernière, savoir, que les Liégeois étaient membres de l'empire ; que conséquemment il ne leur était pas permis sans le consentement de l'empereur d'accéder à cette demande ; que quant aux transports de grains, comme, suivant les constitutions de l'empire, le commerce était libre, il le serait sans difficulté pour les armées du roi ; que quant à la ville de Maestricht, l'évêque se réservait d'examiner cette proposition, et qu'il aurait soin de prendre à ce sujet les mesures convenables.

Choqués de cette réponse, les états belgiques résolurent qu'il fallait employer tous les moyens pour engager les Liégeois dans leur parti, et ils écrivirent de Bruxelles le 20 janvier 1578 au magistrat de Liége pour se plaindre de la dernière réponse qu'ils avaient reçue.

Ces lettres furent communiquées à l'évêque, et on répondit de son aveu, qu'on était fâché de ce que les états n'avaient pas pris cette réponse en bonne part ; que cependant elle était fondée en droit et en raison ; qu'enfin, si les Liégeois n'étaient pas entrés dans la ligue qu'on leur avait proposée, c'est qu'ils étaient persuadés que le bien et le salut de la patrie s'y opposaient.

Cependant dom Juan faisait les plus grands préparatifs pour venger l'affront qu'il avait reçu des états. Alexandre

1. Chapeauv., cap. 26. Bouille, tome 2, p. 488.

2. *Rursum ab ordinibus belgicis frustra Leodienses sollicitantur contra Joannem Austriacum.* Hist. Leod. comp. ibid.

Farnèse, prince de Parme, fils de la duchesse Marguerite, qui avait gouverné les Pays-Bas, ramena à dom Juan ces vieilles bandes espagnoles que ce prince avait été forcé de renvoyer. Les états, de leur côté, avaient levé des troupes nombreuses. Les deux armées se rencontrèrent à Gembloux, à 3 lieues de Namur, sur les confins du Brabant, où dom Juan remporta une victoire complète le 31 janvier 1578. La soumission de Gembloux, Louvain, Arschot, Diest, Tirlemont et Leeuwes, fut le fruit de cette victoire.

Toutes les autres villes tremblaient. Maestricht s'attendait à éprouver, la première, la colère du vainqueur. Guillaume de Hornes, qui en était gouverneur, envoya le seigneur de Locres à Liége, pour engager le magistrat à solliciter de l'évêque des secours tant en argent qu'en munitions, alléguant qu'ayant à Maestricht une juridiction mixte avec le roi d'Espagne, l'évêque ne pouvait se dispenser de secourir une ville qui était en partie dans sa dépendance.

Les Liégeois, qui déjà, quand la chose était indécise entre les deux partis, avaient refusé de donner des secours aux états, jugèrent qu'il serait bien plus imprudent et bien plus dangereux de prendre le parti des vaincus. Que fit donc le conseil? La politique a tant de ressources! il se tira d'embarras par un de ces détours qui lui sont familiers. Il répondit que la ville était si épuisée par le passage et le séjour des armées, qu'il était devenu impossible d'envoyer des secours à Maestricht; que tout ce qu'on pouvait permettre, c'était de laisser aux marchands la liberté de livrer des munitions à Maestricht, autant que cela ne nuirait pas aux besoins de Liége.

Dom Juan n'avait pas perdu de tems. Son projet était en effet de s'emparer de Maestricht; mais comme il désespérait de l'emporter par la force, il eut recours à la ruse. Il chargea deux seigneurs affidés de l'exécution de son projet; ils eurent l'adresse de s'introduire dans la ville, et à force

d'argent, ils parvinrent assez aisément à soulever la garnison, qui ne recevait plus de solde, et ils se saisirent du gouverneur et des principaux officiers. Dom Juan envoya incontinent un corps d'infanterie pour favoriser cette première opération. Mais cette troupe, par son imprudente précipitation, la fit manquer. Elle descendait la Meuse, non loin de Liége, à la faveur de la nuit. Une sentinelle, qui s'aperçut que le fleuve était couvert de bateaux, donna l'alarme : l'évêque accourut lui-même à la tête des bourgeois : les bateaux furent arrêtés, et les soldats conduits et gardés dans les faubourgs.

Les états belges, qui avaient été prévenus du danger qui menaçait Maestricht, s'étaient empressés d'envoyer le seigneur de Melroye avec des troupes et de l'argent pour payer la garnison. C'était là le point essentiel; car c'était le défaut de paie qui l'avait fait soulever : on la paya, et elle rentra dans le devoir. Le gouverneur et les officiers qui avaient été arrêtés, furent mis en liberté, et les auteurs du complot furent punis par divers supplices.

Tout était dans la plus grande confusion. Les puissances, en soutenant les états, avaient des intentions et des intérêts entièrement opposés. Elles ne cherchaient qu'à faire tourner les désastres de la Belgique à leur profit. Les confédérés eux-mêmes étaient divisés dans leurs vues et dans leurs projets. Les uns (c'étaient les Wallons) voulaient la conservation des anciens privilégés et de la religion catholique; les autres cherchaient à étendre les progrès des nouvelles doctrines et à secouer le joug de l'autorité royale ; c'étaient les Flamands. Dom Juan espérait trouver dans ce choc d'opinions, de passions et d'intérêts différens le moyen et l'occasion de rétablir l'autorité absolue dans toute sa plénitude, quand, fatigués de troubles et de révoltes, les peuples croiraient que le moyen de ramener la tranquillité serait de se réunir sous un chef qui, rapportant tout à une unité d'intérêt, fît cesser ainsi tous les intérêts divergens. Il s'était donc retiré

sous les remparts de Namur, où il se tenait sur la défensive en attendant le renfort que le roi d'Espagne lui avait promis. Mais la langueur mortelle qui consumait insensiblement ses jours, ayant dégénéré en fièvre aiguë, accompagnée d'un délire violent, le conduisit enfin au tombeau[1].

Le prince de Parme, à qui dom Juan avait remis provisoirement le gouvernement général, prit le commandement de l'armée, et il dirigea, au commencement de l'an 1579, sa marche sur le pays de Liége pour débusquer les confédérés des postes qu'ils occupaient tant en deçà qu'au delà de la Meuse. Il reprit la petite ville de Weerdt dans le comté de Hornes, dont la garnison inquiétait les Liégeois. Le château fut forcé, et la garnison, qui s'y était retirée, passée au fil de l'épée. Il s'empara également de Turnhout, et poursuivit sa marche par la Campine sur le pays de Liége. Après avoir laissé à ses troupes le tems de se reposer, en attendant que la saison permît d'entreprendre les grandes opérations, il les fit avancer sur Maestricht au commencement de mars [2]. Son armée, selon Strada, était forte de vingt-quatre mille hommes d'infanterie, et de sept mille de cavalerie, et selon Bentivoglio, de quinze mille d'infanterie et de quatre mille de cavalerie seulement. Il ne tarda pas à les suivre; et étant arrivé à la vue de la ville le 8 mars, il fit passer la Meuse sous ses yeux à une partie de son armée sous le commandement de Mondragoné, qui fut chargé d'investir le Wyck [3], et donna l'ordre de jeter deux ponts de communication, l'un au-dessus, l'autre au-dessous

1. Il mourut le 28 septembre 1578, âgé de 30 ans.

2. Strada dec. 2, lib. 2. Bentivogl., lib. 11. Meteren, liv. 9. Chap., cap. 28, p. 500. Foullon, lib. 7, cap. 16.

J'ai cru devoir donner une certaine étendue au récit de ce fameux siége, parce que cet événement appartient essentiellement à l'*Histoire de Liége*, la ville de Maestricht étant pour une partie, dépendante de cet état.

3. La Meuse, comme on sait, divise la ville de Maestricht en deux parties : le canton à droite s'appelle *Wyck*, qui est comme une petite ville séparée. Ces deux parties sont jointes par un pont de pierres.

de la place, afin que les corps pussent toujours se prêter la main. Le 15 mars, l'artillerie du prince traversa la ville de Liége du consentement de l'évêque et des états, qui lui prêtèrent quelques pièces de canon [1], et lui fournirent trois mille hommes, des pionniers [2], des mineurs en grand nombre et des vivres en abondance. Cette conduite peut paraître une infraction à cette fameuse *neutralité*, dont les Liégeois se sont si fortement appuyés dans toutes les circonstances. En effet, quand les différentes puissances ont réclamé le secours ou l'intervention des Liégeois, ceux-ci ont toujours allégué la *neutralité* pour s'en défendre. Quand récemment encore, les habitans de Maestricht, comme sujets de l'évêque, lui avaient demandé des secours en hommes et en argent, c'est encore cette *neutralité* que le magistrat de Liége fit valoir pour motiver son refus. Mais dans la circonstance présente, a-t-on dit, ce n'était pas pour prendre le parti de l'une des puissances au détriment de l'autre, que le gouvernement de Liége eut cette condescendance pour le prince de Parme; mais comme les habitans de Maestricht, dont la moitié était dans la dépendance de l'évêque de Liége, paraissaient vouloir embrasser la cause des états contre les Espagnols, c'était pour les faire rentrer dans le devoir que le gouvernement liégeois se croyait obligé de seconder le prince de tous ses moyens. S'il n'avait pas pris ce parti, il aurait eu l'air de favoriser la rébellion. Ainsi l'évêque prétendait que loin de porter une infraction à la *neutralité* par cet acte, il la respectait au contraire et la confirmait en empêchant que ceux qui étaient en partie soumis à son gouvernement, ne prissent le parti de l'un plutôt que de l'autre. D'ailleurs, il les considérait comme rebelles à sa propre autorité, puisque contre sa volonté,

1. Il y en avait entr'autres douze, appelées les douze apôtres. Le duc avait promis de restituer toutes ces pièces, ou du moins des pièces de même calibre; mais on n'en renvoya qu'une à la fin du siége. C'était un des douze apôtres.

2. Meteren dit qu'il y en avait quatre mille.

ils prenaient un parti dans une guerre qui leur était étrangère. C'est donc pour réprimer des sujets rebelles, et non pour protéger les Espagnols, que l'évêque permettait le passage et fournissait des secours [1]. C'est ainsi, du moins, qu'on envisageait et qu'on expliquait la chose; et en politique, les choses ont souvent plus d'une face [2].

Gilles de Berlaimont, seigneur d'Hierges, fut chargé du commandement de l'artillerie. Le prince battit la ville avec cinquante-quatre pieces de canon, et commença par abattre tous les ouvrages avancés, afin de voir l'endroit où il pourrait diriger son attention avec le plus de succès. Quand il s'en fût assuré, il dressa sa batterie en deux endroits, savoir, du côté de la porte de Bruxelles et de celui de la Haute-Porte près de la Meuse, et Mondragoné, placé à l'autre rive, battait cet endroit de son côté.

Le prince d'Orange avait eu la précaution de faire entrer dans la place deux officiers très-expérimentés. Schartzembourg de Herle, Flamand, qui fut chargé du gouvernement de la ville [3], et Sébastien Tappin, Français.

La population de Maestricht était alors, selon Strada, de 34,000. La garnison était, suivant le même historien, composée de 6000 bourgeois armés et d'autant de paysans des environs qui s'y étaient renfermés [4]. Ce sont les parti-

1. *Quæ in re præsul ac sui videri possint ab instituto suo, de neutris per belgica bella partibus sequendis, recessisse. Sed cum urbs Trajectensis, partim Hispano, partim præsuli pareret, et utriusque pariter domini jugum excussisset, in ea ad officium reducenda, partibus suis Leodienses deesse non debuerunt.* Foullon.

2. Voici, au reste, ce que dit Meteren à ce sujet. « Ceux du Pays-Bas prindrent cette assistance des Liégeois de mauvayse part, estimant qu'ils l'avoyent faict non-seulement par un zèle de religion et pour ce qu'ils favorisoyent les Espaignols, mais plustost par une hayne invétérée et pour se venger de la cruaulté et dommage qu'ils avoyent autrefois souffert lorsque les pays estoyent aux Bourguignons, tellement qu'il sembloit qu'ils ne l'avoyent oublié ni pardonné. »

3. Ce Schartzembourg, selon Strada, n'avait que fort peu de connaissance dans l'art militaire : *rerum militarium incallidus*. Cependant Bentivoglio dit que ces deux officiers s'illustrèrent par des prodiges de capacité et de courage.

4. Meteren et Chapeauville, d'après lui sans doute, disent qu'il se trouvait alors à Maestricht 1000 soldats, Français, Anglais et Ecossais, payés par les

sans des Espagnols qui, pour rehausser la gloire des assiégeans, ont augmenté le nombre des défenseurs de la ville [1].

Le prince résolut de donner l'assaut le 9 avril : il fit battre les murs depuis 5 heures du matin jusqu'après-midi. Mais les assiégés soutinrent cette épouvantable attaque avec tant de courage, que les assaillans durent se retirer, et ils le tentèrent d'un autre côté. Là, le combat fut opiniâtre et sanglant. On n'attaque plus de loin par des décharges de canons et de mousqueterie [2]. On combat corps à corps, la pique ou l'épée à la main. Ce sont la force, l'adresse et le courage qui triomphent. Des pierres énormes lancées des remparts, augmentent la confusion et le danger. L'air retentit tout-à-coup d'un bruit épouvantable; le feu venait de prendre à des barils de poudre qu'on avait approchés des deux côtés à la portée des combattans. La terre est couverte de cadavres mutilés. La perte des Espagnols fut considérable [3]. Hierges, commandant de l'artillerie, y fut tué en établissant une batterie contre la demi-lune que les assiégés avaient construite auprès de la porte de Tongres [4].

Cependant la situation des assiégés était affreuse. Ils éprouvaient une disette générale de vivres et de munitions.

états; 1200 bourgeois armés et 2000 paysans, qui s'y étaient retirés avec leurs femmes et leurs enfans. C'étaient, dit Meteren, leurs meilleurs auxiliaires : ils servaient à tous les travaux du siége, aux mines, aux retranchemens, et ils avaient une adresse particulière pour détourner les ennemis des murailles avec leurs bâtons ferrés.

1. Foullon le dit ainsi, et il ajoute à la marge : *Strada eorum relationem secutus in errorem se trahi passus est, amore Parmensis, et ejus laudandi, ut susceperat, desiderio.*

2. Bentivoglio.

3. Meteren compte onze capitaines, cinq enseignes et plusieurs nobles, tant Espagnols qu'Italiens, tués ou blessés.

4. Selon Strada et de Thou, il ne fut tué que cinq semaines après. C'était, dit de Thou, un homme d'un grand courage, et qui s'était fait une grande réputation dans toute cette guerre. *Vir magni animi et qui his bellis magnam militaris virtutis laudem meruerat.* La Flandre, dit Bentivoglio, n'avait pas de meilleur capitaine, ni le roi de plus fidèle sujet.

La plus grande partie des soldats, ainsi qu'un grand nombre de bourgeois et de paysans avaient péri dans le combat. Les maladies, suites inévitables de la fatigue et de la misère, en avaient emporté un grand nombre.

Farnèse, dans la persuasion que cet état de détresse les engagerait à se rendre, leur offrit une capitulation honorable; mais ils la refusèrent. Dès ce moment, il pressa le siége avec une nouvelle activité. Mais les assiégés disputèrent le terrein avec le plus opiniâtre acharnement, et les Espagnols ne pouvaient acheter un pouce de terrein qu'au prix de leur sang.

Les ardeurs excessives de l'été (on était à la fin de juin) rendaient les travaux du siége presque insupportables. La garnison, accablée de chaleur et de lassitude, ne pouvait suffire à remplir tous les postes. Les soldats qui gardaient la ville du côté du midi, s'éloignaient souvent de la muraille, n'y laissant que quelques sentinelles. Un soldat espagnol, qui soupçonnait ce relâchement, se glisse doucement sur le rempart, et aperçoit au travers d'une fente un petit nombre de soldats endormis: il en donne avis au prince, qui sur-le-champ fait monter ses troupes à l'assaut. La garnison surprise se défend pourtant avec valeur; mais les Espagnols se précipitant en foule sur les remparts, forcèrent les assiégés d'abandonner la place [1]. Tout fuit, hommes, femmes, enfans, tâchant de gagner le pont; mais la presse fut si grande, que le plus grand nombre fut poussé dans la Meuse.

Cette malheureuse ville fut livrée à toutes les fureurs du soldat effréné. Trois jours de massacre ne suffirent pas à sa rage. A peine échappa-t-il quatre cents personnes, tant des habitans que de la garnison. Herle, dit Chapeauville, se sauva déguisé en cuisinier [2]. Le prince de Parme fut obligé

1. Elle fut rendue le 29 juin.

2. Meteren dit au contraire qu'il fut tué. Strada s'appuyant tant de cet historien que d'autres, rapporte qu'étant accouru la lance à la main, à la tête d'un corps assez considérable sur la place St.-Servais où un combat s'était vivement engagé, il y fut tué après y avoir montré le plus grand courage.

de porter des édits sévères pour réprimer les excès du soldat, et il eut la générosité de sauver la vie au brave Tappin, par égard pour ses talens et sa bravoure.

C'est ainsi qu'après un siége de quatre mois Maestricht fut emporté. Strada porte le nombre des assiégeans, tant bourgeois que soldats, tués à 8000, dans lesquels on compte 1700 femmes. La perte des Espagnols, selon le même historien, n'est que de 2500 [1]. Il fait monter la valeur du butin que les vainqueurs y firent, à un million d'écus d'or.

Le prince fit chercher les ministres réformés pour les livrer au gibet (c'est encore Strada qui le rapporte); mais voulant prévenir le sort qui les menaçait, ils s'étaient précipités tous dans la Meuse.

Quand la tranquillité fut rétablie dans la ville, l'évêque y envoya son suffragant pour purifier les églises, qui avaient été profanées.

L'infection que causèrent les cadavres restés tant dans la ville que dans le camp, engendra une espèce de peste, qui se répandit jusqu'à Liége, et y exerça de si grands ravages pendant trois mois, que le nombre de ceux que la contagion n'avait pas atteints, ne suffisait pas pour secourir ceux qui en étaient attaqués. Liége était devenue comme une solitude; l'herbe croissait dans les rues. L'évêque et le magistrat prirent de concert toutes les mesures que la prudence et la charité prescrivaient pour secourir les infortunés que cette cruelle maladie avait atteints [2].

1. Tous ces nombres paraissent exagérés, comme dans les bulletins de tous les tems. Bouille réduit le nombre des tués dans la ville à 2000, et ajoute qu'il y en eut un plus grand nombre du côté des assiégeans.

2. *Parmensis dux, Vertá, Hornensis comitatûs oppido, pulsis prædonibus, potitur. Trajectum obsidet, et post quadrimestrem ferme oppugnationem accerrimam, vi capit: cædes plurimæ ab irato ob pertinacem defensionem milite patratæ, ætatis sexûsve nullo discrimine, ut interemptæ mulieres facilè mille ac septingentæ numerentur: prædæ vis ingens in locuplete urbe inventa. Æstimatam longè plùs decies centenis aureorum millibus affirmat Strada, qui hanc historiam valde*

Chapeauville cite un ecclésiastique qui se signala dans ces jours de désolation, par son infatigable charité [1] : il s'appelait Jean Persin, de Jupille : il courait à pied, à cheval, dans la ville, dans les campagnes, pour porter des secours spirituels ou temporels aux malheureux pestiférés, et il eut le bonheur d'échapper lui-même à la contagion. Pourquoi ne consignerais-je pas ici le nom de cet homme? Si l'histoire souvent transmet à la postérité les noms de ces conquérans trop fameux qui ont désolé et ravagé la terre, ne doit-elle pas saisir avec empressement l'occasion de tirer de l'obscurité ceux de ces héros de la charité chrétienne, qui, pour soulager l'humanité souffrante, exposent leurs jours, non sur un champ de bataille, mais près d'un lit de douleur? Le nom de Belzunce ne vaut-il pas celui d'Alexandre ou de César?

Groesbeck, qui s'était retiré à Stavelot, revint à Liége au commencement de l'an 1580, et alla à Maestricht rendre visite au prince de Parme, avec lequel il régla les intérêts respectifs du roi d'Espagne et de l'évêché de Liége sur la ville de Maestricht. Le roi voulait y établir une citadelle; mais on convint qu'on bâtirait plutôt un collége de jésuites, et l'on assigna pour le fonder, une partie des biens appartenans à l'église de St.-Servais [2].

On convint que pour la nomination des magistrats et la publication des ordonnances de police, on s'en tiendrait à l'ancien usage.

On nomma gouverneur de la ville le seigneur de Gomicourt ou Gonnincourt pour remplacer l'Espagnol Montes-

particulatim persequitur. Ad eam obsidionem, quia Trajectenses etiam præsuli, alteri domino suo, rebellabant, Leodio subministrati erant fossores cunicularii et tormenta majora, promissâ restitutione, non præstitâ. Lues autumno sævit Leodii. Hist. Leod. comp. ad ann. 1579, p. 203.

1. Chap., cap. 28, p. 504.

2. *Anno ineunte, præsul Trajectum abit, ibique cum Parmensi res urbis componit, dato gubernatore Gomicurtio stabilique sede patribus societatis assignata.* Ibid. ad 1580, p. 203.

doc, croyant que les Belges seraient plus disposés à l'obéissance sous un gouverneur du pays. Il accepta d'abord cette charge difficile ; mais il prétexta bientôt que ses affaires particulières et ses infirmités l'obligeaient de donner sa démission, et il fut remplacé par le seigneur de Diesthernes.

Sur la fin de cette année, le duc d'Arschot, revenant du congrès de Cologne, où il avait été député de la part des états des Pays-Bas, s'arrêta à Liége : l'évêque l'y reçut avec les plus grands honneurs ; et ayant voulu l'accompagner jusqu'à Stavelot, il heurta du genou contre une pierre, et c'était malheureusement celui auquel il s'était déjà blessé au retour de son expédition de Hasselt. Il revint donc sur ses pas (c'était au mois de novembre), et le mal fit des progrès si rapides, qu'il en mourut le 28 décembre dans sa soixante-quatrième année. Il fut inhumé dans le chœur de la cathédrale St.-Lambert, au côté droit du maître-autel [1].

Groesbeck est un des princes les plus habiles qui aient gouverné l'état de Liège. Sa *réformation* est un monument de sa sagesse et de son amour de la justice. Il était très-attaché à la constitution liégeoise, dont il connaissait l'esprit. C'est lui qui a dit dans un de ses recès : *Un prince de Liége ne donne sentence que par ses justices, et ne fait ordonnances contre les lois du pays que du consentement des états.* Depuis qu'on parle tant de constitutions, a-t-on rien dit de plus précis ? et ce mot ne présente-t-il pas le fondement de toute constitution véritablement libérale ? Son zèle pour le maintien de la religion catholique, qu'il ne porta pas à un excès aussi outré que ses prédécesseurs Érard de la Marck et Robert de Berg, lui valut le chapeau de cardinal [2]. S'il montra quelquefois aussi trop de sévérité, il sut du moins toujours respecter les droits des citoyens.

1. *It Stabuletum cum Arscotano : afflicto ad saxum pede, et antiquo vulnere recrudescente, Leodium evectus, piè moritur, et sepelitur in æde Lambertiana.* Ibid. ad ann. 1580, p. 204.

2. Il fut créé cardinal au mois de septembre 1578.

CHAPITRE V.

Ernest de Bavière 89me évêque : il est inauguré; son serment. Capitulation ou formulaire juré par les évêques. — Efforts du duc d'Alençon pour attirer les Liégeois à son parti. — L'évêque part pour Augsbourg. Dégâts dans le plat-pays. — L'archevêque de Cologne est excommunié et déposé : Ernest est élu à sa place. — Cruautés commises dans Maseyck et les environs. — Ernest est fait évêque de Munster. — Mandement relatif à l'exercice de la religion catholique dans le pays de Liége. Etablissement de deux séminaires, l'un à St.-Trond et l'autre à Liége. Brigandages des Hollandais et des Espagnols. — Siége de Hui. Le château est emporté par surprise et la ville prise par capitulation. Pillages et exactions. Choc près de Fleurus. L'évêque tente de reprendre Hui : son entreprise est manquée. Députation de l'évêque aux états-généraux : réponse. La ville et le château de Hui sont repris. Exécutions. Le comte de Fuentes remet la ville et le château au prince de Liége à des conditions onéreuses. Les habitans sont privés de leurs priviléges. — Le prince Ferdinand de Bavière est nommé coadjuteur. — Réglement pour les élections. — Mort d'Ernest de Bavière.

Ernest, fils d'Albert, duc de Bavière, et d'Anne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand, évêque de Freisingue et de Hildesheim, fut élu par les suffrages unanimes du chapitre le 31 janvier 1581, et inauguré le 15 juin suivant. Après avoir prêté le serment ordinaire entre les mains des bourgmestres [1], il reçut les clefs de leurs mains, et les

1. Ce serment portait en substance : « Monseigneur ou mon sire jurera solen- » nellement en paroles et en foi de prince, d'observer entièrement les conventions » et les articles de la paix de Fexhe, les statuts et réglemens de la cité, et ses » lois municipales : outre cela, il jurera de maintenir ladite cité et les bourgeois » dans tous leurs priviléges et libertés, sans les enfreindre ni souffrir qu'ils » soient enfreints par d'autres. » Le prince répondait : *Je le jure. Ainsi m'aide Dieu.*

leur rendit. S'étant transporté au chapitre, il écouta la lecture d'une ancienne capitulation [1], portant que l'évêque ne pourrait céder son siége, consentir au démembrement de l'évêché, ni se donner un coadjuteur sans l'aveu du chapitre, auquel il conserverait la liberté des suffrages; qu'il ne pourrait lever d'impôts, si les trois états ne le jugeaient convenable; qu'il ne pourrait entreprendre de guerre ni contracter d'alliance, sans leur avis; qu'il tirerait du corps du chapitre le vicaire-général, l'official et le chancelier; qu'il ne pourrait être pensionnaire ou conseiller des rois, sans le consentement du chapitre. L'évêque jura l'observation de cette capitulation, dont la plupart des articles étaient encore en vigueur dans les derniers tems.

Ernest employa comme son prédécesseur tous ses soins pour préserver le pays de Liége du fléau qui désolait les provinces belgiques. Le duc d'Alençon, à qui les états en avaient déféré la souveraineté, aurait cependant désiré, pour exécuter ses desseins, d'attirer les Liégeois à son parti; mais il ne put y réussir : le prince avait pris de si bonnes mesures, en plaçant surtout de fortes garnisons dans les villes frontières, que le duc renonça à son projet.

Le prince, croyant avoir assuré la tranquillité dans ses états, partit pour Augsbourg afin d'y assister à la diète. Son éloignement rendit les soldats étrangers plus entreprenans, et l'on eût dit qu'ils s'étaient donné le mot pour fondre sur le pays : pendant que les Bourguignons dévastaient les Ardennes, les Italiens et les Français ravageaient tour-à-tour l'Entre-Sambre et Meuse, et les Espagnols désolaient le marquisat de Franchimont et le comté de Looz.

Mais les nouvelles doctrines faisaient tous les jours des prosélytes. L'archevêque de Cologne [2] en avait favorisé l'introduction dans ses états : il fut excommunié, con-

1. Bouille, tom. 3, p. 7, rapporte en détail les diverses dispositions de cette capitulation ou formulaire. J'en donne ici les principales.

2. Il s'appelait Gebhart Truchses. Il était devenu éperduement amoureux d'Agnès de Mansfeldt, chanoinesse de Gerisheim. Il se fit calviniste pour l'épouser.

damné et déposé, et le prince Ernest fut élu à sa place. Après avoir pris possession de sa nouvelle dignité, son premier acte de souveraineté fut d'interdire dans tout son diocèse l'exercice de tout autre religion que de la catholique, et il revint à Liége au mois d'août 1584.

Les troupes étrangères continuaient leurs excès et leurs vexations. Les Espagnols commirent les plus horribles cruautés dans la petite ville de Maseyck et les villages voisins, sans distinction d'âge, de sexe ni de condition ; les maisons furent pillées, les églises profanées et dépouillées, les hommes massacrés et les femmes livrées à la brutalité des soldats.

L'évêque de Munster venait d'abdiquer son évêché pour prendre une femme [1], et ce fut encore le prince Ernest qui fut unanimement élu. Il était absent de Liége depuis près de deux ans, occupé à régler les affaires de l'électorat de Cologne : il y revint au mois de novembre 1586, et commença à s'occuper de l'administration intérieure de son diocèse : il fit publier un mandement portant en substance qu'il voulait que tous les habitans du pays de Liége fissent profession ouverte de la religion catholique, apostolique et romaine, et il assigna un terme dans lequel ceux qui ne voudraient pas se soumettre à cet ordre, seraient tenus de quitter le pays : il établit deux séminaires, un à St.-Trond pour y enseigner les humanités, et un autre à Liége pour y enseigner la philosophie et la théologie.

Cependant le pays était toujours livré au brigandage des armées. Les Hollandais et les Espagnols s'étaient précipités chacun de leur côté sur la Campine : les premiers s'étaient emparés de Tirlemont, qu'ils avaient livré au pillage, et les autres exerçaient d'affreux brigandages dans les environs de Diest, de Leeuwes et de Hérentals, et exigeaient d'énormes contributions des habitans, traitant comme ennemis ceux qui ne pouvaient payer, et les emmenant

1. C'était Guillaume, comte de Meurs, fils du duc de Juliers.

comme prisonniers. Les états adressèrent les plus fortes représentations aux chefs de ces troupes, s'appuyant sur ce que le pays de Liége était un pays neutre, membre de l'empire, et qui conséquemment devait être à l'abri de ces vexations pour une cause qui leur était étrangère. On leur répondit sur-le-champ que la nécessité n'avait pas de loi, et que si les Liégeois n'étaient pas disposés à se soumettre aux contributions de bonne grâce, on emploierait la force pour les y contraindre.

Ces brigandages cessèrent enfin, et les Espagnols eurent ordre de rentrer dans leurs quartiers. Ils revinrent cependant l'année suivante, et le duc de Parme leur donna encore l'ordre de se retirer [1]. Mais les confédérés, qui cherchaient à établir une communication avec les Français pour avancer leurs entreprises dans le Luxembourg et le comté de Namur, formèrent le projet de s'emparer de la ville et du château de Hui. Ils regardaient cette place, forte par son assiette, comme un boulevart d'où l'on pouvait dominer les trois provinces de Liége, de Namur et de Luxembourg. La circonstance était favorable. Le château n'était gardé que par une poignée d'hommes. Charles Harauguer, gouverneur de Bréda, qui fut chargé de cette expédition, jeta les yeux sur deux soldats de son régiment [2], comme les plus propres par leur hardiesse et leur intelligence à le seconder dans l'exécution de cette entreprise. C'est donc avec ces deux hommes qu'il forma son plan. Le secret (chose étonnante!) en fut fidèlement gardé pendant un an, qu'on employa toutes les mesures propres à en assurer la réussite. Grevesse avait d'abord conçu le projet de faire

1. L'historien Bouille rapporte dans ces années une quantité de faits qui, comme il le dit lui-même, peuvent être regardés comme des minuties, indignes de l'histoire. J'ai, par la même raison, passé tous ces petits faits sous silence, comme n'étant propres qu'à ennuyer et fatiguer le lecteur sans l'instruire, et je me hâte de venir à un événement plus important; c'est le siége de Hui.

2. L'un s'appelait Gilles Wits, dit Muller ou Molle, d'Issche; l'autre Henri Worsen de Hasselt, surnommé *Grevesse*, parce que sa maison portait pour enseigne une écrevisse.

l'escalade par la tour dite *de la Marche*, et il en mesura la hauteur, qui était de plus de soixante pieds. Les deux villes de Bréda et de Hui avaient dans ce tems-là des rapports de commerce assez fréquens, et c'est ce qui facilita les moyens d'exécution, en écartant toute idée de défiance. Les communications commerciales devinrent même plus actives. Harauguer envoya Molle à Hui pour se concerter avec Grevesse : il était accompagné de quatre soldats déguisés pour leur prêter leur secours au besoin. Mais Grevesse, voyant que la tour de la Marche était toujours gardée par une sentinelle, dut renoncer à son projet, et chercher un endroit plus facile et plus sûr. Il remarqua dans la muraille du château une vieille fenêtre qui donnait sur les cloîtres de l'église de Notre-Dame. Il crut qu'il pourrait tenter l'escalade de ce côté-là, d'autant plus que cet endroit n'était pas gardé, parce qu'on l'avait toujours considéré comme inaccessible. Il y avait, vis-à-vis de cette muraille, au pied du rocher, du côté des cloîtres, une maison à louer. Grevesse en informa Harauguer, qui lui dit de la louer, et lui fit passer une somme pour faire les préparatifs de l'expédition.

Grevesse, pour préparer son coup plus sûrement, lia amitié avec le commandant du château, qui était Thiéri de Groesbeck, lui fit des cadeaux, lui cédait à bon marché des pièces de drap pour habiller les soldats de sa garnison. Il gagna également les bourgeois par de bonnes façons, invitant tantôt les uns, tantôt les autres, à des fêtes, à prendre des rafraîchissemens. Il eut ainsi la liberté de voir et d'examiner le château tout à son aise : il remarqua, vis-à-vis de la maison qu'il avait louée, deux fenêtres qui n'étaient pas barrées : il prit la mesure de la distance de ces fenêtres au pied du roc, sans qu'on s'en aperçût, et il retourna à Bréda pour y faire construire des échelles de corde, de plus de 40 pieds de haut, avec des échelons de bois, et à trois montans, de façon que deux hommes

pussent s'y tenir de front : il les fit empaqueter dans un tonneau avec d'autres marchandises, et les embarqua pour Hui, où il arriva sans obstacle et sans inconvénient. Il attendit la nuit pour faire transporter ces échelles dans la maison qu'il avait louée, et il en emprunta deux autres assez grandes, sous prétexte qu'il devait faire blanchir cette maison. Il écrivit en même tems au gouverneur de Bréda de lui envoyer incessamment un certain nombre de soldats sur lesquels on pût compter. Celui-ci en choisit 30 (d'autres disent 50) sous la conduite de Gilles Molle, qui en laissa 26 à Waremme, et n'en prit que quatre pour l'accompagner à Hui, afin de s'assurer si toutes les dispositions étaient faites. Le lendemain, Molle alla rechercher ceux qu'il avait laissés à Waremme; et étant arrivés à Hui sur le soir (c'était un vendredi), ils se logèrent dans trois cabarets [1]. Ils se firent passer pour des recrues; et quand ils eurent soupé, ils dirent à leurs hôtes qu'ils devaient partir à l'instant pour être rendus auprès de leur capitaine le lendemain matin, selon l'ordre qu'ils en avaient. Mais au lieu de sortir de la ville, ils se rendirent à la maison de Grevesse, sans qu'on y fît attention, parce qu'on ne s'en défiait pas. Grevesse attendit l'heure de minuit pour les conduire, sans qu'ils fussent entendus ni aperçus, à la maison louée, où ils restèrent le lendemain toute la journée. Vers 10 à 11 heures du soir, on accrocha les échelles, et on les appliqua aux fenêtres. Grevesse y monta le premier. Les échelles qui n'étaient pas assez fermement attachées, manquent, et il tombe. Ses compagnons, plus consternés que lui, croient que tout est perdu : il les rassure, les ranime et les encourage. On rattache les échelles plus fortement. L'intrépide Grevesse remonte, et atteint enfin une des fenêtres : Molle le suit, et redescend pour donner plus d'assurance à ses compagnons, qui, raffermis par son exemple et ses paroles, y montent tous. Cette opé-

1. Au cheval blanc, au mouton d'or et au pot d'étain.

ration avait duré quatre heures. Ils passèrent le reste de la nuit sans bruit. A la pointe du jour, Grevesse conduisit et posta son monde dans une vieille masure, qui était sur le chemin par où les habitans devaient se rendre à la chapelle du château ce jour, 5, qui était dimanche, pour assister à la messe [1].

Quand donc l'heure de la messe fut sonnée, les soldats cachés dans la masure furent découverts par une servante et une jeune femme qui passèrent par cet endroit. C'était comme un chemin ouvert à tout le monde. La première fut arrêtée, liée et garottée : l'autre, qui se sauva précipitamment, jeta l'alarme ; elle fut poursuivie, atteinte et arrêtée comme la première. Les soldats, se voyant ainsi découverts, entrent précipitamment dans la chapelle, arrêtent le prêtre, le gouverneur, sa femme, sa fille et tous ses domestiques. Ce ne fut que vers 10 heures du matin qu'on apprit cette aventure dans la ville. La consternation y fut générale [2]. Le magistrat et le conseil s'assemblèrent et députèrent un des échevins, Jean de Hey, pour donner avis de cette fâcheuse nouvelle à l'évêque et aux états. Le prince fit partir sur-le-champ des officiers pour commander les troupes réglées [3]. Ils arrivèrent à Hui le lundi 6 à trois heures du matin. Les milices du Condros y étaient déjà arrivées.

Les soldats qui étaient dans le château, affectèrent de se montrer par intervalles sur un long pavillon, d'où ils

1. C'est ainsi que Chapeauville, tom. 3, cap. 24, p. 590; *Haræus, Ann. tumult. Belg.*, p. 496, et Meteren, liv. 17, p. 370, rapportent ces événemens à peu de différence près. Foullon et Bouille y sont également assez conformes; mais ceux-ci diffèrent des trois autres dans les circonstances qui suivent; et comme ils les ont puisées dans les manuscrit du tems, c'est à ces deux historiens qu'il faut s'en rapporter, et surtout à Mélart, auteur d'une vieille *Histoire de la ville et château de Hui*, témoin oculaire, et dont le récit naïf porte tous les caractères de la vérité. Ce sont ces garans que j'ai suivis.

2. *Les courageux résolurent de se défendre*, dit Mélart, *les timides et pusillanimes, femmes, filles et enfans, cherchaient à se sauver, desquels j'en estois l'un*, ajoute-t-il naïvement, *âgé de 17 ans*.

3. C'étaient le seigneur de Louvervalle, le capitaine Trouillet, le capitaine Oplewe et le colonel Evrard d'Ans.

pouvaient être aperçus de toute la ville, afin qu'en reparaissant ainsi alternativement, ils fissent croire qu'ils étaient en nombre considérable. De cette hauteur ils tiraient dans la ville sur les habitans pour les forcer à se retirer. Il y en eut plusieurs tués : dans ce nombre on cite Godefroid de Baré, fils de Baré de Surlet.

Cependant Grevesse était sorti par la porte opposée ; et ayant pris les chevaux que les autres avaient laissé dans les cabarets du faubourg, il était venu passer la Meuse à Ahin pour aller rejoindre Harauguer, qui était arrivé de Bréda à Diepenbeck, à une lieue de Hasselt, sur la route de Maestricht, avec des renforts.

Harauguer, satisfait d'apprendre l'heureuse issue de cette entreprise, pressa sa marche; et quoique le tems fût très-mauvais (la neige tombait en abondance), il fit une telle diligence, que ce jour-là même, lundi au soir, il arriva à l'abbaye du Val-Notre-Dame. Il y a cependant, en comptant les détours, plus de dix lieues de chemin. Les religieuses, qui crurent bonnement que c'était l'évêque qui arrivait, avec des troupes, à leur secours, sonnent les cloches en signe de joie et chantent le *Te Deum* en actions de grâces. Mais elles n'avaient pas fini, qu'elles furent détrompées par un de leurs domestiques qui accourut dans l'église pour leur annoncer que ces hommes, qui venaient d'arriver, étaient des Hollandais. On conçoit leur étonnement et leur stupeur. La terreur succède à la joie. Elles conservèrent cependant assez de présence d'esprit pour faire bonne contenance, et elles accueillirent le chef et les officiers avec beaucoup de politesse, leur offrirent de très-bonne grâce, ainsi qu'à sa troupe, le logement et les rafraîchissemens. Ils étaient à peine assis depuis un quart-d'heure que Harauguer entra. C'est de là qu'il fit sommer le magistrat de Hui de rendre la ville, sous peine d'être impitoyablement mise à feu et à sang, et c'est le syndic ou économe de la maison, nommé François Mélart, qui, du

consentement des religieuses, fut chargé de cette désagréable mission. Mais il fallait bien s'y prêter, de gré ou de force. Il s'en acquitta donc fidèlement : la crainte lui fit sans doute surmonter la répugnance qu'il devait éprouver. Le magistrat lui demanda quel était le nombre des ennemis; il répondit qu'il croyait qu'ils étaient bien mille, ou douze cents, et que le commandant avait annoncé que le prince Maurice de Nassau lui-même le suivait avec 10,000 hommes.

Sur cet avis, le magistrat et le conseil s'étant assemblés avec les notables, résolurent d'envoyer les deux bourgmestres avec le maïeur Briamont, auprès de Harauguer pour lui demander la raison de l'insulte faite à leur ville au mépris de la *neutralité*. Il répondit [1] que le prince Maurice ayant intercepté des lettres écrites en chiffres, s'était assuré qu'on entretenait à Hui des correspondances avec les Espagnols pour les recevoir dans la ville et le château, et qu'il avait cru devoir prévenir ce projet; il réitéra la sommation qu'il avait fait faire par Mélart, c'est-à-dire, de lui ouvrir les portes de bon gré, si l'on voulait éviter le sort qu'une résistance, d'ailleurs inutile, leur attirerait.

Les députés demandèrent deux jours pour connaître la volonté de leur prince; mais il ne voulut leur accorder qu'une heure. Le magistrat s'assembla donc précipitamment. Comme Briamont, qui, en sa qualité de maïeur, devait s'expliquer le premier, s'en était excusé, en alléguant qu'il avait remis sa place à son fils, et que les autres refusaient également de dire leur opinion, le bourgmestre Paille ou Paye dit franchement qu'il fallait rendre la ville; que la résistance ne leur attirerait que les plus grands malheurs, le pillage, le carnage, l'incendie. Le colonel Ans appuya cet avis

1. Voici le portrait que Mélart fait ici du capitaine Harauguer : *Homme de moyenne stature, ou plustost de riche taille, ayant les yeux étincelans, la barbe noire, le nez rouge, comme s'il avoit eu quelque défauct au foye; au reste d'un assez beau port, fin et bien disant.*

par une vieille maxime militaire : *château gagné, ville perdue* [1], et il rappela l'histoire récente de la prise et du sac d'Anvers.

L'heure allait s'écouler : il fallut donc terminer la délibération, dont le résultat fut que les bourgmestres et le maïeur retourneraient auprès de Harauguer et tâcheraient d'en obtenir les conditions les plus favorables qu'ils pourraient. Ils capitulèrent enfin, et Harauguer consentit à leur laisser le libre exercice de la religion romaine; à ce qu'ils restassent sous la domination de l'évêque et prince de Liége, et conservassent leurs biens, priviléges et libertés. Les troupes de Liége et les milices du Condros sortirent par la porte de Rioul et de St.-Denis, et furent remplacées à huit heures du soir par un bataillon hollandais, et l'on remit les clefs de la ville au commandant.

Harauguer, qui s'était avancé, passa la nuit dans le faubourg, et le lendemain 6 février, de grand matin, il entra dans la ville à la tête de 800 hommes d'infanterie [2], percés de pluie, exténués de fatigue, qui furent envoyés dans les maisons des habitans pour y être nourris et logés pendant quatre ou cinq jours. On rendit aux bourgemestres les clefs de la ville, et aux bourgeois la garde des portes. Mais le plus grand nombre n'aimant pas de se charger de ce service incommode et dangereux, abandonna la ville.

Ce fut un prétexte dont les Hollandais se prévalurent pour violer la capitulation. On pilla les maisons des émigrés, les couvens et les églises tant de la ville que des faubourgs [3]. On imposa d'énormes contributions sur les monastères des environs, à trois lieues à la ronde. On fit des excursions non-seulement dans le pays, mais jusques dans le Brabant. Une troupe de pillards, s'étant ainsi

1. La maxime contraire est à la vérité plus connue : *Ville prise, château rendu*. Mais l'une est peut-être aussi vraie que l'autre, si ce n'est qu'on prend ordinairement la ville avant le château.

2. C'est à ce nombre que Mélart porte cette troupe, sans plus, dit-il. C'est donc à lui qu'il faut s'en rapporter, et non aux autres.

3. *Ce que je peu dire pour l'avoir veu*, dit Mélart.

écartée, se saisit auprès de Fleurus, à 4 lieues de Namur, de sept chariots de marchandises, estimées à 300,000 florins. Ils emmenaient ce butin à Bréda; mais ils furent rencontrés par Antoine de Schets, seigneur de Grobbendonck, à la tête d'une troupe de royalistes, qui les chargea si vigoureusement qu'ils furent obligés d'abandonner leur butin.

L'archiduc d'Autriche Ernest, gouverneur des Pays-Bas, indigné de l'injure qu'on venait de faire au prince de Liége, son parent et son ami, lui fit offrir des secours pour l'aider à reprendre Hui [1]. Celui-ci espérant que peut-être il parviendrait à ce but par d'autres moyens, adressa des plaintes à Harauguer, lui fit des propositions, des promesses, des offres : il lui fit même présenter 30 ou 40,000 florins. Mais ces tentatives ne servirent qu'à rendre Harauguer plus fier et plus entreprenant, et n'attirèrent à l'évêque que des réponses plus menaçantes.

Ce dernier, voyant donc qu'il ne lui restait d'autre parti que la voie des armes, fit prendre la route de Hui à quelques régimens de milices nouvellement levés, sous les ordres du colonel Evrard d'Ans. Elles arrivèrent sur les trois heures du matin à celle des portes où la petite rivière de Houyoux entre dans la ville. Le capitaine Trouillet, qui avait devancé les autres, alla surprendre la garde endormie, quand une femme, née Maghitton, qui les aperçut, jeta un grand cri. La garde, éveillée au bruit, repousse aisément cette petite troupe. Trouillet y fut tué [2].

Après avoir manqué son coup, le prince n'eut plus d'autre ressource que la voie des négociations, et il envoya aux états-généraux des provinces-unies les seigneurs de

1. Chapeauv., p. 592. Foullon, cap. 10, p. 359 et seq. Bouille, p. 63 et suiv.

2. Bouille le nomme ainsi. Mais je crois qu'il a été trompé par une ressemblance de nom. Foullon cite d'après les manuscrits, outre le capitaine *Trouillet*, *Tollet de Verbois*, capitaine, jeune-homme plein de bravoure, *acri indole magnoque animo juvenis*. C'est celui-là qui fut tué; et c'est ce que dit également Mélart.

Waroux et de Loncin, pour se plaindre de l'entreprise exercée au sein de la paix contre une ville de ses états emportée par surprise et par violence. Les états répondirent que ce n'était qu'une représaille, puisque le prince Ernest de Bavière avait bien cédé aux Espagnols la ville de Rhinberg dans l'électorat de Cologne, et que conséquemment il pouvait bien prêter celle de Hui aux Hollandais, qui s'engageaient à la leur restituer dès qu'ils auraient fait la paix avec les Espagnols.

Mais, répliquèrent les députés, les deux cas sont bien différens. Les Espagnols ont pris, selon les lois de la guerre, une ville appartenant aux Hollandais, leurs ennemis; ils la tenaient donc par droit de conquête. Les Hollandais, au contraire, s'étaient emparés par surprise, en pleine paix, d'une place qui appartenait à un prince ami, ou du moins neutre; c'était donc contre tout principe de justice et toute apparence de droit qu'ils la retenaient.

Ce raisonnement paraissait sans réplique: aussi les états-généraux ne poussèrent pas la discussion plus loin, et l'on voyait bien que leur procédé et leur réponse ne tendaient qu'à gagner du tems.

Le prince sentit cependant qu'il n'y avait plus à balancer, et il sollicita vivement l'archiduc Ernest de lui envoyer promptement le secours qu'il lui avait promis; c'étaient 4000 hommes d'infanterie et 1000 de cavalerie sous les ordres du comte de Fuentes et de Valentin de la Motte de Pardieu.

Dans ces entrefaites, l'archiduc Ernest mourut sur la fin de février. Ce contretems était bien propre sans doute à déconcerter l'évêque, mais il ne changea pas de plan. Il fit partir le colonel La Chapelle à la tête de 500 chevaux et de 3000 fantassins, qui côtoyèrent la Meuse, pendant que les Espagnols traversaient la Hesbaie. Cette opération fut si bien combinée, qu'ils arrivèrent presqu'au même moment aux portes de Hui, les Espagnols à celle de

St.-Germain, les Liégeois à celles de Rioul et de St.-Denis, c'est-à-dire, des deux côtés opposés de la Meuse. Ils enfoncent les portes, appliquent les échelles aux murs et sautent dans la ville.

Harauguer, qui s'attendait à un siége, avait pris de bonnes précautions : il avait fait des retranchemens sur le pont et des coupures dans les rues; mais l'irruption brusque et soudaine des assiégeans, qui effrayèrent d'ailleurs les Hollandais par un grand feu, les déconcerta tellement que dès le premier choc, ils furent mis dans un désordre complet. Il y en eut plus de 150 tués. Les uns regagnèrent le château; les autres, n'en ayant pas eu le tems, se sauvèrent dans la tour de St.-Jean-Baptiste située dans la ville : ils y furent bientôt forcés, et ils obtinrent, au moyen d'une forte rançon, la liberté d'aller rejoindre leurs compagnons au château.

Les vainqueurs, restés ainsi maîtres de la ville, pillent les maisons, brisent ou emportent tout, jusqu'aux fers et aux plombs des fenêtres, et n'y laissent en un mot que les toits et les murs.

La Motte, qui était chargé de l'expédition, commença le siége du château avec les Espagnols le 13 mars. Ce jour-là seulement, on tira 1075 coups de canons, et le siége fut poussé avec tant de vigueur qu'au huitième jour Harauguer demanda à capituler. C'était le 20 mars à midi. Il obtint la liberté de sortir avec armes et bagages, ainsi que sa troupe. Les Liégeois et les Espagnols voulaient cependant les massacrer, criant que c'étaient des brigan dsindignes de vivre; mais La Motte les contint. Il fut stipulé qu'on livrerait aux Liégeois quatre habitans de Hui, soupçonnés d'avoir favorisé l'invasion des Hollandais [1].

1. Mélart et Foullon racontent dans le plus grand détail les événemens de ce siége. Mais cette multiplicité de petits faits me paraît comme une espèce de surcharge plus propre à fatiguer le lecteur qu'à l'intéresser. L'histoire, comme dit un historien moderne, ne doit pas être considérée comme un code d'instruction militaire.

Harauguer, avant de sortir de la ville, mit en liberté le baron de Groesbeck et sa troupe, qui avaient été faits prisonniers, et livra le maïeur Briamont, le bourgmestre Paille et la femme Grevesse. Celui-ci avait trouvé le moyen de s'évader pendant le siége, en gagnant par argent un Espagnol, qui lui ouvrit le passage [1].

Ces trois prisonniers furent conduits à Liége. La malheureuse femme Grevesse avoua qu'elle avait connu tout le complot tramé par son mari, mais qu'elle n'avait pas voulu l'accuser et le perdre. C'était tout son crime. Elle n'en fut pas moins accrochée à une potence sur la grande place de Liége. Le bourgmestre Paille eut la tête tranchée aux pieds des degrés de St.-Lambert. Le maïeur Briamont fut rendu à la liberté.

Dès que les Hollandais eurent évacué le château, le colonel espagnol Verdugo en prit possession à la tête de trois compagnies, et fit répartir les autres dans la ville et les faubourgs, en attendant qu'on eût payé la somme imposée comme contribution militaire. Ce n'est que le 14 mai qu'elle fut complètement acquittée.

Le comte de Fuentes, qui avait succédé dans le gouvernement des Pays-Bas à l'archiduc Ernest, ne voulait remettre la ville et le château de Hui au prince de Liége qu'à des conditions onéreuses et honteuses, dont l'une entr'autres était de mettre dans le château cent hommes sous les ordres d'un commandant espagnol. Le prince, n'ayant pu vaincre l'obstination du comte par justice et par raison,

1. Grevesse se retira à Bréda. Voici le portrait que Mélart en fait à sa manière. *J'ai voulu*, dit-il, *dépeindre et crayonner sa posture et physionomie, l'ayant veu en mon adolescence plusieurs fois, et le regardé pour un homme de mauvaise conséquence et expectation : mais qu'est-ce que l'on devoit attendre de luy de bon, qui avoit esté accusé et convaincu de falcificateur de monoye et de rongeur d'argent, tant qu'il méritoit la corde?... Il estoit homme de haute et gresle stature et corpulence, ayant les yeux noirs et petits, la barbe assez rare de poils, relevée en moustache, la tête longue et mal faite, le nez, sinon camus, au vray plat et recoigné; enfin, en grand et petit volume, un homme qui représentoit plustost la meschanceté que le pourtraict de quelque bonté.*

en triompha par ruse et par présens, de sorte que trois mois après, Fuentes envoya l'ordre aux Espagnols d'abandonner la place aux Liégeois, qui y entrèrent sous le commandement du seigneur de Loen, lieutenant du baron de Groesbeck.

Le prince, jugeant qu'il était politiquement nécessaire de donner un exemple aux autres villes de ses états, ôta aux habitans de Hui leurs principaux priviléges, pour les punir de s'être livrés trop facilement aux Hollandais.

Après la prise de Hui, le calme fut rétabli dans le pays, et le prince en profita pour se rendre à Cologne dans l'intention de faire nommer coadjuteur son neveu Ferdinand, âgé seulement de 11 ans [1].

Depuis plus de cent cinquante ans on suivait, pour les élections, le réglement de Heinsberg. Mais les plus sages institutions se corrompent avec le temps. Ernest, s'étant convaincu par expérience qu'on employait ouvertement, pour gagner et corrompre les commissaires, l'intrigue et la cabale, l'argent et les festins (c'est à cet égard l'histoire de tous les temps et de tous les pays) crut remédier à ce mal en introduisant une réforme dans le mode des élections. Il ordonna qu'on tirerait au sort trois personnes de chaque métier, ce qui faisait quatre-vingt-seize, dans lesquels on en prenait trente-deux au sort, et c'étaient ces trente-deux qui choisissaient les deux bourgmestres. Ceux que le sort ne désignait pas pour remplir les fonctions d'électeur, étaient de droit jûrés ou conseillers. Ce nouveau réglement, qui fut publié en 1603, avec les formes prescrites par la constitution, ne fit qu'augmenter le mal, au point que l'empereur dut y interposer son autorité : il envoya même vers l'an 1610 des députés chargés de mettre un terme aux abus et aux intrigues, et il ne trouva enfin d'autre moyen de ra-

1. Les années suivantes présentent encore tant de faits peu intéressans, que je n'aurais fait que surcharger l'histoire de détails fastidieux, si je m'y étais arrêté.

mener l'ordre qu'en rétablissant le réglement de Heinsberg avec des modifications. Il publia donc en 1612 un diplôme que le peuple liégeois respecta si peu, qu'en 1614, on suivit dans les élections la forme prescrite par l'évêque Ernest. Les bourgmestres n'en devinrent que plus exigeans et plus entreprenans.

Dans ces entrefaites, Ernest mourut en 1612, âgé de 62 ans, laissant le siége à son neveu Ferdinand de Bavière, fils de Guillaume, duc des deux Bavières, comte palatin du Rhin.

CHAPITRE VI.

FERDINAND DE BAVIÈRE, 90e. évêque : il fait son entrée à Liége.— Mandement de l'empereur Mathias qui rétablit le réglement de Heinsberg. — Manifeste de Ferdinand : ses plaintes contre le magistrat et la bourgeoisie. Recès de l'empereur : le conseil y forme opposition. Remontrances des bourgmestres au chapitre : réponse du chapitre. — Excès des troupes allemandes dans le pays de Liége. Députation à Vienne : résolutions de l'empereur sur les remontrances des bourgmestres. Lettres de l'empereur à l'évêque. Le comte de Berg entre dans la banlieu et les faubourgs de Liége. Enlèvement du grand-prévôt. — Troubles au sujet des élections. Nomination de Guillaume de Beeckman et de Mathieu de La Haye. Nouvelle élection : Guillaume de Beeckman et Sébastien La Ruelle. Mort de Beeckman : jugement sur ce magistrat. — Le pays de Liége est désolé par les Hollandais : lettres du roi de France à ce sujet.— L'évêque vient à Hui, puis à Liége. Amnistie : réglement du prince touchant les élections. — Réglement militaire : protestation du conseil contre ce réglement. Les *Chiroux* et les *Grignoux*. — Manifeste du prince par lequel l'évêque d'Osnabruck est chargé de se rendre à Liége : réponse de la cité à ce mandement. Le pays de Liége est livré aux vexations des Impériaux et des Espagnols, des Français et des Hollandais. — Jean de Werth à la tête des Croates. — Tongres surpris par les Impériaux : Bilsen brûlé. — Les Liégeois donnent la chasse aux Croates. — Troubles à Liége excités par les *Chiroux*. — Lettres du chapitre et du clergé au pape Urbain VIII : réponse de celui-ci. — Mission du marquis de Lède et du comte de Nassau. — L'abbé de Mouzon ; ses intrigues. Conjuration contre le bourgmestre La Ruelle : il est assassiné dans un banquet chez le comte de Warfusée : celui-ci est déchiré par le peuple : Fléron et Marchant sont massacrés. La populace se porte au couvent des carmes et au collége des jésuites : le recteur est poignardé. La veuve de La Ruelle obtient une pension. — Lettre du cardinal-

infant, gouverneur général des Pays-Bas, au magistrat de Liége: lettre de l'abbé de Mouzon. — Les métiers érigent une statue au Bourgmestre Beeckman. — Bourgeois arrêtés, exécutés, proscrits. — Négociation du comte de Rochefort. — Les Espagnols s'emparent de Fosse, Thuin, Châtelet et Couvin. Le prince lui-même porte la guerre dans ses états. Manifeste du conseil de la cité. Lettre du roi de France au magistrat, au conseil, et à l'évêque. — L'évêque vient à St.-Trond. Congrès dans cette ville. Les Lorrains ravagent le pays. — Violence faite au Chapitre. — Paix de Tongres. Le prince vient à Liége — Les lettres de l'abbé de Mouzon sont interceptées : ses plaintes à la bourgeoisie de Liége. Mécontentement duministre de France.

Ferdinand prit possession de son siége le 16 mars 1612, et fit son entrée à Liége le 17 janvier 1613, escorté du plus brillant cortége. Sa réception fut une des plus magnifiques qu'on eût vues. Il fit quelques jours après, suivant l'usage, la visite des bonnes villes du pays, où il fut reçu avec les marques d'honneur les plus éclatantes et les signes d'allégresse les plus touchans.

L'empereur Mathias avait convoqué une diète à Ratisbonne, dont l'ouverture se fit le 26 juin. L'évêque profita si adroitement de cette circonstance pour manier l'esprit de l'empereur, qu'il parvint à en obtenir un diplôme portant l'abolition du réglement de 1603 et le rétablissement de celui de Heinsberg avec quelques modifications, qui, selon les expressions de l'acte, tendaient à *réprimer l'ambition de ceux qui étaient accoutumés de gagner par leurs intrigues les suffrages des trente-deux hommes désignés la veille de St. Jacques*; et pour assurer la ponctuelle observation de ces dispositious, il ordonna qu'on députerait la veille de St.-Jacques trois personnes distinguées par leur rang et leur mérite personnel, une de la part de l'évêque, une de celle du chapitre primaire, et une de celle du conseil de la cité, *lesquelles assisteraient comme témoins et arbitres au sort*

à l'élection et à la nomination des trente-deux hommes, et auraient droit et pouvoir de décider le différend et d'admettre ou rejeter le nommé selon leur volonté. Ce diplôme porte la date du 8 octobre 1613. Il indisposa tous les esprits, et fut si peu respecté qu'en 1614 on s'obstina à suivre dans les élections les formes prescrites par le réglement de 1603.

Ferdinand publia un manifeste pour justifier ses intentions et sa conduite; et étant revenu à Liége après la clôture de la diète de Ratisbonne, il assembla les états pour proposer l'établissement d'un impôt de cinq sous sur chaque fenêtre. Cette proposition fut rejetée; mais elle n'avait pas moins causé une émeute dans le peuple, et le prince crut que le moyen de l'apaiser était de faire tomber quelques têtes. Ce n'était pas là sans doute le moyen de gagner les cœurs: aussi le mécontentement fut général, et la mésintelligence ne tarda pas à éclater. Le prince rédigea un ample mémoire en forme de plainte contre le magistrat et la bourgeoisie, sur les abus qu'il prétendait avoir rencontrés dans l'administration de la police et de la justice, et il l'envoya à la chambre impériale de Spire. Ce mémoire contenait cinquante-huit griefs, qu'on appelle les *cinquante-huit articles*, célèbres dans l'histoire du pays. Le prince accusait entr'autres les bourgmestresd'avoir étendu leurs franchises une lieue plus avant que leurs limites ordinaires; d'usurper les droits d'exil, d'emprisonnement, de bannissement, non-seulement à l'égard des bourgeois, mais aussi des étrangers, sans excepter même les officiers du prince; de s'attribuer le pouvoir de publier les ordonnances sous des peines comminatoires; de borner l'autorité suprême non-seulement en empêchant la publication des mandemens du prince, mais même en les cassant et en les annulant; d'avoir créé des capitaines et fait prendre les armes aux bourgeois sans l'aveu ni le consentement du prince; d'avoir envoyé de leur propre mouvement des députations dans les cours étrangères; d'avoir empêché ses sujets, qui avaient pris les armes au

son de la cloche pour son service, d'exécuter ses ordres. en les obligeant de se retirer; d'avoir convoqué les députés des bonnes villes, sans l'intervention de l'autorité du prince; d'avoir employé dans leurs lettres-patentes les termes de *notre cité*, comme s'ils en étaient les seigneurs et maîtres, à l'exclusion du prince; d'avoir arraché de ses prisons les coupables qui y étaient détenus par son autorité.

Tels sont les principaux griefs allégués par le prince. Tous les autres se rapportent à ceux-ci plus ou moins directement.

La chambre impériale, selon sa coutume, y pensa longtems avant de prononcer; car ce ne fut qu'en 1628 qu'après un long travail, elle donna enfin le jour à un rescrit, au nom de l'empereur Ferdinand II, relatif à ces plaintes et conçu en autant d'articles que le mémoire en contenait. Ce rescrit accordait deux mois aux bourgmestres pour présenter leurs exceptions contre les griefs du prince, en leur enjoignant préalablement de se conformer promptement, pour l'élection magistrale, au diplôme de l'empereur Mathias de l'an 1613, comme déjà l'empereur Ferdinand leur en avait signifié l'ordre en 1626 et 1627. Le conseil avait été assez disposé à obéir; mais les métiers s'obstinèrent à vouloir suivre l'ordonnance de 1603. C'est ce qui amena tous les événemens malheureux qui désolèrent la ville de Liége sous le règne agité de Ferdinand.

La sentence de la chambre impériale, qui accordait au prince presque tous les articles de son mémoire, fut signifiée au magistrat et au conseil, qui en firent part au peuple. Le conseil y forma une opposition dans toutes les formes, fondée sur ce qu'elle paraissait dans tous ses points saper les droits et les priviléges de la cité; et les bourgmestres Merlemont et Rausin, accompagnés du grand greffier et de six conseillers de la cité, allèrent faire part, au nom du conseil, de cette opposition, ajoutant que quant à eux personnellement et au conseil, ils étaient toujours disposés à

obéir; mais qu'ayant communiqué cette sentence aux trente-deux métiers, ceux-ci en avaient été si choqués, qu'à l'instant même ils avaient révoqué le consentement qu'ils avaient précédemment donné à la déclaration de soumission qui leur avait été demandée par les mandemens de l'empereur; que voyant combien les esprits étaient échauffés, et désirant de prévenir les suites fâcheuses que ces funestes dispositions pourraient entraîner, ils venaient prier le chapitre d'interposer sa médiation entre la nation et le prince, et d'employer son autorité et ses bons offices pour prévenir les troubles dont l'état était menacé. Le chapitre commença à leur répondre d'une manière assez vague, les assurant en termes généraux *que l'intention du prince n'avait jamais été de porter atteinte aux priviléges et aux franchises de la cité; qu'on ne pouvait donc que les exhorter à rendre à l'empereur et au prince l'obéissance qui leur était due*, et il ajouta, en prenant un ton plus haut, *que s'ils ne le faisaient pas, ils s'exposeraient à encourir leur indignation, qui pourrait provoquer l'anéantissement total de leurs libertés; au lieu que par leur soumission ils pourraient obtenir non-seulement qu'on les confirmât, mais qu'on les augmentât; que, du reste, le chapitre serait toujours disposé à soutenir leurs droits et à se prêter à leurs désirs, dès qu'ils n'excéderaient pas les bornes d'une juste prétention.*

Cette réponse ne satisfit pas les bourgmestres : ils ne virent dans ces phrases entortillées, qu'un langage qui déguisait la menace sous la forme de l'exhortation ; qu'un de ces échappatoires familiers aux hommes puissans, qui, pour ne pas s'engager trop avant, se tirent d'embarras par des défaites qui ne compromettent pas leur crédit et ne lient pas leur volonté.

Dans le fait, ils avaient d'autant plus de sujet de s'en défier, que dès que le conseil eût formé son opposition, les partisans du prince amenèrent sur le pays de Liége, sous prétexte d'empêcher les incursions des militaires

étrangers, une multitude de gens de guerre, qui y firent un séjour de sept mois, pendant lequel ils exercèrent d'affreux brigandages, exigèrent d'énormes contributions en denrées et en nature, outre une somme de trente mille écus par mois, et ce ne fut qu'au moyen d'une somme extraordinaire que le prince consentit à retirer ces troupes pour quelque tems.

Cette conduite offrait un contraste trop choquant avec les belles paroles du chapitre, pour qu'on eût aucune confiance aux bonnes intentions qu'on lui prêtait; et en effet, pendant que le chapitre assurait à la nation que le prince ne voulait pas attenter à la liberté du pays, il le faisait ravager; il le ruinait.

Dans cette perplexité, le conseil prit le parti d'envoyer de sa part le bourgmestre Rausin et l'avocat Prié à Vienne pour adresser directement leurs remontrances à l'empereur. Ces députés en obtinrent une résolution favorable, sous la date du 13 avril 1629, qui fut communiquée au conseil du prince; et comme ses ministres en détournèrent le sens par des interprétations sinistres (était-ce sans raison qu'on s'était défié du chapitre?), la cité manifesta la crainte qu'elle avait conçue que l'évêque au moyen d'une de ces interprétations, ne se prévalût du décret du 23 avril, pour ordonner une exécution militaire contre la ville. Mais l'empereur, par une résolution du 17 mai, expliqua ses véritables intentions, et déclara positivement *qu'il n'entendait pas* (et c'est cependant ce que les ministres avaient voulu faire entendre) *autoriser des exécutions militaires; qu'il faisait défense à l'évêque de rien attenter à main armée pour ce sujet ou tout autre; étant prêt, en cas qu'il y eût peut-être lieu de douter du vrai sens de son décret, de le déclarer selon le droit et l'équité;* et il ajoute (ce qui paraît prouver qu'intérieurement il ne regardait pas la cause de la nation comme la plus mauvaise) *qu'il laisse à considérer à la cité s'il ne conviendrait pas mieux aux parties de soumettre la décision*

de leur différend au jugement impérial, que de l'attendre de la chambre de Spire, où les procédures sont, pour ainsi dire, éternelles, et causent, outre une perte considérable de tems, des dépenses immenses et des frais journaliers, qui sont inséparables de la prolixité de telles procédures.

Il adressa une lettre dans le même sens à l'évêque. Le ton et les expressions mêmes de cette lettre font assez entendre qu'il n'approuvait pas sa conduite. *Se confiant*, dit-il, *dans l'intégrité de Ferdinand, il croyait bien que ce prince n'avait envoyé ces troupes dans les terres de Liége que pour le bien du pays et dans la seule vue d'empêcher les incursions des soldats étrangers, et non pour autre cause :* et pourquoi l'empereur le croyait-il ainsi? parce que *c'était ainsi que le prince le lui avait exposé dans sa supplique.* L'empereur, par décence, ne voulait pas paraître douter de la sincérité du prince. Si, en effet, il eût eu l'air de la suspecter, il aurait dû lui tenir un différent langage, et c'est ce que, pour l'honneur de l'évêque, il ne pouvait ni ne devait faire. Mais il ne lui dit pas moins (et l'on conçoit assez le sens de ces expressions, quand on les pèse attentivement, et que l'on considère surtout que c'est ici un style diplomatique), que *voulant ôter dans cette affaire toute suspension sinistre et toute inquiétude, il lui défend par son autorité impériale et en vertu de son office de juge suprême, d'entreprendre aucune exécution réelle contre la cité de Liége, et d'attenter rien par voie de fait soit par une interprétation sinistre ou mal-entendue du décret impérial, ou pour toute autre occasion qu'il pourrait prétexter.* Ces expressions ne prouvent-elles pas assez qu'en défendant au prince de faire ce qu'il avait déjà fait, il désapprouvait implicitement sa conduite antérieure ? et celles qui suivent prouvent encore plus clairement combien il se défiait des ministres de l'évêque. *S'il se présente*, dit-il, *à l'une ou l'autre des parties un sens douteux dans notre décret, elles laisseront, comme le droit et la raison le demandent de nous, l'interprétation et le dénouement à notre jugement impérial.*

Mais tandis que les Liégeois employaient tous leurs efforts pours e garantir des incursions militaires, le comte Henri de Bergue, officier au service d'Espagne, parut inopinément au faubourg de Liége sur la fin d'octobre. Le chapitre s'assembla, et le grand-prévôt, qui était Arnould de Bocholt, fut envoyé près de ce général pour avoir une explication à ce sujet et convenir des moyens les plus prompts et les plus propres à délivrer le pays de ces vexations qu'on exerçait au mépris de la justice et de la *neutralité*. Il ne put toutefois obtenir qu'un point; c'est que les troupes n'approcheraient pas plus près de la ville. Le prévôt vint en faire son rapport dans ce sens au chapitre; et dans ce moment-là même, on vint annoncer que les gens du comte se logeaient dans la banlieue et les faubourgs. Le peuple (c'est toujours son premier mouvement) accusa l'évêque et le prévôt de trahison et de connivence avec le comte. Ce bruit se répandit, s'accrédita; la populace s'ameuta, s'arma, entra par force dans le lieu des séances du chapitre, et sans respect pour la présence des chanoines et des bourgmestres, le prévôt fut arraché de la salle et traîné à l'hôtel de ville au milieu des cris d'une multitude déchaînée. Les bourgmestres, accompagnés des principaux officiers, le grand doyen, suivi des chanoines, et le nonce Caraffa, s'y rendirent, et obtinrent, après de longs débats, qu'il fût conduit chez le nonce : il y resta pendant quelques jours pour laisser au peuple le tems de revenir de son injuste prévention. On parvint enfin à le désabuser, et le prévôt fut remis en liberté.

Qui sait cependant si le prévôt, gagné par l'évêque, ne s'était pas entendu avec le comte de Bergue? Il serait téméraire sans doute de l'en accuser; car il n'en existe pas de preuve. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que Zorne, secrétaire de l'évêque, avait eu des intelligences secrètes avec cet officier, et la preuve en est dans les lettres qui furent interceptées dans ce tems, par lesquelles il désignait aux

soldats allemands les bons logemens qu'ils pourraient occuper dans les environs de Liége, et particulièrement la maison de Curtius, située près de Chiévremont. La preuve en est dans les lettres de ce même Zorne, que le seigneur de Lannoy de la Moterie, gouverneur de Maestricht, voulant se justifier des fréquentes courses que les soldats de sa garnison faisaient dans la Hesbaie, renvoya à Liége, et par lesquelles Zorne leur suggérait d'aller faire le dégât dans ce canton. Ces lettres furent lues en plein conseil. Le peuple se souleva; mais les bourgmestres parvinrent à calmer cette effervescence, qui, du moins, avait cette fois une cause réelle.

Le tems de l'élection magistrale approchait. L'évêque fit connaître aux bourgmestres et au conseil que sa volonté était qu'elle se fît conformément au rescrit impérial de 1613. On se prêta à ses intentions, et le sort tomba sur Raes de Chockier et Michel de Sélys. Une heure après qu'ils eurent été proclamés, *les bourgeois* forcèrent les métiers à procéder à une nouvelle élection, en suivant le réglement d'Ernest de 1603, et ils choisirent Guillaume de Beeckman, seigneur du Vieux Sart, et Mathieu de la Haye, dit Sani. Ce choix fut très désagréable à Ferdinand. Beeckman se défendit obstinément d'accepter cette charge, et ce ne fut que sur les pressantes instances que lui firent, au nom du bien public, le grand-prévôt et le grand-doyen, Arnould de Wachtendonck, de l'accepter, au moins comme administrateur, qu'il se décida de prendre les clefs magistrales, qui étaient la marque du pouvoir des bourgmestres. Etait-ce, de la part de Beeckman, un jeu hypocrite, comme on l'a quelquefois vu dans de semblables occasions, pour mieux dissimuler ses intentions? C'est ce qu'il serait bien difficile de démêler; car si l'on s'en rapporte aux manuscrits contemporains, on rencontre des contradictions qui jettent une grande incertitude sur le véritable caractère et les vraies intentions de ce citoyen. Le prince lui fit intimer l'ordre de

rendre les clefs. Il y opposa d'abord une certaine résistance, parce qu'il comptait sur l'appui du prévôt, du doyen et d'un grand nombre de seigneurs et de notables qui le soutenaient et l'encourageaient. Selon quelques manuscrits, dont Bouille s'appuie, soit que Beeckman fût naturellement et sincèrement porté à refuser cette place, soit qu'il s'aperçût que la protection de ceux qui se disaient ses amis, fût trop faible, ou leur amitié peu sincère, il se soumit à l'ordre du prince. Suivant un autre manuscrit [1], il s'y refusa, en s'écriant *qu'il crèverait plutôt* [2].

L'empereur, pour prévenir les troubles et les désordres que pourraient amener les élections de l'année suivante, 1630, députa spécialement le seigneur de Scillick pour les présider. Elles se firent suivant les formes ordonnées par le rescrit impérial de 1613, et les Liégeois, dit Loyens [3], se prêtant enfin aux désirs de sa majesté impériale, choisirent le même Guillaume Beeckman avec Sébastien La Ruelle, l'un des membres du conseil ordinaire. Tous les historiens, et surtout les manuscrits contemporains, ne sont pas d'accord sur cette intention que Loyens suppose à l'empereur. Serait-il cependant impossible que ce monarque, qui déjà, comme on l'a vu par ses lettres, n'approuvait pas intérieurement les violences de l'évêque (dont la conduite en effet paraissait tendre au despotisme) eût voulu faire nommer un homme qui eût assez de crédit et de fermeté pour opposer une barrière aux entreprises de Ferdinand ?

L'un des manuscrits [4], à la vérité, atteste le contraire, et l'autre [5] paraît confirmer celui-ci : il porte que *Beeckman fut continué contre tous droits et coutumes*. C'était en effet

1. Manuscrit appartenant à M. le baron de Villenfagne.

2. Cette expression déroge sans doute à la dignité de l'histoire. Mais elle est ainsi rapportée par l'auteur de ce manuscrit, témoin oculaire du fait.

3. Rec. héraldique, p. 389.

4. Manuscrit appartenant à M. le baron de Rosen.

5. Manuscrit appartenant à M. le baron de Villenfagne.

violer les lois du pays de nommer deux années de suite la même personne à cette dignité [1]. Peut-on bien dire ici cependant que Beeckman ait été continué? Il avait été élu l'année précédente; mais il n'avait accepté la charge de bourgmestre que comme administrateur, et il avait d'ailleurs remis peu de tems après les clefs au prince, qui les lui avait redemandées, considérant sans doute cette élection comme illégale. Or, si elle l'était pour l'un, elle devait l'être pour l'autre. Elle devait donc être regardée comme non avenue; et dans ce sens, Beeckman n'était pas continué dans sa charge; il y était nommé, comme si c'eût été la première fois.

Le premier manuscrit représente Beeckman comme un esprit inquiet, tracassier, ambitieux. Ce fut en vain que le commissaire impérial tâcha de faire observer le rescrit de Mathias. Les menées de Beeckman y mirent obstacle, dit le second manuscrit: il se fit élire par les factieux dont il dirigeait les mouvemens; et les métiers lui associèrent Sébastien La Ruelle, *avocat, nourri à son école pendant sept à huit ans* [2]. Un manuscrit intitulé *Catalogue* des bourgmestres de Liége [3] porte que, quoique le commissaire de l'empereur eût ordonné de ne procéder aux élections que par commissaires, comme le portait le rescrit de 1613, et non par métier, comme le prescrivait le réglement de 1603, Guillaume Beeckman s'est fait proclamer par force d'armes avec La Ruelle, avocat. Le premier manuscrit est conforme à celui-ci. Il porte en effet que Beeckman fut élu *plutôt par force*, que par le libre consentement des électeurs; *il s'était, le jour précédent*, *saisi des portes de Liége*, *en s'emparant de la maison de ville*, *où il avait placé plus de cent hommes*. Ferdinand ne voulut point le reconnaître pour

1. C'est ainsi que s'exprime M. de Villenfagne, tome 2 de ses *Recherches*, p. 89.

2. Ce sont les expressions d'un écrivain du tems.

3. Ce manuscrit appartient à M. de Villenfagne. Il en transcrit le passage dont je m'appuie ici, à la page 243 du tome 2 de ses *Recherches*, n. VI.

bourgmestre ; mais La Ruelle prit la résolution *de se maintenir à main armée*, et il s'y maintint en effet, *secondé des séditieux et de la lie du peuple*.

La mort surprit Beeckman le 29 janvier de cette même année, et Henri de Rivière, comte de Heere, le remplaça le 2 mars. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné. Sa mort qui suivit de si près son élection, aura sans doute donné lieu à cette opinion, qui cependant n'étant appuyée d'aucune autre preuve que cette circonstance fortuite, ne doit pas être adoptée légèrement. C'est assez l'ordinaire que lorsqu'un personnage qui a joué un rôle remarquable sur la scène du monde, est enlevé subitement, on attribue sa mort à une cause violente.

Un de ces manuscrits, le premier cité, en représentant Beeckman comme un grand politique, très-réservé, très-emmiellé dans ses discours (c'est bien là en effet le caractère du politique), en fait du reste un portrait très-désavantageux. Mais il faut observer ici que si, par rapport aux faits pris matériellement, on doit généralement ajouter foi aux contemporains, il faut d'un autre côté, s'en défier par rapport aux hommes. C'est souvent, dans les tems de révolution surtout, comme ici, la haine, la prévention, l'esprit de parti qui dirige, ou plutôt qui égare et qui envenime la plume des écrivains: entraînés par ces passions, ils dénaturent les faits et calomnient les hommes en leur prêtant des intentions qui peut-être ne sont jamais entrées dans leur esprit.

Si Beeckman n'existait plus, son esprit vivait toujours dans la personne de son collègue La Ruelle, et tous ses partisans se rangèrent sous sa bannière.

Ce n'était pas assez que le malheureux pays de Liége fût ainsi déchiré par les troubles civils, il fallait encore qu'il fût désolé par les étrangers. Les Hollandais, qui s'étaient joints au comte de Bergue, dévastaient le pays comme de concert. Le roi de France, touché des maux dont cette province était injustement affligée, écrivit à l'infante Isa-

belle et aux états-généraux pour les prier de retirer leurs troupes et de ne plus troubler le repos des Liégeois ses bons voisins et anciens amis, et il fit connaître à ces deux puissances par ses ambassadeurs à Bruxelles et à La Haye que les excès commis par leurs troupes étaient non-seulement contraires à la justice et à la raison, mais directement attentatoires à la *neutralité* acquise au pays de Liége par les traités conclus entre les couronnes de France et d'Espagne [1].

L'évêque reparut dans le pays au commencement de février 1631; mais il ne vint qu'à Hui, où il convoqua même les états du pays. Les bourgmestres et le conseil protestèrent contre cette convocation comme étant inconstitutionnelle, puisque c'était dans la capitale qu'était fixé le siége des états, et ils conjurèrent le prince de se rendre à Liége. Le nonce, le grand-doyen, les seigneurs les plus distingués, interposèrent leurs bons offices à cet effet, et ils parvinrent enfin à vaincre sa résistance : il revint donc à Liége, où il fut reçu au bruit du canon et aux acclamations du peuple.

Sa présence y ramena momentanément la paix. Il accorda une amnistie générale [2]; et dans l'espoir de mettre enfin un terme aux troubles civils, il publia, le 20 juin 1631, un réglement [3] qui rétablit et confirma celui de son prédécesseur de 1603. La forme de l'élection magistrale, prescrite par le diplôme de l'empereur Mathias, qui avait causé tant d'altercations, fut donc abandonnée. Ce nouveau réglement qui fut rédigé et publié de l'avis du doyen et du chapitre de la cathédrale, et de l'aveu des bourgmestres, jurés, conseil, et généralité des trente-deux métiers, exige que, pour être électeur, on soit âgé de 22 ans accomplis, ou qu'on soit marié ou gradué; que les

1. Qu'on se rappelle tout ce qui a déjà été dit sur cette *neutralité*.

2. Cette amnistie porte la date du 7 avril 1631.

3. Ce réglement est daté de Bonn, où Ferdinand avait été obligé de retourner pour les affaires d'Allemagne.

trente-deux et les jurés soient également mariés ou gradués; que les bourgmestres soient âgés de 35 ans au moins. Ce réglement ne pouvait être changé que du consentement de ceux qui y avaient donné leur aveu, c'est-à-dire, des bourgmestres, jurés, conseil et généralité des trente-deux métiers, qui représentaient le peuple.

Il restait un point très-important et très-difficile à régler; c'étaient les affaires militaires. Le prince publia donc un réglement à ce sujet. C'était bien plutôt une ordonnance; car elle était émanée de la seule autorité du prince, qui déclare que *telle est son expresse et sérieuse intention et volonté*. Cette ordonnance portait *que tous les hommes, de 18 à 59 ans exclusivement, seraient, sans exception, enrôlés dans un livre ou registre, et tenus de porter telles armes que les officiers du prince trouveraient convenir; que sur la réquisition des officiers, les bourgmestres seraient obligés de commander les bourgeois, et de faire marcher la banlieue comme supplément; que lorsque le prince donnerait l'ordre de prendre les armes, cet ordre s'adresseraient aux officiers de chaque quartier; que les gentilshommes, les commanderies, abbayes, monastères et couvens, feraient marcher leurs valets; le chapitre et les collégiales, leurs sujets ou suppôts; que pendant tout le tems où les surséans seraient en expédition militaire, aucun exécuteur de jugement émané des tribunaux écclésiastiques ou séculiers, ne pourrait faire aucun exploit sur les quartiers commandés; qu'aucun tribunal ordinaire, ecclésiastique ou séculier, pas même celui des vingt-deux, ne pourrait connaître des excès commis dans les expéditions militaires; mais que les informations à faire et les châtimens à infliger, appartiendraient au prince, aux colonels, capitaines et officiers.*

Le prince déclare *que cette ordonnance ne pourra préjudicier aux priviléges, libertés et juridictions du pays, des vassaux ou sujets, et qu'au contraire ils sont maintenus et préservés par cette ordonnance même.* Cet article (c'est le 1er) n'a-t-il pas tout l'air d'une vraie dérision? Après les avoir

anéantis à peu-près en détail par toutes les dispositions de son ordonnance, il déclare qu'il les maintient! car enfin, toute la teneur de cet édit n'est-elle pas une infraction formelle et directe aux priviléges les plus sacrés de la nation? Le conseil de la cité ne le comprit que trop : aussi protesta-t-il dans les formes contre cette ordonnance, et surtout contre l'article 12, qui, en ôtant au tribunal des vingt-deux la connaissance des délits militaires, portait un coup funeste à l'autorité de ce respectable tribunal, que les Liégeois regardaient avec raison comme le gardien de la constitution du pays et le protecteur de la liberté des citoyens. Or le conseil sentait que si le prince se croyait en droit de violer la constitution dans un de ses points, il n'y avait plus de raison, si on ne l'arrêtait pas, pour que démolissant l'édifice constitutionnel pierre par pierre, il ne le sapât enfin par les fondemens. Le conseil protesta donc ; mais cette protestation eut le sort de tant d'autres réclamations. On protesta, et l'ordonnance ne fut pas moins exécutée.

Les partis étaient toujours plus acharnés. Il s'en forma deux, connus sont les noms bizarres de *Chiroux* et de *Grignoux*, qui partagaient la ville entre ces deux factions. On comptait dans la première, dit un auteur de ce tems [1], tous les habitans instruits, les nobles, les patriciens et les magistrats ou fonctionnaires supérieurs : l'autre n'était guère composée que des hommes du peuple; mais elle l'emportait par le nombre. On varie sur l'origine de ces dénominations; mais on ne diffère point sur le sens de ces deux mots populaires : ce n'est que sur quelques circonstances que tombent les variations. Le nom de *Chiroux* vient d'une mode qu'avaient rapportée de Paris quelques Liégeois arrivés récemment de cette grande ville : ils se plaisaient à se parer de bas blancs et de culottes qui leur tombaient sur les mollets, comme

1. *Adolphi Brachelii historiarum nostri temporis*, etc., impr. en 1659, p. 317 et suiv.

les petits-maîtres parisiens. Dans ce costume, ils ressemblaient assez à une espèce d'hirondelles à queue blanche, ayant leurs petites jambes couvertes de plumes jusqu'aux ongles, et qu'on appelle vulgairement *chiroux* à Liége. Un jour de fête solennelle, ils se rassemblèrent dans l'église de St.-Lambert, où se trouvait une foule de monde. La chaussure de ces jeunes Liégeois frappa les spectateurs, qui en rirent : un plaisant les appela des *chiroux*, et voilà que le mot de *chiroux*, répété de bouche en bouche, retentit dans toute l'église. Ils ripostèrent par un autre mot liégeois, *grignoux*, qui signifie grognard, mécontent [1]; et ces sobriquets restèrent. Les Grignoux, dit Loyens [2], étaient pour les Français, et les Chiroux pour les Espagnols. Cette distinction n'est pas exacte par rapport aux derniers, qui ne voulaient pas plus de la domination espagnole, que de la française : ils ne voulaient que vivre sous leurs anciennes lois. Il serait peut-être plus exact de dire que les Chiroux étaient pour le prince, et les Grignoux pour le peuple.

Ces deux factions, au reste, se livrèrent aux plus grands excès. Le sang coula souvent dans Liége, et le renouvel-

1. C'est ainsi que M. de Villenfagne explique la chose, *Recherches*, tom. 2, p. 99. Bouille, tome 3, p. 195, donne la même explication sur le sens du mot de *Chiroux*; mais il en rapporte l'origine à une autre circonstance, qu'il raconte ainsi : « Un nommé Simonet, l'un des quatre conseillers de la cité, » ayant été condamné par sentence des juges à avoir la tête tranchée sur un » échaffaud; quelques jeunes avocats, procureurs et clercs se rendirent en armes » sur la place du marché, à dessein d'empêcher qu'on ne sauvât le coupable; » une troupe de bourgeois qui occupoient une partie de la même place, ayant » apperçû cette bande de candidats, les appelèrent *Chiroux* par allusion aux » hirondelles à cul blanc, qu'on nommoit ainsi, et qui sont couvertes de plumes » jusqu'aux ongles; elles voltigeoient autour d'eux qui portoient des bas blancs » et chausses à la française, qui leur tomboient sur le mollet des jambes : » ceux-ci, en revanche, les appelèrent *Grignoux*, voulant dire, selon quelques- » uns, grognarts ou malcontens, de ce qu'on avait tout récemment décapité un » de leurs affidés : selon d'autres, ce nom leur fut donné, parce qu'ils se plai- » soient dans les émotions populaires, et ne faisoient que rire des malheurs » communs. »

2. Recueil hérald. des bourgm. de Liége, pag. 394.

lement des élections ramenait toujours des scènes meurtrières. Le mal était porté à un tel point, qu'en 1636, Ferdinand ne crut pas prudent d'assembler les états du pays à Liége, selon la coutume, et il les convoqua à Hui. Mais les bourgmestres de Liége ne voulurent pas y assister, et ils tâchèrent d'engager les députés des petites villes à ne pas s'y rendre. C'est ce qui obligea Ferdinand à publier un manifeste dans lequel il déclare que comme les affaires de l'empire ne lui permettaient pas de se rendre en personne à Liége, il a chargé l'évêque d'Osnabruck de s'y transporter, afin d'y prendre les mesures les plus convenables pour rétablir son autorité et ramener l'ordre dans Liége, et il exhorte les Liégeois à respecter cet évêque et à lui obéir comme à lui-même, protestant devant Dieu et devant les hommes que les maux qui pourront affliger le pays, ne devront être imputés qu'à ceux qui les auront causés par leur désobéissance [1].

Dans ce manifeste, conçu en termes très-véhémens, on accuse les Liégeois de sédition, de rebellion, de voies de fait, d'abus ou d'usurpation de pouvoir, de dilapidation de deniers, de bannissement de ministres, de pillages de leurs maisons, tellement, dit le prince, que la ville de Liége ressemble *à un bois plein de voleurs*, et que le but des menées des factieux, *semblables à des chevaux échappés*, est *de s'émanciper et de se soustraire à l'empire*. Ce n'est pas là, on ne peut le dissimuler, le langage qui convient à la dignité d'un prince, qui ne cherchant et ne voulant que la justice, ne doit apporter dans les affaires qu'un ton calme et une ame impassible.

Il ne paraît pas cependant que l'évêque d'Osnabruck se soit rendu à Liége : il aura craint sans doute, n'ayant pas des forces assez imposantes pour se faire respecter, d'être exposé aux insultes du parti opposé à l'évêque.

1. Ce manifeste, qui porte la date du 27 mars 1636, est inséré dans le tome 3 de l'histoire de Bouille, p. 211.

Le bourgmestre La Ruelle, en qualité de syndic de la cité, fut chargé de répondre à ce manifeste par un écrit en forme d'appel, qui fut envoyé à la chambre impériale de Spire le 19 avril 1636 [1]. Cette réponse est tout-à-la-fois une justification et une récrimination. C'est même par là qu'elle commence. Après avoir dit simplement *qu'on reconnaît le zèle que Son Altesse a toujours témoigné pour le bien du pays*, on ajoute *que si ce zèle n'a pas toujours produit les effets qu'on pouvait en attendre*, *ce n'est que par les obstacles qu'y ont apportés ses ministres, qui n'ont eu d'autre but, sous l'appui emprunté de Son Altesse, que de troubler l'état, de renverser les lois et le pacte fondamental, et qui, pour mieux colorer leurs desseins, ont forgé qu'il y avait eu dans cette ville des trahisons et des conspirations, pour attirer sur les Liégeois la malveillance des états voisins; qui ont fait venir deux régimens allemands, dont les excès et les désordres ont désolé le pays; qui ont autorisé les exactions et les exécutions militaires, l'enlèvement des habitans traînés dans les garnisons par les soldats*. Or comme le prince avait dit que les factieux avaient *contreminé* (c'est l'expression du manifeste) ses bonnes et salutaires intentions, on ne le nie pas; mais on s'explique, et l'on dit que si l'on a employé la contremine, ce n'a été que pour empêcher que les ministres ne réussissent dans *leurs mauvais desseins*; et c'est après cela, qu'on entreprend la justification détaillée de tous les griefs dont le manifeste charge les Liégeois. Comment la ville de Liége, si connue par son attachement à la religion, son obéissance au pape et à l'empereur, peut-elle être accusée de sédition ou de rebellion, à moins que par un singulier abus de mots, on ne qualifie la résistance à l'oppression de rebellion à l'autorité ?

Si l'on s'est porté à des voies de fait, c'est dans une malheureuse occasion, où un bourgeois fut tué par le domestique d'un officier du prince en présence du maître. Ces

1. Cet écrit est également inséré dans le même tome de l'histoire de Bouille, p. 214.

voies de fait ont donc été en quelque sorte provoquées; et un excès en a amené un autre : on a pillé la maison d'un échevin; mais les bourgmestres ont recherché et poursuivi les auteurs de cet attentat, et l'on a porté des sentences de mort contre les plus coupables

C'est dénaturer les faits que de dire qu'on a chassé les ministres : *il n'y a rien de semblable*, à moins qu'on ne veuille parler de ceux contre lesquels il y a des décrets de prise de corps, rendus par les échevins de Liége, qui jugent au nom du prince. Ils n'ont donc pas été chassés; ils ont fui : *la voie de justice leur est ouverte pour se purger, s'ils en ont matière;* car on ne peut croire *que Son Altesse voudrait protéger les coupables et couvrir du manteau de son autorité des crimes aussi énormes et aussi détestables que ceux dont ils sont accusés et inculpés.*

Les dilapidations des deniers publics ne peuvent être attribuées à la cité; on ne peut en accuser que les administrateurs particuliers. Si donc quelques comptables inférieurs ont en effet diverti des fonds, c'est sans l'autorité ni le consentement de la cité, comme elle l'a expressément déclaré dans le tems, et elle a au surplus ordonné les informations nécessaires, pour obtenir les preuves des malversations et en punir les auteurs.

Si, après tout, on voulait faire une récapitulation de tous les excès, vexations, violences des ministres et officiers du prince, on en tirerait aisément la preuve que la plus grande partie du mal est venue de leur part.

Toutes les autres inculpations portées dans le manifeste, consistent plutôt, selon la réponse, dans des mots que dans des faits; ou plutôt ce sont des abus de mots, comme quand on y dit que les Liégeois veulent se soustraire à l'empire, s'émanciper; c'est-à-dire que, dans le sens du manifeste, défendre sa liberté, soutenir ses droits, c'est se révolter, se soustraire à l'autorité.

Après avoir ainsi réfuté d'une manière qui paraît vic-

torieuse, par des faits et des raisons, tous les griefs allégués dans le manifeste, on termine cette longue justification par un trait qu'il serait difficile de parer. *Quand (ce que l'on ne croit) Son Altesse aurait tous les sujets de plaintes contenus dans le manifeste, il reste toujours vrai qu'il ne lui serait pas permis de procéder contre la cité par exécution militaire et à main armée, sans avoir observé les formes du procédé prescrit par les constitutions impériales.*

Tout, à cette funeste époque, concourait au malheur du pays, qui était foulé par les soldats de toutes les puissances belligérantes. Les impériaux et les Espagnols ravageaient la Hesbaie : les Français et les Hollandais traversèrent le pays de Liége pour venir assiéger Tirlemont, qu'ils prirent après sept jours de tranchée ouverte. Les habitans rachetèrent leur vie, mais non le pillage ni le feu, que le commandant fit mettre à la ville, sous prétexte de consumer les fourrages et les magasins de vivres. Le fameux Jean de Wert, à la tête de ses Croates, vint se réunir aux Allemands, qui tinrent la ville bloquée depuis le mois de février jusqu'à la fin de juin; et dans cet espace de tems, cette soldatesque effrénée exerça toutes les espèces de profanations et de cruautés, sans respecter les églises, ni le rang, ni la condition, ni le sexe. Ces barbares se répandirent à la fin de l'année dans la Campine, et vinrent attaquer la petite ville de Brée : repoussés avec perte, ils n'en devinrent que plus furieux, et se mirent à saccager les campagnes par le fer et le feu[1].

Les Liégeois osèrent attaquer les Croates; mais ayant été accablés par le nombre, ils furent assez heureux de pouvoir se sauver et se retirer à Liége, et la race barbare des Croates, ne rencontrant plus d'obstacle, s'étendit à son aise dans les vastes plaines de la Hesbaie.

1. *Galli..... cum Batavicis copiis Thenas capiunt..... Dispersi et palabundi milites Leodium implevère. Croatæ hiberna occupant in Campinia et Bræam tentant.* Hist. Leod. comp. ad ann. 1635, p. 226.

Les Impériaux commandés par le duc de Lorraine et le comte Piccolomini avaient surpris la ville de Tongres; et Jean de Wert, qui avait jeté un pont de bateaux sur la Meuse, pour faciliter sa communication avec les autres armées, était venu camper à Fléron dans le dessein d'attaquer Liége de concert; mais son opération fut manquée, et dans sa colère, il vint mettre le feu à la petite ville de Bilsen: du moins on l'en accuse; mais Foullon paraît en douter [1].

L'excès de leurs maux releva le courage des Liégeois, au lieu de l'abattre. On leva des hommes, dont on forma un corps de quatre mille mousquetaires et de trois cents arquebusiers: un grand nombre de volontaires se joignirent à ces nouvelles troupes, qui harcelèrent, attaquèrent, poursuivirent les Croates, qu'on ne prenait pas la peine de faire prisonniers. On trouvait plus expédient de s'en débarrasser, en les jetant les uns sur les autres dans les fosses à houille, à mesure qu'on les saisissait. Ces brigands, plutôt féroces que courageux, délivrèrent enfin le pays de leur odieuse présence, et déchargèrent leur rage sur les malheureuses bourgades ou habitations qui étaient sur leur route. On compte plus de huit mille maisons consumées par les flammes sur toute l'étendue du territoire que ces hordes dévastatrices parcoururent ou traversèrent. Mais au moment où l'on s'y attendait le moins (car on croyait qu'ils avaient entièrement disparu), ils revinrent sur leurs pas, et se présentèrent aux portes de la ville: du moins, ils vinrent insulter le quartier de St.-Gilles; mais ils furent si rudement chargés, qu'ils se crurent assez heureux d'échapper comme ils purent, aux vigoureuses poursuites des Liégeois. C'est par ce dernier exploit qu'ils terminèrent leur désolante expédition dans un pays où ils laissèrent un nom éternellement exécré.

1. *Germanicæ et Lotharingicæ copiæ in Hasbaniam ob civitatis turbas immittuntur. Vertius, Germanorum ductor, Leodiensium cohortes aliquot incondité progressas cædit: Belisia oppidum exuritur, incertum fortuito, an destinato per Croatas incendio.* Ibid. ad ann. 1636.

Dans l'intervalle, les partis étaient toujours plus animés. Les Chiroux, voyant qu'ils ne pouvaient réaliser leurs projets, se portèrent en tumulte à l'hôtel de ville pour se saisir des bourgmestres et du conseil. Les gardes firent une vigoureuse défense : les deux officiers qui les commandaient furent tués sur la place : le maïeur fut blessé et fait prisonnier : les autres se sauvèrent dans l'églises cathédrale, où ils se firent apporter des munitions de guerre et de bouche pour s'y défendre comme dans une place d'armes; mais ils finirent par capituler, et obtinrent de sortir de la ville, tenant des baguettes blanches à la main. [1].

L'évêque aurait désiré peut-être de rétablir l'ordre et la tranquillité. Mais les affaires d'Allemagne l'obligeaient à y résider, et il ne regardait l'évêché de Liége que comme un de ces bénéfices, dont on perçoit de loin les revenus [2]. D'un autre côté, il n'était pas trop tenté de fixer son séjour dans une ville en fermentation, où sa vie aurait été exposée [3].

C'est dans ces fâcheuses circonstances que parut, sous la date du 17 juillet 1636, une lettre adressée au pape Urbain VIII au nom des doyen et chapitre de l'église cathédrale et du clergé de Liége, dans laquelle ils font l'énumération de tous les maux qu'ils prétendent avoir soufferts sous leur évêque. On a douté si cette lettre était véritablement l'ouvrage du clergé, et l'on apréten du qu'elle était du magistrat, et que c'était le bourgmestre La Ruelle qui l'avait rédigée [4]. Le point le plus intéressant de la question n'est pas de savoir qui, du clergé ou du magistrat, est l'auteur de cette représentation. Mais ce qu'il est important de connaître, c'est si les faits, quels que soient ceux qui les ont allégués, sont vrais ou faux [5]. Cette lettre,

1. Boulle, tome 3, p. 225.

2. *Hist. de l'état de Liége.*

3. *Recherches* de M. de Villenfagne.

4. M. de Villenfagne s'est beaucoup occupé de cette lettre, au second volume de son *Histoire de Spa*, et il prouve qu'elle ne peut être l'ouvrage du chapitre.

5. Il la traite de diatribe épistolaire, de satire sanglante, indigne des regards

du reste, a été réellement envoyée au pape, qui y a répondu en substance « qu'il était vivement touché des maux qu'é-
» prouvait la fille aînée de l'église romaine (c'est le titre
» qu'on donnait à celle de Liége) dont les intérêts lui étaient
» si chers, et qu'il allait vivement exhorter l'évêque à
» cesser de la tourmenter, et à traiter ses sujets en père
» débonnaire. [1]. »

Cette démarche, de quelque part qu'elle vienne, n'eut point d'autre résultat. C'est ce qui paraîtrait assez justifier les doutes qu'on a élevés sur les véritables auteurs de la lettre et sur la réalité de la réponse du pape.

Le cardinal Ferdinand, infant d'Espagne, gouverneur-général des Pays-Bas, de concert sans doute avec l'évêque de Liége, chargea le marquis de Lède de tâcher de négocier un accommodement entre les Liégeois et leur prince. Ce seigneur s'y rendit à cet effet au mois d'août 1636. Mais les bourgmestres ne s'y prêtèrent que de mauvaise grâce; car ils déclarèrent hautement qu'ils n'étaient pas d'intention *de souffrir qu'il fût entrepris*, *usurpé ou attenté sur ou contre leurs régaux*, *pouvoir et haultainetés* [2]. Les prétentions des magistrats et en général les dispositions des esprits, étaient, comme on voit, si opposées à l'objet de la mission du commissaire espagnol, qu'elles empêchèrent les effets de sa négociation : il fit cependant différentes tentatives pour parvenir au moins à un rapprochement; mais elles furent inutiles, et il dut se retirer avec le regret de n'avoir pu

de l'histoire, dans laquelle on a accumulé des faits calomnieux, des contes absurdes, des traits injurieux, etc. Je renvoie au reste le lecteur à l'ouvrage de M. de Villenfagne que je viens de citer. Ces discussions tiennent plutôt à la partie scientifique de l'histoire qu'à l'histoire même, qui ne doit présenter que des faits positifs et avérés. Or en matière de discussions de ce genre, c'est à M. de Villenfagne qu'il faut s'en rapporter.

Bouille a inséré cette lettre entière, et la réponse du pape, tome 3 de son Histoire, p. 226 et suiv.

1. M. de Villenfagne doute très-fort, dit-il, de la réalité de cette réponse.

2. Ce sont les expression d'un imprimé, in-4°., que le conseil de la cité fit publier dans le tems.

seulement préparer les esprits à entendre des propositions d'accommodement.

L'empereur lui-même fit une nouvelle tentative. Il envoya le mois suivant à Liége le comte Jean-Louis de Nassau, avec le titre d'ambassadeur, afin qu'ayant un caractère plus imposant, il fît plus d'impression sur les Liégeois [1]. On croit s'apercevoir à la manière dont cet ambassadeur débuta dans sa mission, qu'au lieu d'employer les formes conciliantes pour amener doucement les esprits à entrer en négociation de bonne grâce, il prit au contraire un ton de hauteur qui n'était propre qu'à les en éloigner. Dans une dépêche adressée au magistrat de Liége, il lui reproche *d'entretenir des correspondances avec le roi de France, dont les agens demeuraient dans la ville, y tenaient et machinaient toutes sortes de conseils et négoces dommageables tant à sa majesté impériale, au Saint-Empire, qu'à la cité de Liége.* Dans un autre, il requérait le magistrat ou la cité, *comme fidèle et obéissant état de l'empire de se conformer à ce que les autres états du corps germanique en payant les cent-vingt mois d'expédition romaine, qui avaient été accordés par la paix de Prague.* Ce n'était pas au reste au magistrat que le comte de Nassau devait faire cette réquisition; c'était au chapitre et aux états, dont les deux bourgmestres faisaient partie. Mais dans le chaos où la ville était plongée, tous les pouvoirs étaient confondus, et le magistrat s'était arrogé la puissance souveraine. La

1. Bouille dit, tome 3, p. 232, qu'on n'a point su au vrai le secret de la négociation du marquis de Lède ni de celle du comte de Nassau. Il suppose, selon le bruit commun, qu'ils étaient venus offrir leur médiation pour porter la cité à se réconcilier avec son prince. Mais il n'y aurait formé aucun doute, comme l'observe M. de Villenfagne, s'il avait vu le *Récit* de la négociation de Jean-Louis, comte de Nassau, et celui de la mission du marquis de Lède, qui ont été publiés dans le tems. Ces deux seigneurs avaient été envoyés à Liége pour tâcher d'étouffer les dissentions qui agitaient cette ville. Le *Récit* dont parle M. de Villenfagne, est un petit in-4° intitulé : *Récit de la négociation faite en l'ambassade impériale de S. E. J. Le comte de Nassau, etc., vers les seigneurs bourgmestre, conseil et magistrat de la noble cité de Liége*, imprimé en 1636.

mission du comte de Nassau n'eut donc pas une meilleure issue que celle du marquis de Lède, et il partit de Liége, comme celui-ci, très-peu satisfait.

L'état était de jour en jour plus cruellement déchiré par les factions. Les Espagnols soutenaient le parti du prince : l'abbé de Mouzon, envoyé de France, animait secrètement la faction contraire, à la tête duquel était le bourgmestre La Ruelle. Le nom de cet abbé était René-Louis de Ficquelmont. Il était venu à Liége pour la première fois en 1624, pour une affaire particulière. Un baron de Pesche, du pays d'Entre-Sambre-et-Meuse, ayant des procès à soutenir à Liége, pria l'abbé de Mouzon, qui était son parent, de suivre ses affaires [1]. Ce ne fut que plusieurs années après que Louis XIII le nomma son envoyé à Liége. Pendant cet intervalle, il y fit de nombreuses connaissances, étudia le génie de la nation, la forme et l'esprit du gouvernement, les lois et les usages du pays. Ses principaux confidens étaient Miche, écolâtre de saint Paul, Heusdin, chanoine de Saint-Martin, le baron de Bocholt, et surtout le bourgmestre La Ruelle. C'est par leur crédit qu'il obtint enfin de Louis XIII un caractère diplomatique, qui n'était qu'une espèce de masque pour mieux cacher sa mission secrète, dont le point principal était de détacher le pays de Liége du cercle de Westphalie. Or, pour y parvenir, il fallait fomenter les troubles, augmenter les mécontentemens, animer les habitans, les soulever de plus en plus contre les Allemands pour les attirer à la France. C'est ce que faisait très-adroitement l'abbé de Mouzon. Il y mettait de l'activité, de l'adresse, de la souplesse ; il flattait la populace ; il s'était lié et associé avec ce qu'on appelle les plus mauvais sujets ; il *présidait* même quelque-

1. *Histoire de Spa*, par M. de Villenfagne, tome 2, p. 356. *Recherches sur l'Histoire de Liége*, par le même, tome 2, p. 96 et suiv. L'auteur cite à ce sujet un manuscrit du tems, appartenant à M. le baron de Rosen.

fois *dans un cabaret* à leurs complots sanguinaires [1]. Il affectait d'un autre côté le plus grand mépris pour la noblesse et le clergé ; il s'attachait surtout à semer la discorde entre les députés des trois états : enfin, il divisait pour dominer. Il exerçait la plus grande influence sur le choix des chefs de la magistrature : c'étaient presque toujours ses affidés, qui, par intrigue, par force ou par argent, parvenaient à ces places.

On insinua dans l'esprit de Ferdinand de Bavière qu'on tramait un complot pour livrer la ville et le pays de Liége à la France, et le bourgmestre La Ruelle fut signalé comme un des principaux chefs de cette conspiration. Il n'était cependant pas celui des mécontens qui apportait le plus d'obstacle à la réconciliation des Liégeois avec Ferdinand [2]. Quelles que fussent les vues qu'on pût prêter à l'agent de la France, l'évêque de Liége avait sans doute le plus grand intérêt à faire échouer ses desseins. La Ruelle était donc, comme l'abbé de Mouzon, suspect à Ferdinand, et il était également de son intérêt de s'en délivrer; mais je ne serai pas aussi hardi que l'auteur de *l'Histoire de l'état de Liége*. Je me garderai bien de dire comme lui, que le prince prit la résolution de le faire assassiner. Il fut bien soupçonné en effet de n'avoir pas été étranger à ce crime, et des bruits sourds en ont couru à sa honte; mais l'injure est trop grave pour l'avancer si positivement sans preuve. Les mémoires même qui ont été publiés dans ces malheureux tems par les ennemis les plus acharnés de l'évêque Ferdinand, ne prouvent pas, du moins évidemment, que ce prince ait contribué au meurtre de La Ruelle. La relation qu'en fit publier le conseil de la cité, ne compromet aucunement

1. C'est ce qui est rapporté dans un petit ouvrage, imprimé à Liége en 1645, ayant pour titre : *Le jugement et censure du portrait raccourci de La Roque*, p. 29.

2. M. de Villenfagne, qui n'est pas toujours très-favorable au malheureux bourgmestre, lui rend cependant cette justice.

l'évêque : son nom n'y est pas même cité [1]. Ce silence ne prouve pas à la vérité son innocence : il prouverait seulement que cet évêque était trop puissant pour qu'on osât l'attaquer; et même ne pourrait-on pas dire que ce silence, en quelque sorte affecté, est comme une accusation tacite? Au reste, il est vrai de dire, que l'on n'a pas la preuve complète [2] que Ferdinand ait trempé dans cet horrible complot. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que ses jours étaient menacés, et ce n'est pas ici une vaine allégation, avancée malignement et légèrement; car elle est fondée sur un fait bien avéré [3]. Le 3 novembre 1636, La Ruelle revenait d'un dîner vers 7 heures du soir, lorsqu'au pied de la Haute-Sauvenière, un homme inconnu, monté sur un cheval, lui tira un coup de pistolet, dont la balle atteignit sa femme qui était à ses côtés, et qui se ressentit long-tems de sa blessure.

Le comte de Renesse, ancienne famille, originaire de Hollande, seigneur de Warfusée, qui, après avoir trahi le roi d'Espagne, son maître, avait dû quitter précipitamment les Pays-Bas, où il avait été flétri par des sentences infamantes, était venu se fixer dans le pays de Liége, où il possédait des terres. Pour mériter son pardon, et récupérer les dignités dont la maison d'Autriche l'avait décoré, il conçut le projet d'abattre le parti des Français à Liége, et de soumettre cette ville; et l'évêque le savait et le voulait bien; mais savait-il que ce comte, pour y parvenir, méditait un crime aussi atroce? C'est ce que l'on se refuse à croire. Quoi qu'il en soit, ce crime fut exécuté par la plus lâche trahison.

Le 16 avril 1637, le bourgmestre La Ruelle fut invité à un grand dîner chez le comte de Warfusée, dont la mai-

1. *Histoire de Spa*, tome 2, p. 160, 161 et 162.

2. C'est l'expression de M. de Villenfagne.

3. Ce fait est inséré dans un imprimé du tems, intitulé : *le Martyr de la neutralité innocente des Liégeois*, etc.; et quoiqu'il ait paru une réfutation de cet ouvrage, ce fait n'a pas été démenti.

son était située sur la place St.-Jean. La Ruelle était accompagné de son domestique nommé Jaspar. En entrant, ils aperçurent le comte dans une galerie, assis sur un banc et ayant à ses côtés un ecclésiastique. Le comte pria La Ruelle d'y prendre sa place .Les autres convives arrivèrent successivement; c'était l'abbé de Mouzon, le baron de Saizan, gentilhomme français, son épouse et son fils. On se mit à table. Au milieu du repas, le comte porta à l'abbé la santé du roi, son maître. On fut très-gai pendant le premier service. Ce ne fut que vers la fin que le comte parut rêveur. Le second était à peine servi, qu'on vit entrer dans la salle vingt-cinq à trente hommes, armés de carabines et d'épées. *Qu'on m'empoigne ce galant,* dit le comte aux soldats, en montrant le domestique de La Ruelle, qui le servait à table, et à l'instant, ce malheureux fut saisi et traîné hors de la salle. Le comte donna aussitôt l'ordre de saisir également le bourgmestre, qui fut comme son valet, traîné dans la cour. Le comte vint près de lui, en le regardant d'un air farouche. *Que vous ai-je donc fait*, dit La Ruelle, *est-ce pour me traiter de la sorte que vous m'avez invité? Des cordes, des cordes,* crie le barbare Warfusée, et on lia d'abord Jaspar. Comme on n'en avait pas pour lier le maître, un soldat donna sa jarretière, avec laquelle on lui lia les mains derrière le dos, et on les conduisit dans une petite chambre, où l'on plaça une garde. Le comte y vint pour s'assurer s'ils ne pouvaient échapper. *Est-ce pour le service que j'ai rendu à ma patrie que vous me traitez ainsi*, lui dit La Ruelle? Le comte sortit sans répondre; et un instant après, un soldat entra et dit au malheureux bourgmestre: *Monsieur, songez à votre conscience; il faut mourir. Hélas! dit le bourgmestre, vous pouvez bien me sauver. Comment aurez-vous le cœur de massacrer un homme qui ne vous a jamais fait de mal? Nous sommes soldats,* répondit l'Espagnol; *il nous faut remplir les ordres de nos chefs. Nous voudrions bien nous en dispenser; mais il y va de notre tête, si nous n'obéissons pas.*

Cependant Warfusée avait fait venir un dominicain pour confesser La Ruelle [1]. Cet infortuné conjura ce religieux d'intercéder pour lui auprès du comte [2]. Celui-ci vint donc se jeter à ses pieds, en le priant de le faire mourir au lieu du bourgmestre, disant qu'il préférait la mort à voir un si cruel spectacle. Le barbare Warfusée resta inexorable. Le religieux revint auprès du bourgmestre, et lui dit en pleurant amèrement : *Monsieur, c'en est fait; songez à votre conscience : le comte est inflexible*. Le malheureux La Ruelle se résigna donc et se confessa. Le comte voyant que les trois soldats qu'il avait envoyés pour faire l'office de bourreau, témoignaient de la répugnance, en fit venir trois autres plus déterminés, qui, tirant leurs sabres avec fureur, chargèrent de plusieurs coups à la tête et aux épaules le malheureux La Ruelle, dont les cris retentissent dans la salle du festin. Comme ces coups n'étaient pas mortels, les assassins prirent une épée et l'en percèrent de huit coups. Les femmes hurlaient. La baronne de Saizan voulut fuir; mais on lui présenta le bout des carabines, et elle fut repoussée violemment. Que faisait cependant l'abbé de Mouzon? Croyant voir le moment où il allait être assassiné comme La Ruelle, il se confessait déjà et se préparait à la mort. Le domestique de l'abbé faisait des signes sur le toit pour demander du secours. Le peuple s'ameute, et la maison de Warfusée est entourée à l'instant par des hommes armés de carabines. On frappe à coups redoublés : on enfonce la port e. Le peuple se précipiteen foule dans la maison. A l'aspect du cadavre, il s'élève un cri général. Les gardes jettent leurs armes. Warfusée saisi d'effroi, se jette sur un lit; on l'en arrache, et en un instant, il tombe percé

1. Ce religieux se nommait Antoine Everard. Il a été à peu près témoin de cet affreux événement et de ses suites, et il en a laissé une *déclaration*, qui a été imprimée dans le tems.

2. On croit lire ici les circonstances de la mort de Monaldeschi, favori de la reine Christine de Suède, qui le fit massacrer dans la galerie de Fontainebleau, en 1657.

des coups. On le dépouille, on le lie par les pieds; son corps traîné sur le marché, est écartelé, et ses membres anglans sont dispersés dans tous les quartiers de la ville.

La comtesse de Warfusée et ses filles furent conduites à l'hôtel de ville sur les instantes prières de l'abbé de Mouzon, du baron de Saizan et de plusieurs autres personnes considérables, qui eurent assez d'influence sur la multitude pour empêcher qu'elles ne fussent insultées [1].

Les métiers firent faire plusieurs portraits de La Ruelle après qu'il fut assassiné [2], et son corps, après avoir été exposé pendant quelques jours dans la nef de la cathédrale, fut transporté en grande cérémonie dans l'église paroissiale de St.-Martin en l'île, aux frais de la ville pour y être inhumé [3].

Cependant la vengeance du peuple n'était point satisfaite par la mort de Warfusée. Sa troupe et plusieurs de ses domestiques avaient été massacrés par la populace furieuse, qui, animée et conduite par les partisans de la France, fit ruisseler dans les rues de Liége le sang d'une quantité de personnes innocentes. Elle se saisit entr'autres de deux citoyens, qui, à en croire les écrits du tems, étaient aussi renommés pour leur probité que pour leur science. C'étaient deux profonds jurisconsultes; l'un s'appelait Théodore de Fléron, échevin; et l'autre Marchant, avocat. Ils furent cruellement massacrés, sous prétexte qu'ils étaient complices de la mort de La Ruelle, quoiqu'ils en fussent très-innocens, comme il a été reconnu par la suite. Loyens [4] dit même qu'ils se seraient facilement justifiés, s'ils avaient pu être entendus. Mais comment se faire entendre à une populace furieuse, aveuglée par la prévention? Il paraît que, dans cette déplorable affaire, comme souvent dans ces cas-là, ce sont les ennemis personnels de ces deux infortunés, qui,

1. Bouille, tome 3, p. 233.
2. Manuscrit appartenant à M. de Rosen.
3. Bouille, ibid.
4. Recueil des bourgmestres de Liége, p. 399.

déguisant leur haine sous l'apparence du zèle pour le bien public, saisirent cette occasion pour venger leur querelle particulière. Un ennemi de Fléron (c'est Loyens qui rapporte cette infamie,) détacha d'une des lettres de cet échevin sa signature, et la colla finement au bas d'un billet rempli de faits absurdes. On ne voulut pas d'autres preuves. On a des soupçons, qui malheureusement ne sont que trop bien fondés, que l'abbé de Mouzon et la baronne de Saizan (on ne peut se défendre d'un sentiment bien pénible en voyant ici le nom de cette femme) ne contribuèrent pas peu à diriger les coups de la populace sur ces deux infortunés. L'acharnement était tel qu'un de ces scélérats (faut-il donc révéler tant d'horreurs?) se jeta sur le cadavre de l'échevin de Fléron, le déchira, lui arracha le bras, en suça le sang et en mâcha la chair. Cependant leur innocence fut si bien constatée, et le fils du bourgmestre La Ruelle, qui fut long-tems échevin de Liége, en fut lui-même si bien convaincu, *qu'il résigna* sa charge d'échevin à Mathias Guillaume de Louvrex, arrière-neveu de Théodore de Fléron, *à raison du tort fait à son oncle.* Ce sont les expressions de Loyens.

Qui ne croirait que la rage de ces forcenés est enfin assouvie? Eh bien! elle ne l'était pas encore. Ils se portent comme des animaux déchaînés au couvent des carmes déchaussés, enfoncent les portes de l'église, y profanent le tombeau du comte de Bellejoyeuse, fondateur de ce couvent. Les religieux effrayés se sauvèrent précipitamment de leur maison, qu'ils abandonnèrent aux insultes et aux profanations de la populace, et se réfugièrent à Hui [1]. Ces religieux étaient accusés d'avoir été instruits du projet du comte de Warfusée, et

1. Ils y furent reçus par une bonne veuve dans sa maison, et s'adressèrent à l'évêque Ferdinand, qui leur accorda la permission de bâtir un couvent dans cette ville, avec l'agréation du magistrat. Mais par un recès du magistrat et du conseil de Liége, du 29 août 1640, ils obtinrent la permission de revenir dans cette ville, où ils réparèrent d'abord leur maison, et quelques années après, au moyen de secours des personnes charitables, ils rebâtirent leur église.

d'avoir même contribué à l'assassinat du bourgmestre La Ruelle. Cette accusation était fondée sur un fait qui paraît constaté par un billet consigné à la suite de la relation du meurtre de La Ruelle, publié en 1637. Dans ce billet, ce carme promet de ne point révéler tout ce que le comte de Warfusée devait lui déclarer [1]. Ce religieux fut donc très-gravement compromis; et quand en 1640, il fut permis aux carmes de rentrer dans leur maison, le père Alexandre de Jésus en fut excepté. Mais ils présentèrent une requête au magistrat de Liége, dans laquelle ils demandaient qu'il pût revenir à Liége, et rentrer dans son couvent, *son innocence étant connue*. Mais comment l'avait-elle été? C'est ce qu'on ne voit pas. Le magistrat cependant s'empressa de lui accorder la permission de revenir. Il faut donc supposer qu'il avait acquis la preuve certaine de son innocence. Dans tous les cas, la faute d'un individu ne pouvait compromettre tout le corps.

Cette populace, ivre de sang, courut avec la même rage au collége des jésuites. C'était un nommé Joseph, de la chaussée de St.-Léonard, à qui on avait donné le titre de capitaine, qui marchait à la tête de ces furieux [2]. Ils poignardèrent le recteur [3], blessèrent plusieurs religieux, les chassèrent tous de la ville, pillèrent la sacristie et la maison.

Dès qu'on eut rendu les derniers devoirs au malheureux La Ruelle, les bourgmestres et le conseil avec les trente-deux métiers, voulurent, autant qu'ils le pouvaient, s'ac-

1. L'auteur de l'*Histoire de l'état de Liége* dit que cette déclaration était du prieur des carmes. J'ignore si le père Alexandre de Jésus était alors revêtu de cette dignité. Mais enfin c'est celui-là dont il s'agit ici.

2. C'est ce que porte la *déclaration* d'un nommé Charles de Mazi, dit Picquart, qui, peu d'heures avant de marcher au supplice, déposa sur tous ces faits. Elle fut imprimée dans les mémoires du tems.

3. Ce jésuite s'appelait d'Antine. C'est son arrière-petit-neveu, du même nom, savant bénédictin, qui conçut, au 18e siècle, l'idée de l'ouvrage si connu et si estimé, ayant pour titre : *L'Art de vérifier les dates*, et en publia la première partie.

quitter envers ce magistrat de tout ce qu'ils lui devaient pour les services qu'il avait rendus à l'état. Ils regardaient cette date comme sacrée, et c'est pour la payer qu'ils accordèrent une pension à sa veuve sur les fonds de la ville. Mais elle n'en jouit pas long-temps, les choses ayant changé de face, et les hommes de sentimens [1].

1. Les documens historiques qui présentent tous les détails de l'assassinat de La Ruelle, sont 1° une relation qui a été insérée dans le *sommaire* du fameux *Almanach* de Matthieu Laensbergh de 1638. Qu'on ne s'étonne pas si je mets un almanach au rang des documens historiques. Ce n'est pas comme un simple almanach qu'il faut ici considérer cet ouvrage : c'est comme une espèce de répertoire fidèle des événemens du tems, auquel on doit ajouter d'autant plus de foi, que ces relations sont rédigées par des témoins oculaires. Or, celle-ci est l'ouvrage du domestique même de La Ruelle, acteur dans ce tragique événement. Elle est rédigée d'ailleurs avec cette candeur et cette simplicité qui sont les caractères de la vérité. On y a joint le portrait de ce magistrat; il est étendu sur un lit; on y distingue les coups qu'on lui a portés. Cette touchante histoire a été réimprimée dans l'almanach de 1639, avec le même portrait, dont on a aussi orné ceux de 1640, 1641 et 1642. On aimait d'entretenir dans le cœur des Liégeois le souvenir de la mort de celui qu'ils regardaient comme le protecteur de leurs droits, et de retracer même ses traits à leurs yeux. Ce portrait a été calqué sur celui qu'on avait fait graver immédiatement après sa mort. Il n'est point inutile d'observer ici que ces almanachs étaient imprimés avec privilége. Les pièces qui y étaient insérées, avaient donc, en quelque sorte, un caractère officiel.

L'autre relation de cet événement a été publiée par le conseil de la cité en 1637. Cette relation intitulée : *Histoire tragique ou relation véritable de tout ce qui se passa au tragique banquet Warfusée, tant de l'assassinat commis en la personne de feu le sieur B. de La Ruelle, de glorieuse mémoire, qu'attenté ès personnes des seigneurs abbé de Mouzon, estant en la ville de Liége pour le service de S. M. Très-Chrétienne, du baron de Saizan, etc., etc., par les traistreuses menées du desloyal René Renesse, comte de Warfusée*, etc., in-4°, imprimé chez Christian Ouvrex, en 1637. Cette pièce a été insérée entièrement dans le tome 22 du *Mercure français*, rédigé par Théophraste Renaudot, et c'est d'après cette même pièce que l'abbé d'Artigni a donné dans ses *Mémoires d'histoire, de critique et de littérature*, tome 2, p. 322, une histoire abrégée très-intéressante de l'assassinat de Sébastien La Ruelle. L'abbé de La Porte a aussi donné, dans son *Voyage françois*, un précis de cette scène tragique. La Place, dans le recueil des pièces peu connues, a aussi inséré un article relatif à ce tragique événement. M. de Villenfagne, dans son *Histoire de Spa*, a consigné des détails très-circonstanciés sur le fait. Je crois les avoir rassemblés ici dans la forme historique, et j'ai tâché de les assortir au goût de l'histoire, en leur donnant l'intérêt ils présentent avec l'impartialité qu'elle exige.

L'état de Liége, par suite de ces fâcheux événemens, se trouvait à cette époque dans une étrange situation. On peut dire qu'il était véritablement entre deux feux. Le cardinal-infant, gouverneur général des Pays-Bas, d'un côté, écrivit, au nom du roi d'Espagne, le 17 mai 1637, au magistrat et au conseil de Liége [1] *qu'il était très-bien informé que les Français, d'intelligence avec les Liégeois rebelles, avaient formé le complot de s'emparer de la ville, et qu'il venait leur offrir les armes de sa majesté catholique pour pourvoir à leur sûreté, de la manière qu'ils jugeraient la plus convenable.* C'était sans doute, dans son sens, en s'attachant à l'Espagne. Il finissait *par les exhorter à veiller sérieusement à leur conservation.* C'était dire qu'il fallait accepter la protection de l'Espagne, comme l'unique moyen de se conserver.

De l'autre côté maintenant, l'abbé de Mouzon notifia aux mêmes magistrat et conseil, au nom du roi de France, *qu'ayant appris que le cardinal-infant ménageait si peu l'honneur et la réputation de ce monarque, qu'il voulait le faire passer dans leur esprit pour un prince capable de conspirer contre leur bien et leur repos, il était chargé de leur écrire pour les désabuser, et les assurer que le prétendu complot de sa part contre leur ville n'existait que dans l'imagination des Espagnols, qui avaient inventé cette infâme calomnie pour rendre la nation française odieuse aux Liégeois, et par ce moyen justifier l'assassinat commis par les intrigues de l'Espagne, sur la personne du bourgmestre La Ruelle; que ces Espagnols qui accusaient si hardiment les Français d'avoir voulu s'emparer de la ville de Liége, étaient précisément ceux qui avaient voulu s'en rendre maîtres, par un crime qui sera à jamais détesté par toutes les nations; que les Liégeois, au contraire, pouvaient compter avec une entière confiance sur toute la protection de sa majesté très-chrétienne, qui était disposée à les assister de toutes ses forces contre les Espagnols.*

Voilà bien la ruse et le langage de la politique. Les uns

1. Bouille, tome 3, p. 234.

et les autres flattaient les Liégeois, faisant semblant de respecter leur *neutralité* et leur indépendance, pour les amener, en les séduisant, à y renoncer pour l'avantage de l'une ou l'autre des puissances intéressées.

Les métiers, ou, comme s'expriment quelques manuscrits du tems, les séditieux des métiers (ceux qui avaient fait tirer le portrait de La Ruelle), firent exécuter en bronze la statue du bourgmestre Beeckman, et elle fut placée au mois de mars 1638, dans la maison de ville; et l'année suivante, on la posa sur la petite fontaine du marché. Il était représenté tenant en mains les armoiries des trente-deux métiers, qui avaient érigé ce monument comme une marque de leur affection pour ce digne magistrat. C'est la qualification que lui donne l'historien Bouille. Elle paraît démentir les portraits désavantageux qu'en ont fait des écrivains de son tems, attachés peut-être au parti contraire.

On avait entrepris aussi le buste de La Ruelle pour être exposé dans une des places publiques de Liége; mais les nouveaux troubles qui survinrent empêchèrent qu'on ne l'exécutât.

Le peuple une fois déchaîné ne peut plus être arrêté ni contenu. C'est comme un trait qu'on ne saurait plus retirer dès qu'il est lancé [1]. C'est ce qu'on éprouva dans ces mauvais jours. Le peuple ne pouvait se rassasier de sang et de supplices. On avait dressé sur le marché une potence, où l'on pendait les Chiroux, sans autre formalité. On allait arracher les bourgeois de leurs maisons pour les traîner à la mort. Le chapitre était comme séquestré et bloqué dans son enclos. Une bande de forcenés parcouraient les rues, le poignard à la main, criant : *Mort aux Chiroux, mort aux prêtres !*

Les métiers firent publier les noms d'un grand nombre

1. *Per eos dies, quantùm fermè aliàs unquam, civitas sensit quàm violentus sit impetus armatæ et concitatæ plebis, quæ ubi semel impulsa est, teli instar revocari non potest.* Hist. Leod. comp. p. 227.

de patriciens, consuls, ecclésiastiques, bourgeois, qui furent proscrits et bannis par les métiers comme ayant été impliqués sous le nom de *Chiroux* dans les conspirations tramées contre la cité.

Ferdinand désirait d'en venir à un accommodement; il le feignait du moins; car on a élevé des doutes sur la sincérité de ses intentions. Il députa cependant au commencement de décembre 1638, le comte de Rochefort de Loewestein vers le magistrat de Liége pour faire des propositions de paix. Cette négociation, qui, comme tant d'autres, se passa en vains pourparlers [1], en conférences inutiles, en écrits échangés, traînait en longueur. Ennuyé de tous ces délais, l'évêque fit écrire par le comte de Rochefort, aux bourgmestres pour les informer qu'il avait fait demander au chapitre cathédral s'il pouvait se rendre en sûreté à Liége pour y traiter d'accommodement par lui-même; mais qu'avant d'accorder audience aux députés de la ville, il exigeait une réparation raisonnable pour la lettre outrageante envoyée au pape sous le nom du chapitre de St.-Lambert. Cette circonstance concourt à prouver que ce n'est pas au chapitre qu'il faut attribuer cette lettre; puisque c'est au magistrat que l'évêque demande cette réparation, c'est sans doute ce corps qu'il regardait comme l'auteur de la pièce.

C'était dans le moment même où les négociations se continuaient, que les Espagnols s'emparaient des villes de Fosses, Thuin, Châtelet et Couvin. Le magistrat et le conseil de Liége résolurent de faire une levée d'hommes pour défendre la capitale, si les Espagnols, comme on le craignait, s'avisaient de l'attaquer. Le prince défendit cette levée, prétendant que c'était attenter à son autorité, tandis que ses soldats ravageaient et ruinaient le pays [2]. On

1. Bouille s'étend assez sur les détails de cette négociation, tome 3, p. 236 et suiv. Mais souvent ces sortes de détails, fastidieux par eux-mêmes, ne font qu'appauvrir l'histoire.

2. L'expression de Bouille est plus dure. Il dit qu'*ils mangeaient le pays à belles dents*.

était alors au mois d'avril, et jusqu'au mois de septembre, on continua, pour gagner du tems, à le passer en allées et venues, en s'envoyant des notes de part et d'autre, quand enfin les Espagnols, qui avaient eu le tems de faire leurs préparatifs, allaient surprendre la ville: le magistrat, par son énergie et sa vigilance, fit manquer leur projet, et le prince levant alors le masque [1], porta ouvertement la guerre dans ses propres états pour forcer les Liégeois à renoncer à la *neutralité*.

Le conseil de la cité voulant faire connaître au monde entier la justice de sa cause, publia un manifeste pour informer tant le pape, que toutes les puissances et toute la chrétienté, qu'au mépris de la *neutralité*, reconnue et avérée par tous les potentats, quelques puissances étrangères étaient sollicitées par les ennemis des Liégeois (ne voulait-on pas désigner l'évêque même?) de s'unir à eux pour envahir le pays de Liége. Le conseil requiert donc très instamment toutes ces puissances de ne pas prêter les mains à l'infraction de la *neutralité*.

Le roi de France, par une dépêche du 22 octobre, datée de Lyon, et adressée au magistrat et au conseil, leur témoigne *combien il est touché des entreprises qu'on faisait contre leur* neutralité, *si ponctuellement observée par le pays et si religieusement respectée par les princes qui aimaient la paix*. Le roi les exhortait en conséquence *à s'opposer de toutes leurs forces, et d'une résolution unanime, au dessein qui semblait être prémédité de les opprimer sous les ruines de leurs priviléges et libertés, auxquels, sans contredit, le salut de la république demeurait attaché,* et il finit par leur promettre de sa part toute protection et assistance, dès qu'ils l'en requerraient.

1. C'est l'expression même de Bouille, qui prouve qu'il ne croyait pas à la sincérité et à la bonne foi de l'évêque. Cependant Bouille, prêtre et religieux, aurait été naturellement plus incliné à tenir le parti de l'évêque que celui de la nation. M. de Villenfagne tâche toujours de justifier Ferdinand. Mais quelle que soit ma déférence pour mon respectable confrère, je dois avouer que je crois difficilement à la loyauté de ce prince.

Ce monarque écrivit également à l'évêque que *n'ignorant pas les menées qui se pratiquaient dans le pays de Liége contre sa* neutralité, *il le priait d'y mettre ordre promptement; qu'autrement il se verrait obligé de prendre les armes pour ôter à ses ennemis les avantages qu'ils tiraient journellement de leur séjour dans ce pays.*

Le prince se voyant si vivement pressé, prit le parti de venir à St.-Trond, où il se proposait de tenir une journée d'état, et c'est de cette ville qu'il écrivit aux bourgmestres *que, sous prétexte de défendre la* neutralité, *ils usurpaient son autorité et ses droits, et qu'ils entretenaient des intelligences avec les puissances étrangères; qu'il n'avait levé des troupes que pour défendre le pays contre les approches des armées de ces puissances.* Il leur promettait, du reste, qu'il ne manquerait pas de leur assurer la pleine jouissance de leurs droits, priviléges, *neutralité*, etc.

Le conseil de la cité envoya des députés à St.-Trond, où se rendirent également ceux de l'état-primaire, de l'ordre-équestre et du tiers-état. Le congrès s'ouvrit donc, et l'on entama des conférences qui n'aboutirent encore qu'à des pourparlers et à des écrits inutiles. C'étaient toujours des allées et des venues sans résultat, ou plutôt, ce n'étaient que des intrigues et des piéges. On se tenait des deux côtés sur la réserve et, pour ainsi dire, sur la défensive. Les députés de la cité accusaient les ministres du prince de contrarier toutes les mesures que la cité prenait pour parvenir à une paix solide. Le prince fut si indigné de cette injure faite à ses ministres, qu'ayant mandé les députés de la noblesse et des bonnes villes qui étaient à St.-Trond, il les engagea à se réunir à lui pour subjuguer les Liégeois. C'était bien là probablement ce qu'il méditait depuis longtems, et il ne fut pas fâché peut-être de saisir ce prétexte pour justifier sa conduite. Il ordonna sur-le-champ par un mandement *que les milices que les Liégeois avaient levées* pour s'opposer aux insultes et aux brigandages des troupes

de la garnison de Hui, qui venaient, par les ordres du gouverneur, faire des courses jusqu'aux faubourgs de Liége, *fussent incessamment licenciées; qu'elles retournassent dans leurs foyers, à peine d'encourir son indignation et d'être traitées comme rebelles et séditieuses.*

Ce mandement fut discuté en plein conseil de la cité; et après une mûre discussion, il fut unanimement résolu de dresser une protestation contre ce mandement, ayant jugé qu'il sapait ouvertement les fondemens de leurs priviléges, franchises et libertés.

Cependant on fit encore quelques démarches politiques de part et d'autre pour amuser les Liégeois par des espérances de paix, à dessein de les attirer dans le piége qu'on leur tendait [1]: et qui peut en douter, puisque tout-à-coup on vit arriver aux environs de Tongres, une troupe de trois mille Lorrains, dont les députés furent si effrayés, qu'ils se dispersèrent? et le congrès fut dissous.

Le prince offrit de faire chasser cette troupe par ses soldats assistés des Espagnols, si l'on voulait licencier les milices. Mais le piége était trop visible pour s'y laisser prendre [2].

Tous les moyens de réconciliation étaient donc rompus. Les nouveaux bourgmestres, au commencement de l'an 1640, forcèrent avec violence le chapitre de s'assembler extraordinairement, et de compter une somme de quatre-vingt-seize mille florins pour les besoins de la cité. Le ton impératif des magistrats et l'aspect menaçant du peuple déterminèrent les chanoines à déférer à cette réquisition, et ils sortirent de la ville.

C'est dans le moment le plus désespéré, quand les affaires paraissaient le plus s'embrouiller, que les difficultés qui retardaient la conclusion de la paix, s'aplanirent.

1. Ce sont les propres expressions de Bouille, que j'aime à citer, parce qu'il ne me paraît pas qu'il puisse être suspect de partialité.

2. C'est encore Bouille qui dit cela ainsi.

Le congrès fut transféré de St.-Trond à Tongres, où la paix fut enfin conclue. En voici les principales dispositions. La religion catholique, apostolique et romaine sera inviolablement observée. Tous les habitans seront, comme par le passé, traités suivant les lois, priviléges, statuts, paix, etc. La *neutralité* de la cité avec tous les princes souverains, sous les auspices du Saint-Empire, est maintenue. C'était un point capital. Les milices seront licenciées. Les élections magistrales se feront suivant la réformation de 1603 et l'addition de 1631. Quant aux points en litige devant la chambre impériale sur les droits du prince et ceux de la cité, et qui y paraissent ajournés indéfiniment, on se réglera provisoirement selon les lois, priviléges et paix.

Cette paix, qui fut signée le 26 avril 1640, est connue sous le nom de paix de Tongres. Elle fut aussi appelée *la paix fourrée*, expression populaire, qui paraît signifier qu'elle fut conclue comme par force.

Le prince vint à Liége le 22 juillet, et on lui fit une réception très-honorable. Les Liégeois y mettaient de la bonne foi et de la sincérité; mais la défiance s'empara bientôt des esprits, quand on eut appris que le jour même de son entrée, les Lorrains s'étaient emparés de la ville de Fosses, et surtout lorsqu'on eût vu que les ministres réunis aux Chiroux étaient chargés de l'administration des affaires, qu'ils dirigeaient à leur gré.

Comme la présence de l'abbé de Mouzon les embarrassait, ils saisirent toutes les occasions de le mortifier pour le dégoûter. On disait qu'il avait reçu ordre du roi de s'entendre avec les *Grignoux*, autrement dit *francs bourgeois*, pour empêcher que les ministres ne parvinssent à faire incorporer la cité de Liége au cercle de Westphalie à l'avantage de l'empereur. Il prit donc le parti de retourner en France, prenant sa route par Bouillon, et selon quelques

manuscrits vulgaires, on lâcha sur lui quelques coups de carabine aux environs de cette forteresse [1].

L'abbé de Mouzon, qui avait fait un voyage à Paris, trouva les négociations entamées, quand il revint à Liége, où le roi de France l'avait renvoyé, plutôt en quelque sorte, comme espion que comme négociateur. Mais cette paix avait produit une révolution dans les esprits, et il s'en aperçut à son arrivée ; car il n'essuya que des désagrémens. Il écrivit à un ami qu'il avait trouvé le peuple changé ; qu'on l'accusait d'entretenir la discorde ; qu'il avait couru le plus grand danger; que la paix publiée, son ministère devenait inutile à Liége, et que, le prince y reparaissant, il devait en sortir, s'il ne voulait jouer un fâcheux personnage.

Cette lettre fut interceptée à Bruxelles par le gouverneur des Pays-Bas, qui l'envoya aux bourgmestres. On intercepta dans le même tems une autre lettre qu'il écrivait au ministère, et dans laquelle il faisait le détail des outrages qu'il avait soufferts. Il disait que le lendemain de son arrivée à Liége, on y avait pris les armes pour l'assassiner par l'ordre des agens du prince, et sous prétexte qu'il ne revenait que pour troubler la paix; que le prince ayant paru à Liége, s'était détourné pour ne point passer devant sa maison; qu'on publiait tous les jours des chansons injurieuses au roi, à son ministre et à la nation; qu'on l'appelait traître ; qu'on lui avait défendu le port d'armes, pour lui ôter les moyens de se garantir des entreprises qu'on formait contre sa vie; qu'on avait promis dix milleécus à

1. C'est tout ce que dit Bouille au sujet de l'abbé de Mouzon. Mais l'auteur de *Histoire de l'état de Liége* donne des détails plus circonstanciés, et j'ai cru devoir les insérer ici. Je les transcris presque mot à mot, parce qu'on ne saurait guère les présenter avec plus d'intérêt et de netteté. Cet écrivain les a puisés dans un ouvrage intitulé : *De rebus Leodiensibus*, dont il cite ici le tome 2 ouvrage inconnu, à ce qu'il paraît, aux autres historiens. Voici ce qu'en dit M. de Villenfagne. « Ces *Res Leodienses* ne sont, comme je le conjecture, qu'un recueil » de pièces volantes, imprimées séparément et en différens tems, et rassemblées ensuite par un amateur, qui en aura formé plusieurs volumes. » L'auteur de l'*Histoire de l'état de Liége*, qui a résidé dans cette ville, aura pu les consulter.

celui qui l'assassinerait; qu'on avait arrêté un de ses domestiques; qu'on avait mis cet innocent à la torture pour lui arracher des aveux contraires au service du roi; qu'on avait forcé sa maison pour y faire des recherches; que le grand-maïeur s'y était présenté, muni de la clef magistrale, pour la faire ouvrir, comme si la maison du roi n'eût pas été à l'abri de ces visites; qu'on avait tiré contre ses fenêtres des coups de carabine; que le prince, pendant cette exécution, s'était enfermé dans une maison de campagne pour paraître l'ignorer; que les bourgeois rôdaient sans cesse dans son quartier pour le rendre suspect au peuple; qu'enfin il avait pris le parti de sortir de Liége, et de se retirer à Maestricht; qu'après sa sortie, les bourgmestres avaient fait changer les serrures des portes de la ville pour faire soupçonner qu'il en avait de fausses clefs: il finissait par demander son rappel.

Il écrivit de Maestricht à la bourgeoisie de Liége une lettre qui contenait l'exposé de ses griefs. Il y faisait sentir l'indécence d'avoir intercepté les paquets du roi, pour en apprendre les secrets, et de les avoir publiés; il ajoutait que cette paix préjudiciable au service de Sa Majesté, ne lui avait pas été communiquée comme leur devoir les y obligeait; que différens chefs en étaient suspects; que la clause qui mettait le château de Hui sous la protection du roi d'Espagne, violait la *neutralité*; que ces chefs avaient arrêté la levée des troupes qu'on faisait pour le service de France; qu'ils n'y envoyaient des députés que parce qu'étant pressés par leurs ennemis, ils sentaient le besoin de l'appui d'un grand roi.

Les procédés des Liégeois à l'égard d'un ministre du roi avaient fait une si grande sensation en France, que quand les plénipotentiaires français, se rendant au congrès de Munster, traversèrent Liége dans des barques sur la Meuse, ils refusèrent de descendre, quelques instances que leur en fit le magistrat, qui les fit saluer du canon et fit ranger toute la bourgeoisie en haie sur le rivage.

CHAPITRE VII.

Nouveaux troubles. Elections de François de Liverlo et de Charles de Méan. Les *Grignoux* font une nouvelle élection : tumulte et massacre à Liége. Jaymaert est substitué à Méan. Les *Grignoux* sont absous : enquête. Recès du conseil contre les *Chiroux*. Collecte pour la réparation du pont des arches ; levée du 10e. denier. Anarchie. Le chancelier est arrêté ; il est attaqué. Le prince veut venir à Liége ; le magistrat s'y oppose : il vient à Herstal ; il retourne à Viset et y assemble les états : son discours. Députation des états au magistrat de Liége : réponse du magistrat. Translation du chapitre de Liége à Hui. Emigration des Liégeois. Manifeste des bourgmestres et du chapitre. Mandement du prince. — Le baron de Lerade et Maximilien-Henri de Bavière sont élus grands-doyens par les chefs des deux partis. Maximilien fait marcher des troupes. — Ferdinand offre une amnistie. — Le général allemand Spaar brûle les villages de Fléron et de Jupille, et vient canonner Liége. Le siége en est résolu. Députation du magistrat au général Spaar : réponse. La ville est vivement attaquée. Le peuple demande la paix. Hennet, Rolans, Léonardi et Barbière sont arrêtés. Représentation au général Spaar. Capitulation de St.-Gilles : Maximilien-Henri la ratifie ; il entre dans la ville : les ordonnances des *Grignoux* sont cassées, la statue de Beeckman est abattue ; Hennet et les trois autres sont décapités. Ferdinand rentre dans Liége : il publie un nouveau réglement et accorde une amnistie générale. Le prince Maximilien-Henri est nommé coadjuteur. Le pays de Liége est ruiné d'un côté par les troupes étrangères, et de l'autre par les contributions extraordinaires. Mandement du prince établissant une judicature extraordinaire pour les poursuites relatives aux dommages soufferts pendant les troubles. Résolution de bâtir une citadelle : protestation de la noblesse. Le projet est adopté. Mandement du prince pour fournir aux sommes nécessaires. Sa mort.

La *paix fourrée* ne fut pas plus durable, qu'elle n'avait été sincère. Les maux qui affligeaient la malheureuse ville,

de Liége, avaient leur source dans des prétentions trop opposées et trop exagérées de part et d'autre, pour espérer qu'on eût pu, par des négociations et des traités, remettre le calme et ramener la raison dans des têtes si violemment exaltées. Les factions se réveillèrent donc avec plus de fureur en 1646. Les brigues et les discussions renaissent, les violences et les combats recommencent.

Les trente-deux électeurs avaient choisi pour bourgmestres François de Liverlo et Charles de Méan, ce savant interprète des lois et des coutumes liégeoises. Mais il n'était pas agréable aux Grignoux, qui voulurent lui substituer le colonel Renard Jaymaert. Ce dernier, d'un autre côté, ne plaisait pas aux Chiroux. Les deux factions sont donc comme en présence. Le peuple s'attroupe et s'assemble sur la place. Les Grignoux, supérieurs en nombre, viennent attendre les électeurs à la descente de leurs chambres, et les entenent au couvent des mineurs, où l'on élut tout d'une voix François de Liverlo et le colonel Jaymaert. Les bourgmestres, qui sortaient de fonctions, et qui apparemment tenaient le parti des Chiroux, prirent sur-le-champ une résolution tranchante. L'un des deux se charge de la garde de l'hôtel de ville, pendant que l'autre va crier aux armes dans les quartiers de St.-Servais et de St.-Séverin; et en ayant rassemblé les habitans, il se met à leur tête, marche à l'hôtel de ville, dissipe les Grignoux, qui repassent la Meuse, va au couvent des mineurs, en tire les électeurs, et les mène tambour battant à l'hôtel de ville, où François de Liverlo et Charles de Méan sont continués à l'exclusion de Jaymaert. Mais les Grignoux, qui s'étaient ralliés, étaient venus placer leur grand'garde à l'église de Sainte-Catherine, où ils passèrent la nuit; et le lendemain, les habitans des villages voisins, qui étaient venus au secours des Grignoux, passèrent le pont. Les bourgmestres, anciens et nouveaux, se réfugièrent au palais avec une partie du chapitre. Toute la ville est en combustion : on se bat, on

se tue dans les différens quartiers, et les rues sont jonchées de cadavres [1]. Les Chiroux furent forcés de céder le terrain, et Jaymaert l'emporta enfin. Méan, affligé des scènes meurtrières causées par cette lutte, fit généreusement le sacrifice de sa place à l'amour de la paix, et remit la clef magistrale à Jaymaert. « Je ne veux pas, dit-il, sacrifier » à mon ambition la vie de mes concitoyens et les intérêts » de ma patrie [2]. »

Le noble désintéressement de ce généreux citoyen ne dissipa cependant pas l'orage. Les Grignoux, à la tête de la plus vile populace, s'emparent du palais, enfoncent la secrétairerie du prince, la chambre des échevins, du conseil, en enlèvent les papiers et les meubles, vont ouvrir les prisons, lâchent les prisonniers, pillent les maisons des bourgeois soupçonnés d'être du parti des Chiroux. Jaymaert parut au milieu de ce tumulte, et sa présence rétablit pour le moment la tranquillité.

Les Grignoux, qui avaient été précédemment bannis pour leurs excès, revinrent, furent absous et réhabilités dans leurs droits de bourgeoisie. Leur parti, que ces avantages ont rendu plus entreprenant, exigea des bourgmestres et du conseil qu'on entamât des poursuites criminelles contre ceux qui s'étaient opposés à l'élection de Jaymaert, et qu'ils fussent traités comme perturbateurs du repos public. Le conseil, qui, dans la position difficile où il se trouvait, n'osa rejeter ouvertement leur demande, sollicita les échevins de former l'enquête. Ils le refusèrent. Le conseil ne pouvant donc tergiverser davantage, fait un recès [3], qui ordonne à tous ceux qui se sont opposés en 1646 à l'élection

1. Un manuscrit cité par M. de Villenfagne, porte que Jaymaert *emporta* la place de bourgmestre *par force, et non sans grand nombre de tués de part et d'autre*.

2. Cette réponse est rapportée dans un ouvrage publié dans le tems sous le titre de *L'indifférent et véritable Liégeois*.

3. Il a été inséré dans une petite brochure intitulée : *Translatio cathed. capit. ac tribunalium Leod. ad oppidum Huense*.

du colonel Jaymaert, de sortir de Liége *sous peine d'être taillés en pièces*. Un grand nombre de personnes, qui furent nominativement désignées, furent les victimes de cette barbare ordonnance : on ne leur laissa que douze heures pour faire leurs préparatifs de départ. Les décrets de prise-de-corps furent arbitrairement multipliés, et les échevins qui ne voulurent pas souscrire à ces actes iniques, furent dégradés du droit de bourgeoisie. Les plus honnêtes citoyens, au nombre de plus de deux cents, abandonnèrent leurs foyers pour se soustraire à la mort, et les Grignoux s'installèrent dans leurs maisons et dans leurs places, pour se dédommager des pertes qu'ils avaient essuyées par leur exil.

Le congrès venait de s'ouvrir à Munster. Les bourgmestres et le conseil furent d'avis que les trois membres des états y envoyassent chacun leur député pour faire valoir les droits du pays sur les terres d'Agimont, de Philippeville et de Mariembourg, et qu'on envoyât une députation au roi de France pour lui faire d'humbles excuses des outrages faits à l'abbé de Mouzon, et lui demander sa protection pour le maintien de la *neutralité*.

Pour subvenir aux frais de ces deux missions, le magistrat établit, du consentement des trente-deux métiers, un impôt de vingt patars sur chaque cheminée.

D'un autre côté, les bourgmestres et le conseil proposèrent également aux métiers d'autoriser une collecte libre dans la cité, franchise et banlieue, pour fournir aux frais de la réparation du pont des arches, qui avait croulé depuis quatre ans. Mais les sommes que l'on recouvra de cette donation volontaire, se trouvèrent de beaucoup inférieures aux sommes nécessaires pour une entreprise si dispendieuse. On proposa donc aux métiers, qui y consentirent, d'accorder la levée d'un dixième denier dans les mêmes endroits, et de charger les curés des paroisses, accompagnés de quelques conseillers de la cité, de faire cette

levée. Le clergé et la noblesse se refusèrent d'y contribuer; mais on n'en mit pas moins la main à l'œuvre.

Le prince, jugeant que les bourgmestres avaient excédé leurs pouvoirs, cassa le recès qui ordonnait la levée du dixième, et fit défendre la continuation des travaux du pont. Les bourgmestres refusèrent d'obtempérer au mandement du prince, et les travaux furent poussés avec activité.

L'anarchie était au comble. L'official, les échevins étaient partis, et le magistrat s'était emparé de toute l'autorité. Les lois étaient sans force, la justice sans action. Dans ce chaos universel, le chapitre crut qu'il n'y avait pas d'autre ressource que la présence du prince, et il le pria instamment de se rendre à Liége. A la première nouvelle de son approche, les bourgmestres firent fermer les portes de la ville et prendre les armes aux bourgeois. On envoya sept gardes à la maison du chancelier Groesbeck, et on l'avertit d'écrire au prince de ne pas se présenter; qu'autrement, ils avaient fait charger leurs canons, et qu'on ferait feu sur sa personne; qu'ils avaient quatre mille hommes sous les armes [1], et qu'ils ne souffriraient pas qu'il entrât dans la ville. Le chancelier fut obligé d'obéir, et il fut gardé à vue depuis le 9 juillet jusqu'au 25 août.

Quelques jours après, un bourgeois [2] entre chez lui, couvert d'un manteau sous lequel il cachait un poignard; il l'aborde, et en lui parlant, il veut lui porter un coup; mais ce seigneur ayant eu le bonheur de le parer, appela ses gens, et l'assassin fut saisi et conduit à l'hôtel de ville: il donna tous les indices d'une démence, vraie ou feinte, et l'on dut se contenter de le remettre à ses parens, qui le tinrent enfermé [3].

1. Je suis encore le récit de l'auteur de l'*Histoire de l'état de Liége*, qui cite le procès verbal du chapitre, *De rebus Leod.*, tome 6.

2. Son nom est Eustache Léonardi.

3. L'auteur de l'*Histoire de l'état de Liége* (c'est toujours le recueil intitulé : *De rebus Leodiensibus*, qui est son garant) dit que le chancelier, après avoir

Le prince poursuivait sa route [1]. En approchant de Liége, il envoya un seigneur de sa suite pour entrer en conférence avec les bourgmestres. Le député leur fit part des intentions de Ferdinand : les bourgmestres répondirent que tous les citoyens mourraient plutôt que d'entendre à aucun accord; qu'ils étaient assurés de l'appui de la France, et qu'ils avaient trois mille hommes pour se défendre; qu'on les avait trompés par la paix de Tongres mais qu'on ne les tromperait plus; qu'ils demandaient qu'avant de se présenter, le prince fît mourir tous les Chiroux, et qu'alors ils verraient ce qu'ils auraient à faire. Cette demande paraît si atroce, qu'on a peine à croire qu'elle ait été faite. Cependant l'auteur de l'*Histoire de l'état de Liége*, le rapporte ainsi de mot à mot, ayant pour garant le rapport du député. Bouille dit qu'ils demandèrent seulement que les Chiroux fussent condamnés à un bannissement perpétuel.

Le prince qui était déjà aux portes de Liége, retourna sur ses pas, et prit la route de Viset. Il sentit toute l'impossibilité de parler d'accommodement à des hommes si opiniâtres et si cruellement exigeans. Les membres des états qui l'accompagnaient, l'engagèrent cependant à faire une nouvelle démarche auprès du magistrat pour avoir la faculté d'entrer dans la ville. Le magistrat répondit que son arrivée serait très-agréable, s'il voulait se défaire des Chiroux, et n'amener à sa suite aucune des personnes justement suspectes.

Le prince ne se rebuta pas encore, et il fit savoir à son chancelier qu'il partirait de Viset le 10 août pour arriver à Liége dans l'après-midi.

Les bourgmestres informés de la résolution du prince,

paré plusieurs coups, tomba baigné dans son sang, et qu'après avoir été longtems à se rétablir de ses blessures, dès qu'il put marcher, il se déguisa et sortit de la ville.

1. Le procès-verbal du député du prince est inséré dans ce recueil, et je suis toujours le récit de l'auteur de *l'Histoire de l'état de Liége*, qui avait ce procès-verbal sous les yeux. C'est sans doute un document respectable.

conseillèrent au chancelier de l'avertir de ne pas se présenter. Le prince était cependant déjà arrivé à Herstal, où il apprit que toute la ville de Liége était en armes; et ayant reçu un exprès de son chancelier avec des lettres par lesquelles il le priait instamment de renoncer au dessein de venir à Liége, il reprit la route de Viset, et y assembla les états le 18 août. Après leur avoir rappelé dans un discours préparé, les intentions qu'il avait manifestées et les efforts qu'il avait faits pour le bien de l'état, le salut du peuple, le maintien de la liberté et l'amour de la paix, il finit par demander leur avis sur la conduite qu'il devait tenir dans une conjoncture si difficile. La résolution des états fut d'envoyer une députation composée de quelques seigneurs de l'état noble, accompagnés de deux bourgmestres des bonnes villes, au magistrat et au conseil de Liége, pour leur faire sentir les dangers d'une plus longue résistance aux bonnes volontés du prince.

Le magistrat et le conseil répondirent que l'amour de la patrie, des priviléges et de la liberté avait été le seul motif de leur conduite à l'égard du prince; que cet amour, sentiment si naturel au cœur des vrais Liégeois, ne pouvait porter aucune atteinte ou préjudice aux droits du prince, et que tous les efforts qu'on faisait pour arracher ce sentiment de leurs cœurs, n'aboutiraient qu'à l'y enraciner de plus en plus.

Ferdinand, ne voyant donc plus aucun moyen de parvenir à un accommodement, évoqua son chapitre à Hui et y convoqua les états. Il y déclara solennellement, que désormais la ville de Hui serait le lieu de la résidence du chapitre et le siége de ses assemblées, et les trois états informèrent les bourgmestres, jurés et conseil de Liége, de cette résolution. Mais tous ces efforts furent impuissans, et cette assemblée n'eut pas un plus heureux résultat que celle de Viset.

On tremblait cependant à Liége. Les citoyens honnêtes

et paisibles, craignant les maux dont cette malheureuse ville était menacée, s'en échappaient clandestinement, et elle se dépeuplait tous les jours. Pour arrêter les progrès de cette effrayante émigration, on publia une défense à tous les bourgeois, sous peine de la vie, de sortir de la ville sans une permission expresse du magistrat; de transporter leurs meubles ou habillemens, sous peine de confiscation, et l'on redoubla les gardes à toutes les portes et avenues de la ville.

C'est dans ces circonstances critiques que les bourgmestres et le conseil publièrent, pour justifier leur conduite, un volumineux manifeste, qui fut répandu avec profusion dans le public [1]. Ce manifeste, selon les historiens partisans de Ferdinand, n'a été publié par le magistrat que pour séduire le peuple, et l'animer contre le prince [2]. Le parti contraire répondit à ce manifeste par un écrit intitulé: *La paix de Tongres et sa suite véritable* [3].

Le prince, non content d'avoir convoqué les états à Hui, fit suspendre à Liége l'exercice de la justice, et évoqua toutes ses cours à Hui. Les tribunaux obéirent. Le conseil manda les échevins: ils refusèrent de comparaître, furent jugés par contumace, et proscrits. On vendit leurs meubles, et les bourgmestres se chargèrent de leurs fonctions.

Dans ces entrefaites, le grand-doyen, qui était le baron Gilles de Bocholt, mourut à Liége. Les chanoines qui y

1. Ce manifeste est intitulé : *Le martyr de la neutralité innocente des Liégeois*, et il fut publié par commandement exprès du magistrat. Bouille en a donné une analyse dans son *Histoire de Liége*, tome 3, p. 275.

2. Ils vont, dit-on dans un imprimé du tems en parlant des magistrats de Liége, « ils vont chatouillant les oreilles d'une crédule populace par les doux » appas emmiellés de priviléges, d'impunité de leurs crimes, d'un appui étranger, » et tâchent de leur faire avaler des amères pillules dorées, mais funestes à la » patrie. »

3. M. de Villenfagne, dans le second volume de son *Histoire de Spa*, a, dans une très-longue note (c'est la 18e., depuis la p. 232 jusqu'à 313) donné un précis détaillé de l'une et de l'autre de ces pièces. On y verra le pour et le contre. Je ne peux qu'y renvoyer les curieux.

étaient restés, élurent, pour le remplacer, Jean-Arnould baron de Lerade, et ceux qui étaient allés à Hui, choisirent Maximilien-Henri de Bavière, neveu de Ferdinand; et les deux élus envoyèrent leurs agens à Rome pour obtenir la confirmation de leur nomination. Mais le prince Maximilien, qui crut que la voie des armes était plus sûre que l'autorité du pape, pour se maintenir dans son poste, fit marcher des troupes bavaroises, qui vinrent camper à deux lieues de Liége; et déjà il occupait les faubourgs, quand on reçut un mandement de Ferdinand, qui offrait une amnistie générale. Il ne demandait que cinq têtes, voulant seulement par cette exécution, faire une réparation qui satisfît la justice pour le passé, et un exemple qui, pour l'avenir, prévînt le crime.

Le prince Maximilien marcha sur Hui; et le général allemand Spaar, suivi de trois à quatre mille hommes, avec quelques pièces d'artillerie, s'était joint aux troupes de Maximilien. Fléron et Jupille furent pris. Le bourgmestre Jacques Hennet qui était accouru à la tête de quelques milices, au secours des habitans de Jupille, fut tué dans un défilé près de ce village. Que ne peut l'esprit de parti? Un frère mineur, nommé François Dujardin, beau-frère de Hennet, s'étant mêlé parmi les combattans, tua avec un mousquet trois ou quatre soldats allemands [1]. Spaar fit mettre le feu à ces deux malheureux villages; et s'étant avancé sur la Chartreuse, qu'il trouva abandonnée des Liégeois, il s'en empara, canonna la ville, descendit la montagne et brûla une partie du faubourg d'Amercœur.

Maximilien s'étant rendu le 16 août de Hui au château de Seraing, y manda le général Spaar et les principaux officiers: il s'y tint un conseil de guerre, dans lequel il fut résolu que le colonel Schroet avec quelques corps de

1. Un témoin oculaire rapporte que ce moine *rechargeait toujours ses armes au nom de Dieu et de St.-François*. M. de Villenfagne cite pour garant de ce fait un manuscrit qui se trouve à la bibliothèque publique de Liége.

cavalerie et d'infanterie repasserait la Meuse et reprendrait la Chartreuse, pour battre la ville de ce côté, pendant que le général Spaar l'attaquerait du côté de la Hesbaie.

Ces dispositions furent si ponctuellement exécutées, que le magistrat, en prévoyant et en craignant le funeste résultat, s'empressa d'envoyer une députation au général Spaar pour traiter d'un accord; faire cesser toutes les hostilités, et choisir des médiateurs de part et d'autre.

Ces propositions furent présentées par le chancelier au prince Maximilien, qui répondit par écrit, qu'il n'avait point exercé d'hostilités; qu'il n'était venu que par ordre de leur évêque et prince pour soutenir son autorité contre les entreprises des turbulens qui voulaient l'anéantir, que l'intention de l'évêque n'était que de rétablir la paix et la tranquillité dans la ville; qu'il ne voulait punir que les rebelles, qui l'année précédente avaient fermé la porte de la ville à leur prince, et qui persistaient dans leur révolte; enfin qu'il ne leur restait d'autre moyen que de recourir à sa clémence; mais qu'avant tout, il fallait lui livrer la porte de Ste.-Walburge [1].

Le général Spaar répondit à peu-près dans le même sens aux bourgmestres et au conseil.

Après cette réponse, on renvoya les députés, et on leur refusa la suspension d'armes qu'ils demandaient pour trois jours seulement.

Les hostilités recommencèrent donc. Spaar vint camper au monastère de St.-Gilles, et commença à battre les murailles de celui de St.-Laurent, où les Liégeois étaient retirés au nombre de six cents, à peu-près, qui rentrèrent dans la ville. Spaar fit alors attaquer le couvent des Guillelmites, qui était entouré d'eau: la résistance y fut plus vive; mais

1. L'auteur de l'*Histoire de l'état de Liége*, dans la réponse qu'il prête à ce prince, dénature tout-à-fait ces expressions. Il faut en convenir, cet auteur, élégant du reste, est presque toujours dominé par l'esprit de parti.

à la fin, il s'en rendit maître, et fit à l'instant dresser des batteries contre les portes d'Avroi et de St.-Laurent. Au moment où elles allaient jouer, on entendit dans la ville une voix qui demandait la paix. Cette voix fut suivie d'une multitude d'autres, qui répétèrent le même cri. Le lendemain, les bourgeois, c'est-à-dire ceux des bourgeois qui voulaient la paix, coururent dans les quartiers de St.-Thomas et d'Outre-Meuse, criant : *la paix! la paix!* A ces cris, les habitans de ces quartiers se réunissent, à ceux-ci, et se rendent en armes à l'hôtel de ville, où étaient les bourgmestres. Le seigneur Philippe de Wansoule, ancien bourgmestre, qui avait été arrêté sur la fin de mai par la milice de Liége, à son château de Nederkanne près de Maestricht, fut mis en liberté. Le bourgmestre Wathieu Hennet, qui avait été substitué à son frère Jacques, tué près de Jupille, fut arrêté et chargé de chaînes. Barthélemi Rolans, qui s'était déguisé pour se sauver, tomba dans les mains de quelques soldats allemands, et deux bourgeois, appelés Léonardi et Barbière, furent traînés dans les prisons de l'official.

Les bourgmestres et le conseil envoyèrent une députation au général Spaar, que Maximilien avait autorisé à traiter avec les Liégeois, lui ayant adjoint à cet effet le chanoine Tabolet. Ils demandèrent une amnistie générale, le maintien de la *neutralité* et la conservation des priviléges. On leur répondit que le nombre de cinq personnes, à qui l'évêque avait déclaré qu'il n'accorderait point de pardon, serait restreint à trois ou quatre, qui, au reste, pourraient encore recourir à sa clémence; que quant à la *neutralité*, elle serait religieusement observée, et les priviléges maintenus. Cette capitulation fut signée le 29 août au monastère de St.-Gilles [1].

On ouvrit la porte de St.-Martin à Spaar, et ses troupes occupèrent le même soir tous les postes de la ville. Il en fit sur-le-champ avertir Maximilien, qui était à Hui. Le len-

1. Recueil des édits, tome 1, ch. 2.

demain, ce prince se rendit au monastère du Val-Benoît, où il ratifia la capitulation de St.-Gilles. Il se fit apporter la clef magistrale avec celles des portes de la ville, qui avaient toujours été gardées par les bourgmestres, et il vint prendre son logement au palais.

Les portes de la ville restèrent fermées pendant quelques jours. Le premier acte du prince fut de casser toutes les ordonnances faites par les Grignoux.

Le 3 septembre, le grand-maïeur de Berlo, les échevins et les chanoines de la cathédrale, qui avaient suivi le prince à Hui, rentrèrent dans la ville.

On abattit la statue en bronze qui avait été érigée en 1639 au bourgmestre Beeckman [1], et on fit ôter ses portraits, ainsi que ceux de La Ruelle, qui se trouvaient dans les chambres des métiers.

On instruisit les procès des bourgmestres Hennet et Rolans et des nommés Léonardi et Barbière, et ils furent condamnés à être décapités par sentence des échevins. Cette sentence fut exécutée le 9 septembre [2], et leurs têtes furent exposées sur le boulevart près de la porte St.-Léonard, qu'un an auparavant ils avaient fermée à leur prince [3].

Après cette triste expédition, le prince Ferdinand rentra dans Liége sur la fin de septembre à sept heures du soir, suivi de deux mille hommes de cavalerie et de mille d'infanterie, par la porte de St.-Léonard, où on lui présenta les clefs de la ville et celles du magistrat, qu'il fit porter

1. Les continuateurs de Foullon disent que ce sont les soldats de Ferdinand qui ont renversé et brisé la statue de Beeckman, et qu'on leur en a donné les fragmens. Mais un manuscrit du tems (c'est celui qui appartient à M. le baron de Rosen, souvent cité par M. de Villenfagne) dit que lorsque Ferdinand rentra dans Liége, on ôta cette statue de l'endroit où elle avait été posée, qui était la petite fontaine du marché; qu'on la transporta dans l'église de St.-Martin en Isle, et que peu de temps après on la remit au fils du bourgmestre Beeckman, grand greffier de la cité, *qui en a fait son utile*, porte le même manuscrit.

2. Rolans ne subit son supplice que quelques jours après.

3. Le meilleur garant des principaux faits de cette funeste époque est l'ouvrage de Brachelius intitulé : *Historia nostri temporis*, etc., que j'ai déjà cité.

au palais, où il se rendit suivi d'un peuple nombreux, qui faisait éclater sa joie par les plus vives acclamations. Deux jours après, le prince rendit les clefs aux bourgmestres Bouille et Wansoule, qui remplaça Hennet.

Pour prévenir le retour des troubles qui avaient si long-tems affligé la ville de Liége, il crut qu'il était urgent de casser l'ordonnance ou réglement d'Ernest de Bavière, de 1603, concernant les élections, qu'il regardait comme la source de tous ces maux, parce que, suivant cette forme, les assemblées des métiers, étant composées d'un trop grand nombre d'individus, dont les caractères, les opinions et les intérêts sont souvent si différens, et étant, par cette raison, plus sujettes aux passions, plus accessibles à la corruption, *sont conséquemment moins propres à suivre uniquement pour but de leurs résolutions le bien et le repos publics* [1]. Ayant donc pris l'avis de son chapitre, il publia un réglement par lequel il établit une nouvelle forme d'élection magistrale. Les commissaires de la cité nommaient en présence des bourgmestres et du conseil, vingt-deux personnes; le prince en nommait aussi vingt-deux. On écrivait sur des billets les noms des uns et des autres, et le sort désignait deux bourgmestres et trente conseillers, c'est-à-dire, que les vingt-deux personnes désignées par le prince, fournissaient par la voie du sort, un bourgmestre et quinze conseillers; et les vingt-deux désignées par les commissaires donnaient, également par le sort, le deuxième bourgmestre et les quinze autres conseillers. Les bourgmestres et les conseillers ainsi nommés choisissaient le jour suivant deux gouverneurs de chaque métier. Le siége ou tribunal *des maîtres et jurés* est aboli, et la connaissance, ainsi que le maniement des revenus de la cité, est donné aux deux bourgmestres et au conseil [2]. Afin que désormais les éche-

1. Ce sont à-peu-près les expressions du mandement.

2. Ce tribunal dit *des maîtres et jurés* était composé des bourgmestres de Liége et de leurs conseillers. Il avait une juridiction personnelle sur les bourgeois de la ville et de la banlieue. Ainsi avant 1649, les Liégeois avaient trois

vins et les membres du conseil ordinaire puissent sans distraction vaquer à l'administration de la justice, ils ne pourront être nommés bourgmestres ou conseillers ni par le prince ni par les commissaires. C'était établir une sage démarcation entre le pouvoir judiciaire, qui était confié aux échevins, et le pouvoir administratif, qui était déféré aux bourgmestres.

Ce réglement fut lu et approuvé par le conseil de la cité, et la forme d'élection qu'elle prescrit, fut confirmée par l'empereur [1].

Quelques jours après, on publia une amnistie générale pour tous ceux qui avaient pris les armes au tems des assemblées de 1646 et 1649.

Les troupes allemandes furent, en grande partie, renvoyées dans leur pays, après qu'on leur eut payé une partie de ce qui leur était dû, au moyen d'une capitation qui fut établie pour subvenir à ces frais.

Ferdinand, qui sentait tous les jours ses forces diminuer, pensa à se donner un successeur, et il proposa son neveu Maximilien-Henri, qui fut élu coadjuteur à la grande majorité des suffrages du chapitre cathédral.

C'est un tableau affligeant que celui que présente l'état du pays de Liége à cette funeste époque [2]. Les troupes du duc de Lorraine, retournant dans leur pays, prirent leur route en partie par la Hesbaie, en partie par l'Entre-Sambre et Meuse, et y exercèrent tous les genres de brigandages, traitant les habitans en ennemis.

D'un autre côté, tout le pays fut cotisé comme province

juges ordinaires, les bourgmestres et les conseillers qui formaient le tribunal qu'on appelait des maîtres et des jurés; le tribunal de l'official, et celui des échevins. Tous les pouvoirs étaient confondus. C'est à cette époque, qu'ils ont été sagement divisés.

1. Cette forme a duré jusqu'en 1676, année où les Français, maîtres de Liége, firent sauter la citadelle, qui avait été bâtie après l'an 1649. Le peuple reprit alors les réglemens de 1603 et 1631, sans le consentement du prince.

2. Ce triste état est décrit dans un petit ouvrage rédigé par un auteur contemporain, anonyme, et intitulé : *Status rerum Leodiensium*.

de l'empire à une somme considérable pour contribuer à celle que l'empereur et l'empire s'étaient engagés par le traité d'Osnabruck de 1648 à payer à la reine de Suède, afin qu'elle retirât ses troupes. Les Liégeois alléguaient toujours leur *neutralité;* mais on leur répondit qu'on ne connaissait aucun traité conclu du consentement de l'empereur et de l'empire, qui les eût exemptés des charges communes à tous ses membres, et auxquelles ils étaient tenus, étant compris dans ce corps. Les Liégeois ne voulurent pas se rendre à ces raisons, quoique le coadjuteur leur eût fait à ce sujet les plus sages remontrances, et ils payèrent leur obstination bien plus chèrement que s'ils s'étaient soumis de bonne grâce; car l'année suivante, une partie des troupes suédoises entra dans le pays de Liége, et s'y fit donner de force le contingent auquel ils avaient été taxés; et les frais d'exécution, jointes aux vexations inséparables d'une pareille opération, furent à la fin plus onéreux que la somme même.

La France, qui, en apparence, avait montré tant de zèle pour la cause des Liégeois et le maintien de leur *neutralité;* la France même, qui, du reste, ne leur avait témoigné cette affection que pour les détacher de l'empire, voyant que chacun prenait sa part, voulut aussi emporter la sienne: elle vint à son tour réclamer un reste de contributions qu'elle avait exigées pendant la guerre; et les Liégeois apprirent ainsi à leurs dépens, que les services rendus par les grandes puissances aux petits états, sont rarement désintéressés.

Le prince voulant ôter une des causes principales qui entretiendraient la désunion, perpétueraient les haines et engendreraient des procès interminables entre les particuliers par les prétentions qu'ils pourraient former les uns à charge des autres pour les dommages qu'ils auraient réellement ou prétenduement soufferts, déclara par un mandement qui fut publié le 24 octobre de cette année,

qu'il avait trouvé non seulement convenable, mais nécessaire, de défendre la poursuite de ses sortes d'affaires devant les juges ordinaires; et de les renvoyer devant des arbitres à nommer par l'évêque et les états, afin qu'ils les traitassent *ex æquo et bono*, sommairement et sans appel.

Les Liégeois paraissaient assez contens. Cependant le prince connaissait l'inconstance du peuple, et il savait qu'il ne fallait que jeter un brandon pour rallumer les feux de la discorde. Il assembla donc les états le 21 mars 1650, et leur fit proposer de sa part de bâtir une citadelle pour contenir le peuple, et de faire les fonds nécessaires pour les frais de l'établissement et l'entretien de la garnison. Le chapitre et le tiers-état y donnèrent leur consentement, mais une partie de l'état-noble observa qu'il suffisait pour le maintien de l'ordre de faire garder les portes de la ville par les soldats; que du reste il y avait à Liége assez d'honnêtes bourgeois, amis du bien public et du prince, pour contenir les mutins qui voudraient troubler l'ordre; que d'ailleurs une citadelle ne convenait point à un état neutre; qu'enfin la ville et le pays déjà trop épuisés par les frais excessifs qu'ils avaient dû supporter, étaient dans l'impuissance de subvenir aux frais énormes de la construction d'une citadelle.

Cependant la majorité des seigneurs accéda à la résolution des deux autres ordres, et le projet fut adopté. On établit un impôt du 20e denier sur tous les biens situés dans la ville et la banlieue.

Les seigneurs dissidens (ils étaient huit) adressèrent au coadjuteur une protestation par laquelle ils déclaraient que pour satisfaire aux devoirs que leur imposaient les qualités de sujets, de citoyens et de nobles, ils se croyaient obligés de faire connaître qu'ils n'avaient aucune part à la construction de cette citadelle; qu'en conséquence, sans vouloir manquer au respect qu'ils devaient au prince, mais voulant rester fidèles à leur serment, à l'honneur et

à la patrie, ils protestaient contre tout ce qui avait été fait au préjudice de la *neutralité* et de la constitution.

Le coadjuteur fut si indigné de ce procédé, qui, à ses yeux, était un acte de rébellion, qu'il fit interdire l'entrée de la ville à ces seigneurs, et ordonna qu'au cas où ils voulussent employer la résistance ou la violence, on tirât sur eux.

Le lendemain, on publia deux édits ou mandemens par l'un desquels on accordait au magistrat un délai d'un an pour payer les rentes dont la ville était chargée, afin qu'elle eût le tems de chercher les moyens de subvenir aux sommes qu'on lui demandait; et par l'autre, on ordonnait de saisir les biens que possédait chacun des trente-deux métiers, et qui provenaient pour la plupart de la confiscation des biens de Wathier d'Athin, prononcée en 1433 en faveur de ces métiers, entre lesquels ils avaient été partagés [1].

Pour assurer l'exécution de cette mesure, les bourgmestres ordonnèrent à tous les greffiers et receveurs des métiers de venir déposer au conseil tous les titres, papiers et registres relatifs aux biens des métiers, pour en être disposé selon le bon plaisir du prince.

Férdinand publia un édit tendant à la même fin. C'est le dernier acte de son administration. Il mourut subitement le 13 septembre 1650, dans son château d'Aremberg en Westphalie, après un règne orageux de 38 ans, sans avoir pris l'ordre de prêtrise. S'il avait mieux connu le génie des Liégeois, il aurait peut-être épargné bien des maux au pays. Dès que le coadjuteur, qui était à Liége, eut reçu la nouvelle de la mort de Ferdinand, il partit pour l'Allemagne, et revint à Liége le 9 octobre suivant.

1. Voyez tome 1, p. 328.

CHAPITRE VIII.

Maximilien-Henri de Bavière, 91e évêque. — Obsèques du prince Ferdinand. — Impôt dit *l'œil du moulin*. Plaintes des Liégeois. Remontrances de la noblesse. — Les Lorrains dans le pays. — Mutineries des Allemands. — Le prince arrive à Liége, et fait arrêter et punir les coupables. Il fait continuer les travaux de la citadelle, et marcher des troupes sur la Hesbaie. — Députation au duc de Lorraine. — Prise du château de Hollogne. Le comté de Moha est mis à contribution. Prise de Waremme par les Lorrains. — Le bourgmestre Bex décapité. — Maximilien est ordonné prêtre et sacré évêque. Il part pour Ratisbonne. Prise de Couvin et de Ciney par le prince de Condé : prise de Florenne, Fosses et Châtelet. — Députation de l'évêque au duc de Lorraine. — Il s'adresse à l'assemblée du cercle de Westphalie. Siége de Thuin : il est levé. Privilége accordé à cette ville. — Prise de Looz, Herck, Beringen, Hamont, etc. Plaintes du cercle de Westphalie. Les alliés et les Français viennent au secours du pays de Liége. — Paix de Tirlemont. — Enlèvement du grand-prévôt : il est élargi. — Conspiration de Maret ; il est décapité : ses complices sont arrêtés et exécutés. — Guerre de Hollande. Prise de Thuin, Tongres, St.-Trond, Maseyck, etc. Députation au roi. Passage de la Meuse et du Rhin. Tongres et Maseyck sont occupés par les Français du consentement du prince : le chapitre proteste. Le prince d'Orange entre à Maestricht. Siége de cette ville. Tongres pillé et brûlé. — Envoyés de l'empereur à Liége : le résident de France tâche de contrarier ses vues. Le pays de Liége est dévasté par les Allemands et les Français. — Le cardinal de Bade à Liége ; ses intrigues. — Les Français occupent la citadelle de Liége. — Le cardinal de Bade feint de vouloir partir : ses bagages sont arrêtés. — Lettre du baron de Vierset aux états : leur réponse. Protestation du chapitre et du prince. Lettre du ministre de France au baron de Vierset. — Députation du cardinal de Bade. — Les Français continuent leurs exactions et leurs conquêtes. — Députation du baron de Vierset.

— Démolition de la citadelle de Liége.—Les mandemens de 1603 et 1631 rétablis.—Charles d'Ans et Nicolas Plenevaux bourgmestres. — Plaintes de l'évêque : mission et conférence du bourgmestre de Grati. — Négociations pour la paix de Nimègue. Députés liégeois au congrès. La neutralité est maintenue. — Discussion au sujet de la possession de Bouillon. — L'évêque renouvelle ses plaintes : l'empereur interpose sa médiation. On brave ses ordres. Le prince casse les recès du chapitre et du magistrat. Les Liégeois recherchent la protection du roi de France. Accommodement entre le prince et le peuple. Soumission faite au prince. — La guerre civile se rallume. Rixe sanglante. Destitution du bourgmestre Macors. Recès du magistrat et du conseil. Lettre du magistrat au roi de France : réponse. Lettre des bourgmestres et de la régence à l'évêque de Strasbourg. Cet évêque vient à Viset, et envoie un détachement à Liége. Macors et Renardi sont arrêtés et décapités. Amnistie. Le prince publie un nouveau réglement, base de la constitution liégeoise. Il fait réparer la citadelle et construire une redoute au milieu du pont des arches. — Mort de Maximilien. Le chapitre prend le gouvernement temporel.

Les obsèques de Ferdinand furent célébrées avec une grande pompe le 15 octobre dans l'église cathédrale : le prince Maximilien y assista ; et pendant le tems même de la cérémonie funèbre, il fit afficher un édit qui ordonnait à tous les habitans sans distinction de payer l'impôt que les états avaient établi sur les grains [1]. C'est ce qu'on appelait *l'œil du moulin*. La perception en avait été différée, parce qu'il était trop onéreux au peuple. Mais Maximilien ne crut pas devoir être arrêté par cette considération ; et immédiatement après le service, il sortit de la ville pour ne pas entendre les plaintes des habitans, qui sans doute étaient très-fondées ; car pendant que d'un côté, le peuple des campagnes était foulé par les violences et les extorsions des troupes étrangères, de l'autre, les bourgeois de Liége

1. Il n'y avait que le prince et ceux de sa cour, les carmes, les récollets, les mineurs, les jésuites et les pauvres claires qui en fussent exempts.

étaient accablés d'impôts excessifs par le prince, et tous enfin se plaignaient que les dépenses relatives à la citadelle et à la garnison réduisaient à l'extrêmité les habitans de la ville et des campagnes. Ils ne parlaient de ce monument de tyrannie qu'avec la plus vive douleur, et ne l'appelaient que du nom odieux de haCeLDaMa [1], dont les lettres numérales marquent précisément l'année de sa construction.

Les seigneurs, qui déjà avaient protesté contre l'établissement de la citadelle, adressèrent à ce sujet des remontrances au prince, qui en témoigna, comme la première fois, le plus vif mécontentement.

Dans le même tems à peu-près, on apprit avec étonnement que les troupes lorraines étaient entrées dans le pays, et l'on disait publiquement que c'étaient les seigneurs mécontensq ui les avaient appelées pour les aider à faire respecter la *neutralité* et abolir les impôts. Ce fut une calamité de plus; car ces troupes appelées pour défendre et protéger le pays, y passèrent tout l'hiver, pillant les habitans et dévastant les campagnes.

Cependant la garnison allemande qu'on avait placée dans la citadelle, n'était pas payée, et elle se mutina. Le prince, au premier avis qu'il en reçut, arriva de nuit à Liége; et après avoir fait distribuer de l'argent aux soldats, il fit saisir les principaux auteurs de l'émeute, au nombre de neuf, et les fit conduire chargés de fers dans tous les quartiers de la ville, ayant sur la poitrine un écriteau avec ces mots : *Ainsi seront traités tous ceux qui seront rebelles à son altesse, à ses ministres et officiers*, et le lendemain matin on en trouva plusieurs pendus aux treilles des maisons.

Après cette exécution, par laquelle il croyait avoir

1. C'est-à-dire, *ager sanguinis*. C'est le champ, *ager figuli*, qui fut acheté avec les trente deniers pour lesquels Judas avait vendu Jésus. *Emerunt ex illis agrum figuli.... Propter hoc vocatus est ager ille*, Haceldama, *hoc est*, *ager sanguinis*. Matth., c. 27, v. 7 et 8.

affermi son pouvoir, le prince fit continuer avec activité les travaux de la citadelle et la levée des impôts, et fit marcher sur la Hesbaie la garnison allemande, infanterie et cavalerie, dont une partie fut distribuée dans les places fortes, et l'autre destinée à réprimer les brigandages des Lorrains. Le comte de Furstemberg et le seigneur de Rosen, chanoine de St.-Lambert, furent députés au duc de Lorraine, qui était à Bruxelles, pour se plaindre des excès de ses troupes, et lui demander quel droit il prétendait avoir sur le pays de Liége pour les y envoyer vivre à discrétion. Le duc répondit d'un ton très-enjoué, ou plutôt, très-ironique, que, *si son cousin Maximilien-Henri, qui était puissamment riche, voulait lui prêter une somme d'argent pour entretenir ses troupes, il ne l'inquiéterait pas; qu'au reste*, ajoutait-il plus sérieusement, *il avait été appelé par la noblesse du pays pour l'aider à le délivrer d'un joug qu'elle regardait comme insupportable et préjudiciable à la neutralité.*

Mais sans attendre l'issue de la négociation, le colonel Schroet, qui fut chargé de donner la chasse aux Lorrains, attaqua et emporta le château de Hollogne sur le Jaar; et après cette expédition, il se porta snr le comté de Moha, comme s'il avait favorisé les Lorrains, et exigea de plusieurs villages de fortes contributions, qu'ils ne purent acquitter, parce que les Lorrains leur avaient tout enlevé: il ne leur restait que leur habitation, et Schroet y fit mettre le feu pour les punir d'avoir reçu les Lorrains, qui les avaient ruinés, comme si, d'ailleurs, il eût été au pouvoir de ce malheureux pays de ne pas les recevoir.

Les Lorrains, qui s'étaient repliés sur le comté de Namur, revinrent en plus grand nombre au mois de février de l'an 1651, et s'emparèrent de la petite ville de Waremme, qui fut livrée aux pillage. Le bourgmestre Bex (il avait exercé ces fonctions en 1647), qui s'était retiré à Waremme pour se soustraire aux poursuites dont il était menacé à

raison des derniers troubles, y fut arrêté et amené à Liége. Tous les honnêtes citoyens s'intéressèrent vivement au sort de ce respectable magistrat, renommé tant pour sa sévère probité, que pour sa grande expérience dans les affaires et sa profonde érudition dans la jurisprudence. Ses parens et ses amis lui firent les plus vives et les plus touchantes instances pour l'engager à demander sa grâce au prince, qui n'attendait que cette démarche pour la lui accorder; car il en avait témoigné le désir et la volonté. Mais il resta inébranlable, et Liége eut la douleur de voir un de ses plus vertueux citoyens porter à l'âge de 80 ans sa tête sur l'échafaud.

Maximilien, qui avait été ordonné prêtre à Bonn sur la fin du mois de septembre, fut sacré évêque le 29 octobre, et officia pontificalement dans la cathédrale le jour de la Toussaint [1].

Il s'était rendu en 1652 à la diète de Ratisbonne, et les Lorrains, profitant de son absence, rentrèrent dans le pays, et y renouvelèrent tous leurs excès. Le prince de Condé [2], à la tête des Espagnols, vint, dans les premiers jours de l'année suivante, se joindre aux Lorrains. Il fit attaquer par un détachement de ses troupes la ville de Couvin, qui fut emportée en peu de jours; mais ce détachement en ayant été chassé immédiatement après par les Français, passa la Meuse et vint attaquer la petite ville de Ciney, qui, après une résistance de sept jours, se rendit par capitulation; mais, au mépris du traité, la garnison fut en partie massacrée, en partie emmenée prisonnière. Les troupes parties de Condé, après avoir porté le ravage dans le Condroz, repassent la Meuse, reprennent Couvin, emportent Flo-

1. Cette cérémonie n'avait pas eu lieu dans cette église depuis l'an 1580, parce qu'il n'y avait point eu d'évêques prêtres.

2. Louis de Bourbon, prince de Condé, connu sous le nom de grand Condé, ayant été arrêté par le cardinal Mazarin, et délivré par lui-même, s'était enfin révolté et retiré aux Pays-Bas, où il fut fait généralissime des armées du roi d'Espagne.

rennes, Fosses, Châtelet, pendant que, d'un autre côté, les troupes lorraines, qui s'étaient de nouveau emparées de Waremme, faisaient des incursions et des dégâts dans toute la Hesbaie.

A son retour de Ratisbonne, Maximilien trouva son pays dans ce déplorable état. Le duc de Lorraine était venu prendre son quartier d'hiver à Waremme. Le prince lui envoya des députés *pour le prier de se retirer et de cesser de commettre tant de violences et d'extorsions dans un pays sur lequel il n'avait aucun droit*. Le duc répondit ironiquement selon sa coutume, *qu'il connaissait trop bien le bon cœur de son cousin Maximilien-Henri pour croire qu'il voulût causer la moindre peine à un prince dépouillé de ses états; qu'il le priait donc de lui permettre de se loger sur ses terres;* et il ajouta toutefois qu'il voulait bien ne pas laisser ignorer aux députés *que ses troupes et celles du prince de Condé n'étaient venues prendre ce quartier d'hiver qu'à la sollicitation des Espagnols, qui les y avaient envoyés*.

Le prince, très-choqué avec raison de cette réponse presque insultante, et se voyant cependant dans l'impuissance de faire les préparatifs nécessaires pour repousser d'aussi redoutables ennemis, dans un pays ruiné par des armées étrangères, déchiré par les guerres domestiques, prit le parti de s'adresser à l'assemblée du cercle de Westphalie pour implorer son secours en un si pressant besoin. L'assemblée, considérant que ce n'était pas seulement dans le pays de Liége que les soldats de Lorraine et de Condé faisaient leurs incursions dévastatrices, mais également dans les provinces voisines, proposa une ligue pour les forcer à évacuer les terres de l'empire, et tous les princes intéressés accédèrent à cette proposition.

Dans le tems que l'assemblée des princes alliés délibérait, le comte de Duras, à la tête de quelques troupes du prince de Condé, vint assiéger la ville de Thuin dans l'Entre-Sambre et Meuse, qu'il regardait déjà comme sa conquête,

parce qu'en effet cette ville, absolument dépourvue de défense, ne paraissait pas en état de résister à une attaque réglée. Mais le courage héroïque des habitans suppléait à toutes les ressources qui leur manquaient. Après avoir soutenu toutes les attaques des assiégeans pendant seize jours, les bourgeois prennent une de ces résolutions hardies et presque téméraires, qui ne sont suggérées que par le désespoir et justifiées que par le succès. Ils sortent en masse de la ville et se précipitent sur les assiégeans, d'autant plus déconcertés de cette attaque imprévue, qu'ils s'y attendaient moins. Ainsi, forcés dans leur camp, ils sont obligés de céder le terrain et de lever honteusement le siége, abandonnant la plus grande partie de leur artillerie avec un bon nombre de morts. Ce jour, qui est le 25 janvier 1654, est mémorable dans les fastes de la petite ville de Thuin. Cependant les assiégeans, revenus de leur première consternation, raccourent, croyant surprendre la ville; mais les valeureux habitans, rassemblant toutes leurs forces, opposent comme la première fois une si vigoureuse résistance aux ennemis, qu'ils leur ôtèrent l'idée de revenir à la charge. Le prince, pour perpétuer le souvenir de la bonne conduite des braves habitans de Thuin dans cette grande circonstance, leur accorda le droit de porter l'épée avec celui de chasser, et leur abandonna pour un nombre d'années le montant des droits de gabelles pour être employés à réparer et à fortifier leur ville. Ils ont toujours été fiers de cet honneur, et se glorifient encore d'être les descendans de ces braves gens; ils se vantent même de n'avoir pas dégénéré de cette antique valeur.

Mais le danger devenait tous les jours plus pressant sur les autres points. Le duc de Lorraine avait pris Looz et Herck, Béringhen et Hamont : les deux premières avaient été livrées au pillage, et les deux autres aux flammes. Le comte de Longueville avait passé la Meuse à la tête de quelques détachemens lorrains, et était venu attaquer

Stavelot et Malmédi; mais les Franchimontois, qui se sont toujours signalés dans les grands dangers par leur bravoure, volèrent au secours des habitans et repoussèrent les ennemis.

Le cercle de Westphalie porta directement ses plaintes sur tous ces excès à l'empereur, qui envoya incontinent les ordres les plus précis aux princes de l'empire de faire avancer leurs troupes sur le pays de Liége, et fit la plus sévère défense de lever des milices dans le pays pour le service du prince de Condé ou du duc de Lorraine. Cet ordre eut un prompt effet. Les troupes des électeurs de Trèves et de Mayence, s'étant jointes à celles de Liége, allèrent au mois de février déloger les Lorrains de la petite ville de Brée en Campine, qu'ils tenaient bloquée. Les secours des autres électeurs ou princes d'Allemagne arrivèrent sur la fin du même mois dans le pays, et le maréchal de Faber y amena un corps de troupes françaises de 9000 hommes, qui vint camper le 2 de mars dans la plaine du Val St.-Lambert. Le maréchal de Créqui, d'un autre côté, passa la Meuse, à la tête de 2000 chevaux à-peu près, et le reste de l'armée française ne tarda pas à rejoindre les autres troupes auxiliaires. Les hostilités allaient commencer, lorsque l'archiduc Léopold ménagea une suspension d'armes par ses envoyés à Liége. La ville de Tirlemont fut assignée pour y tenir un congrès, et les députés de part et d'autre s'y rendirent avec un commissaire impérial. La paix y fut conclue le 17 mars 1654, et il y fut stipulé que la bonne harmonie entre le roi d'Espagne et le prince de Liége, leurs successeurs et sujets de part et d'autre, serait inviolablement maintenue, et la *neutralité* du pays de Liége conservée; que les troupes du duc de Lorraine et du prince de Condé sortiraient de tout le pays de Liége; que ces princes ou autres, leurs alliés, ne pourraient à l'avenir entrer dans ce pays, ni en exiger aucune contribution ou logement, de quelque manière que ce soit; que Sa Majesté Catholique,

quand le besoin l'exigerait, pourrait faire passer ses armées par les états de Liége, en le dénonçant au prince ou, en son absence, à son conseil; que les dommages causés par les troupes lorraines pourraient être réparés par voie de justice contre les biens meubles et immeubles du duc.

Ce traité fut ratifié par l'empereur et les rois d'Espagne et de France.

La paix était ainsi rétablie au-dehors; mais la tranquillité fut troublée au-dedans par l'enlèvement du comte de Groesbeck, grand-prévôt de l'église de Liége, au moment où il allait à St.-Lambert, le jour des Rameaux, à 6 heures du matin, par une troupe de trente à quarante soldats allemands, qui le conduisirent à la citadelle, d'où il fut transféré à Keyserwert au-delà du Rhin. Cet événement répandit la consternation dans toute la ville. Le grand-doyen fit cesser le service divin et fermer l'église : les chanoines firent inutilement les plus vives instances auprès du prince pour obtenir l'élargissement de leur chef, et dressèrent une protestation, qu'ils rendirent publique. Le prince y répondit d'abord en termes vagues, par lesquels il déclara qu'en éloignant le prévôt, loin d'avoir eu l'intention de porter atteinte aux immunités ecclésiastiques, il n'avait eu au contraire que la volonté de les maintenir, et d'assurer en même tems la sûreté de l'état et la tranquillité du peuple; que son intention était de renvoyer le jugement de l'affaire et la personne même du prévenu au nonce de Cologne ; et par une réponse subséquente, il s'exprime en termes plus précis : il accuse le prévôt d'avoir entretenu des intelligences avec les puissances étrangères contre l'église, contre l'état et contre sa personne, et de lui avoir aliéné les cœurs et ébranlé la fidélité de ses sujets, par des insinuations perfides et des menées séditieuses.

Le fait est que le grand-prévôt s'était souvent plaint très-hautement de la construction de la citadelle et de l'énormité des impôts, et de ce que, par l'engagement que le

prince avait pris avec la France, il indisposait la maison d'Autriche et ébranlait la *neutralité* assurée par la paix de Tirlemont; et c'étaient ces propos qui avaient rendu le prévôt suspect ou pour mieux dire odieux au prince, et avaient provoqué cette mesure arbitraire. Maximilien fut donc sourd à toutes les représentations, et il partit pour Bonn sans avoir donné aucune satisfaction ni même aucune réponse au chapitre. Ce corps voulant avoir raison d'un abus de pouvoir aussi attentatoire à ses droits et d'un déni de justice aussi injurieux à sa dignité, prit le parti d'envoyer une députation à Cologne au nonce, qui, après quelques conférences avec le prince, obtint enfin l'élargissement du prévôt. Son retour à Liége occasionna la joie la plus vive dans toutes les classes.

La tranquillité était rétablie, du moins en apparence; et si l'on se plaignait, ce n'était que sourdement. Mais, en 1654, on découvrit une conspiration tramée par un chanoine d'Aix-la-Chapelle, nommé Maret, qui avait conçu le projet de surprendre la citadelle. Il avait associé à son dessein les nommés Barazet et Léonardi, et il confia son secret à quelques affidés, qu'il croyait lui être nécessaires pour exécuter son plan, et entr'autres à un nommé Libert [1], qui fit part de toute la trame à l'abbé de St.-Gilles, son parent. L'abbé en informa les ministres du prince, qui mandèrent et interrogèrent Libert, à qui la crainte fit dévoiler tout le mystère; et afin qu'il ne restât point de doute sur la véracité de sa déclaration, il se rendit volontairement en prison. Le grand maïeur, escorté de ses agens, se transporta à onze heures du soir, à la maison de Libert, où il trouva quatorze à quinze hommes, dont les uns dormaient, les autres jouaient, et qui furent arrêtés et conduits dans les prisons. Le lieutenant-maïeur faisant la patrouille dans le quartier d'Outre-Meuse, rencontra au pied du pont des arches un nommé Guillaume Werck, qui était muni de

1. C'était un cabaretier, demeurant derrière St.-Thomas, à l'enseigne de la *Pie*.

poudre et de balles, et il le fit également conduire en prison. Dès son premier interrogatoire, il déclara qu'on trouverait les trois chefs de la conspiration dans le jardin de Léonardi; mais ceux-ci ayant appris que Werck était arrêté, s'étaient sauvés.

Le lendemain, les portes furent fermées, les avenues gardées, et l'on fit la recherche des conjurés. Maret, qui s'était réfugié chez le trésorier du prince, y fut arrêté; et ayant été appliqué à la question, il avoua qu'il était l'auteur de la conspiration, et qu'il y avait entraîné ses complices à force de promesses. Il eut la tête tranchée le 12 septembre; et elle fut placée sur une pique à la citadelle.

Léonardi était logé chez des femmes, qui le dénoncèrent. Le lieutenant-maïeur s'y rendit. Léonardi se défendit, blessa le maïeur, qui lui plongea son épée dans le cœur : il expira à l'instant, et son corps fut porté en prison : on en détacha la tête et un bras; le tronc fut porté hors de la porte de St.-Walburge, et accroché par un pied à la potence; la tête fut exposée au-dessus de la porte d'Amercœur.

Barazet, qui s'était sauvé dans la tour de l'abbaye de St.-Jacques sous la protection du portier, fut découvert, arrêté, condamné et décapité.

Les mécontens furent donc encore une fois comprimés, et le pays tranquille pendant quelques années. Mais la guerre qui éclata en 1672 entre la France et la Hollande, atteignit les Liégeois. Louis XIV envoya des commissaires à Liége pour faire construire deux ponts sur la Meuse à quelques lieues de la ville, et se rendit lui-même aux Pays-Bas; il arriva le 5 mai près de Charleroi, où était le rendez-vous de son armée, commandée par le duc d'Orléans et le vicomte de Turenne : elle prit en passant la ville de Thuin et quelques autres du pays; et après avoir dévasté tout le canton d'Entre-Sambre et Meuse, elle passa la Sambre, traversa la Hesbaie, et vint camper le 17 près de Viset, où l'on avait fait un pont et où l'on mit une garnison.

Elle prit également Tongres et St.-Trond, qui furent pillées. Un autre corps, commandé par le comte de Chamilli, prit Maseyck, qu'il fit fortifier, et se répandit dans toute la Hesbaie, qui fut cruellement ravagée. Le prince de Condé, à la tête d'une troupe nombreuse, traversa les Ardennes et le Condroz pour venir rejoindre la grande armée; cette troupe fit, dans ce malheureux pays, les mêmes dégats, que les autres avaient fait dans l'Entre-Sambre et Meuse et la Hesbaie; et voilà comme on observait la *neutralité* de ce pays, dont cependant le roi de France se disait le protecteur!

Le magistrat de Liége alla complimenter le roi dans son camp, et y fit porter des rafraîchissemens : le grand-doyen et l'écolâtre s'y rendirent également de la part du chapitre. Les uns et les autres furent reçus très-gracieusement; mais le pays n'en fut pas moins ruiné. L'évêque en fit faire des remontrances au roi, qui n'y répondit que par des complimens [1].

L'armée française passa la Meuse sur un pont de bateaux; et après avoir traversé le pays de Limbourg et de Juliers, elle s'approcha du Rhin, où elle prit les villes de Wesel et de Rhinberg : elle passa le Rhin [2], et s'empara d'une partie de la Hollande. Avant de quitter la Hollande, le roi donna ordre au vicomte de Turenne de se tenir près de Wesel, et au marquis de Rochefort de se rendre avec un corps de cavalerie près de Maestricht, pour y consommer les fourrages qu'il y avait laissés. A la fin de cette campagne, on conclut un arrangement par lequel le prince de Liége consentit que les troupes françaises occupassent Tongres et Maseyck jusqu'à la prise de Maestricht ou la conclusion de la paix. Le chapitre protesta contre cet accord, parce que le prince n'avait pu le conclure sans son consentement, au préjudice de la *neutralité*. Mais on n'y fit aucune

1. Bouille, tome 3, p. 366.

2. C'est ce fameux passage, exécuté le 12 juin 1672, et chanté par Boileau.

attention, et les exactions, les foules, les violences ne continuèrent pas moins.

Le prince d'Orange ayant rassemblé les troupes hollandaises, vint par la Campine à Maestricht, où il entra sans résistance. Les Liégeois lui envoyèrent des députés pour le complimenter à son tour, rejetant sur leur évêque l'engagement pris avec la France.

Louis XIV, qui était parti de Paris le 1er mai 1673, détacha le comte de Lorges avec trois mille chevaux pour aller investir Maestricht avec la cavalerie qui se trouvait dans le pays de Liége; la ville fut investie le 6; toute l'armée y arriva le 10, et le roi le 12. La tranchée fut ouverte le 13, et les paysans liégeois furent obligés de travailler aux ouvrages du siége. Les députés de Liége réclamèrent encore dans ce cas leur *neutralité;* mais on leur répondit que quand il s'agissait du service du roi, il n'y avait pas de neutralité qui tînt. Le siége fut meurtrier de part et d'autre. On capitula le 30 juin, et la garnison sortit de la ville le 2 juillet avec tous les honneurs de la guerre. La capitulation portait entr'autres que le prince de Liége continuerait de jouir des mêmes droits qu'il avait eus sous les ducs de Brabant, et le roi confirma cet article par un accord particulier avec le prince. Après la prise de Maestricht, dont le roi donna le gouvernement au comte d'Estrade, il fit démolir les fortifications de Tongres; et ayant laissé six mille hommes d'infanterie et douze cents de cavalerie dans Maestricht, il alla rejoindre Turenne en Alsace.

Les Français, après avoir ravagé et ruiné tout le pays le long du Rhin, se retirèrent du côté de Maestricht. Les habitans de Tongres, qui n'avaient plus pour fortifications que quelques mauvaises palissades, prièrent le conseil privé du prince de leur envoyer une petite garnison pour les protéger. On leur envoya d'abord trois cents hommes sous les ordres du colonel Jaymaert, et ce fut pour leur

malheur; car les Français en ayant été informés, envoyèrent un détachement d'infanterie et de cavalerie, qui vint se présenter devant la ville. Les habitans firent sur-le-champ demander à Liége un nouveau renfort, qui ne vint pas. Les Français avaient déjà attaqué une porte, que la petite garnison, réunie aux habitans, défendit avec vigueur; mais une petite partie de la cavalerie s'étant avancée de l'autre côté de la ville, qui n'était que palissadée, renversa aisément cette faible barrière, et pénétra dans la ville, où il y eut un choc violent, qui dura quatre heures. Mais enfin les assiégés, accablés par la multitude, furent forcés de céder, et ils se sauvèrent à la nage par les fossés. Le colonel Jaymaert y avait fait des prodiges de valeur. Les Français y laissèrent plus de cinq cents hommes. La ville fut livrée au pillage pendant trois jours: les églises et les monastères ne furent pas épargnés. Le reste des murs fut démoli, et l'on mit le feu aux portes.

L'empereur saisit cette occasion pour s'attacher les Liégeois, et envoya le baron d'Isola et le comte de Schellart à Liége pour les assurer de sa protection contre les Français, qui, au mépris de la paix de Tirlemont, continuèrent d'exercer leurs ravages dans le pays, et concertèrent avec les états de Liége les moyens les plus convenables de délivrer leur pays de l'oppression, de maintenir leurs priviléges et de rétablir leur *neutralité*.

Le but de l'empereur était d'attirer les princes de l'empire dans l'alliance qu'il venait de faire avec la Hollande; et, de son côté, la France faisait tous ses efforts pour les en détourner. Le résident de France à Liége entama même une assez longue négociation avec le conseil privé du prince et les états de Liége pour détruire l'impression que les commissaires impériaux auraient pu faire sur leurs esprits. Mais la conduite récente des Français dans la malheureuse ville de Tongres laissait un trop profond ressentiment dans le cœur des Liégeois pour qu'ils se laissassent séduire par

des phrases et des protestations diplomatiques : aussi les efforts du résident n'eurent point de succès.

Pour mettre la dernière main à la négociation entamée par le baron d'Isola, l'empereur envoya à Liége le cardinal de Bade pour s'entendre avec les états. On lui promettait la coadjutorerie de l'évêché de Liége ; et si Maximilien voulait s'y opposer, l'empereur devait pourvoir à cette église, comme si le siége était vacant. Mais de quel droit, dira-t-on? Par la plénitude de sa puissance. C'est ainsi que parlait le cabinet autrichien.

Les factions avaient été disposées à Cologne et à Liége par le baron de Plitterdorf, ministre du cardinal, sur les plans qui en avaient été formés par le baron d'Isola.

Le malheureux pays de Liége, livré ainsi au-dedans aux menées sourdes des intrigans, était accablé, dévasté, ruiné d'un côté par les Allemands, de l'autre par les Français, qui, les uns et les autres, ne cessaient de protester qu'ils n'avaient point d'autre intention que d'en maintenir la *neutralité*. Les Impériaux prirent Dinant et Hui, et les Français démantelèrent Viset et Maseyck.

Le cardinal de Bade, qui était venu à Liége, s'épuisa en efforts inutiles pour l'empereur ; et tandis que d'un côté il avait l'air de jouer le rôle d'un être passif, d'un bon chanoine, étranger aux affaires politiques, on travaillait de l'autre avec tant d'adresse et de bonheur pour le service du roi de France, que le baron de Vierset, qui venait d'être fait gouverneur de la citadelle de Liége, y reçut ou plutôt y introduisit un détachement de quinze cents hommes de troupes françaises dans la nuit du 27 au 28 mars 1675, à la lueur des flambeaux.

Quand le lendemain matin on apprit cette nouvelle, toute la ville fut en rumeur. Charles d'Ans, ancien bourgmestre, accompagné d'une trentaine d'hommes armés, s'était mis dès neuf heures du matin, à parcourir les différens quartiers de la ville pour engager les bourgeois à pren-

dre les armes; mais il ne s'en trouva qu'un assez petit nombre qui fussent disposés à le suivre, et ce n'était guère encore que par force, de sorte que quand vers cinq heures du soir, il se présenta à la porte du palais, où il entra pour recevoir les instructions du conseil privé, sa troupe, qui était restée dans la cour, se débanda.

Pour justifier cette expédition par un de ces motifs spécieux dont la politique ne manque jamais, le résident de France fit entendre aux Liégeois, qu'en s'emparant de la citadelle, les Français n'avaient fait que prévenir l'empereur, qui avait bien la même intention, comme on en avait acquis la certitude par une lettre interceptée du cardinal de Bade à l'empereur, par laquelle il engageait ce monarque à donner à ses troupes l'ordre de s'assurer de la ville et de la citadelle de Liége.

Ainsi toutes les menées du cardinal parurent au grand jour; et de ce moment, ne se croyant plus en sûreté, il pensa à retourner en Allemagne, et il fit demander au comte d'Estrade des passeports pour sa personne et ses bagages. En attendant, on lui donna une compagnie de bourgeois pour sa garde, et on lui fit bientôt délivrer ses passeports. Il en demanda un particulier pour son ministre le baron de Plitterdorf, qu'il voulait envoyer à Cologne [1]. Mais le comte d'Estrade apprit que le cardinal le trompait; qu'il ne partait point de Liége; qu'il y faisait même de nouvelles provisions pour sa maison; que la maladie d'un comte de Manderschiet, qu'il alléguait pour prolonger son séjour, était une invention; que le baron de Plitterdorf était un intrigant, qui cabalait à Liége pour l'empereur contre la France. Le comte pria donc le cardinal de lui renvoyer ses passeports, puisqu'il ne partait point, et

1. Les détails qui suivent, comme ceux qui précèdent sur les intrigues du cardinal de Bade, sont consignés dans le recueil intitulé : *De rebus Leodiensibus*, que j'ai déjà cité, et dans lequel l'auteur de l'*Histoire de l'état de Liége* les a puisés.

il en refusa nettement un au baron de Plitterdorf; il avouait d'ailleurs sans détour que dans les délais du cardinal, tout lui était suspect, et il le prévint que si ses partis rencontraient Plitterdorf, ce ministre ne serait pas en sûreté.

Les effets du cardinal sortirent de Liége; et sur les avis qu'on reçut que dans ces bagages on avait caché des armes, qu'on voulait conduire en Allemagne, le gouverneur de Maestricht envoya à Herstal un colonel de dragons avec ses soldats, pour en faire la visite, et l'on y trouva en effet quatre ballots d'armes avec des coffres pleins de papiers. Tout fut saisi. Le cardinal envoya un exprès au roi de France pour réclamer la restitution de ses effets. Le roi déclara qu'ils étaient de bonne prise. On examina ses papiers, et l'on y découvrit tous ses projets : on vendit ses bagages d'après les ordres que le roi adressa au gouverneur de Maestricht, et le montant en fut distribué aux soldats.

Au milieu de toutes ces altercations, le baron de Vierset, croyant qu'il était de son honneur de se laver des imputations odieuses dont le chargeaient ceux-là même peut-être qui l'avaient porté à s'emparer de la citadelle, avait envoyé une lettre aux états par forme de manifeste, contenant les raisons qui pouvaient plus ou moins justifier son procédé, et les états lui adressèrent, dès le lendemain, une réponse dans laquelle ils déclaraient qu'ils désapprouvaient hautement sa conduite, et ils ajoutaient *que les bruits qui avaient couru sur le dessein qu'il avait formé de livrer la place, n'étaient que trop fondés, comme on le voyait par l'événement.*

Vierset se sentant vivement pressé, ne crut plus être obligé de garder aucune mesure, et dit très-positivement que ce n'était que du consentement de l'évêque qu'il avait reçu les Français; mais qu'il n'avait osé en parler dans sa lettre aux états.

Le chapitre cathédral, le conseil privé, les bourgmestres et le magistrat adressèrent alors *à tous les monarques, rois,*

princes, puissances et états, une lettre par laquelle ils déclarent fermement *que c'est sans leur connaissance ni participation que le baron de Vierset a ainsi livré la citadelle contre le serment de fidélité qu'il avait solennellement prêté au prince et au chapitre, et cela au grand préjudice de la neutralité.*

De son côté, le prince protesta dans les termes les plus précis que le tout avait été fait sans son ordre et à son insu; que le baron de Vierset n'avait agi que de sa propre autorité; et pour que les puissances alliées ne conservassent aucun soupçon sur la part qu'on pourrait croire qu'il aurait eue à cette action, il ordonna par un mandement du 12 avril 1675, *qu'on fît le procès au baron de Vierset selon les formes, et qu'il fût cité à comparaître en personne, avec cette condition expresse que dans le cas où il ne comparaîtrait pas, on ne laisserait pas de procéder selon les lois militaires.*

Mais ce seigneur était assuré de la protection de la France, et le marquis de Louvois lui écrivit que le roi ayant été informé que le comte d'Estrade lui avait envoyé un *secours* (ce mot est remarquable; c'est ainsi que sous une tournure honnête, on sait en langage diplomatique déguiser une mauvaise action), ordonnait à celui qui commandait ce *secours* de maintenir la *neutralité* avec la ville de Liége, et de faire prêter serment au chapitre de conserver la citadelle dans le même but; que c'était le moyen que devait employer la ville de Liége pour prévenir sa ruine; mais *que si elle était tellement aveuglée que de recevoir des troupes ennemies pour sa défense et entreprendre des actes d'hostilités contre la citadelle, Sa Majesté était résolue d'assembler incontinent une armée considérable pour amener ladite ville à la raison, et lui faire porter la peine de son aveuglement.*

Cette lettre fut suivie d'une autre du 23 avril, par laquelle on assure le baron de Vierset de la protection du roi de France, et qu'*en cas où il serait inquiété par le prince de*

Liége, le roi serait dégagé de la promesse qu'il lui avait faite de lui remettre la citadelle à la paix.

On était assez incliné à croire que l'évêque n'avait peut-être point de part à cette affaire; mais on n'avait pas la même opinion de son ministre, dont l'attachement à la France était connu. L'évêque n'y avait-il donc pas au moins une part indirecte? Si le ministre était responsable, le prince dans le fond était-il moins coupable?

Le cardinal de Bade, voyant qu'après s'être attiré par sa conduite déloyale le mépris des Liégeois, il était peut-être encore exposé à leur vengeance, crut qu'il était prudent de se mettre en sûreté, et il partit pour l'Allemagne.

Maximilien envoya des députés au roi pour demander qu'il donnât l'ordre à ses troupes d'évacuer la citadelle et les autres places qu'elles occupaient. Mais la réponse des Français était toujours qu'ils étaient prêts à en sortir; qu'ils n'y mettaient qu'une condition, c'était que les alliés en fissent autant. Ceux-ci, à leur tour, tenaient le même langage. Mais comme ni les uns ni les autres n'avaient cette intention, ils continuèrent leurs exactions et leurs conquêtes. Ainsi, d'un côté, les Français s'emparèrent de Dinant, Givet, Hui, Limbourg, Looz, Thuin, Fosses, et de l'autre, les alliés se portèrent à Hasselt et à Brée, d'où ils faisaient de fréquentes incursions dans les châteaux et les villages voisins, qu'ils ruinaient par d'énormes contributions, ou, quand on ne pouvait les acquitter, par des exécutions plus ruineuses que n'eussent été les contributions.

Le baron de Vierset, après avoir été sommé deux fois devant la citadelle au son du tambour, à comparaître conformément au mandement du prince, n'avait pas obtempéré à la sommation; et après le départ du roi, qui était retourné à Versailles, laissant le commandement de l'armée au prince de Condé, il saisit cette occasion pour abandonner la citadelle de Liége, et alla prendre possession du gouvernement de Pontoise, auquel le roi l'avait appelé.

C'était toujours avec peine que les Liégeois voyaient subsister dans leur ville cette odieuse citadelle, qui était comme le signe de leur servitude, et le chapitre de concert avec la cité ne cessait d'adresser les plus vives instances au roi pour le prier de la démolir. Ce monarque céda enfin à leurs instances. Le prince adressa de pressantes réclamations au roi pour le détourner de l'exécution de ce projet, en lui exposant combien elle serait préjudiciable à son autorité. Mais le roi n'ayant plus de raison de ménager le prince, n'eut aucun égard à ses représentations.

Le maréchal d'Estrade, chargé de cet ordre, se rendit à Liége; et ayant fait ranger la garnison en ordre de bataille dans les plaines voisines, il ordonna aux mineurs de mettre le feu à la citadelle et de faire sauter les vieux remparts, les casernes et les maisons. Il ne resta que l'église. Le peuple en témoigna sa joie par des fêtes et des illuminations, et acheva de détruire ce que les Français avaient laissé. Il n'y resta pas une pierre en place; et ce ne fut pas seulement le peuple qui travailla à la destruction de ce monument de tyrannie (c'est ainsi qu'il le considérait), qui avait si long-tems blessé ses regards : les bourgeois et le clergé même voulurent y mettre la main. Les clefs de la ville, qui étaient gardées par le grand-doyen, furent remises entre les mains des bourgmestres.

Dès ce moment, le peuple se crut libre, et les trente-deux métiers déclarèrent qu'ils voulaient remettre en vigueur le réglement de 1603 avec l'addition de 1631. L'empereur Léopold exhortait les Liégeois par un rescrit à se conformer pour l'élection magistrale à la réformation de 1649 [1]. Mais ils n'eurent aucun égard à cette exhortation, et l'on choisit au milieu du tumulte et des agitations populaires, Charles d'Ans et Nicolas Plenevaux pour bourgmestres. Ce dernier était un jeune homme, qui avait embrassé l'état ecclésiastique ; il avait même été chanoine

1. Ce rescrit porte la date du 11 juillet 1676.

de la collégiale de St.-Pierre [1]. Or, il fallait être marié ou veuf, selon la constitution liégeoise, pour être habile à exercer les fonctions de bourgmestres.

Maximilien était à Bonn, et il adressa aux bourgmestres et au conseil un écrit par lequel il se plaignait vivement de ce que, sans son intervention, ils avaient rétabli de leur propre mouvement la forme de gouvernement de 1603 et 1631, abolie par la réformation de 1649. Les bourgmestres et le conseil chargèrent l'ancien bourgmestre de Grati, qui se trouvait alors à Bonn, de conférer à ce sujet avec les ministres du prince. Ce magistrat leur représenta [2] que Maximilien s'était emparé de la ville comme d'une place conquise; que les paix de St.-Gilles et de Tongres avaient été violées; qu'on avait toujours admis en principe, dans les procès contre l'évêque et son chapitre, que l'élection magistrale appartenait à la cité, ou de droit, ou par privilége; que, dans ce dernier cas, c'était à la chambre impériale de Spire à en décider suivant la paix de Tongres, et que dans le premier, l'élection ne pouvait être changée sans le consentement des trente-deux métiers, suivant la même paix, celle de St.-Gilles, et les réglemens des années 1603 et 1631; que la paix de St.-Gilles assurait la conservation des anciens priviléges, qui consistaient dans les assemblées des métiers, le pouvoir d'établir les impôts, d'élire les magistrats; que s'ils avaient été abolis par la réforme de 1649, elle ne pouvait plus subsister sans contradiction avec la paix de St.-Gilles; que les trois corps avaient protesté contre cette réforme par un acte du 30 mars 1650; que si elle avait été établie de l'avis du chapitre, elle n'avait pu l'être sans le consentement des trente-deux métiers, suivant les paix publiques; que si le prince avait été informé

1. Il avait été ordonné, et n'était point absous de ses ordres. C'est ainsi que s'exprime un manuscrit du tems.

2. C'est dans le rapport même du bourgmestre de Grati, imprimé en 1679 à Liége, que ces détails sont puisés.

de cette protestation, il y aurait mis ordre, sinon par le droit, du moins par le fait.

Les députés de Maximilien répondaient que par les mots d'anciens priviléges insérés dans la paix de St.-Gilles, on ne devait pas comprendre l'élection magistrale, qui était réformée par le mandement de 1649; que les bourgmestres, les jurés et le conseil s'y étaient soumis en présence des commissaires; qu'il avait été confirmé par l'empereur, et que ce n'était que par son autorité qu'il pouvait être anéanti; que le prince n'entendait point adhérer à des protestations clandestines; que la paix de St.-Gilles étant une pure grâce, c'était à lui à l'interpréter; que la bourgeoisie s'était rendue indigne de ses priviléges; qu'ayant pris la ville, il pouvait la traiter selon toute la rigueur des lois de la guerre; que les paix de St.-Gilles et de Tongres n'avaient pas été confirmées par l'empereur; que la réforme de 1649 l'ayant été, c'était la seule à laquelle il fallait se soumettre; que les contrats des sujets ne pouvant préjudicier aux droits du souverain, tout ce qui s'était passé postérieurement à cet acte, n'était qu'un véritable attentat; que sur l'élection magistrale, la cité ne pouvait établir une ancienne possession, suivant la règle de droit: *Quod initio vitiosum est tractu temporis non potest convalescere*; qu'enfin le prince était muni d'une autre possession de 27 ans, appuyée de l'autorité de l'empereur.

On suscita enfin tant d'incidens, on mit tant d'entraves des deux côtés (et peut-être les uns n'apportaient pas à ces négociations des dispositions plus franches et plus pacifiques que les autres), qu'on fut forcé de rompre les conférences. Le magistrat révoqua la commission de de Grati, et l'affaire resta ainsi en suspens pendant près de deux ans [1].

1. M. de Villenfagne, *Recherches*, tome 2, p. 139, prétend que les difficultés qu'on éleva dans ces conférences, venaient de la part du magistrat, et Bouille, tome 3, p. 419, que c'était du côté de la cour. Je m'en tiens à ce que j'ai dit: les intentions n'étaient pas plus pacifiques d'un côté que de l'autre.

Les négociations étaient entamées à Nimègue pour le rétablissement de la paix, et les plénipotentiaires des puissances belligérantes y étaient assemblées : le magistrat de Liége y envoya deux députés, chargés de demander que Liége, fût comprise dans le traité à conclure entre la France et la Hollande. Mais l'envoyé du prince s'opposa à ce que ces députés fussent admis, par la raison que le magistrat ne pouvait, sans le consentement du prince, envoyer de légations aux puissances étrangères. Ils présentèrent un mémoire aux plénipotentiaires pour établir leur droit, et après plusieurs conférences, ils furent admis : ils demandèrent la conservation de la *neutralité*, et ils l'obtinrent. Il fut stipulé (art. 13) que le roi d'Espagne céderait à celui de France la forteresse de Charlemont, en cas que le premier ne pût obtenir de l'empereur et de l'empire, de l'évêque et du prince de Liége la cession de la ville de Dinant à la France. Mais la proposition des députés de Liége relative à la restitution de Bouillon, dont les Français avaient fait la conquête dans la dernière campagne, entraîna plus de difficulté. L'article 28 du traité portait que *comme il y avait depuis long-tems contestation touchant la forteresse et le duché de Bouillon* [1] *entre les ducs de ce nom et l'évêque de Liége, le duc de Bouillon demeurerait dans la possession où il était, et que ce différend serait terminé à l'amiable, ou par des arbitres qui seraient choisis par les parties, trois mois après la ratification du traité sans que sur ce sujet on en pût venir à autre voie de fait.* Les députés liégeois s'opposèrent vivement à l'admission de cet article, parce qu'ils ne convenaient pas de l'existence ou au moins de la justice de ces contestations, et que sous les expressions vagues de cet

1. M. de Villenfagne prétend qu'on partait d'un principe erroné, parce qu'il est faux, selon lui, qu'il y ait eu contestation. Voyez à ce sujet ses judicieuses observations, tome 1 de ses *Recherches*, p. 117 et suiv. Il y donne l'analyse d'un écrit d'Erasme Foullon, qui parut à Liége en 1681, sous ce titre : *Explanatio uberior et omnimoda assertio excelsionis et supremi juris in ducatum et arcem Bullonicnsem.*

article, ils en découvraient assez l'intention cachée. Mais le congrès touchait à sa fin, et l'on persuada aux députés que leur refus serait la cause de la continuation de la guerre : on leur mit devant les yeux l'image des maux où ils allaient plonger leur patrie, et cette considération les décida : ils pensèrent qu'il valait mieux par cette condescendance sacrifier une prétention contestée que d'exposer leur pays à un mal certain par une plus longue obstination, et ils signèrent.

Mais quelle fut la surprise de Maximilien, quand il en fut informé? Il en témoigna son mécontentement aux députés, il désavoua tout ce qu'ils avaient fait, et protesta, ainsi que le chapitre, contre cet article du traité, en déclarant que c'est *contre ses ordres et sans sa volonté* qu'il y a été inséré, *parce qu'il est notoire* (ce qui était très-vrai) *que le duché de Bouillon est séparé et indépendant de l'empire*. Les choses restèrent cependant sur ce pied : cet article n'eut point d'exécution quant à l'arrangement à faire postérieurement, et la maison de la Tour d'Auvergne, qui, par la protection de la France, était en possession de ce duché, se prévalut si bien de cet article 28, que sans égard aux réclamations et aux protestations du prince et du chapitre de Liége, on laissa cette maison, comme par une tolérance tacite, dans la jouissance du territoire, et le roi de France resta maître du château.

Maximilien renouvela ses anciennes plaintes sur les attentats qu'il prétendait avoir été faits à son autorité par les Liégeois. Le grand-doyen notifia au chapitre en présence des bourgmestres une lettre que le prince lui avait fait remettre par son chancelier, par laquelle il insistait sur les réparations qu'il exigeait. Cette nouvelle plainte entraîna de longues conférences, qui n'aboutirent qu'à des débats plus propres à embrouiller les affaires qu'à les éclaircir, et à aigrir les esprits qu'à les calmer. L'empereur lui-même y intervint : il adressa aux bourgmestres et au conseil

une lettre par laquelle il les exhortait à concourir avec les commissaires qu'il allait envoyer, au rétablissement d'une paix solide, et *à procéder à la prochaine élection du magistrat, non selon la forme de* 1603 *et de l'addition de* 1631, *mais suivant le réglement de* 1649; *soumission que Sa Majesté avait jugée nécessaire pour faciliter la réunion des sujets avec leur évêque et prince.*

L'évêque, de son côté, leur adressa un mémoire dans lequel il renouvelait ses vieilles doléances. Mais le magistrat n'eut pas plus d'égard pour l'un que pour l'autre, et l'on continua à procéder aux élections selon le réglement de 1603.

Comme les contestations étaient toujours plus animées le prince déclara que puisque la cité se faisait justice à elle-même par ses protestations illégales, il ne pouvait compromettre plus long-tems son autorité par une députation, et qu'il ne voulait point d'autre arbitre que l'empereur.

Ce monarque en effet, par un diplôme du 14 avril 1680, adressé au magistrat de Liége, l'informa qu'ayant appris qu'on avait procédé aux élections selon l'ancienne forme, il en avait conçu d'autant plus *de déplaisir et de fâcherie que cette conduite faisait voir manifestement leur opiniâtreté obstinée, le mépris du mandement impérial et l'usurpation des droits du prince, qui, par l'autorité impériale, y est confirmé et affermi par l'usage non interrompu de tant d'années; que cet attentat ne devrait pas seulement être réprimé, mais aussi puni par les armes avec le secours de tout l'empire sous les peines ordonnées contre tels transgresseurs; que toutefois aimant mieux employer la voie de la douceur que celle de la rigueur, il a trouvé bon de charger l'électeur de Trèves et le magistrat d'Aix-la-Chapelle de prendre connaissance des difficultés élevées entre le prince et le peuple* et de chercher *avec diligence et vigueur* les moyens de les assoupir; que du reste, persistant dans son ordonnance précédente, *il commande et enjoint encore une fois sérieusement et étroitement que l'élec-*

tion des bourgmestres se fasse suivant la réforme de 1649, et déclare que si l'on procède suivant l'ancienne forme, *non-seulement les élections seront annullées et les élus cassés, mais qu'il sera obligé d'employer d'autres remèdes contre les réfractaires.*

On brava les ordres de l'empereur, comme on avait dédaigné ses conseils et ses exhortations, et l'élection magistrale se fit suivant le réglement de 1603. Le chapitre de concert avec le magistrat publia des recès : le prince les cassa comme attentatoires à ses droits et opposés à ses mandemens, disant *que c'était sa personne, et non pas le chapitre, qui tenait et relevait de l'empereur les juridictions civiles et criminelles; que celles des seigneuries particulières étaient subordonnées à sa souveraine justice.*

C'était parler en souverain absolu. Ce langage déplut aux Liégeois, et les esprits s'échauffèrent de plus en plus. Le prince fit marcher des troupes sur le pays de Liége, qui fut livré à une exécution militaire. De tout tems, les Liégeois avaient été dans l'habitude de recourir à la France dans leurs dangers et leurs besoins; et, comme on l'a vu, ils en avaient été aidés ou trompés selon les circonstances et les intérêts du moment. Dans cette nouvelle occasion, le parti de l'opposition sollicita encore le secours de cette puissance.

Les citoyens honnêtes désiraient ardemment la paix : le prince la voulait, et il l'offrait. Les magistrats qui venaient d'être élus (c'était Nicolas de Gerbes à Remouchamps, conseiller du prince, et Jean de Gaen, conseiller de l'empereur), ménagèrent si bien les esprits (car il y avait toujours une forte opposition), qu'enfin elle fut conclue le 22 novembre 1683. Le prince accorde une amnistie générale, et laisse aux Liégeois les réglemens de 1603 et 1631 avec quelques tempéramens, qu'il croyait nécessaires pour prévenir les brigues et les rixes que les élections occasionnaient tous les ans. Les Liégeois, pour témoigner au prince leur

zèle et leur affection respectueuse (ce sont les termes du traité) s'engagèrent à lui payer une somme de cent mille écus.

Ce traité fut l'ouvrage des deux hommes de bien que les électeurs avaient placés cette année à la tête de la ville [1], et qui n'épargnèrent, mais bien inutilement, ni leurs soins, ni leurs peines pour rétablir l'ordre dans leur malheureuse patrie.

Le magistrat députa les bourgmestres et le grand-greffier pour se rendre à Cologne à l'effet de faire leur soumission au prince; ils furent reçus très-gracieusement: le prince approuva le traité, qui fut publié à Liége le 26 février 1684.

Cependant cette paix, qui (on ne peut en disconvenir) était très-favorable au peuple, ne procura pas le bien que les bons citoyens en attendaient. Des esprits brouillons (c'est l'expression de Bouille), c'est-à-dire, des hommes qui ne pouvaient dominer qu'à la faveur du désordre et au sein de l'anarchie, en empêchèrent les heureux effets. Ils ne manquèrent pas de faire valoir des prétextes plus spécieux les uns que les autres pour échauffer la bourgeoisie et surtout la populace, qui formait la plus grande partie des habitans de Liége. On fit principalement valoir l'énormité du don gratuit, et Liége fut divisée en deux partis. On courut aux armes: le feu de la guerre civile se ralluma, et le sang ruissela dans Liége.

Le bruit courut [2] que quelques ministres du prince, qui cherchaient à lui faire leur cour au détriment du peuple, fomentaient en secret ces nouvelles dissentions, afin que le peuple ayant rompu le premier le traité de paix, le prince fût déchargé de l'obligation de l'observer. Cela serait-il impossible? [3].

1. *Recherches* par M. de Villenfagne, tome 2, p. 141.
2. Bouille, tome 3, p. 459.
3. Bouille dit du moins qu'on croit communément que ce bruit n'était pas sans fondement.

Quoi qu'il en soit, les mécontens déchargèrent leur colère sur le bourgmestre Remouchamps, qui avait intervenu au dernier traité de paix, et ils le déclarèrent déchu de sa charge, ainsi que plusieurs autres membres du conseil, et les remplacèrent, le premier par Henri-Pompée de Macors, et les autres par des députés des métiers.

Le 17 juin de cette année fut un jour désastreux [1]. Liége est divisée en deux partis. L'un composé d'hommes remuans, audacieux, aimant le désordre et le changement, avait pour chef Jean Le Rond, ancien bourgmestre; l'autre composé de citoyens attachés au prince, et amis de l'ordre et des lois, était dirigé par N. Houbotte. On se battit avec fureur : un grand nombre de combattans des deux côtés y perdirent la vie: enfin Le Rond dispersa Houbotte et son monde. Cette rixe sanglante donna lieu à de nombreux emprisonnemens. Les échevins crurent qu'il était plus prudent de relâcher ceux qui avaient été ainsi arrêtés, que d'entretenir et d'augmenter, en les retenant ou en les condamnant, les troubles auxquels Liége était livrée [2].

Le prince, ne se croyant plus lié par un traité que le peuple avait violé le premier, soit que ce fût de son propre mouvement, soit que ce fût, comme on l'a dit, par l'effet des menées secrètes de ses ministres, publia sous la date du 18 juillet 1684, un mandement par lequel il maintenait dans leurs charges les bourgmestres, conseillers et jurés, légalement nommés, et ordonnait à tous les intrus, *et nommément à l'avocat Macors, bourgmestre prétendu, de se désister*

1. Ce fait a été inconnu aux historiens liégeois. C'est M. de Villenfagne qui l'a puisé dans un journal manuscrit, en latin, par D. Bourbon, abbé de St.-Jacques à Liége, qui vivait alors.

2. Loyens se contente de dire, dans son *Recueil héraldique*, p. 476, que le bourgmestre Le Rond arrêta un grand désordre, arrivé dans la cité, par des esprits factieux. C'était au contraire Le Rond, dit M. de Villenfagne, qui avait occasionné ce désordre, qu'on prétend qu'il n'arrêta qu'en repoussant et en faisant emprisonner des gens qui ne désiraient que le retour de l'ordre et le maintien de la constitution. C'est ce qui résulte d'une lettre et remontrance des 32 métiers de la noble cité de Liége, qui parut alors, et que cite M. de Villenfagne.

de leurs charges et administration, à peine d'être traités comme ennemis et perturbateurs du repos public, et à tous les officiers et sujets du prince, de courir sus audit Macors et adhérens.

Le magistrat répondit à ce mandement, et fit avec le conseil une union et confédération pour maintenir leurs priviléges, qu'ils croyaient, disaient-ils, lésés par la dernière paix, et il fut résolu *que personne ne serait admis à voix active ou passive, qu'il ne jurât d'observer cette confédération.* Le bourgmestre Macors intervint à ce recès, dont les dispositions furent observées à l'élection de la Saint-Jacques de cette année, où l'on choisit pour bourgmestres Guillaume-François Renardi et Henri-Paul Giloton.

Les bourgmestres, jurés et conseil écrivirent au roi de France pour réclamer sa protection dans l'embarras où ils se trouvaient. Le roi leur fit connaître par son envoyé, que, *pour terminer promptement un différend qui pourrait troubler le repos qu'il était près de donner à toute l'Europe, il n'y avait pas d'autre expédient* pour les Liégeois *que de se soumettre et de rendre à leur prince ce qu'ils lui devaient.*

Macors, Renardi et Giloton, ainsi que quelques autres membres, anciens ou actuels, de la régence, sentirent enfin qu'il était urgent de se rapprocher du prince, et ils s'adressèrent tant à lui-même qu'à son premier ministre, Guillaume Egon de Furstenberg, évêque de Strasbourg, qui, après avoir ouvert la lettre qui lui était adressée, et ayant vu qu'elle était écrite au nom des bourgmestres, la rendit au porteur sans l'avoir lue, avec celle qui était adressée au prince, disant *que Son Altesse ne pouvait reconnaître pour magistrats légitimes ceux qui avaient été élus contre la teneur du dernier traité, mais que si la ville ou les métiers avaient quelques propositions à lui faire, il recevrait et entendrait avec plaisir les députés qu'on voudrait lui envoyer.*

Le conseil de la cité regarda cette déclaration comme un refus, et prit en conséquence une résolution par laquelle, considérant que le prince ne voulait pas entendre

les griefs que les métiers lui avaient dénoncés, *il se croyait obligé de prendre son recours au tribunal commun de la justice, qui doit être ouvert à ceux qui se sentent grevés.* Mais avant de recourir à ce moyen, le conseil jugea qu'il convenait d'écrire à l'évêque de Strasbourg. Ce ministre répondit *qu'il ne pouvait admettre aucune lettre, aucune députation de la part du prétendu magistrat de la ville de Liége, qu'elle ne pouvait et ne voulait reconnaître; mais qu'il était prêt à écouter les députés dont la commission serait signée de la bourgeoisie et du corps des métiers; qu'il les enverrait prendre à la porte de la ville par un officier et douze de ses gardes pour les conduire à l'endroit où il serait, et les ramener à la porte par laquelle ils seraient venus:*

L'évêque de Strasbourg vint jusqu'à Viset. Il savait que la bourgeoisie et les trente-deux métiers qui la représentaient ne désiraient que de pouvoir rendre à leur prince *le respect* et lui témoigner la *fidélité* qu'ils lui devaient [1]. Les Liégeois en général [2] ne participaient pas au délire des anarchistes, qui déchiraient le sein de leur patrie, et ils détestaient leurs mesures révolutionnaires. Les métiers leur reprochent entr'autres de s'être établis comme des tyrans, arbitres indépendans des vies, des fortunes et des biens des bourgeois. Maximilien eût désiré traiter avec ceux des métiers, qui auraient entendu le langage de la raison; mais c'est ce que lesmeneurs craignaient.

Cependant les troubles et l'anarchie prenaient tous les jours un caractère plus alarmant. L'évêque de Strasbourg fit partir de Viset un détachement de troupes, qui, arrivées aux portes de la capitale, y entrèrent sans la moindre résistance. C'est ce qui prouve assez combien les Liégeois étaient fatigués de ce déplorable état d'agitation et de crise,

1. C'est ce que porte une lettre très-curieuse, adressée sous la date du 23 avril 1684, à Maximilien lui-même par les Liégeois, qui la firent imprimer. Cette lettre, inconnue aux historiens liégeois, est citée par M. de Villenfagne.

2. C'est toujours ce qui résulte de cette pièce remarquable.

et combien ils désiraient d'en sortir [1]. Le peuple lui-même se saisit de ceux qu'il regardait comme coupables d'avoir occasionné et fomenté la désunion entre le prince et le peuple. Giloton eut le bonheur de se sauver avec quelques autres. Macors, qu'on avait arrêté dans sa maison, aurait pu également s'échapper, puisqu'on n'avait mis des sentinelles qu'à une des avenues de sa maison, et que l'autre était restée libre. Mais il ne voulut pas le faire, ne se croyant pas coupable; et en effet, il était plus malheureux par les circonstances, que criminel par l'intention. C'était, selon le témoignage de tous les historiens, un homme de probité, mais qui, par faiblesse ou par bonté, se laissait trop aisément entraîner par l'instigation des autres à faire ce qu'il n'aurait pas entrepris de son propre mouvement. On sut donc se prévaloir de sa bonté pour le précipiter dans le crime [2].

Dès que Maximilien eût été informé de ce qui venait d'arriver, il se rendit à Viset. On instruisit le procès des bourgmestres, en se conformant aux lois du pays, qui décernaient la peine de mort pour crime de rébellion. Cette triste instruction dura plusieurs jours [3]. Le clergé et un grand nombre de personnes de la plus haute distinction firent tous leurs efforts pour obtenir la grace de Renardi et de Macors; mais toutes leurs démarches furent inutiles: ils furent décapités le 9 octobre, et le lendemain, le prince entra dans Liége, où il fut complimenté par toutes les personnes les plus distinguées. Ce fut sans doute un spectacle touchant que le contraste que présentait la ville de Liége ce jour-là. Tandis qu'on avait allumé partout des feux de joie pour témoigner l'allégresse que causait le retour du

1. *Recherches* de M. de Villenfagne, tome 2, p. 145.

2. Id. ibid., p. 259. Cet infortuné magistrat était issu de l'ancienne famille de Makoir ou Macoir, dont parle Jacques de Hemricour dans le *Miroir des nobles de la Hesbaie.* Sa veuve se retira en France avec ses enfans.

3. *Examinantur consules a justitia, et per multos dies ipsum examen protrahitur.* C'est ainsi que s'exprime D. Bouxhon dans le manuscrit déjà cité.

prince, les parens et les amis des deux infortunés magistrats, dont la joie publique redoublait encore la douleur, pleuraient amèrement leur mort [1].

Le prince établit d'abord une régence de six personnes, et il accorda une amnistie générale [2]. Il fit publier le 28 novembre suivant un édit, qui est devenu la base de la constitution liégeoise [3]. Il abolit les trente-deux métiers, ou plutôt il les renferma dans seize chambres, de manière que chaque chambre comprenait deux métiers, et il détermina le nombre et la qualité des membres dont chaque chambre serait composée : il réduisit le conseil à vingt-deux membres, c'est-à-dire, deux bourgmestres et vingt conseillers; il ôta aux bourgmestres le droit de faire des édits, et borna leurs fonctions à l'administration des revenus de la ville, à l'entretien des bâtimens, etc.; il voulut qu'on rétablît la citadelle ; il restreignit les droits du peuple dans les élections, et régla pour ces opérations les procédés et les formes qu'on observait encore dans les derniers tems.

C'est ainsi, dit l'auteur de l'*Histoire de l'état de Liége*, qu'on vit s'élever un gouvernement nouveau sur les débris de la plus étrange démocratie, et que Maximilien établit sur une base solide la tranquillité de ses sujets. On ne saurait faire un plus bel éloge d'un gouvernement. Cependant il n'est pas exact de dire que Maximilien établit un gouvernement nouveau; car il laissa subsister les anciennes chartres, les anciennes paix, les anciens priviléges, libertés et franchises [4]; le tribunal des vingt-deux, qui tempérait

1. *Ardent undique ignes festivi, lugentibus parentibus et amicis præfatorum consulum.* Même manuscrit.

2. Cependant les personnes qui avaient été jugées *appréhensibles* par les échevins, furent exceptées de cette amnistie; mais Maximilien leur permit de s'adresser directement à lui pour obtenir leur pardon.

3. Cet édit ou réglement contient 85 articles. Il est entr'autres inséré dans le recueil des édits de Louvrex, tome I, ch. 2.

4. Les Liégeois, dit à ce sujet M. de Villenfagne, pouvaient encore dire comme leurs ancêtres : PAUVRE HOMME EST ROI DANS SA MAISON.

la puissance des princes, fut respecté, et les états maintenus dans leur autorité, conservèrent le maniement des revenus publics et le droit d'établir des contributions, qu'on ne pouvait augmenter, non plus qu'en créer de nouvelles, sans leur consentement. Le fond de la constitution, rigoureusement parlant, n'était donc pas changé ; ce n'étaient guère que les élections magistrales et l'administration municipale qui avaient subi des innovations dans la forme [1].

Alors cette étrange magistrature, si long-tems redoutable à ses princes ; ces maîtres de la cité, dont la régence orageuse avait causé tant de maux à la république, sont rentrés dans la classe paisible des citoyens [2].

Le prince ne se vit pas plutôt maître de la ville, qu'il fit travailler au rétablissement de la citadelle, quelques instances qu'on lui eût faites pour l'engager à renoncer à ce projet.

Il fit aussi construire au milieu du pont des arches une espèce de redoute ou petit fort, nommé *Dardanelle*, qui faisait face aux deux quartiers de la ville, séparés par la Meuse, pour en rompre la communication et prévenir par ce moyen les émeutes populaires en contenant le peuple des deux côtés. Ce fort comprenait toute la largeur du pont, et l'on passait sous la voute qui le supportait [3]. On plaça sur le sommet le beau crucifix en bronze, ouvrage de Jean Delcour, célèbre sculpteur liégeois, qui avait été placé en 1663 au haut d'une pierre de marbre d'une assez grande dimension posée sur le parapet, et sur laquelle on avait gravé les armes des bourgmestres qui avaient coopéré par leurs soins à l'érection du pont. Ce monument fut abattu cette année 1685, à l'occasion de l'érection du fort [4].

1. On doit plutôt, dit le même auteur, regarder l'édit de 1684, comme un édit de police, que comme une loi générale.

2. *Hist. de l'état de Liége.*

3. On lisait sur une des façades ce distique :

Discite pacato sub principe vivere, cives ;
Seditio culpâ nulla carere potest.

4. Les Liégeois ont fait disparaître ce fort et le crucifix dans la révolution de 1789.

Maximilien survécut quelques années à cette grande révolution, et la ville de Liége, sortie de l'état de trouble et d'agitation où elle avait été pendant cinq siècles à-peu-près, commençait à jouir des avantages de la tranquillité rétablie, lorsque la mort enleva Maximilien. Il mourut le 3 juin 1688, dans son palais de Bonn. Son corps fut transporté à Cologne, où il fut inhumé entre les princes Ernest et Ferdinand de Bavière, ses prédécesseurs.

Le chapitre prit le gouvernement temporel: il donna de nouvelles commissions aux officiers amovibles, et exigea des autres un nouveau serment; il fit frapper des monnaies d'or et d'argent, et publier des ordonnances : il exerça en un mot tous les droits temporels qui appartenaient au prince; et ce n'était pas tout-à-fait une usurpation, comme le dit l'auteur de *l'Histoire de l'état de Liége*. Selon cet écrivain, c'est la première fois que le chapitre prit le gouvernement temporel pendant la vacance du siége. Si l'on en croit, au contraire, ce que dit Jacques de Hemricourt [2], après la mort d'un évèque, c'était le chapitre cathédral qui était investi de la suprême puissance; il tenait la place du seigneur, et se mettait en possession des forteresses. Mais dans cette circonstance on élisait ordinairement un *mambour*, qui était le régent de la principauté pendant la vacance du siége. C'est ce qu'on ne fit point ici, et c'est dans ce sens peut-être qu'on pourrait dire que le chapitre a commis une usurpation. Mais on peut observer d'un autre côté que si le chapitre eût été très-avide de pouvoir, il aurait cherché à prolonger la vacance, qui ne dura que deux mois et demi; car il procéda le 17 août de cette année à l'élection d'un nouvel évêque, et il aura jugé que la nomination d'un mambour n'était pas nécessaire pour un terme si court.

2. *De la temporalité de l'évêché de Liége*, ouvrage analysé par M. de Villenfagne dans ses *Essais critiques*, mais qui n'a pas été imprimé.

CHAPITRE IX.

Jean-Louis d'Elderen, 92e. évêque. — Le pays de Liége est mis à contribution. Groesbeck envoyé en France. Traité de Versailles. — Tous les princes de l'empire déclarent la guerre à la France. Les Liégeois délibèrent. Les Hollandais s'emparent de la Chartreuse. Le chapitre de Liége déclare la guerre à Louis XIV. La France lève des contributions sur tout le pays de Liége. Préparatifs de guerre : on impose des taxes, on ferme les tribunaux, on lève des troupes. — Bataille de Walcourt. — Bataille de Fleurus. — Liége est bombardée. On fortifie la Chartreuse. — Prise du château de Hui. Villeroi engage les Liégeois à se rendre. Bataille de Nerwinde. Le comte de T'Serclaes reste dans l'inaction. — Maladies contagieuses. — On perfectionne les lignes des environs de Liége. — Mort de Jean-Louis d'Elderen. — Le chapitre prend les rênes du gouvernement. Jacques-Clément de Bavière, 93e. évêque. — Continuation de la guerre. Hui est repris par le prince d'Orange. Paix de Riswyk. — Mort du roi d'Espagne : nouvelle guerre. Les Français occupent la ville et la citadelle de Liége. Prise de cette ville par Marlborough. La citadelle est emportée d'assaut. Le comte de Zinzindorff gouverneur de Liége pour l'empereur : les Liégeois sont déchargés du serment de fidélité à leur évêque. — Assemblée des états de Liége : traité avec la France. Arrangement avec les états généraux. — Le comte de Weltz, gouverneur de Liége. — Congrès d'Utrecht. — Les états de l'empire accordent un subside à l'empereur. Assemblée du cercle de Westphalie. Arrangement favorable aux Liégeois. — Traité de Rastadt. Traité de Bade. Les Hollandais abandonnent leurs prétentions sur les villes et citadelles de Liége et de Hui. — Le prince Joseph-Clément rentre à Liége. — Traité de la barrière. Les citadelles de Liége et Hui sont démolies. — Réaccession au cercle de Westphalie. Mort de Joseph-Clement. — Le chapitre se charge du gouvernement. — Georges-Louis de Bergh, 94e évêque. Principaux actes de son gouvernement tant ecclésiastique que civil. — Sa mort. — Jean-Théodore de Bavière,

95[e] évêque. Il est créé cardinal. Sa mort — Charles-Nicolas-Alexandre, comte d'Outremont, 96[e] évêque. Il meurt subitement. François-Charles, comte de Welbruck, 97[e] évêque. Echangé de quelques villages. Sa mort. Etablissement de la *société d'émulation* de Liége. — César-Constantin-François, comte de Hoensbroeck, 98[e] évêque. — Maisons de jeux à Spa, cause ou occasion d'une nouvelle révolution. Noël Levoz construit une salle dans cet endroit : Procès à ce sujet. Révolution de 1789. Dernière loi constitutionelle de 1791.

Le siége de Liége était depuis long-tems occupé par des princes étrangers, et la France, après la mort de Maximilien-Henri, voulut engager le chapitre à y placer le cardinal de Furstemberg. Mais ce corps résista avec fermeté aux sollicitations de cette puissance, et il nomma en 1688 Jean-Louis d'Elderen, doyen de St.-Lambert et prévôt de Tongres, issu d'une des plus anciennes familles du pays. Il fut sacré à Liége l'année suivante par l'évêque de Namur. « Louis XIV, dit madame de la Fayette, dans ses mé- » moires, fut offensé que le chapitre n'eût pas mieux suivi » ses intentions ; mais il s'en consola par la quantité de » contributions qu'il espérait tirer de ce pays. » Ce prélat était un homme d'une vertu solide, mais d'un esprit borné, et c'est ce que dit madame de la Fayette en d'autres termes : *c'est un très-saint homme, que l'esprit ne conduit pas à de grands desseins*. Il n'avait aucune ambition : il n'avait même fait aucune démarche pour parvenir à la principauté, *et peut-être*, ajoute madame de la Fayette, *à l'heure qu'il est, est-il très-fâché d'avoir été élu*. Cette conjecture est d'autant plus probable, qu'avant d'avoir reçu ses bulles de confirmation, ce bon évêque, qui avait véritablement l'esprit qu'il fallait pour rendre ses peuples heureux, se vit, par une malheureuse fatalité, entraîné contre son inclination et ses intentions tout-à-fait pacifiques, dans une guerre plus désastreuse que les précédentes. Le roi de France s'étant emparé des électorats de Mayence et de Trèves, des évêchés

de Worms et Spire et du Palatinat, mit à contribution toutes les provinces de l'empire dont il pouvait s'ouvrir l'entrée. Le pays de Liége ne fut point épargné, et les Français, qui, contre la teneur précise de l'article 3 du traité de Nimègue, retenaient Dinant, quoique Charlemont leur eût été cédé, s'emparèrent encore de force de plusieurs autres places du pays. L'évêque, voulant mettre un terme à ces nouvelles exactions, envoya en France le comte de Groesbeck, qui conclut à Versailles le 9 janvier 1689 avec le marquis de Louvois, un traité par lequel la *neutralité* des Liégeois est encore maintenue. Il y fut en outre stipulé que toutes les demandes faites au pays de Liége seraient payées; mais qu'il serait obligé de compter au roi pendant toute la durée de la guerre la somme de cent cinquante mille livres par an; que la citadelle de Liége serait rasée, qu'après cette démolition, les troupes du roi se retireraient de Hui et des autres villes et châteaux qu'elles occupaient dans le pays, et que ledit pays compterait pour le remboursement des dépenses occasionnées pour les fortifications de ces places, la somme de quatre-vingt-dix mille livres.

Tous les princes de l'empire, alarmés avec raison des envahissemens que la France venait de faire dans leurs divers états, résolurent unanimement de lui déclarer la guerre pour venger ces attentats. Cette déclaration fut publiée à Ratisbonne, et l'empereur envoya à tous les princes l'ordre de la publier dans leurs états. On conçoit l'embarras des Liégeois. Les états assemblés résolurent de remontrer à l'empereur que les Liégeois, accablés des maux de la dernière guerre, et épuisés par les exactions injustes et ruineuses de la France, ne pouvaient, sans une extrême témérité, s'engager dans cette guerre; que leur pays étant sans barrières et sans défense, serait envahi par la France avant que l'empire eût pu penser à leur envoyer du secours, et ils ne demandaient que d'être maintenus dans leur neu-

tralité. Un député hollandais leur fit de vives instances pour les engager à se conformer aux intentions de l'empereur ; et comme on n'eut point d'égard à ses observations, les Hollandais s'étant emparés de la Chartreuse avec quatre régimens, menacèrent les Liégeois de bombarder leur ville, s'ils ne se décidaient pas promptement à déférer aux ordres de l'empereur. Il n'y avait plus à balancer. Le chapitre de Liége réuni à quelques membres de l'état-noble et du tiers-état (le plus grand nombre était parti), résolut de déclarer la guerre à la France. Le résident de cette puissance fut arrêté, et des bateaux chargés de munitions de guerre, que le roi de France, se reposant sur la foi du traité de Versailles, avait fait acheter à Liége, furent saisis. Cette conduite des Liégeois serait vraiment le comble de la témérité, on pourrait même dire, de la folie, si l'on ne voyait évidemment qu'elle n'est que l'effet de la force et de la menace. Le roi, sans égard pour cette considération, ne vit que la chose, et fit tomber tout le poids de sa colère sur ce malheureux pays : il fit mettre de nouveaux arrêts sur les biens des Liégeois ; il exigea de nouvelles contributions, plus onéreuses que les précédentes, et les villages, qui ne payaient pas aux termes fixés, étaient livrés aux flammes. Les villes de Hui, de Stavelot, de Malmédi subirent le même sort.

Puisqu'enfin on avait été forcé de déclarer la guerre, il fallait bien se préparer à la soutenir. Il n'y avait à Liége pour toute armée qu'un régiment. On ordonna donc aux possesseurs des fiefs de monter à cheval pour la défense de la patrie ; les bourgeois s'exercèrent au maniement des armes, et toute autre occupation fut à-peu-près interdite : on ferma même les tribunaux, afin que tous leurs suppôts, grands et petits, ne fussent pas distraits des exercices militaires par les occupations du barreau. On imposa des taxes sur les riches, et l'on employa cet argent à lever un régiment : on augmenta les impôts ordinaires, et l'on en destina

le produit à faire des recrues. On parvint enfin à former de nouveaux régimens, trois d'infanterie, et cinq de cavalerie, le tout pour résister à la France, et l'on confia le commandement de ces troupes au comte de T'Serclaes.

La campagne de cette année n'offrit aucun fait très-mémorable aux Pays-Bas, parce que les armes françaises étaient employées en Allemagne. Il n'y eut qu'une bataille assez sanglante près de Walcourt, au comté de Namur, où le prince de Waldeck, qui commandait l'armée hollandaise, attaqua celle de France, commandée par le maréchal d'Humières. Les Français y firent une perte considérable; mais cette affaire n'eut pas d'autre résultat.

La campagne suivante (1690) fut remarquable aux Pays-Bas par la bataille de Fleurus, le 1er juillet, où le prince de Waldeck fut complètement battu par le maréchal de Luxembourg. Ce prince ayant employé le reste de l'été à rassembler les débris de son armée, en mit la plus grande partie en garnison à Liége, à Maestricht et dans les places voisines. L'hiver fut employé à faire de nouvelles levées, et la campagne suivante (1691) s'ouvrit par le siége de Mons, que Louis XIV prit en personne le 9 avril. Le roi reprit la route de Versailles, et laissa le commandement de ses troupes au maréchal de Luxembourg. Le marquis de Boufflers, à qui le roi avait confié un gros détachement de son armée, passa la Meuse et l'Ourte; et étant venu s'emparer du poste de la Chartreuse près de Liége, il bombarda la ville. Elle fut rudement battue pendant cinq jours; le bombardement commença le 4 juin. On ne voulait, disait-on, qu'effrayer les Liégeois. Cependant ce bombardement causa les plus affreux désastres. L'hôtel de ville et presque toutes les maisons situées entre le marché et la Meuse, ainsi que l'église de Ste.-Catherine, furent entièrement détruites. Cette église renfermait plusieurs tableaux précieux des meilleurs maîtres liégeois; ils furent tous consumées par les flammes. On regrette surtout le *martyre de Ste.-Catherine* de Gerard Douffet et tous les

plus beaux ouvrages de Renier Lairesse. Les autres quartiers de la ville furent très-endommagés. Boufflers fit également mettre le feu [1] à l'église et aux deux maisons de Cornillon, au faubourg d'Amercœur; au village de la Boverie, au château de Beaufroipont et à une quantité de maisons de plaisance; et le prince, retiré à la citadelle, voyait ce lamentable spectacle.

Après le départ des Français, Cohoern fortifia la chartreuse, et l'on fit des lignes qui entourèrent la ville. Cet ouvrage, qui ne fut achevé que l'année suivante, coûta des sommes immenses, et c'est encore le peuple qui en fut chargé.

Au printems de l'année suivante (1693) le maréchal de Villeroi assiégea le château de Hui, qui se rendit au bout de cinq jours. Cette ville fut presqu'entièrement brûlée pour en punir les habitans, qui avaient pris les armes et soutenu la garnison. Les Français détruisirent le beau pont de pierre qui avaient été commencé en 1294. Le vainqueur s'étant avancé sur Liége, menaça d'attaquer les lignes. Mais avant d'exécuter cette menace, il écrivit à quelques chanoines de la cathédrale, pour les assurer que le roi prendrait la ville sous sa protection, si elle se rendait sans résistance; mais qu'elle serait traitée dans toute la rigueur des droits de la guerre, s'il se voyait obligé d'employer la voie des armes pour forcer les lignes.

Les troupes de Villeroi, qui, après la prise de Hui, s'étaient répandues dans la Hesbaie, se réunirent à celles du maréchal de Luxembourg. Celui-ci voulant forcer le prince d'Orange et l'électeur de Bavière à sortir des lignes qu'ils avaient établies à Louvain et à Tirlemont, firent semblant d'assiéger Liége. Mais ces princes détachèrent de leur armée un corps de dix mille hommes, qui entra inopinément dans Liége, ayant trompé par un long détour la

1. Bouille, tome 3, p. 496.

vigilance de Villeroi, et ils restèrent campés, avec toute leur armée, qui n'était que de 40,000 hommes, près de la petite rivière de Geette qu'ils avaient en avant de leur camp. Luxembourg dont les forces montaient à 80,000 hommes, résolut de venir les y attaquer. Il laissa les bagages de l'armée à Vinamont, village à une lieue et un quart de Hui, sous la garde de quelques régimens d'infanterie et de cavalerie, commandés par le marquis d'Harcourt, qui avait ordre d'observer la garnison de Liége. Les alliés, en ayant été prévenus, passèrent la rivière, et occupèrent une hauteur, où ils travaillèrent toute la nuit à faire une ligne derrière laquelle ils se postèrent, ayant à leur droite le village de Nerwinde. C'est là, c'est-à-dire, dans la vaste plaine qui est entre Nerwinde et Landen, à deux lieues de Tirlemont, que se donna le 29 juillet une bataille sanglante, où les alliés furent défaits.

Cependant le comte de T'Serclaes, qui commandait les troupes liégeoises, était resté fort tranquillement dans ses lignes. Il aurait pu s'avancer sur le camp de Vinamont pour empêcher le marquis d'Harcourt, qui occupait ce poste, de le quitter, ou, quand il sut qu'il était décampé, pour enlever au moins le bagage de l'armée française que le marquis avait laissé dans son camp sous une faible garde. Le prince d'Orange, après la bataille, témoigna hautement tout le mécontentement que cette conduite lui causait. T'Serclaes allégua pour excuse qu'il y avait dans Liége des chanoines et d'autres personnages considérables dévoués à la France qui auraient pu profiter de son éloignement pour se remuer, et qu'il crut qu'il était prudent de rester où il était pour les observer et les contenir. Fondée ou non, cette raison fut jugée suffisante pour arrêter, sans autre formalité et sans examen ultérieur, les archidiacres Liverlo et Rosen et le chanoine Defossé, qui furent conduits à Maestricht : le premier y mourut, et les deux autres ne furent élargis que quelque tems après.

Le grand nombre de cadavres restés sur le champ de bataille à Neerwindè et aux environs, occasionna des maladies qui infectèrent la Hesbaie et gagnèrent les environs de Liége.

On employa l'hiver à perfectionner et à étendre les lignes que Cohoern avait faites autour de Liége.

D'Elderen mourut dans ces entrefaites, le 1er. février 1694. Il ne formait qu'un vœu ; c'était de voir la paix avant sa mort. Mais il fut trompé. Il mourut subitement, et fut enterré dans l'église cathédrale. Après sa mort, le chapitre cathédral prit, selon l'usage établi de tout tems pendant la vacance du siége, les rênes du gouvernement [1] ; et le 20 avril suivant, Joseph-Clément de Bavière fut élu pour succéder à Jean-Louis.

La guerre continuait. Hui fut repris par le prince d'Orange. Les troupes liégeoises assistèrent au siége de Namur avec les princes confédérés. Le traité de Riswyk, conclu en 1697, rendit la paix à l'Europe, et un des articles portait que Dinant et les autres endroits qui avaient été pris aux Liégeois, leur seraient rendus.

Une nouvelle guerre s'alluma trois ans après au sujet de la succession au trône d'Espagne, vacante par la mort de Charles II. Boufflers avait mis garnison dans Liége : la ville se rendit par capitulation en 1702 au duc de Marlborough [2], la citadelle fut emportée d'assaut, et le comte Philippe Louis de Zinzindorff prit possession du pays au nom de l'empereur; mais il fut, pour ainsi dire, divisé en deux parties, dont l'une fut occupée par les troupes des princes alliés, et l'autre par celles de France et de l'évêque de Liége.

Le comte de Zinzindorff, revêtu du titre de gouverneur,

1. *Capitulum, sede vacante, suscepit regimen more solito*, dit Nicolas Bouxhon, abbé de St.-Jacques, écrivain contemporain, dans un manuscrit cité par M. de Villenfagne. Cette citation confirme ce qu'a dit à ce sujet Jacques de Hemricourt, que j'ai également cité, p. 309, n. 2.

2. Cette capitulation est insérée au tome 3 de Bouille, p. 514.

commença par établir à Liége un conseil privé pour régler les affaires de police, et il fit intimer à celui des bourgmestres et à la moitié du conseil, qui avaient été nommés par le prince, l'ordre de cesser leurs fonctions. Il nomma d'autres conseillers à leur place; mais le bourgmestre qui avait été nommé par le prince, ne fut pas remplacé. Celui qui avait été élu par la bourgeoisie (c'était Mathias-Guillaume de Louvrex), resta seul pour exercer la magistrature pendant le reste de l'année.

Le 13 novembre, le gouverneur convoqua les états pour le 18, et ce jour-là même il leur déclara qu'ils étaient déchargés du serment de fidélité qu'ils avaient prêté à l'évêque. Ce dernier, qui s'était retiré à Namur, y établit de son côté un conseil privé pour régir la partie du pays qui était encore occupée par ses troupes.

Cependant, à Liége, on se trouvait dans la position la plus embarrassante et la plus fâcheuse. Dans le tems que les Français avaient occupé cette ville, les Hollandais avaient demandé à tout le pays des contributions énormes; et quand ceux-ci, à leur tour, se furent rendus maîtres de la ville, les Français firent les mêmes demandes [1], et menacèrent même d'assujettir aux contributions la partie du pays occupée par les alliés. Le comte de Zinzindorff convoqua les états, afin qu'ils pussent prendre une résolution qui les tirât d'un pas si difficile. Le prince adressa aux membres des trois états une défense expresse de se rendre à cette assemblée, de sorte qu'il ne s'y trouva que quatre membres de l'état noble avec les bourgmestres de Liége, de Tongres et de Viset. Cette assemblée n'eut donc aucun résultat, et le comte de Zinzindorff permit au chapitre cathédral et au magistrat d'envoyer deux chanoines et deux conseillers auprès du prince à Namur. Ces députés firent sentir avec force au prince que dans l'épouvantable confusion où se trouvaient les affaires, le pays était menacé de

1. Bouille, tom. 3, p. 520.

sa ruine prochaine, si l'on ne prenait pas une mesure prompte et efficace pour la prévenir. Le prince se rendit à leurs raisons, et se décida à entrer en négociation avec la France, du consentement du ministre impérial. On fit donc un traité par lequel on convint de payer annuellement une somme déterminée à l'évêque, au moyen de laquelle le pays de Liége serait entièrement libre de toutes contributions tant du côté de la France que de la part des alliés; et pour parvenir aux moyens de faire face à cette somme et à celle qu'on prévoyait assez qu'il faudrait aussi payer aux alliés, on convint qu'il se tiendrait une assemblée des états à Liége, et que, d'un autre côté, les seigneurs qui résidaient dans la partie occupée par le prince, ainsi que les députés des villes tenues par ses troupes et celles de la France, se réuniraient à Dinant, pour y aviser, d'un commun consentement, aux moyens de fournir aux contributions et aux autres besoins; que, du reste, l'exécution des mesures que l'on y prendrait, appartiendrait aux états et à leurs députés, qui tiendraient leurs séances à Liége, selon l'ancien usage.

Ce traité, qui fut conclu à Namur, fut approuvé par l'empereur et exécuté dans tous ses points.

On envoya également des députés à La Haye, toujours du consentement du comte de Zinzindorff, pour y traiter avec les alliés, et l'on y convint d'une somme à leur payer annuellement : l'empereur la céda aux états-généraux pour être appliquée au paiement d'un certain nombre de troupes, qui compteraient en déduction du contingent que l'empereur et l'empire s'étaient engagés à fournir pour la défense de la cause commune.

Le comte de Zinzindorff, après avoir gouverné le pays de Liége pendant trois ans à peu-près, avec beaucoup de sagesse et de modération, retourna à Vienne, emportant les regrets et les bénédictions des Liégeois. Le comte de

Weltz lui succéda, et la guerre fut continuée avec vigueur aux Pays-Bas pendant les années suivantes.

Les puissances belligérantes, épuisées autant par leurs succès que par leurs revers, désiraient vivement la paix. Un congrès fut d'abord ouvert à Utrecht le 29 janvier 1713, et la paix fut signée le 11 avril entre la France, l'Angleterre et la Hollande. L'empereur refusa d'y souscrire, et les états de l'empire, assemblés à Ratisbonne, lui avaient accordé un subside de quatre millions d'écus pour continuer la guerre. On somma les cercles de payer leur contingent. Celui de Westphalie s'assembla à Cologne, où la régence et les états de Liége furent mandés, et ils y envoyèrent des députés qui s'appuyèrent encore sur la fameuse *neutralité;* c'était l'éternel argument des Liégeois, et ils prétendirent que la grande question relative à cette *neutralité* devant rester en suspens jusqu'au retour du prince, ils ne devaient pas dans l'intervalle contribuer dans les charges avec le cercle; que même ils ne le pourraient pas sans contrevenir au traité conclu en 1703 avec la France, du consentement des hauts alliés, et sans exposer leur pays à être envahi par les Français. Comme un des points auquel les Liégeois attachaient le plus d'importance, était que la ville et le château de Liége ne fussent pas occupés par des garnisons hollandaises, et que déja ils avaient envoyé des députés au congrès d'Utrecht à ce sujet, les princes du cercle de Westphalie saisirent adroitement cette circonstance pour amener les députés Liégeois à consentir à ce qu'on leur demandait en leur promettant qu'on tâcherait de leur faire accorder ce qu'ils désiraient, et ces princes interposèrent en effet leurs bons offices auprès de l'empereur à cette fin, c'est-à-dire, pour en obtenir, relativement à l'occupation de Hui, une résolution qui fût conforme aux désirs des Liégeois. L'empereur prit une résolution dans ce sens, et les Liégeois consentirent à intervenir dans le subside pour leur part.

Les conférences qui avaient été rompues entre l'empereur et la France, se renouèrent à Rastadt, où fut conclu le 6 mars 1714, un traité par lequel il fut entr'autres convenu que les électeurs de Cologne et de Bavière seraient rétablis dans leurs états, rangs et dignités, comme avant la guerre. On arrêta en même tems qu'on désignerait une ville où l'on assemblerait un congrès pour mettre la dernière main à l'œuvre de la paix et régler les différentes prétentions. La ville de Bade fut choisie pour le lieu de cette réunion, et c'est dans les conférences qui y eurent lieu, que les Hollandais renoncèrent formellement à leurs prétentions sur la citadelle de Liége, ainsi que sur la ville et le château de Hui.

Le prince Joseph-Clément, rétabli dans ses états par ces arrangemens, ne tarda pas à revenir à Liége. Il arriva au commencement de janvier 1715 à Dinant, où un grand nombre de personnes distinguées étaient venues à sa rencontre. Le 15, il arriva au village de Jemeppe, où il fut reçu et complimenté par les députés des états, les magistrats et les notables du pays, et c'est le 16, à 3 heures après-midi, qu'il fit son entrée à Liége avec la plus grande magnificence. On jeta au peuple des médailles d'or, d'argent et de cuivre avec l'effigie du prince, et dont le revers représentait un lion avec l'inscription : *Subditis Clemens*. On la trouvera peut-être un peu orgueilleuse; car en saisissant le sens de l'idée corrélative qu'elle exprime, les Liégeois sont implicitement accusés de *rebellion*, puisque c'est à raison de leur *soumission*, qu'on dit, en faisant allusion au nom du prince, qu'il a usé de clémence à leur égard.

Le traité d'Utrecht portait, (art. 7) que l'on conviendrait de la manière dont les Pays-Bas, qui devaient repasser sous la domination de la maison d'Autriche, serviraient de barrière et de sûreté, et ce point important avait été confirmé à Rastadt et à Bade. On ouvrit à cet effet des conférences à Anvers en 1714. Le traité fut conclu et signé le 15 novem-

bre 1715. Les villes où les Hollandais tiendraient garnison pour former la barrière y furent désignées ; c'étaient Namur, Tournai, Ipres, Furnes, Menin et Warneton. Il fut également résolu que le château de Hui serait démoli, de même que les fortifications extérieures de Liége.

Il restait un grand objet à terminer pour rétablir les choses sur une bonne base. L'évêché de Liége avait toujours fait partie de l'empire germanique depuis l'an 922, et ce fut en 1500 [1] qu'il fut compris dans le cercle de Westphalie. Mais comme les Liégeois, s'appuyant sur leur *neutralité*, sur le traité de Tongres de 1640, sur celui de Tirlemont de 1654, s'en étaient toujours détachés autant qu'ils avaient pu, on convoqua ce *cercle* en octobre 1715, à l'effet (c'est ce qui est exprimé dans les lettres circulaires) d'y faire entrer les Liégeois, et au cas de refus ou de délai, de les y contraindre par la voie des armes. Le prince communiqua ces lettres aux états, qui lui envoyèrent une députation (il était alors à Bonn, dans sa résidence électorale) afin de le prier d'employer ses bons offices pour la conservation de la *neutralité*. Le prince leur répondit que c'était une affaire finie; que l'empereur et l'empire avaient pris une résolution sur cet objet, et qu'il avait reçu à cet égard des ordres précis de l'empereur; qu'au reste, il leur permettait d'en conférer avec les députés du cercle, assemblés à Cologne. Les Liégeois s'y rendirent donc. Mais dès qu'ils eurent parlé, et de leur neutralité, et du traité de Tongres, et du traité de Tirlemont, on leur répondit que tout cela ne regardait point l'empire, qui n'y était pas intervenu; qu'il ne s'agissait plus d'élever des discussions sur un point décidé; qu'il n'y avait plus d'autre parti à prendre que d'obéir aux ordres de l'empereur, et qu'à moins d'une prompte soumission, il y avait des troupes prêtes à marcher sur le pays de Liége.

1 Voyez ci-dessus p. 119, et la note 2 de la même page.

Ce langage n'était pas équivoque. Les députés liégeois firent au prince et aux états un fidèle rapport de leur mission, et l'on sentit qu'il ne s'agissait plus de tergiverser. Le prince prit donc le parti de la soumission, et consentit à la *réaccession* au cercle de Westphalie. C'est la dénomination qu'on a donnée à cet acte [1]. Ainsi après tant d'altercations, de discussions, de secousses, le pays de Liége se trouva rétabli dans l'état où il était avant toutes ces agitations.

Joseph-Clément, atteint depuis long-tems d'une maladie incurable, mourut à Bonn le 12 novembre 1723, et fut enterré à Cologne dans la chapelle des trois rois auprès des princes de Bavière ses prédécesseurs.

Pendant la vacance du siége, le chapitre se chargea du gouvernement du pays, comme il avait fait après la mort de Maximilien-Henri et de Jean-Louis. Il confirma dans leurs fonctions ceux qui en étaient revêtus; il fit des édits et des réglemens, fit battre monnaie, et exerça, en un mot, tous les actes de souveraineté.

Georges-Louis, comte de Bergh, né à Bruxelles, le 15 septembre 1662, tréfoncier de Liége, fut élu le 7 février 1724, et sacré le 31 décembre suivant. Déjà Liége avait eu deux évêques de cette illustre maison, Corneille et Robert, et ce choix fut d'autant plus agréable aux Liégeois, qu'ils pouvaient espérer que ce prince résiderait dans le pays. L'éloignement des princes de Bavière, ses prédécesseurs, qui en leur qualité d'électeurs de Cologne, étaient presque toujours restés éloignés de Liége, n'avait pas peu contribué aux troubles qui avaient agité leur règne. Ce prince montra un si rare désintéressement, qu'à la réserve du don gratuit qui lui fut offert pour subvenir aux frais de sa confirmation par la cour de Rome, il ne voulut en accepter aucun autre, et n'exigea de ses sujets aucune charge, taille

1. Il se trouve textuellement inséré au tome 3 de Bouille, p. 550.

ou impôt, se contentant de ses domaines, c'est-à-dire, des revenus de sa principauté.

Georges-Louis s'occupa constamment de l'administration intérieure de son gouvernement, dans laquelle il réforma plusieurs abus nuisibles et introduisit plusieurs changemens salutaires. On s'était tout-à-fait relâché de la discipline établie par le concile de Trente au sujet de la publication des bans de mariage, qui devait se faire dans l'église. On en dispensait presque tout le monde sans cause. Le prince porta un édit par lequel il ordonna qu'on en publiât au moins un

Les curés négligeaient un de leurs principaux devoirs, qui consiste à instruire leurs paroissiens de la morale et des principes de la religion : il leur ordonna de prêcher et de catéchiser tous les jours de dimanches et de fêtes, sous peine que ceux qui l'auraient négligé pendant trois dimanches consécutifs, encourraient les censures ecclésiastiques.

Enfin il défendit aux ecclésiastiques de fréquenter les cabarets, excepté en voyage.

Il étendit ses vues avec une égale sollicitude, sur l'administration civile. Il fit acheverla réformation des statuts et des coutumes, dont on s'était occupé sous son prédécesseur. Il voulut également que l'on réformât les statuts de la cour de son official. Il fit divers réglemens sur la chasse, tendant à empêcher qu'on ne foulât les campagnes; il publia plusieurs ordonnances sur les grains pour en diminuer le prix et pourvoir ainsi aux besoins du peuple.

Les faux monnayeurs s'étaient multipliés : il les fit rechercher et poursuivre. Les états furent convoqués à ce sujet, et la peine de mort fut prononcée contre ceux même qui feraient de la monnaie de bon aloi, parce que l'on considéra ce délit comme un attentat contre l'autorité souveraine.

Le château de Seraing, sur la Meuse, à une lieue de Liége, était presque tombé en ruine, parce que ses prédécesseurs, souvent absens, avaient négligé de l'entretenir : il le fit réparer et y ajouta de nouveaux ouvrages, qui en firent une très-belle résidence, où il passait tous les étés, afin que se trouvant à portée de la ville, il pût être ainsi constamment instruit de tout ce qui pouvait survenir.

Après avoir ainsi, dès le principe, établi son gouvernement sur des bases solides, il continua à régner paisiblement pendant une longue suite d'années. Il mourut à Liége le 4 décembre 1743, âgé de 81 ans.

Jean-Théodore de Bavière, frère de l'empereur Charles VII, né le 3 septembre 1703, évêque de Ratisbonne, depuis le 28 juillet 1719, de Freisingen depuis le 23 février 1727, fut élu évêque de Liége le 23 janvier 1744, et inauguré le 10 mars suivant. C'est le huitième prince de la maison de Bavière qui a occupé le siége de Liége. Il fut créé cardinal le 17 janvier 1746. Il mourut à Liége le 27 janvier 1763.

Charles-Nicolas-Alexandre des comtes d'Outremont, fut élu le 20 avril 1763 par la majorité de l'assemblée du chapitre. La minorité s'était réunie en faveur du prince Clément de Saxe, et elle protesta contre l'élection du premier, prétendant qu'elle n'avait point été canonique. La contestation fut portée à Rome, et la congrégation, nommée à ce sujet, confirma le 21 décembre suivant, l'élection du comte d Outremont. Ce prélat mourut subitement au château de Warfusée, en revenant de la chasse, le 22 octobre 1771.

François-Charles des comtes de Welbruck, né le 11 juin 1719, chanoine de St.-Lambert, fut unanimement élu le 16 janvier 1772, et fit son entrée le 14 mars suivant. Le 24 avril de la même année, il conclut avec les ministres de France un traité d'échange de quelques villages qui lui apparte-

naient sur les deux rives de la Meuse, contre d'autres que la France possédait dans la partie de l'Entre-Sambre et Meuse qui était du pays de Liége. Il mourut au château de Hex, le 30 avril 1784. C'est ce prince qui établit en 1779 à Liége la société d'émulation pour les sciences et les arts sous la devise : *Utile dulci*, et il s'en déclara le protecteur. Il présidait annuellement en cette qualité à une séance publique dans laquelle on proposait les prix. Une académie de peinture, de sculpture et d'architecture, une chaire de mathématiques furent placées sous la protection de la société. Une exposition publique des produits des arts et de l'industrie se faisait tous les ans. La littérature, l'histoire nationale, les sciences physiques et médicales faisaient aussi l'objet de ses travaux et de ses encouragemens. La musique était celui des beaux-arts dont elle s'occupait le plus [1].

Sous ces quatre princes, c'est à-dire, pendant un espace de plus de 60 ans, Liége a joui d'une tranquillité profonde. C'est le bonheur du sommeil, dirait madame de Staël. Or, dans cet état de choses, où les événemens ne peuvent plus occuper l'avide curiosité des lecteurs, l'histoire est muette, ou n'est, pour ainsi dire, susceptible que de la forme chronologique.

César-Constantin-François, des comtes de Hoensbroeck d'Oest, né le 11 juin 1719, chanoine de St.-Lambert, fut élu le 21 juillet 1784, à l'unanimité des suffrages. Il fut installé le 17 août, et fit son entrée solennelle le 23 du même mois. C'est en 1789, à la cinquième année de son règne que commença une nouvelle révolution, dont la cause, si on ne la considérait que par rapport à l'objet en lui-même, paraîtrait bien futile et bien mince; car il ne

1. Les troubles politiques ont suspendu pendant long-tems les travaux de la société; mais elle en a repris le cours en 1807. Un nouveau réglement fut adopté; les séances publiques recommencèrent, et elle est maintenant sous la protection de S. M. le roi des Pays-Bas.

s'agissait que des jeux de Spa. Dans cet endroit, comme dans tous les lieux fréquentés pour leurs eaux minérales, les jeux ont toujours été autorisés; mais comme les rassemblemens qu'ils y attirent, peuvent occasionner des excès et des désordres dangereux, la police exerce sur ces jeux une surveillance sévère. Les maisons de jeux établies depuis long-tems à Spa, y attiraient une foule d'étrangers, et les grands profits que ces établissemens procuraient, donnèrent à quelques riches particuliers l'idée de tenter de nouvelles spéculations en augmentant et en variant les amusemens : ils obtinrent du prince Jean-Théodore de Bavière le privilége de donner des bals et des spectacles, et firent construire plusieurs grands édifices pour cet usage. Comme les maisons de jeux s'étaient ainsi multipliées, ce prince jugeant qu'il était devenu d'autant plus difficile d'étendre avec assez d'exactitude cette surveillance sur tant de maisons, avait, par un privilége exclusif, borné à une seule, le droit de tenir des jeux de hasard. Mais ses successeurs, par des octrois particuliers, maintinrent ceux qui avaient construit des édifices, dans le droit d'y tenir des jeux et d'y donner des spectacles et des bals. Deux salles étaient destinées aux jeux; mais pour maintenir en apparence la disposition de Jean-Théodore, quand l'une était ouverte, l'autre était fermée. La cupidité est ingénieuse : on trouva que si l'on pouvait jouer de ce côté-ci, ou de ce côté-là, on le pouvait de tous les côtés, et que conséquemment il fallait ou autoriser les jeux sans limitation, ou les défendre sans exception, c'est-à-dire, les permettre ou les interdire tout-à-fait; et d'après cela, il s'en éleva une troisième, qui fut ouverte aux joueurs, au préjudice des propriétaires des deux autres salles établies par les octrois particuliers du prince. Pour appuyer et justifier cette infraction aux ordonnances, on alla plus loin : on invoqua la *paix* de Fexhe, suivant laquelle une loi ne pouvait être publiée sans le consentement des représentans de la nation,

ou, pour employer l'expression même de ce fameux traité, *le sens du pays*. On prétendit donc que cette loi fondamentale était violée dans son point principal, puisque le prince avait, de sa seule autorité, accordé ces priviléges aux habitans de Spa sans l'intervention des états, et l'on crut que par cette infraction portée à un point si important, la constitution était ébranlée et la liberté compromise et menacée.

Tel était l'état des choses et la disposition des esprits, lorsqu'en 1785, un spéculateur plus hardi, appelé Noël Levoz, fit construire, deux ou trois mois avant la saison des jeux, une salle avec tous ses accessoires, qui surpassait en étendue et en beauté toutes celles qui existaient dans Spa. Levoz était appuyé sous main par des hommes puissans qui avaient intérêt à le soutenir, et c'est ce qui le rendit plus entreprenant. Levoz et ses adhérens formèrent un parti, qui devint bientôt d'autant plus puissant qu'en s'annonçant comme le soutien des lois et de la liberté contre les entreprises du despotisme et de l'arbitraire, il attira de son côté la grande partie de la nation liégeoise, qui avait toujours été si idolâtre de sa liberté.

Cette contestation donna lieu à un grand procès entre Levoz et l'état noble contre le prince, devant la chambre impériale de Westlaer, et ce procès amena la révolution qui éclata en 1789. Ainsi le procès d'un particulier devint la cause de la nation. Mais je ne pense pas que le tems soit encore venu de traiter cette révolution, moins encore de la juger. Les faits sont trop récens, et les opinions trop partagées. Selon les uns, c'est rebellion de la part du peuple; suivant les autres, c'est oppression de la part du prince. L'évêque Hoensbroeck est représenté par ceux-là comme un bon prince, scandaleusement outragé, et par ceux-ci, comme un tyran, justement attaqué. Aux yeux des uns, les auteurs de cette révolution sont des philosophes éclai-

rés, de zélés citoyens, amis de la patrie et de la liberté; aux yeux des autres, ce sont des démagogues furibonds, des anarchistes impies, ennemis de l'ordre et fauteurs de troubles. Dans ce choc d'opinions, lorsque l'esprit de parti peut n'être pas encore éteint, comment l'historien pourrait-il donner une juste idée d'une révolution sur les principes de laquelle les opinions sont encore si divisées? et quelque ménagement, quelque impartialité qu'il tâche d'y apporter, ne risquerait-il pas de réveiller d'anciennes haines, que le tems seul peut détruire? Ce ne sera donc que lorsque ce tems sera arrivé, et qu'on ne craindra plus d'offenser la susceptibilité des partis, qu'on pourra librement écrire. Pour moi, je me reconnais tout-à-fait incompétent pour juger cette grande question [1]. Je ferai seulement une observation, c'est que Hoensbroeck, qui avait dû abandonner Liége dans l'effervescence de la révolution, y étant rentré en 1791, publia cette année une loi très-importante, qui confirma et sanctionna le principe consacré par la *paix* de Fexhe : que les lois doivent être discutées et acceptées par le *sens du pays*, c'est-à-dire, par le concours du prince et les trois ordres de l'état, et le prince s'engagea pour lui et ses successeurs à ne jamais publier une loi, même en matière de police, quand elle embrasserait la généralité du pays, sans consulter les états qui le représentent. C'est de là qu'on était parti en 1789, c'est là qu'on est revenu en 1791. C'est enfin ce qu'on demandait. Il en est donc de cette révolution,

1. *Non nostrum inter vos tantas componere lites.*

Tacite, en commençant ses annales par le règne de Tibère, annonce qu'il traitera son gouvernement et celui de ses trois premiers successeurs, avec l'impartialité d'un homme qui n'a sujet ni de les haïr ni de les aimer, *sine ira et studio, quorum causas procul habeo*, dit-il. C'est en effet dans cette position qu'il faut se trouver pour juger non-seulement librement, mais sainement, les hommes et les choses, c'est-à-dire, pour écrire l'histoire comme il convient.

Verum hæc ipse equidem, spatiis exclusus iniquis,
Prætereo, atque aliis post commemoranda relinquo.

comme de toutes les autres : les principes peuvent en être justes, les motifs peuvent en être purs; mais les excès qu'elles amènent, sont souvent plus terribles que le mal auquel on voulait remédier.

FIN DE L'HISTOIRE DE LIÉGE.

NOTICE

DES LIÉGEOIS QUI SE SONT FAIT UN NOM

DANS LES SCIENCES, LES LETTRES OU LES ARTS.

A.

ÆGIDIUS AUREÆ VALLIS. *Voyez* la notice des historiens.

A LAPIDE. *Voyez* PIERRE (Corneille de la).

ALGÉRUS, né à Liége, chanoine de la cathédrale de cette ville, théologien, est auteur d'un *Traité sur la vérité du mystère de l'eucharistie*, dont Erasme donna une édition à Anvers. Cet ouvrage est inséré dans la *bibliothèque des pères*, tome 6. Il se fit moine à Clugny, et mourut en 1130.

ANTINES (D. Maur; François d'), né à Gouvreux, au diocèse de Liége, en 1688, bénédictin de la congrégation de St.-Maur, travailla à la nouvelle édition du *Glossaire* de Ducange et de la *Collection des historiens de France*, de Bouquet. C'est lui qui conçut le plan de l'estimable ouvrage intitulé : *l'Art de vérifier les dates*, et il en publia la première partie. Il mourut en 1746.

ARCIS (Lambert d'), né à Liége en 1625, quitta sa ville natale dans sa jeunesse, et alla se fixer à Rome. Les Liégeois avaient alors assez l'habitude de se rendre dans cette ville pour s'y former aux arts, et s'y perfectionner. D'Arcis vit avec peine l'état de détresse où se trouvaient ses malheureux concitoyens, que le défaut de ressources mettait dans l'impossibilité de poursuivre leur carrière. Ce généreux citoyen laissa par son testament, qui est du 22 octobre 1696, la plus grande partie de sa fortune pour fonder à Rome un collége qui fût destiné à y recevoir les jeunes-gens de la ville de Liége ou des environs. Ce bel établissement est désigné sous le nom d'*Hospice liégeois*, et c'est toujours un Liégeois qui en est le recteur. Les élèves ont le droit d'y rester cinq ans, et c'est l'établissement qui fournit à toutes leurs dépenses et à tous leurs besoins. D'Arcis passa toute sa vie à Rome, et y finit ses jours en 1699. L'illustre Grétry y était resté plusieurs années, et il fait dans ses mémoires l'éloge de cet établissement. « C'est à ce collége, » dit-il, que la ville de Liége doit » presque tous les bons artistes » qu'elle a possédés et qu'elle pos- » sède encore ».

ARDENNES (Gilles d'), né à Hui vers l'an 1617, orfèvre et ciseleur. Il passa plusieurs années en France et en Allemagne, où il se fit une grande réputation et une grande fortune par ses ouvrages et surtout par ses belles statues. Il revint dans sa patrie sur la fin de ses jours, et mourut à Liége en 1699.

B.

BALEN (Pierre), peintre, né vers l'an 1570. Il annonça dès sa plus tendre jeunesse les plus heureuses dispositions pour la peinture. Il se forma à l'école de son compatriote, Lambert Lombart (voyez son article), ou plutôt de ses disciples. Jean delle Ramège, plus connu sous le nom de Ramaye, (voyez son article), disciple lui-même de Lombart, reçut Balen au nombre de ses élèves. Il alla ensuite se perfectionner

en Italie. De retour dans sa patrie, il épousa Marie Lombart, fille que le célèbre peintre de ce nom avait eue de sa troisième femme. Le seul grand ouvrage de Balen est le tableau de la *Trinité*, qui est dans le chœur de St.-Christophe à Liége.

BERTHOLET. (*Voyez* FLÉMALLE).

BOLOGNE (Jean de), peintre, fils d'Ogier et de Jeanne du Château. Il apprit les principes du dessin et les premiers élémens de la peinture de Pierre de Four (voyez son article). Il partit ensuite pour l'Italie, où il étudia les grands modèles que possédait ce beau pays, qui était alors la terre classique des arts. Un des premiers tableaux qu'il fit à son retour, fut la *Piscine*, qui était placé au-dessus du tombeau de son père et de sa mère, dans l'église des dominicains de Liége. L'abbaye du Val-St.-Lambert possédait aussi plusieurs tableaux de Bologne : il les avait achevés en 1603. Il laissa tout son bien aux religieuses du St.-Sépulcre, ses voisines, par son testament, daté du 23 octobre 1654. Il mourut peu d'années après dans un âge très-avancé.

BONFRÉRIUS (Jacques) né à Dinant, en 1573, entra chez les jésuites en 1592. Il est un des plus savans, des plus méthodiques et des plus judicieux commentateurs de l'écriture sainte. Il mourut à Tournai le 9 mai 1643.

BOUILLE. Voyez la notice des historiens.

BOULONGNE (Jacq. de), poète liégeois, auquel les *Bibliothèques françaises* de la Croix du Maine et du Verdier ont consacré un article. Ses poésies françaises ont été recueillies à Anvers en 1555.

BREUCHÉ DE LA CROIX, curé de Flémalle, poète et littérateur. M. de Villenfagne, *Hist. de Spa*, tome 2, p. 371 et suiv., a donné une notice très-détaillée sur cet écrivain, inconnu aux biographes. Cette notice contient une analyse de ses ouvrages.

BRUSTEM. *Voyez* la notice des historiens.

BRY (Thiry de), habile orfèvre et ciseleur du 16e siècle.

BRY (Théodore de), né à Liége en 1528, graveur très-renommé. Ses estampes, qui sont en très-grand nombre et les livres qui en sont ornés, sont encore recherchés des amateurs. C'est à lui qu'on doit l'idée d'avoir recueilli les voyages de l'Amérique, sous le nom de *Grands voyages*. Ce bel ouvrage est en latin; il consiste en 13 parties in-fol. Il a donné les six premières à Francfort, où il s'était fixé. Ses deux fils, Jean-Théodore et Jean-Israël, héritiers de ses talens, ont travaillé aux dernières. De Bry mourut à Francfort, en 1598.

C.

CARLIER (Jean-Guillaume), peintre, né à Liége en 1638, élève de Bertholet Flémalle. Il excella dans l'histoire et le portrait, et avait un talent particulier pour les draperies. La mort l'enleva en 1675.

CHAPEAUVILLE. *Voyez* la notice des historiens.

CHOKIER-SURLET (Erasme de) jurisconsulte, né à Liége en 1569. Il a donné deux ouvrages, l'un sur la juridiction en matière *ecclésiastique*; et l'autre sur la procédure en matière de *féodalité*. Il mourut le 19 février 1625. La famille de Surlet a pris le nom de Chokier d'un château de ce nom, à deux lieues de Liége sur la Meuse.

CHOKIER-SURLET (Jean-Ernest), né à Liége, en 1571, frère du précédent, chanoine de St.-Lambert, et grand-vicaire. Il s'appliqua particulièrement à l'étude des antiquités, des mœurs et des usages des différens peuples, et laissa sur cette matière un ouvrage intitulé : *Facis historiarum centurias duas*, 1650, in-fol. Il donna également des mémoires sur des objets de controverse et d'érudition et des commentaires sur Sénèque, Juste-Lipse, etc. Il mourut vers l'an 1650.

CHROUET. *Voyez* XHROUET.

CONINCKX, abbé, né à St.-Trond, auteur d'un poëme intitulé : *Les quatres parties de l'année, ou nouveau poëme sur les saisons*, Liége, 1784. Ce poëme peut être appelé national par les Liégeois; car il contient un tableau fidèle des mœurs de la nation, des descriptions de ses usages et de ses coutumes, qui présentent des détails intéressans et agréables.

CRASSIER (Guillaume, baron de) et du Saint-Empire-Romain, né à Liége en 1662, très-versé dans la science numismatique. Il possédait une précieuse collection de médailles, dont il a publié le catalogue, très-recherché des curieux. Il a également laissé sur l'histoire du pays, dont il avait fait une étude particulière, quelques petits écrits en latin, qui sont devenus rares. Le *Voyage littéraire de deux bénédictins*, et les *Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres* font une mention très-honorable du baron de Crassier. Il habitait à Liége, l'hôtel connu actuellement sous le nom d'Outremont de Wégimont, qu'il fit construire en 1706. Il mourut en 1751, âgé de 89 ans.

D.

DAGLY, né à Spa, artiste distingué. Il faisait les meilleurs vernis à l'épreuve de l'eau et du feu. Il est l'inventeur de ce beau vernis des Gobelins, qui est en usage depuis l'an 1713 à la manufacture de ce nom, et qui est connu sous cette dénomination. Il est possible qu'on ignore même dans cet établissement que c'est à un Liégeois que l'on doit cette admirable invention. Il employa, dit-on, 40 ans pour le trouver. Son vernis ressemble beaucoup à celui de la Chine, et il a de plus la propriété de pouvoir être employé sur des matières ployables, comme les étoffes, la toile, le cuir. Il avait obtenu en 1713 un privilége exclusif, qu'on appellerait aujourd'hui *brevet d'invention*, pour établir des manufactures en plusieurs endroits de la France. On croit qu'il est venu finir ses jours dans son pays.

DAMERY (Walter), peintre, né en 1614, au faubourg de St.-Léonard à Liége. Il reçut les premiers principes de son art d'un peintre médiocre. Il alla ensuite en Angleterre et en France, et passa à Rome, où il fut admis au nombre des élèves de Pierre de Cortonne. Il revint à Liége, et orna plusieurs églises de ses tableaux. Le plus renommé est *l'Enlèvement d'Elie*, qu'il fit pour les carmes déchaussés, et qu'on a attribué faussement à Bertholet Flémalle. Damery mourut en 1678.

DAMERY (Jacques), frère du précédent, peintre comme lui. Le genre dans lequel il excella, était les fleurs, les fruits et les vases. Il poussa ce genre jusqu'à la perfection. Il avait surtout le talent de disposer convenablement toutes les parties de ses compositions. Son coloris était vif et agréable. Il mourut à Rome, âgé de 56 ans.

DAMERY (Simon), peintre, né à Liége, vers la fin du 16e siècle. Il fut élève de Jean Taulier (voyez ce nom). Il alla ensuite en Italie, et épousa la fille d'un peintre de Milan, où il se fixa. Il y mourut de la peste en 1640.

DELCOUR (Jean), sculpteur, né vers le milieu du 17e siècle à Hamoir, petit village sur l'Ourte, pays de Stavelot. C'est à Liége qu'il reçut les premiers principes de son art; mais c'est à Rome qu'il se perfectionna par l'étude et les leçons des grands maîtres. et il vint se fixer enfin à Liége. Deux des plus beaux ouvrages qu'il y fit, sont deux fontaines, l'une située dans la rue Hors-Château, surmontée d'un St.-Jean-Baptiste en bronze; l'autre, sur la place de Vinable-d'Isle, décorée par une statue également en bronze de la Vierge et de quatre lions de même métal. Il a fait aussi pour l'église paroissiale

de St.-Jean, une statue en bois de ce saint, prêchant dans le désert, laquelle est remarquable par sa belle attitude. Il mourut à Liége en 1707.

DELCOUR (Jean), peintre, frère du précédent, né comme lui à Hamoir. Dès son enfance, il manifesta une inclination et une disposition particulière pour la peinture, et il apprit les élémens de cet art à l'excellente école de Bertholet Flémalle. Il alla ensuite se perfectionner en Italie. Il fit à Rome le tableau de *l'Assomption*, qui était sur le maître-autel de l'église des guillelmines à Liége. De retour dans sa patrie, il fit la table d'autel de l'église collégiale de St.-Pierre. On voyait également dans le couvent des Anges à Liége un *Ange gardien* de sa composition, très-estimé des connaisseurs. Il mourut subitement à Liége en 1694.

DELLE PIERRE (Erasme), Liégeois, bon orfèvre et ciseleur, vivait en 1427. C'est tout ce qu'on en sait, grâce au manuscrit cité par M. de Villenfagne, qui a ainsi tiré de l'oubli le nom de cet artiste, ainsi que de plusieurs autres. *Voyez* FELEM, GODÈLE, HORNES, ZUTMAN. C'étaient tous des artistes très-habiles dans leur genre. M. de Villenfagne fait à ce sujet une observation qui les concerne tous. Avant le sac de Liége en 1468 par Charles-le-Téméraire, les églises de Liége étaient richement décorées de lampes, de chandeliers, de vases précieux de toute espèce, en or et en argent. Tous ces beaux ouvrages ont été détruits dans cette épouvantable catastrophe. Mais, du moins, les noms des artistes sont retrouvés.

DELMONT (Déodat), né à St-Trond en 1581, élève et ami de Rubens, avec lequel il voyaga en Italie. Ses dispositions naturelles et les leçons d'un si grand maître, en firent un peintre distingué, et il a mérité les éloges de son maître; c'est tout dire. Il s'attacha au duc de Neubourg, qui le créa chevalier. Outre la connaissance de plusieurs langues, Delmont possédait la géométrie et l'astronomie. Il mourut à Anvers en 1634.

DESCHAMPS (Barthélemi), récollet, gardien des couvens de Verviers et Bolland, né à Liége, auteur d'un *Voyage de Liége à Jérusalem et en Egypte*, entrepris en 1666. Il était parti de Liége le 3 mars de cette année. Son voyage présente une description fort détaillée et fort intéressante pour le fond (car elle n'est rien moins qu'élégante) non-seulement du temple du St.-Sépulcre, mais de tous les lieux circonvoisins. Sa santé extrêmement affaiblie, l'obligea de revenir dans son pays. Il partit le 20 août 1667 de Sidon, et débarqua le 5 octobre suivant à Marseille, d'où il revint à Liége. La relation de son voyage n'y a paru qu'en 1678. C'est un petit in-8°. de plus de 600 pages, devenu rare. M. de Chateaubriand, dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, a donné une liste des voyageurs qui ont visité la Terre-Sainte, et ont donné la relation de leurs voyages; mais il ne cite pas le père Deschamps, dont probablement il n'a pas connu l'ouvrage.

DOUFFET (Gérard), peintre, né à Liége en 1594, élève de Rubens. A l'âge de 20 ans, il partit pour Rome, où il resta sept ans. A son retour, il épousa Catherine d'Ardespine, dont il eut un fils, grand amateur d'architecture. Gérard excella dans le portrait. La galerie de Dusseldorf possède plusieurs très-beaux tableaux, entr'autres, l'*Invention de la Ste.-Croix*, qu'il fit en 1624, et qui fut acheté 8000 florins. Celui qui représente le pape Nicolas, visitant la grotte où le corps de St.-Francois d'Assis, avait été déposé, fut payé 11000. Un des chefs-d'œuvre de Douffet était le *Martyre de Ste.-Catherine*, qui était dans l'église paroissiale de ce nom, et qui a été consumé par les flammes au bombardement de Liége en 1691. Douffet se retira à Liége, qu'il aimait beaucoup : il demeurait dans la rue d'Amay. Il mourut en 1660, et fut enterré dans l'église des dominicains.

DREPPE (Louis), né à Liége en 1744, graveur. Il fut l'élève de son

père, et prit pour modèle les médailles de du Vivier (voyez ce nom). On a imprimé à Liége plusieurs livres ornés de ses estampes. Ce n'étaient, pour ainsi dire, que des essais, qui font regretter qu'enlevé à la fleur de son âge, il n'ait pas eu le tems de déployer ses talens.

DUMONT (Henri), né dans le pays de Liége en 1610, musicien distingué. Il excellait surtout à toucher de l'orgue, et c'est lui qui le premier employa dans ses ouvrages la basse continue. Il mourut en 1684. Il a laissé des motets estimés et cinq grand-messes appelées *messes royales*. Mais il s'obstina, malgré la volonté du roi Louis-le-Grand et la décision de l'archevêque de Paris, dans son refus d'introduire la symphonie des violons dans la musique d'église, alléguant opiniâtrément que le concile de Trente le défendait.

E.

ÉTIENNE. *Voyez* la notice des historiens.

EVRARD (Perpète), peintre, né à Dinant, vers le milieu du 17e siècle. Il excella dans le portrait, et surtout dans la miniature. Il fut appelé en Espagne pour y peindre la famille royale : il passa ensuite par Vienne, où ses ouvrages furent accueillis : et il se fixa enfin à la Haye où il épousa une Hollandaise : il y mourut en 1727. On conservait à Bruxelles dans le cabinet du duc Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas, plusieurs de ses miniatures.

EYCK (Hubert van), peintre, né à Maseyck, en 1366. Il fut estimé et protégé par le duc Philippe-le-Bon, pour qui il fit plusieurs tableaux. Il mourut en 1426.

EYCK (Jean van), frère du précédent, plus connu sous le nom de Jean de Bruges, né à Maseyck en 1370. C'est lui qui inventa la peinture à l'huile. Il survécut à Hubert.

F.

FELEM (Gérard de), habile ciseleur, Liégeois, vivait en 1427. C'est tout ce qu'on en sait, comme de Delle Pierre.

FISEN. *Voyez* la notice des historiens.

FLÉMALLE et non Bertholet, qui est son nom de baptême, ainsi défiguré par corruption de Barthélemi, né à Liége en 1614, second fils de Renier Flémalle, peintre sur verre, et d'Agnès Soiron. Il prit les premières leçons de dessin d'un peintre assez renommé dans le tems, nommé Henri Trippez. Il se mit ensuite sous la discipline de Gérard Douffet (*voyez* cet article). Il fit plusieurs voyages pour se perfectionner, et il revint à Liége sur la fin de l'an 1647. Les troubles qui agitèrent cette ville en 1647 sous le règne de Ferdinand de Bavière, le forcèrent de l'abandonner, et il se retira à Bruxelles, où il travailla à plusieurs tableaux. L'amour de la patrie le ramena à Liége. En 1670, il alla à Paris, où il fut reçu membre de l'académie royale de peinture. Il mourut à Liége en 1675, et fut enterré dans l'église des dominicains, qu'il avait choisis pour ses héritiers. On a cru dans le tems qu'il avait été empoisonné par la fameuse Brinvilliers, qui s'était sauvée à Liége. L'auteur du manuscrit, cité par M. de Villenfagne, rejette ce bruit, alléguant qu'il n'est pas question de cet empoisonnement dans le procès de cette femme trop malheureusement célèbre. La réfutation de cette observation se présente d'elle-même, c'est que le procès ne comprend que les crimes commis en France. Du reste, cet auteur même, que je cite sur la foi de M. de Villenfagne, avance que la Brinvilliers eut avec Bertholet *de légères habitudes qu'elle prenait à la*

dérobée. C'est beaucoup dire, et cette expression serait bien propre à appuyer le fait. D'autres ont attribué cet empoisonnement à une autre cause. Flémalle, qui désirait de transmettre à la postérité les traits de cette femme, célèbre par ses crimes, la suivait dans tous les endroits où il pouvait l'examiner. Elle s'en aperçut, dit-on, et c'est ce qui la détermina à faire usage de son art infernal contre ce peintre. Les meilleurs tableaux de Bertholet sont la *Conversion de St.-Paul,* l'*Assomption de la Vierge*, la *Résurrection du Lazare*, qui avaient été conservés à Liége.

FLÉMALLE (Henri), frère du précédent, s'adonna à l'orfèvrerie et à la ciselure. Il fit pour l'église collégiale de St.-Barthélemi à Liége, plusieurs petites figures en argent. Mais l'ouvrage qui fait le plus d'honneur à Henri, est la grande statue, aussi en argent, de St.-Joseph, qu'il exécuta sur le modèle de Jean Delcour (voyez cet article), et qu'il ne put achever, ayant été enlevé aux arts dans la force de son talent par une fin bien malheureuse. Etant descendu dans une fosse à houille pour satisfaire sa curiosité, il y fut saisi par un froid si âpre, qu'il en mourut peu de tems après. Ce fut son élève, Jean Mivion, qui mit la dernière main au St.-Joseph.

FLÉMALLE (Renier), frère du précédent, annonça dès sa jeunesse de grandes dispositions pour la peinture; mais il ne paraît pas qu'il les ait cultivées; car il quitta Liége très-jeune. On sait seulement qu'il passa plusieurs années en Espagne, et l'on croit qu'il y est mort.

FOULLON. *Voyez* la notice des historiens.

FOUR (Pierre du), dit de Salzéa, peintre liégeois. Il fit ses premières études sous Lambert Lombart, qu'il égala. On a dit même qu'il l'avait surpassé. C'est peut-être trop dire. Un des chefs-d'œuvre de du Four est le tombeau de l'évêque Gérard de Groesbeck, portant au bas l'année 1580 avec des vers latins de Lampson. Ce tableau était dans l'ancienne cathédrale, où l'on voyait aussi un autre ouvrage de du Four, représentant Jésus au jardin de Gethsemani avec ses disciples endormis. Ce dernier est de l'an 1578. On trouve encore dans l'église de St.-Barthélemi à Liége, deux tableaux, qui paraissent avoir été fort beaux; du moins, ils ont été fort estimés; mais ils sont fort dégradés. L'un est un *St.-Michel*, l'autre est une *Déposition de la croix*, sur lequel on voit le nom de l'auteur et l'année 1610. Cet artiste a en outre laissé un nombre considérable d'autres ouvrages. Mais ils ont tous perdu leur mérite, parce que le coloris ne s'en est pas soutenu. Il était sur la fin de ses jours concierge ou portier de l'hôpital de St.-Jacques de Liége, sur le quai d'Avroy, où probablement il est mort.

FRAISNE (Pierre de), orfèvre et ciseleur, né à Liége en 1612. C'est lui qui a porté chez les Liégeois ces arts à leur plus grande perfection. Il parcourut les villes les plus renommées par leur opulence, afin de pouvoir y exercer et y fortifier ses talens. Christine, reine de Suède, l'appela dans ses états, et l'y retint pendant sept ans. Il y fit quantité de portraits en médailles qui ont été modelés et jetés en plâtre. On en a conservé long-tems à Liége. La reine Christine abdiqua en 1654, et de Fraisne revint à Liége. Cette princesse passant par les Pays-Bas pour se rendre à Rome, voulut revoir de Fraisne, et lui fit présent de plusieurs diamans. Le gobelet, dont elle se servait, était de la main de de Fraisne : on le regardait comme son chef-d'œuvre. La cathédrale de Liége possède encore aujourd'hui une arche d'alliance ou un vaisseau de cuivre doré, qui fut donné en 1633 à l'église de St.-Lambert par le chanoine Jean Taboulet. De Fraisne mourut à Liége en 1660,

G.

GHEINE (Albert), maître de musique de la collégiale de St.-Martin à Liége. Il sut répandre dans ses compositions des idées neuves, et, si l'on peut le dire ainsi, des intentions musicales. Ses œuvres ont été très-recherchées de son vivant; mais elles n'ont pas été publiées. Après sa mort, des musiciens médiocres se les sont appropriées sans le nommer. Il mourut fort jeune.

GLEN (Jean-Baptiste de), né à Liége, provincial de l'ordre de St.-Augustin dans les Pays-Bas. Il a donné une *Histoire pontificale*, imprimée à Liége en 1610. Les portraits des papes gravés en bois dont cette histoire est ornée, sont de Jean de Glen, frère de Jean-Baptiste. Quoique ce frère fût imprimeur, et que l'histoire pontificale porte au bas du titre : *Imprimé à Liége, chez Jean de Glen*, il paraît, d'après M. de Villenfagne, qu'il n'existe de cet ouvrage qu'une édition, publiée par Arnould de Corswarem, en 1610, in-4°. Dans ce cas, il faudrait donc rapporter le mot *imprimé* aux portraits, c'est-à-dire, *gravé*. On n'était pas en effet dans ce tems très-scrupuleux sur la propriété des termes. De Glen fit imprimer à Liége, chez Léonard Streel, en 1608, un ouvrage intitulé : *Œconomie chrestienne contenant les règles de bien vivre, tant pour les gens mariés qu'à marier*, etc., gros vol. in-8°. de près de 1200 pages. M. de Villenfagne en a donné une analyse assez curieuse, tome 2 de ses *Recherches*, p. 476 et suiv.

GLEN (Jean de), frère du précédent, né à Liége. Il exerçait vers le milieu du 16e. et au commencement du 17e siècle l'art de l'imprimerie et surtout de la gravure en bois. Il est aussi auteur d'un ouvrage qui a pour titre : *Des habits, mœurs, cérémonies, façons de faire, anciennes et modernes*, etc., qu'il imprima en 1601, et qu'il orna de 103 figures de son invention. C'est mal à propos qu'on a attribué cet ouvrage à son frère Jean-Baptiste.

GODÈLE (Jean), Liégeois, habile ciseleur, qui vivait an 1427. C'est tout ce qu'on en sait, comme de Felem et de Delle Pierre

GODESCAL. *Voyez* la notice des historiens.

GOSWIN (Gérard), né à Liége. C'est un des peintres les plus instruits qui ait existé. Il était très-versé dans toutes les connaissances qui ont rapport à son art, histoire, fable, costumes, architecture, etc. Il avait laissé deux superbes tableaux de fleurs à l'église paroissiale de St.-Remi, à Liége. Cette église est détruite, et ces tableaux perdus. On ignore l'année de sa mort, aussi bien que celle de sa naissance. On sait seulement qu'il fut enterré dans cette église. Il s'était marié à l'âge de plus de 60 ans, et il eut deux filles, qui se firent religieuses.

GRÉTRY (André-Ernest-Modeste), né à Liége le 11 février 1741. Il commença par être enfant de chœur dans la collégiale de St.-Denis en cette ville. Il y passa 4 à 5 années, victime, comme il le rapporte avec un souvenir amer, des cruautés du maître de musique, qui inventait et multipliait tous les jours de nouvelles tortures. Au mois de mars 1759, il partit pour Rome; il avait 18 ans. Ayant quitté cette ville, le 1er janvier 1767, il s'arrêta à Genève, et pendant le séjour qu'il y fit, il voyait souvent Voltaire à Ferney. Il vint à Paris, où d'abord il n'essuya que des dégoûts. D'injustes préventions, d'envieuses rivalités, se réunirent pour étouffer un talent qui menaçait de se placer bientôt au premier rang, et il se forma une ligue nombreuse *pour renvoyer le Liégeois dans son pays;* c'est l'expression de la Harpe. Mais Marmontel lui ayant confié la musique de son opéra du *Huron*, le retint à Paris, que peut-être il eût quitté pour revenir dans sa patrie, où ses parens et ses concitoyens le rappelaient avec instance. Le succès du *Huron* confondit l'envie et

désarma la cabale. Le public, comme Grétry le dit lui-même, ne tarda pas à le mettre au rang des compositeurs dignes de ses encouragemens. C'est alors que son beau talent prit tout son essor. Ses nombreux chefs-d'œuvre se succédèrent avec une étonnante rapidité. Depuis 1769 jusqu'en 1799, il composa 44 ouvrages, dont 30 au moins ont eu le succès le plus brillant et le plus mérité. Sa réputation devint ainsi européenne, et sera immortelle. Que pourrais-je ajouter à sa gloire par mes faibles éloges? Je me borne à rapporter les faits. Il publia en 1789 un volume in-8°, intitulé : *Mémoires, ou essais sur la musique,* que le gouvernement fit réimprimer en 1797, avec deux nouveaux volumes. Il avait eu de son mariage trois filles, aussi distinguées par leur beauté que par leurs talens : il eut le malheur de les perdre en trois ans; elles avaient 16, 15, et 14 ans. Il raconte lui-même qu'un vieillard inconnu, qui se trouvait dans un bal de société, dont elles faisaient l'ornement, lui prédit ce malheur avec un ton prophétique, et se retira, sans qu'on pût lui dire son nom. Les regrets que cette perte cruelle lui causa, répandirent l'amertume sur les dernières années de sa vie. Il succéda à Rousseau dans la possession de l'hermitage de Montmorency, et y mourut le 24 septembre 1813. Il avait toujours conservé un grand attachement pour sa ville natale, et, par son testament, il lui légua son cœur. On montre avec orgueil à Liége sa petite maison de naissance, sur laquelle on a placé une inscription qui rappelle ce titre de gloire, un des plus beaux sans doute dont Liége puisse s'honorer. Grétry était membre de l'institut, de plusieurs académies et de la légion d'honneur. La Harpe lui rend l'incontestable témoignage, qu'aucun compositeur n'a mieux que lui connu le génie de la langue française.

GUIOZ, né en 1500 dans la petite ville de Châtelet, au pays de Liége, actuellement province de Hainaut. Il avait un talent distingué pour la musique, et il a effacé tous les compositeurs qui l'avaient précédé. Il a formé beaucoup d'élèves, qui, à leur tour, en ont formé d'autres, et ont ainsi étendu les progrès et perpétué le goût de ce bel art dans leur patrie. Est-ce aux efforts de Guioz qu'on doit attribuer cette passion pour la musique, qui est généralement dominante dans les habitans de Châtelet, au point qu'on dirait que la nature leur a accordé un don particulier pour cet art? Guioz dirigea longtems la musique de la chapelle de l'empereur Ferdinand Ier. De retour dans sa patrie, il obtint une prébende dans le chapitre cathédral de Liége. Il mourut en 1589.

H.

HALLET (Gilles), fils de Jean et d'une sœur de Jacques Damery (voyez son article), né à Liége sur la paroisse de Ste.-Foi. Il alla se fixer assez jeune à Rome. C'était un peintre très-instruit. Liége possédait autrefois une quantité de beaux dessins de sa façon, dont la plupart ont péri dans le bombardement de cette ville par les Français en 1691. C'est à Rome qu'il dessina la planche de son tableau représentant la translation, par les anges, de la maison de la Vierge à Lorette, et elle fut gravée par un nommé Fariat, comme on le voit par l'inscription qui est au bas de cette estampe : *Ægidius Hallet invenit et delineavit: Bened. Fariat sculpsit Romæ.* Hallet mourut probablement à Rome.

HARDY (François) et Gilles, son frère, peintres liégeois, qui vivaient vers le milieu du 16e. siècle, tems où la peinture commençait à se perfectionner. Avant Lambert Lombart (voyez son article), c'était un ton sec et dur qui dominait. Les frères Hardy l'abandonnèrent pour adopter le bon goût de Lombart.

HARIGÈRE. *Voyez* la notice des historiens.

HAYM (Gérard), chanoine et chantre de la collégiale de St.-Jean à Liége, musicien renommé de son tems. Il mourut en 1588 dans un âge très-avancé. Il surpassa, dit-on, Guioz. Voyez ce nom.

HAYM (Gilles), neveu du précédent, chantre et chanoine de la même église, surpassa son oncle. Ses nombreuses compositions lui firent de son tems une grande réputation non-seulement dans sa patrie, mais dans les pays éloignés. Les étrangers venaient à Liége pour jouir des charmes de sa musique. Le prince Ferdinand de Bavière lui confia la direction de la musique de sa chapelle. Ses œuvres, qui furent gravées de son vivant, se soutinrent long-tems après sa mort. Son portrait fut gravé en 1633; il portait son âge. Il mourut en 1647.

HEMRICOURT. *Voyez* la notice des historiens.

HÉSIUS (Jean), né à Maestricht, prêtre, attaché, selon la conjecture de M. de Villenfagne, à la collégiale de cette ville. Il entreprit en 1389 le voyage de Jésusalem, dont il a donné une relation en latin. Il a parcouru non-seulement la Judée, mais l'Arabie, l'Ethiopie et d'autres contrées encore plus éloignées. Il existe une édition de sa relation, faite à Anvers en 1565, in-8°, chez Jean Withège. Elle est très-rare, et a été aussi inconnue à M. de Châteaubriand, que celle du père Deschamps. Voyez ce nom.

HOCSEM. *Voyez* la notice des historiens.

HORION (Alexandre de), peintre, né à Liége sur la fin du 16e siècle. Il s'adonna particulièrement au portrait. Il est cependant inférieur en ce genre à Gérard Douffet. Les portraits de Horion ont en général le mérite d'être bien dessinés; ils sont assez ressemblans; c'est quelque chose; mais ils manquent d'expression, et c'est beaucoup. Ils étaient peut-être plutôt recherchés pour les beaux ornemens et les bordures élégantes dont il les accompagnait, que pour leur mérite comme tableaux. Au reste, cet artiste ne se borna pas au portrait. Il laissa entr'autres deux tableaux d'un genre plus élevé, dont l'un est conservé dans l'église de St.-Servais à Liége. L'autre, dont le sujet est la *Résurrection des morts*, était placé dans celle du couvent de Ste.-Claire. Horion a été enterré près de ce tableau. Il est mort en 1659.

HORNE (Herman), habile ciseleur liégeois, qui vivait en 1427. C'est tout ce qu'on en sait, comme de Godèle, de Felem, de Delle Pierre.

HORNE (Léonard), peintre du commencement du 16e siècle, dans le même tems à-peu-près que les frères Hardy, quand la peinture commençait déjà à se perfectionner. Les tableaux antérieurs à ce tems étaient plus remarquables par la dorure et les ornemens étrangers dont on les surchargeait, que par leur mérite intrinsèque. Ils ne représentaient guère que des figures de saints ornés de rayons et de filets dorés. Il y en avait un de cette espèce dans l'église des carmes de Liége, qui passait pour une des plus belles pièces du tems, et qu'on allait admirer. Il représentait les miracles de St.-Albert, et la tête de ce saint était entourée d'un cercle d'or. On n'en connaît pas l'auteur.

HOUBAR (Jean), habile orfèvre et ciseleur du 16e siècle, comme Thiry de Bry.

HOYOUX (Bertin), peintre du 17e siècle.

J. K.

JOANNES PRESBYTER. *Voyez* la notice des historiens.

KOURZ (Frère Paul), récollet, architecte très-habile. Il donna et

exécuta le plan du chœur de l'église de la chartreuse de Liége, qui était un des plus beaux monumens d'architecture du pays, et dont les fondemens avaient été jetés par dom Liverlo, prieur de cette maison. (Voyez son article). Le frère Kourz mourut à Liége en 1733. On lisait dans le couvent des récollets de Liége cette épitaphe : *Obiit 12 decembris 1733, F. Paulus Kourz, architectus laïcus.*

L.

LAIRESSE (Renier), peintre, né à Liége, vers l'an 1596. Il fut élève de Jean Taulier (voyez ce nom), dont il épousa la fille. Ses principaux tableaux sont le *Martyre des onze mille vierges*, qu'on voyait dans le couvent des ursulines de Liége; la *Résurrection des morts*, et le *Martyre de St.-Laurent*, que l'on conservait dans l'abbaye de ce nom près de Liége. Le couvent des augustins de Liége possédait plusieurs tableaux de cet artiste, qui faisaient un des plus beaux ornemens de cette maison. C'est lui qui a peint le plafond de l'église de la Sarte, près de Hui. Les connaisseurs estiment encore la *Visitation de Ste.-Elisabeth*, qu'il avait faite pour la même église. Mais c'est dans les tableaux entrepris pour des particuliers, qu'il déployait le plus de talens. On cite comme des chefs-d'œuvre la *Mort de Sénèque* et l'*Enlèvement d'Hélène*. Il montra encore un autre talent, qu'il cultiva avec le plus grand succès : il eut l'art de rendre sur le bois le jaspe rouge, le marbre blanc et celui des carrières du pays, et il était parvenu à les imiter avec tant de naturel, que ceux qui y portaient la main, y étaient trompés. L'église du Val-St.-Benoit près de Liége, en était décorée. Il mourut en 1667, âgé de près de 70 ans. Il laissa trois fils héritiers de ses talens.

LAIRESSE (Renier), fils du précédent. Son inclination le porta à peindre en petit des fruits, des fleurs et des oiseaux, et c'était en effet le genre pour lequel la nature l'avait fait. Ses petits tableaux sont considérés comme de jolies miniatures. Le prince Maximilien-Henri de Bavière, évêque de Liége et électeur de Cologne, en fut si content, qu'il l'envoya à Rome avec une pension : il y resta deux ans, et vint se fixer à Bonn, où il travailla pour son protecteur Maximilien-Henri. Tous ses plus beaux ouvrages périrent dans le bombardement de cette ville en 1691. On ignore l'année de sa mort.

LAIRESSE (Jacques), frère du précédent. Il alla se fixer en Hollande avec son frère Jean pour y rejoindre leur frère Gérard qui s'y était réfugié. C'est dans les fleurs surtout que Jacques a excellé. Il a aussi peint une vingtaine de portraits très-achevés, comme le porte le manuscrit cité par M. de Villenfagne. Il avait fait également un *Ange gardien* pour les jésuites de Liége.

LAIRESSE (Jean), frère des précédens. Il cultiva, comme Jacques, non-seulement la peinture, mais la poésie, la musique et l'art théatral. Il réussissait surtout à peindre les insectes.

LAIRESSE (Ernest), autre frère. Il réussit dans la peinture des animaux.

LAIRESSE (Gérard), frère des précédens, né à Liége en 1640. C'est le plus célèbre des fils de Renier. Dès l'âge de 15 ans, il réussissait à peindre les portraits. Sa jeunesse fut très-orageuse : l'amour en fit le plaisir et le tourment. Il eut beaucoup d'aventures. Ayant dangereusement blessé une de ses maîtresses, qui, à la vérité, l'avait attaqué avec fureur, parce qu'il ne voulait pas l'épouser, il fut obligé de quitter sa patrie, et se réfugia en Hollande. Il excellait dans les grandes compositions. Doué d'un génie heureux, il avait autant de fécondité dans

l'invention, que de facilité dans l'exécution. Ses idées étaient belles et élevées. L'*Assomption*, qui était à la cathédrale de Liége, la *Conversion* et le *Baptême de St.-Augustin*, qui étaient aux ursulines, ont fait l'admiration des connaisseurs. On estimait également un tableau profane, représentant la *Descente d'Orphée aux enfers*. Il mourut à Amsterdam en 1711.

LAMBERT (Jean), peintre du commencement du 16e siècle. (Voyez Horne, Léonard).

LAMBERTUS PARVUS. *Voyez* la notice des historiens.

LAMPSON (Dominique), peintre et poète. C'est Lambert Lombart qui lui donna les premiers élémens du dessin et de la peinture. Lampson n'est pas né à Liége, comme l'avancent entr'autres bévues les *Délices du pays de Liége*, mais à Bruges en 1532. Cependant Liége se croit en quelque sorte en droit de le revendiquer, parce qu'il y a vécu 40 ans. Il aimait beaucoup la peinture, quoiqu'il s'y soit peu adonné; mais il cultiva beaucoup la poésie latine. Il a été successivement secrétaire de trois évêques de Liége, Robert de Berg, Gérard de Groesbeck et Ernest de Bavière. Il a écrit la vie de Lambert Lombart. Il mourut à Liége en 1599. Il est enterré dans l'église collégiale de St.-Denis.

LANGHE ou LANGIUS (Charles), est aussi revendiqué par les Liégeois; car il n'est pas né à Liége, mais à Gand, ou, selon d'autres, à Bruxelles. Il fut chanoine de St.-Lambert, et fut considéré comme enfant de Liége, puisqu'il y passa sa vie et y finit ses jours. Il était très-versé dans le grec et le latin : il cultiva la poésie avec succès, et Baillet, dans ses *Jugemens des savans*, l'a mis au rang des plus judicieux critiques de son siècle. Il a laissé des *Commentaires* sur *Plaute* et sur les *offices de Cicéron*, ainsi que plusieurs pièces de vers. Il a également laissé un grand nombre de manuscrits. Il était étroitement lié avec Juste-Lipse, qui prenait son logement chez lui quand il venait à Liége. Langius mourut dans cette ville le 29 juillet 1573, dans un âge peu avancé.

LAURENT, ancien peintre du 15e siècle. Il vivait en 1482. Si cet artiste, ainsi que ceux de son tems, ne peut pas être placé au premier rang, c'est que l'art était encore dans l'enfance; mais ce serait une injustice de condamner leurs noms à l'oubli, puisqu'enfin il y a quelque gloire à faire les premiers pas et à ouvrir la carrière ou, comme on dit, à rompre la glace.

LEUMONT (Thiry de), peintre sur verre du 15e siècle.

LIBERMÉ (Jacques de), peintre du commencement du 16e. siècle. (Voyez Horne, Léonard).

LIMBOURG (Jean-Philippe de), médecin, né en 1726, à Theux, gros bourg du marquisat de Franchimont, près de Spa. Il a joui à juste titre d'une grande réputation comme médecin pendant sa longue carrière. Il est auteur d'un ouvrage intitulé : *Nouveaux amusemens de Spa*. Il prétend, comme beaucoup d'autres écrivains, que c'est des eaux de Spa qu'il est question dans le fameux passage de Pline le naturaliste : *Tongri, civitas Galliæ, fontem habet insignem*. M. de Villenfagne a entrepris de prouver que Pline n'a voulu et n'a pu désigner que la source qui existe encore près des remparts actuels de Tongres. Ses raisons sont si décisives, qu'il paraît avoir décidé la question en faveur du dernier endroit. Le docteur de Limbourg est mort en 1811.

LIVERLO (Lambert de), fils de Walter de Liverlo, ancienne famille de Liége, et de Jeanne des Fossés. Ils ne sont pas placés ici comme artistes, mais comme amateurs et protecteurs éclairés des arts. C'était comme un goût inné dans cette famille. La plupart des églises de Liége étaient décorées des tableaux que Walter avait fait faire par les meilleurs peintres liégeois. Lambert était un des plus jeunes fils de Walter. Il embrassa l'état ecclésiastique, et devint chanoine de Liége, archidiacre de la Hesbaie et prévôt du chapitre de Fosses. Le prince Maximilien-Henri le choisit pour son

chancelier dans des tems difficiles, et l'employa dans plusieurs négociations importantes tant avec les ministres de France qu'avec ceux de Hollande. Louis XIV sut distinguer Liverlo, et lui accorda son estime. Ses ancêtres avaient commencé une précieuse collection de tableaux, qu'il augmenta et qu'il enrichit de beaucoup d'autres des maîtres les plus renommés de son tems. Il indiquait lui-même les sujets, et les distribuait aux artistes d'après leur genre et leurs forces, qu'il connaissait. Cette superbe collection, amassée avec tant de frais et de soins, fut dispersée et perdue pour le pays. La famille de Liverlo fut éteinte vers l'an 1750. Son dernier rejeton épousa une demoiselle de la famille de Vanbuel, dont il n'eut point d'enfans, et il lui laissa sa grande fortune et son riche cabinet. Cette veuve épousa un officier francais, qui vendit tous ces précieux tableaux. C'est M. de Villenfagne qui a recueilli tous ces détails, qui ne sont pas indifférens à l'histoire des arts.

LIVERLO (Gilles de), frère du précédent prieur de la grande chartreuse de Liége; il était, dit Loyens, grand architecte. C'est lui, en effet, qui jeta les fondemens du cloître et de l'église de cette maison, qui fut achevée au commencement du 18e. siècle. C'est encore lui qui, d'après le même auteur, acheta les douze colonnes de marbre qui servaient de soutien au chœur, dont le frère Kourz avait donné et exécuté le plan, comme il a été dit à son article. Dom Liverlo mourut en 1667.

LOMBARD (Lambert), né à Liége en 1506, fils de Grégoire Lombard, bon bourgeois de Liége, du quartier d'Avroy. La peinture était alors, pour ainsi dire, encore dans l'enfance. Lambert opéra une révolution dans ce bel art. Il en bannit le ton sec et dur, qui était celui de ce tems et les routines grossières que réprouvait le bon goût, et ramena ainsi l'art à ses vrais principes. Il y fit de bonne heure de grands progrès, et entreprit plusieurs voyages en Allemagne, en France, surtout en Italie, pour s'y perfectionner. Il ne revint dans sa patrie qu'en 1539. Son principal tableau est le *Martyre de Ste.-Barbe*, que l'on voyait dans l'église de St.-Barthélemi à Liége. Il avait une espèce de manie; c'était de placer les traits de son visage dans presque tous ses tableaux, comme s'il avait voulu que son portrait tînt lieu de sa signature. Sans parler de tous ces portraits épars, qui étaient en partie des essais de ses élèves, il existait encore à Liége au 17e. siècle, une douzaine de portraits de ce peintre, tracés sur des morceaux de planche, et que l'on regardait comme des originaux. Lombard avait aussi étudié l'architecture en Italie. Sa maison, qui subsiste encore et qui fait le coin de la rue qui conduisait à l'église de St.-Pierre, actuellement démolie, a été bâtie en 1548 sur son plan et sous sa direction. Elle passait dans le tems pour la plus belle de Liége, et aujourd'hui même encore, on en admire la facade, quand on se reporte au tems où elle a été construite. Lombard forma plusieurs élèves dans son pays, dont les principaux sont Lampson, Ramaye et du Four (voyez ces articles), et parmi les étrangers on distingue François Flore ou Floris ou Franc-Flore, d'Anvers, qui fut surnommé le Raphaël de la Flandre, Hubert Goltzius, de Malbracht, au duché de Juliers, qui se distingua surtout dans la gravure. On ignore l'année de la mort de Lombard : on croit qu'il vivait encore en 1565 : il avait alors près de 60 ans. Lampson, son élève, écrivit sa vie sous ce titre : *Lamberti Lombardi apud Eburones pictoris celeberrimi vita*, Bruges, 1565, in-8o. Est-il à présumer qu'on eût écrit sa vie de son vivant? Or puisque c'est en 1565 qu'elle a paru, on peut douter s'il vivait encore cette année, comme on le dit. C'est Goltzius, son autre élève, qui a publié cette vie par Lampson, voulant donner un témoignage de sa reconnaissance pour son maître.

LOUP (Remacle le), de Spa, contemporain de Dagly. Il s'est dis-

tingué dans les paysages et les perspectives. C'est lui qui a dessiné et gravé les vues des villes et des châteaux insérées dans les *Délices du pays de Liége*. Il eut un fils, nommé Antoine, qui a réussi, ainsi que son père, dans les paysages tracés à l'encre de la Chine.

LOUVREX (Mathias-Guillaume), né à Liége, jurisconsulte célèbre, et l'un des plus grands canonistes de son tems. Il a laissé de savantes *Dissertations sur l'origine, l'élection, les devoirs et les droits des prévôts et des doyens des églises cathédrales et collégiales,* en latin, Liége, 1729, in-fol. Il a publié un *Recueil d'édits du pays de Liége et du comté de Looz*, etc., avec des notes savantes, Liége, 1714, 3 vol. in-fol. On en a donné une nouvelle édition, augmentée par les soins de Bauduin Hodin, Liége, 1751, 4 vol. in-fol. Ce recueil renferme tout le droit public de Liége. Ce qui fait le plus bel éloge et donne la plus noble idée du mérite de Louvrex, c'est qu'il fut honoré de l'amitié de Fénélon. L'illustre prélat avait un procès, dans lequel Louvrex plaidait contre lui : il voulut lire le mémoire de son adversaire, et après l'avoir lu, il se désista de ses prétentions, et lui envoya une collection de ses ouvrages avec une lettre remplie des sentimens de la plus haute estime en lui demandant son amitié. Depuis, il conserva toujours une si grande confiance dans les lumières du jurisconsulte liégeois, qu'il le consultait souvent. Il mourut à Liége le 13 septembre 1734.

LOYENS (Jean-Guillaume), jurisconsulte. Il est auteur d'un ouvrage intitulé : *Recueil héraldique des bourgmestres de Liége*, etc., 1720, in-fol. Cet ouvrage donne la généalogie de tous les bourgmestres de cette ville, depuis les tems les plus reculés jusqu'en 1719, et comprend les principaux événemens qui se sont passés de leur tems.

M.

MANTELIUS. *Voyez* la notice des historiens.

MARCHON (Jean), habile orfèvre et ciseleur du 16e. siècle, comme Thiry de Bry et Jean Houbar.

MARÉE (le père Valentin), récollet attaché aux couvens de Bolland, de Liége et de Verviers. S'il n'est pas né dans le pays de Liége (car on ignore le lieu et l'année de sa naissance), il y a du moins passé la plus grande partie de sa vie. Il vivait dans le 17e. siècle. Il est auteur d'un ouvrage singulier et original, intitulé : *Traicté des conformités du disciple avec son maître, c'est-à-dire, de St.-François avec Jésus-Christ, en tous les mystères de sa naissance, vie, passion, mort*, etc. Il est divisé en 4 parties qui comprennent 3 volumes in-4°. Il est devenu très-rare, et ce ne peut être que pour cette raison, et à cause de sa singularité, qu'il est recherché ; car pour le fond, on peut dire qu'il est plus que ridicule, et le style en est si diffus, si suranné, si barbare que la lecture n'en est pas supportable. On voit par l'épître dédicatoire le tems où ce bon père vivait ; elle porte la date du 12 septembre 1656. Le second volume porte celle de 1658, et le troisième le nom de l'imprimeur, Henri Tournay, de Liége, qui publia ce volume en 1660.

MARTEAU (Gilles de), né à Liége en 1722, excellent graveur. Il s'est établi à Paris, et y est mort en 1776. Il est l'inventeur de la méthode de graver dans le goût du crayon. Son estampe représentant *Lycurgue blessé dans une sédition*, qu'il a faite pour sa réception à l'académie royale de peinture de Paris, donne une haute idée du talent de cet artiste, par le naturel, la force et l'expression qui caractérise cet ouvrage,

MÉAN (Charles de), né à Liége en 1604, savant interprète des coutumes et des lois de son pays. Il est auteur d'un ouvrage très-estimé *sur le droit civil des Liégeois*, qui

comprend aussi de très-sages observations sur la jurisprudence des nations étrangères. Cet ouvrage a été enrichi de notes savantes par Louvrex, Liége, 1740, 8 vol. in-fol. Ce n'est pas seulement par sa profonde science qu'il a illustré son nom ; c'est encore par son beau caractère. Dans la sédition qui s'alluma en 1646, il avait été élu bourgmestre ; mais la faction des *Grignoux*, à qui Méan n'était pas agréable, força les électeurs à lui subtituer le colonel Jaymaert. Les *Chiroux*, au contraire, à qui ce dernier ne plaisait pas, voulaient maintenir Méan. Cette lutte occasionna des scènes meurtrières. Méan, par esprit de paix, et pour mettre fin aux troubles dont il était l'occasion, remit généreusement la clef magistrale à son concurrent. « Je ne » veux pas, dit-il, sacrifier à mon am» bition la vie des bourgeois et l'in» térêt de l'état. » Il mourut en 1674.

MÉLART. *Voyez* la notice des historiens.

MEUSE (Jean de), peintre du 15e siècle.

MIVION (Nicolas-Francois), né près de Hui, en 1656. Il abandonna toute autre étude pour se livrer entièrement au dessin, à la gravure et à la ciselure, et il alla à Paris pour s'y perfectionner : il y fut occupé à graver les coins des monnaies du roi. Il revint à Liége vers l'an 1686, et il ne tarda pas à s'y faire une brillante réputation par ses beaux ouvrages, au nombre desquels on peut citer un *St.-Joseph* et une *Vierge* qui étaient à la cathédrale de Liége, ainsi qu'une autre Vierge, qui est dans l'église paroissiale de St.-Adalbert. L'évêque Jean-Louis d'Elderen, qui le protégeait, le nomma son orfèvre et le graveur des coins de ses monnaies. Il mourut en 1697. C'est un des orfèvres qui a porté au plus haut degré de perfection l'art de la ciselure.

N.

NATALIS (Henri-Noël, dit), graveur. C'est lui qui a gravé en taille-douce le portrait du bourgmestre La Ruelle, assassiné en 1637. Ce portrait se trouve dans une *Relation* de ce meurtre, imprimée la même année, et devenue très-rare.

NATALIS (Michel), né à Liége en 1609, fils du précédent, graveur comme son père, dont il fut l'élève. Après un séjour de quelques années à Paris, il fit le voyage de Rome, où il se perfectionna. Le prince Ferdinand de Bavière lui donna la charge de son graveur des monnaies. Il s'était fait une si belle réputation, que Louis XIV l'avait appelé à Paris pour être son premier graveur. Il s'y rendait, lorsqu'il fut surpris en chemin par une maladie qui le força de revenir à Liége, où il mourut de cette maladie même en 1670.

NICOLAS. *Voyez* la notice des historiens.

O

OPSTRAET (Jean), théologien, né en 1651, à Béringhen, à 3 lieues et demie de Hasselt. Il fut professeur à Louvain, et fut banni de tous les états de Philippe V pour son attachement à Jansénius et à Quesnel. Rappelé deux ans après, sous le règne de l'empereur Joseph I, il fut fait président du collége du Faucon à Louvain. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages théologiques et ascétiques. Il mourut en 1720.

OUTREMEUSE (Jean d'). *Voyez* la notice des historiens.

P.

PAQUOT (Jean-Noël), né en 1722, à Florenne, petite ville du pays de Liége, actuellement province de Namur. (Conçoit-on que les rédacteurs du *Dictionnaire historique des hommes illustres*, confondant, par la plus grossière méprise, Florenne avec Florence, font naître Paquot dans cette capitale de la Toscane?) Il fut professeur de langue hébraïque à Louvain, bibliothécaire de l'université, président du collége de Hauterley, et chanoine de St.-Pierre. L'impératrice Marie-Thérèse lui donna le titre de son conseiller historiographe en 1762, et il fut un des premiers membres de la *société littéraire* de Bruxelles, fondée en 1769, et érigée en académie des sciences et belles-lettres en 1772. Il eut de grands démêlés avec l'université, et se vit forcé de quitter Louvain. Il se réfugia à Bruxelles, où le duc d'Aremberg lui donna un honorable asile: il y resta sept à huit ans. Il se retira ensuite à l'abbaye de Gembloux, et se fixa enfin à Liége, où il fut nommé en 1787 professeur d'écriture sainte. Il mourut à Liége en 1803. Il a donné 1° une édition des *Œuvres de Divœus*, Louvain, 1757, in-fol., enrichies d'une préface, d'une vie de Divœus et des supplémens; 2° une édition de l'*Histoire générale de l'Europe depuis la naissance de Charles-Quint jusqu'au* 5 *juin* 1527, par Robert Maquereau, Louvain, 1765, in-4°, enrichie de courtes notes pour l'intelligence des termes surannés; 3° une édition de l'*Epitome commentariorum Guillelmi Estii et Cornelii a Lapide, per Joannem a Gorcum in omnes epistolas Divi Pauli*. Paquot a ajouté à cet abrégé, qui a été réimprimé en 1776, des vies de Guillaume Estius, de Corneille a Lapide et de Jean de Gorcum; 4° une édition du *Commentaire sur les psaumes de Muy*, avec de petites notes; Louvain, 1770, 2 vol. in-4°; 5° une édition de l'*Historia SS. imaginum et picturarum pro vero earum usu auctore Molano* (Vermeulen); Louvain, 1771, in-4°; 6° une édition de l'ouvrage de Danès intitulé: *Generalis temporum notio ab orbe condito usque ad annum* 1236, in-8°, Louvain, 1773; 7° une édition de l'*Historiæ Flandriæ synopsis ab anonymo scriptore Flandriæ generosæ titulo circa annum* 1162 *exhibita*, Bruxelles, 1781, in-4°, enrichie de notes; 8° une édition de l'*Histoire du comté de Namur* par le père de Marne; Bruxelles, 1781, 2 vol. in-8°, avec de petites notes assez peu intéressantes, d'une chronologie des comtes de Namur et d'une vie de l'auteur; 9° une édition du *Traité de l'origine des ducs et du duché de Brabant*, par Jean-François de Vaddère, Bruxelles, 1784, 2 vol. in-12. Paquot en a retouché le style, et a accompagné le texte de notes instructives et intéressantes. Le plus grand ouvrage de Paquot est celui qui a pour titre: *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept proivnces des Pays-Bas, de la principauté de Liége et de quelques autres contrées voisines*, Louvain, 1763, 18 vol. in-8°, et 3 vol. in-fol. Cet ouvrage est le fruit de longues et minutieuses recherches qui n'ont guère abouti qu'à tirer de l'obscurité les noms de plusieurs écrivains assez insignifians, les titres de leurs ouvrages, les dates de leur naissance et de leur mort. L'auteur a tiré d'ailleurs une grande partie de ce volumineux recueil de la bibliothèque belgique de Valère-André et de Foppens.

PATENIER, de Dinant, peintre en paysage. Il fut recu à l'académie d'Anvers en 1515. On ignore du reste l'année de sa naissance et celle de sa mort. Ses petites figures sont spirituelles, et les fonds de ses tableaux, gracieux.

PIERRE (Corneille de la) CORNELIUS A LAPIDE, né à Bockholt, dans la Campine liégeoise, en 1566, théologien jésuite. Il est auteur de 10 volumes in-fol. de *Commentaires*, peut-être plus savans que judicieux, sur l'écriture-sainte. Tous ses ouvrages ont été imprimés après sa mort

en 16 vol., à Anvers, à Paris, en différentes années, et depuis à Venise en 1710, et à Lyon en 1732. Il mourut à Rome le 12 mars 1637.

PIETKIN (Lambert), chanoine de St.-Materne dans l'église cathédrale de Liége, musicien distingué. Il a dirigé pendant 35 ans la musique de cette église. et il a porté son art à un degré de perfection auquel ses devanciers n'avaient pas atteint. Il mourut vers l'an 1680, et a été enterré dans le couvent des pauvres clarisses à Liége.

PIRONET (Nicolas), Liégeois, peintre sur verre, du 16e siècle.

PLAISANT. *Voyez* la notice des historiens.

PLATÉA (Jean de), chanoine et doyen de la collégiale de St.-Jean à Liége. Il vivait sur la fin du 15e siècle. C'est à lui qu'on doit la première rédaction du *Pawillart*. C'est ainsi qu'on nomme à Liége la collection manuscrite des vieilles lois, franchises, paix, etc. Avant que Louvrex eût publié son recueil, le *Pawillart* de Jean de Platéa avait force de loi dans le pays de Liége.

PONTEAU (Michel), peintre, né à Liége vers l'an 1588, nommé Pontiani par les Italiens. Il eut pour maître de dessin Bertin Hoyoux. Ses principaux ouvrages sont restés en Italie, où il a passé la plus grande partie de ses jours. On conservait à Liége dans l'église de St.-Martin en-île une *Ste.-Anne*, et dans celle des carmes du même quartier, entr'autres, un tableau représentant le massacre de quelques religieux de cet ordre. La chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel était aussi ornée de quelques-uns de ses tableaux. Le couvent des sœurs en possédait également. Ponteau demeurait à Liége dans la rue des Clarisses. Il avait peint sur les fenêtres de sa maison les têtes des empereurs romains. Il mourut vers l'an 1650.

Q. R.

QUENTO (Nicolas), peintre du 15e siècle, comme Jean de Meuse.

RAMAYE (Jean), ou plutôt Delle Ramège, peintre, élève, comme Pierre de Four, de Lambert Lombard, qui leur avait enseigné les principes du dessin. Ce sont ces deux élèves qui ont le mieux imité sa manière. Ramaye avait déjà de la réputation en 1573. Il était en 1585 gouverneur du métier des orfèvres de Liége. Ses tableaux sont devenus rares. Il fut appelé à Paris pour travailler entr'autres, à ce qu'il paraît, à l'embellissement de la galerie du Luxembourg; car l'auteur du manuscrit cité par M. de Villenfagne, dit que Rubens fut le successeur de Ramaye dans cet emploi. A son retour, au commencement du 17e siècle, il fut attaqué en route d'une maladie, qui l'emporta.

RANNEQUIN ou RENKIN SUALÈME, célèbre machiniste, né à Liége en 1644, inventeur de la fameuse machine de Marly. Elle commença à agir en 1682. Avant de l'exécuter en grand, il en avait fait l'essai en petit au château de Modave dans le pays de Liége. Le propriétaire de ce château a voulu passer pour en être l'inventeur, et son portrait est gravé avec une inscription qui lui en attribue l'honneur. Mais on sait bien positivement qu'il n'en a été que l'entrepreneur, et que c'est Rannequin qui l'exécuta. Son épitaphe, qu'on a retrouvée, ne laisse aucun doute sur ce point. On y lit ces mots : *Seul inventeur de la machine de Marly*. Cet habile mécanicien ne parlait que son patois de Liége, et Louis XIV se plaisait quelquefois à s'entretenir avec lui : son langage naïf l'amusait. Il mourut en 1708.

RAUSIN. *Voyez* la notice des historiens.

REINIER. *Voyez* la notice des historiens.

RENEKIN (Nicolas), musicien, né à Liége sur la fin du 17e siècle. Il fut organiste de la collégiale de St.-Pierre. Le plus beau titre de gloire de cet artiste, c'est qu'il développa les dispositions naissantes de Grétry, qui, dans ses *Mémoires*

lui donne la qualification de célèbre, et en fait le plus grand éloge. C'était, dit-il, un homme qui avait beaucoup d'esprit, de connaissances et de candeur; il avait l'art d'entraîner son élève par l'intérêt qu'il prenait lui-même à la chose; et je puis dire avec vérité, ajoute l'illustre compositeur, que chaque leçon qu'il me donna pendant deux années, fut pour moi un divertissement. Quel glorieux brevet!

RESSIUS (Rutger), né à Maseyck, vers la fin du 15e siècle. Il fut professeur de langue grecque à Louvain. Erasme, dans une lettre qu'il écrivait à Jean Robin, doyen de l'église de Malines, rend un bien bel hommage à son érudition et à ses vertus. *Doctior*, dit-il, *an inveniri possit nescio; certò diligentiorem ac moribus puriorem vix invenias.* Il mourut en 1545. Il donna de bonnes éditions des *Institutions du droit des Grecs*, par Théophile; Louvain, 1536; des *Aphorismes* d'Hippocrate, 1533, et des *Lois* de Platon.

RICHEL (Paul de), architecte du 16e siècle. Il donna et exécuta les plans de plusieurs édifices publics, soit pour embellir, soit pour relever les remparts et les portes de la ville de Liége, qui étaient en très-mauvais état dans ce tems. Il s'occupait de la réparation entière de la collégiale de St.-Martin, lorsque quelques architectes, jaloux de ses succès, l'assassinèrent en 1560. *Figulus figulo invidet*, dit le proverbe; c'est une vérité de tous les tems, fondée, comme tant d'autres, sur la perversité humaine; mais c'est pousser un peu loin cette jalousie de métier.

RUBENS (Pierre-Paul), né le 29 juin 1577, jour de St.-Pierre et St.-Paul. C'est pourquoi on lui donna le nom des deux apôtres. On sera sans doute étonné de voir ici le nom de ce grand homme, puisqu'on a cru jusqu'à présent qu'il était né à Anvers ou à Cologne; du moins ces deux villes se disputent l'honneur de lui avoir donné le jour, comme sept villes de la Grèce à l'égard d'Homère. Comme il n'est pas juridiquement prouvé que Rubens soit né dans l'une ou l'autre de ces villes, on peut encore former des conjectures sur le véritable lieu de sa naissance; son nom n'est donc pas déplacé dans cette liste, et c'est ici le lieu de reproduire les observations de M. de Villenfagne. C'est par là qu'il termine ses *Recherches*. Ce judicieux académicien s'appuie de l'autorité de Mantélius, historien de Hasselt. C'est au comté de Looz, dit celui-ci, que Pierre-Paul et Philippe Rubens, son frère, doivent leur origine. Leurs aïeux étaient nés à Curenge, village du même comté, près de Hasselt. De son tems encore, ajoute cet historien, c'est-à-dire, vers 1650, le célèbre peintre avait des parens de son nom qui demeuraient dans ce village, et il existe encore actuellement à Tongres et à St.-Trond des familles du nom de Rubens. Une branche de cette maison s'est fixée à Anvers. Jean Rubens, père du grand Rubens, a été échevin de cette ville, qu'il quitta pour se soustraire aux malheurs dont son pays était menacé. Où s'est-il retiré? à Cologne, dit-on. Mais est-ce bien immédiatement après sa sortie d'Anvers? M. de Villenfagne conjecture qu'il est plus probable que Jean Rubens se sera d'abord réfugié avec sa femme dans l'endroit où ses ancêtres étaient nés, c'est-à-dire, à Curenge, où il avait encore de très-proches parens de son nom, et que sa femme y aura mis au monde le 29 juin 1577 cet enfant qui devait tant illustrer son nom. Le père n'était en effet sorti d'Anvers que pour chercher un lieu de repos, et il croyait le trouver dans son ancienne patrie. Mais les troubles qui agitaient la Belgique, gagnèrent bientôt le pays de Liége. Il se sera donc alors retiré à Cologne pour être éloigné des coups, et l'on aura cru que c'était dans cette ville qu'était né le précieux enfant qu'on se dispute. Ce ne sont à la vérité que des conjectures. Mais enfin est-on mieux fondé à dire qu'il est né à Cologne? Où en est la preuve matérielle, qui est l'extrait de baptême? Il n'existe certainement pas. Si les

registres de la paroisse de Curenge ont été conservés, il serait très-important de les consulter pour s'assurer du fait d'une manière positive ou négative.

S.

SERVILIUS ou KNAEP (Jean), né à Weerd, dans le comté de Hornes, grammairien du 16e siècle. Il vivait encore vers l'an 1545. Il a laissé un *Dictionnaire latin, grec et flamand;* Amsterdam, 1600, in-12.

SLUSE (René-François Walter, baron de), mathématicien distingué, né à Visé. Il devint abbé d'Amay, chanoine, conseiller et chancelier de Liége. Il eut l'honneur d'être en correspondance avec Pascal. C'en est assez pour en concevoir une haute idée. On trouve une partie de sa correspondance dans les œuvres de l'illustre géomètre, à qui il fit parvenir quelques solutions des problêmes sur la cycloïde proposés aux géomètres de son tems. Le géomètre liégeois avait une précieuse qualité, qui rehaussait le mérite de sa profonde science; c'est la modestie, qui n'est pas toujours l'apanage des savans. On trouve l'éloge de cette belle union de la modestie à la science dans ce que Pascal lui-même disait à Sluse, à propos des géomètres qui veulent se faire honneur des productions des autres: « Pour vous, » Monsieur, vous en êtes éloigné, » puisque vous ne voulez pas même » avoir l'honneur de vos propres » inventions; car je crois que pour » faire savoir que vous avez trouvé, » par exemple, cette parabole, qui » est le lien des dimensions des » surfaces des solides de la roulette » autour de sa base, il faudrait que » ce fût moi qui le disse, aussi bien » que les merveilles de votre nou- » velle analyse et tant d'autres cho- » ses que vous m'avez fait l'honneur » de me communiquer avec cette » bonté que vous avez pour moi, » qui m'engage d'être toute ma » vie, etc. » On a de Sluse un ouvrage encore très-estimé; intitulé *Mesolabium et problemata solida;* Liége, 1668, in-4°. C'est là qu'il donne cette analyse dont parle Pascal. Il mourut à Liége en 1685, âgé de 62 ans.

SLUSE (Jean-Gualtier, baron de), frère du précédent, né comme lui à Visé, en 1626. Il fut appelé à Rome par son oncle Gualtier du Château, secrétaire des brefs et de la chambre du pape Alexandre VII, et qui était un des plus zélés protecteurs des Liégeois qui allaient étudier les beaux arts à Rome. Sluse s'y fit bientôt remarquer par sa science et son ardeur infatigable pour l'étude et le travail. Il succéda aux emplois de son oncle, et le pape Innocent XI le décora du chapeau de cardinal en 1686. Il imita son oncle dans son inclination à obliger ses concitoyens, et il se faisait un plaisir de répandre ses faveurs sur tous ceux que le désir de s'instruire et de se perfectionner appelaient en Italie. Il avait une bibliothèque immense, dont on a imprimé le catalogue en 5 vol. in-4°. Il mourut le 7 juillet 1687.

STAVELOT. *Voyez* la notice des historiens.

STEWART (Pierre), né à Liége, en 1547, théologien, chanoine et grand-vicaire de Liége. Il fut curé à Ingolstadt. Il a laissé entr'autres des *Commentaires* sur plusieurs *épîtres de St.-Paul.* Il mourut le 27 avril 1624. C'est la date que porte le monument sépulcral de l'église de St.-Walburge, où il est enterré. Ainsi ceux qui, comme Foppens, rapportent la mort de Stewart à une autre année, se trompent sur cette date.

STOCKEM (Nicolas de), doyen de la collégiale de St.-Jean à Liége. Il aimait comme les Liverlo, le dessin et la peinture, et forma une collection précieuse de tableaux, dans laquelle il plaça les meilleures pièces des artistes liégeois. La mort l'enleva au milieu de sa carrière

vers 1680. Il laissa sa nombreuse collection à son frère dom Bernard, chartreux, qui, ne sachant pas apprécier le mérite de ces objets précieux, la vendit pour peu de chose à un brocanteur nommé Barthélemi Simonis, mort en 1697. Sa femme et sa fille en firent une vente publique à Bruxelles, et c'est ainsi que cette riche collection fut dispersée et perdue pour les artistes.

SUAVIUS (Lambert), graveur et peintre, fils de Lambert Suavius, sculpteur renommé de son tems. Il florissait vers l'an 1540. Le célèbre Lambert Lombard épousa la sœur du graveur Suavius, qu'on a souvent confondu avec Lombard son beau-frère, parce que Suavius a gravé la plupart des dessins de Lombard, dont il savait faire passer toutes les pensées sur le cuivre avec une finesse et une fidélité qui rendaient l'original. Voyez Zutman.

SUFFRIDUS PETRI. *Voyez* la notice des historiens.

T.

TAULIER (Jean), peintre, né à Bruxelles, où il apprit les premiers élémens du dessin; mais il est regardé comme appartenant en quelque sorte à Liége, parce qu'y ayant été appelé vers l'an 1600, il s'y fixa, en épousant Catherine Dameri, sœur de Simon Dameri, peintre liégeois. Les maisons religieuses de Liége possédaient un grand nombre d'ouvrages de Taulier. Le tableau du maître-autel de l'église collégiale de St.-Martin était un de ses plus beaux morceaux. Il s'est aussi adonné à la gravure en taille-douce. Il existe encore dans ce genre une sainte famille, au bas de laquelle on lit : *Joan. Taulier sculp. et excudit, Leodii, anno* 1635. Il est mort vers l'an 1640.

THOMAS. *Voyez* la notice des historiens.

TITELMAN (François), né à Hasselt vers l'an 1498, récollet à Louvain, puis capucin à Rome. Il était très-versé dans les langues grecque, hébraïque et chaldéenne. Il a laissé beaucoup d'ouvrages, dont les principaux sont des *Commentaires sur toutes les épîtres des apôtres*, sur les *Cantiques*, sur les *Psaumes*, sur *Job*, sur *St.-Matthieu*, sur *St.-Jean*. Il a écrit contre Erasme. La partie n'était pas égale sans doute. Il est mort à Auticoli le 12 septembre 1537, en odeur de sainteté.

V.

VALDOR (Jean), graveur, né dans le pays de Liége en 1580. Il a orné quelques livres de piété de ses estampes, et a gravé les portraits de plusieurs hommes illustres.

VALDOR (Jean), qui probablement est le fils du précédent, graveur comme lui. On a de celui-ci plusieurs estampes. Ce sont ses paysages qui sont les mieux exécutés. On a publié en 1649, in-fol., les *Triomphes de Louis-le-Juste*, dont Valdor a publié une partie des planches sur ses propres dessins. Ces gravures furent jugées dignes des inscriptions de la composition du grand Corneille, à qui Louis XIV lui-même écrivit pour l'en charger. Mais Valdor eut la gloire de surpasser dans sa gravure les inscriptions de Corneille.

VANDEMBERG (Hubert-Henri), né sur la fin du 16e siècle, roi et héraut d'armes de la principauté de Liége et du comté de Looz. Il s'appliqua à la science héraldique rassemblant soigneusement tous les matériaux qu'il put trouver sur les familles nobles, recueillant les inscriptions, les épitaphes, dans les églises, compulsant les archives dans les abbayes, et il parvint ainsi à rassembler un grand nombre d'élémens pour dresser les généalogies d'un grand nombre de maisons nobles, dont il dessina à la plume les

blasons, les armoiries et les quartiers. Il se disposait à publier cet ouvrage, lorsqu'il fut attaqué d'une maladie, qui l'emporta. Après sa mort, ses manuscrits furent vendus pour peu de chose. Ils passèrent ensuite dans la bibliothèque de l'échevin Louvrex, qui les conservait soigneusement, et c'est ce qui prouve qu'ils avaient leur mérite.

VARIN (Jean), sculpteur et graveur, né à Liége en 1604. Le roi Louis XIII lui donna la charge de garde des monnaies de France. Il fit le sceau de l'académie française, où il a représenté le cardinal de Richelieu avec des traits si frappans, que cet ouvrage passa pour un chef-d'œuvre. C'est lui qui grava les poinçons des monnaies quand Louis XIII fit faire la conversion générale de toutes les espèces légères d'or et d'argent. Ce travail lui valut la charge de graveur général pour les monnaies. La monnaie frappée pendant la minorité de Louis XIV est aussi de cet habile artiste : il a de plus travaillé à un grand nombre de médailles estimées. « Nous avons » égalé, dit Voltaire, les anciens » dans les médailles : Varin est le » premier qui tira cet art de la » médiocrité sur la fin du règne de » Louis XIII. » Comme sculpteur, Varin mérite également des éloges. Il a fait le buste de Louis XIV et celui de Richelieu, qui égalent les plus beaux ouvrages des anciens en ce genre. Il mourut à Paris en 1672. On croit qu'il a été empoisonné par des scélérats, qui étaient jaloux de ses talens, et à qui il avait refusé des poinçons de monnaie.

VARNANT. *Voyez* la notice des historiens.

VIVIER (Martin du), habile orfèvre et ciseleur du 16e siècle, comme Thiry de Bry, Jean Houbar, Jean Marchon.

VIVIER (Jean du), excellent graveur en médailles, né à Liége en 1687. Il se fixa à Paris, où il ne tarda pas à se faire une grande réputation. Il s'y occupa à graver ces superbes médailles qui retracent les grands événemens du siècle de Louis-le-Grand. Correction dans le dessin, hardiesse dans la touche, facilité, vérité, chaleur, telles sont les qualités qui distinguent les ouvrages de cet artiste. Il s'était aussi attaché à la gravure en taille-douce, et c'était par là qu'il avait commencé. Une de ses principales estampes est le portrait de Bertholet Flémalle, d'après l'original de ce peintre. Elle est de 1711. Il mourut en 1761, âgé de 74 ans. A sa mort, l'intendant des monnaies, consulté par le roi sur le choix d'un nouveau graveur en médailles, répondit *qu'il n'y avait que les Liégeois qui fussent capables de bien saisir l'effigie des rois de France, et qu'il fallait attendre qu'il se rencontrât un artiste de cette nation.* Il se souvenait sans doute de Varin. Voyez ce nom.

VLIERDEN (Lambert de), né à Herstal, en 1564. Après avoir suivi pendant quelque tems le parti des armes, il se dévoua au barreau par état, et se livra à la poésie par goût. Ses vers ont au moins le mérite de la clarté : ils sont même quelquefois harmonieux. Il a fait entr'autres en vers latins les éloges des évêques Ernest et Ferdinand de Bavière. Il s'est aussi occupé de l'histoire de son pays. On a de lui : *Fasti magistrales civitatis Leodiensis*, et un autre ouvrage sur les 32 métiers, intitulé : *De XXXII tribubus opificum civitatis Leodiensis*, 1628, in-8o. Il a encore laissé un recueil des édits concernant les monnaies depuis 1477 jusqu'à 1623, sous ce titre : *Edicta nummorum omnium quorum usus in civitate Leodiensi et vicinis provinciis ab anno 1477 ad annum* 1623; Liége, 1623, in-4o. Il mourut vers l'an 1640.

W.

WALEF (Blaise-Henri de Corte, baron de), né à Liége en 1652. Il s'appliqua à la poésie française pour laquelle il ne manquait pas de dis-

position. Doué d'une imagination plutôt exaltée que féconde, il eut l'ambitieuse manie de vouloir atteindre à la poésie la plus élevée, pour laquelle sans doute la nature ne l'avait point fait. Le genre auquel il paraissait le plus propre était la satire. Boileau, qui certainement n'était pas prodigue d'applaudissemens, n'a pas dédaigné de l'encourager et de l'applaudir. M. de Villenfagne a publié dans ses *Mélanges*, p. 273, une lettre du fameux satirique, dans laquelle il dit au baron de Walef, que *ses vers lui ont paru merveilleux; qu'il y trouve de la force et de l'élégance.* La satire qu'il a composée contre sa femme est la meilleure : peut-être la matière y prêtait-elle, et *la colère aura valu un Apollon* au mari. Ses œuvres complètes forment 5 volumes, in-8°, Liége, 1731. M. de Villenfagne en a fait un triage, sous le titre d'*Œuvres choisies du baron de Walef*, Liége, 1779, in-12, chez Lemarié. Il y a joint une notice sur la vie de l'auteur. Il mourut à Liége, le 22 juillet 1734. M. de Villenfagne a donné une notice très-étendue et très-curieuse sur la vie et les ouvrages du baron de Walef. Elle est insérée dans ses *Mélanges*.

WALESCART (Jean), né à Liége sur la fin du 16e siècle. Les dispositions et l'inclination qu'il annonça dès sa jeunesse pour la peinture, engagèrent son père, qui d'abord le destinait à la profession d'orfèvre, à l'envoyer à Anvers pour y apprendre les premiers élémens de cet art, et il visita ensuite l'Italie à l'exemple de ses compatriotes. Il y reçut les leçons du Guide, et il parvint au rang des plus habiles peintres. Il mourut en 1675.

WAMÉSIUS (Jean), né à Liége en 1524. Il enseigna le droit avec réputation à Louvain, où il reçut le bonnet de docteur en 1533. Dom Juan d'Autriche voulut l'attirer au conseil d'état; mais il préféra aux agitations de la carrière politique et aux dangers des honneurs, les douceurs du cabinet et le repos de la vie privée. Il est auteur de différens ouvrages tant sur le droit civil que sur le droit canon. Il mourut en 1590. Juste-Lipse a fait son éloge en vers.

WEET (Jean de), peintre sur verre du 15e siècle, comme Thiry de Leumont et Nicolas Pironet.

WISSOCH (Gisbert de), seigneur de Bomi, et chanoine de la cathédrale de Liége. Il s'appliqua à la science héraldique, et fit des recherches immenses sur les familles des évêques et des chanoines de Liége. Son travail comprenait trois siècles, depuis 1350; environ, jusque vers 1650, il se proposait de le faire imprimer, mais la mort l'empêcha d'exécuter ce projet. Il laissa une partie de ses manuscrits aux frères mineurs de Hui, et il fut enterré dans le chœur de leur église.

X.

XHROUET, nom commun à plusieurs artistes ou peintres de Spa. L'un d'eux, Lambert Xhrouet ou Chrouet a éminemment brillé dans l'art de tourner. Il exécutait sur les tours qu'il avait inventés, des pièces admirables par leur difficulté et leur finesse. L'empereur François Ier l'appela à Vienne en 1748, et il y resta pendant six mois. Il y avait conduit son tour, et il donna des leçons de son art à ce prince, qui aimait ce genre d'amusement. Il fut aussi appelé à Bruxelles par le duc Charles de Lorraine, également amateur de ces sortes d'ouvrages. Il exerçait encore son art avec succès à l'âge de 71 ans. Il a laissé un neveu, qui a suivi la même carrière et l'y a au moins égalé.

Un autre artiste de la même famille, Joseph Xhrouet, s'est distingué dans la gravure. Le plan du grand marché de Liége, de l'hôtel de ville et de la fontaine qui est

vis-à-vis, inséré dans les *Délices du pays de Liége*, tome 1, p. 244, est de cet artiste, et ce plan est pour le moins aussi beau que ceux dont Remacle a surchargé ce recueil.

Un troisième s'est distingué dans un autre genre; c'est le docteur Xhrouet, auteur d'un traité sur les eaux d'Aix-la-Chapelle et de Spa, imprimé en 1714.

Z.

ZANTFLIET. *Voyez* la notice des historiens.

ZUTMAN, nom d'une famille originaire de Maestricht, qui vint se fixer à Liége au commencement du 15e siècle. Un membre de cette famille, Lambert Zutman, se distingua dans la sculpture. Il eut deux fils, l'un, Lambert, dit *Suavius*, qui fut aussi sculpteur; l'autre, Henri, qui conserva le nom de Zutman, et fut orfèvre et ciseleur.

De Lambert, dit *Suavius*, est né Lambert *Suavius*, graveur et peintre. Voyez son article au mot Suavius.

De Henri Zutman sont nés Lambert et Henri du même nom, qui exercèrent comme leur père, l'orfévrerie avec distinction.

NOTICE

DES HISTORIENS DU PAYS DE LIÉGE.

ÆGIDIUS AURÆ VALLIS. *Voyez* Gilles d'Orval.

ANSELME, chanoine et écolâtre de Liége, florissait vers l'an 1150. Il a écrit les vies des évêques de Maestricht et de Liége *depuis St.-Théodard jusqu'à Wason, 52e évêque*. C'est la continuation de Harigère. Elles sont insérées au recueil de Chapeauville, tome 1.

BOUILLE (Théodore), carme chaussé, mort à Liége en 1743, est auteur d'une *Histoire de la ville et du pays de Liége*, en 3 vol. in-fol. Elle est écrite d'un style fort négligé, et les faits en général y sont peu développés. Elle manque de critique, comme la plupart des histoires de ce tems-là. On y remarque cependant de tems en tems des réflexions qui étonnent par leur justesse, et qui plaisent par le ton de naïveté avec lequel elles sont rendues. On remarque assez souvent, à travers ses expressions un peu réservées, qu'il blâme intérieurement des actions qu'il n'ose censurer ouvertement, et que s'il n'avait pas été moine, et, par cette raison, obligé à garder des ménagemens, il aurait sans doute exprimé ses opinions avec plus de franchise et d'énergie.

BRUSTEM (Jean), de St.-Trond, religieux franciscain, du 16e siècle, auteur d'une compilation manuscrite, des actions des évêques de Liége et des ducs de Brabant, depuis St.-Materne jusqu'à l'an 1505.

CHAPEAUVILLE (Jean), né à Liége en 1551, chanoine, archidiacre et grand vicaire de Liége, éditeur du recueil intitulé : *Gesta pontificum Leodiensium*, 1612-1616 3 vol. in-4°, enrichi de très-bonnes notes. Chapeauville mourut le 10 juin 1617.

ETIENNE (*Stephanus*), évêque de Liége, en 903, auteur d'une vie de St.-Lambert, insérée au recueil de Chapeauville, tome 1, p. 351. Chapeauville a extrait cette vie d'un ancien manuscrit de la collégiale de St.-Pierre à Liége.

FISEN (Barthélemi), jésuite, né à Liége en 1591. Ses ouvrages sont : *Historia ecclesiæ Leodiensis;* Liége, 1696, in-fol. *Flores ecclesiæ Leodiensis;* Lille, 1647, in-fol. Il mourut le 26 juin 1649.

FOULLON (Jean-Erard), jésuite, né à Liége, en 1608, a donné I *Historiæ Leodiensis compendium;* Liége, 1655, excellent abrégé. *Id. editio altera emendata et auctior*, 1656. II *Historia Leodiensis*, 3 vol. in-fol.; Liége, 1735. Les deux premiers volumes sont de Foullon, et finissent à l'an 1612. Ses continuateurs ont poussé cette histoire, jusqu'au règne de Georges-Louis de Bergh. Foullon mourut à Tournai le 26 octobre 1668.

GODESCHAL, chanoine de Liége florissait en 770. Il est auteur d'une vie de St.-Lambert, insérée au recueil de Chapeauville, tome 1, p. 321. Elle est extraite de deux anciens manuscrits, l'un de l'église de St.-Lambert, l'autre de l'abbaye de St.-Laurent.

HARIGÈRE, abbé de Lobbes, florissait en 990. Il a écrit les vies des évêques de Tongres, de Maestricht et de Liége *depuis St.-Materne, jusqu'à St.-Remacle, 27e évêque*. Inséré au recueil de Chapeauville, tome 1, p. 1.

HEMRICOURT (Jacques de), gentilhomme Liégeois, au 14e siècle, auteur d'un ouvrage très-utile aux généalogistes, intitulé : *Miroir des nobles de la Hesbaye;* Bruxelles, 1673, in-fol. Il en a été donné une nouvelle édition par Charles-François Jalheau; Liége, 1791, in-fol. Il a laissé un *Traité de la temporalité de l'évêque de Liége*, ouvrage dont on faisait autrefois tant de cas à Liége, qu'on l'avait placé à côté des monumens les plus respectables des libertés liégeoises. Il

n'a cependant point été imprimé. On ne le trouve que dans ces recueils que les Liégeois nomment *Pawillart*, qui contenait en manuscrit les anciens statuts, etc., du pays de Liége. M. de Villenfagne a publié une analyse de ce traité de Hemricourt, dans le premier volume de ses *Essais critiques*. Voyez aussi les *Recherches* du même auteur, tome 1, p. 334 et suiv., 385 et suiv.

HOCSEM (Jean), né à Hougarde, pays de Liége, au mois de février 1278, chanoine de Liége. Il florissait en 1312. Il a donné les vies des évêques de Liége *depuis Henri de Gueldre jusqu'à Adolphe de La Marck*, 75e *évêque*. Son ouvrage finit en 1347. Il mourut en 1348. Inséré au recueil de Chapeauville, tome 2, p. 273.

JOANNES PRESBYTER. *Voyez* Varnant.

LAMBERTUS PARVUS, écrivain du 12e siècle. Il est auteur d'une chronique qui finit à l'an 1194, et qui a été continuée par Reinier, *Reinerus*, moine de St.-Jacques. Lambert est souvent cité dans Chapeauville.

MANTELIUS (Jean), augustin, né à Hasselt, le 23 septembre 1599, auteur de deux ouvrages intéressans et élégamment écrits; sur l'histoire de sa patrie: I. *Hasseletum*; Louvain, 1663; in-4o. II *Historia Lossensis, libri decem*; Liége, 1717, in-4o. Il a en outre donné une carte de la principauté de Liége; Amsterdam, 1639. Il est mort le 23 février 1676.

MÉLART (Laurent), né à Hui en 1578, bourgmestre de cette ville, auteur d'une *Histoire de la ville et château de Hui et de ses antiquités, avec une chronologie de ses comtes*, etc.; Liége, 1641, in-4o, rédigée en langage ou plutôt en jargon du tems. Il est intéressant pour l'histoire du tems où il a vécu, et dont il rapporte les faits comme témoin oculaire avec ce ton naïf qui présente le caractère de la vérité. Le reste n'est qu'un fatras insipide, un tissu de fables et de vieux contes.

NICOLAS, chanoine de St.-Lambert, florissait vers l'an 1120. Il est auteur d'une vie de St.-Lambert, insérée au recueil de Chapeauville, tome 1, p. 371. Elle est extraite d'un manuscrit de la cathédrale de St.-Lambert.

ORVAL (Gilles d'), *Ægidius aureæ vallis*, né à Liége en 1220, prit ce nom de l'abbaye située dans le duché de Luxembourg, où il avait embrassé la profession religieuse. Il florissait en 1230. Il a écrit les vies des évêques de Liége *depuis Théoduin jusqu'à Henri de Gueldre*, 63e *évêque*. Il finit en 1247. Inséré au recueil de Chapeauville, tome 2, p. 1.

OUTREMEUSE (Jean d'), écrivait dans le 14e siècle. Il est auteur d'une chronique en prose, surchargée de fables, qui ont été répétées par les historiens qui l'ont suivi. Il mourut en 1399. Sa chronique n'a point été imprimée.

OUTREMEUSE (Jean d'), écrivait dans le 14e siècle, comme le précédent, qui probablement était de la même famille. Il est aussi auteur d'une chronique en mauvaises rimes françaises, remplie, comme l'autre, de fables ridicules. Cette chronique, qui n'a point non plus été imprimée, était conservée dans la bibliothèque des jésuites de Liége, et elle en a été enlevée par les Français. Il se donne en tête de son ouvrage le titre de *Clerc liégeois*. Il eut le malheur de se noyer en 1357.

PLAISANT (Jean le), *Placentius*, de St.-Trond, florissait sous le règne de l'évêque Erard de La Marck. Il a donné un catalogue des évêques de Liége. Mélanges hist. et litt. de M. de Villenfagne, p. 290 et suiv.

RADULFUS DE RIVO, doyen de Tongres, auteur des vies des évêques *Englebert de La Marck, Jean d'Arckel et Arnould de Hornes*. Elles comprennent un espace de 39 ans. Son histoire commence à l'an 1347, où Hocsem finit, et elle se termine à l'an 1389. Elle est insérée au recueil de Chapeauville, tome 3, p. 1. Radulfe est mort en 1403.

RAUSIN (Etienne), bourgmestre de Liége; auteur d'un ouvrage in-

titulé, *Leodium*, etc., et imprimé en 1639, in-4°. Cet ouvrage est principalement consacré à établir les prérogatives et les droits régaliens des princes de Liége. Il est divisé par chapitres. Le commencement est plaisant. L'auteur y fait intervenir les dieux de la fable pour exalter la grandeur de l'église de Liége. *M. de Villenfagne, Recherches*, tome 1, p. 464.

REINIER (*Reinerus*), prieur de St.-Jacques à Liége, auteur d'une chronique commençant à l'an 1194, où finit celle de Lambert le Petit, et finissant à l'an 1230. On conservait son manuscrit à l'abbaye de St.-Jacques. Il est souvent cité dans Chapeauville.

REINIER (*Reinerus*), moine de St.-Laurent près de Liége, florissait vers l'an 1130. Il est auteur d'une vie de St.-Lambert, insérée au recueil de Chapeauville, tome 1, p. 411. Celui-ci l'a tirée de deux vieux manuscrits, dont l'un se trouvait à l'abbaye de St-Laurent, l'autre au couvent des croisiers de Liége. Il a aussi écrit la vie de Walbodon, évêque de Liége.

STAVELOT (Jean de), *Stabulaus*, moine de St.-Laurent, au 15e siècle. Il est auteur d'une chronique, finissant en 1449, année de sa mort. L'abbé de Stavelot, appelé par Placentius, *Joannes Lossensis*, qui a été temoin oculaire des événemens du règne de l'évêque Louis de Bourbon, a continué la chronique de Stabulaus, avec lequel on le confond ordinairement. On conservait le manuscrit de Stabulaus à l'abbaye de St.-Laurent.

SUFFRIDUS PETRI, né à Leeuwarden en Frise en 1527 a écrit les vies des évêques de Liége *Jean de Bavière, Jean de Valenrode, Jean de Heinsberg, Louis de Bourbon* et *Jean de Hornes*. Elles sont insérées au tome 3, p, 69 du recueil de Chapeauville, qui les a tirées d'un manuscrit autographe de l'auteur.

THOMAS (Hubert), né à Liége, écrivain du 16e siècle. Il est auteur d'un ouvrage intitulé : *De Tungris et Eburonibus commentarius ;* Strasbourg, 1541, in-8°; ouvrage écrit en assez bon latin, mais peu exact, chargé de fables ridicules et d'erreurs grosses. Il adopte les traditions populaires les plus grossières sans examen et sans critique. Par exemple, il tire l'étymologie du mot *Leodium* de l'Odyssée, où il est question d'un nommé *Leodes*, dont le fils, selon Hubert Thomas, vint, après le siége de Troie, se fixer sur les bords de la Meuse, où il bâtit la ville de Liége, à laquelle il donna le nom de son père. La mer, selon Thomas, baignait autrefois les murs de Tongres, qui avait un port, et il prétend qu'on distinguait encore de son tems sur les murs de cette ville les anneaux de fer auxquels on attachait les vaisseaux qui y abordaient. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que Buffon s'est rapporté à la parole de Thomas pour prouver l'existence du prétendu port de Tongres. Il suffit d'un mot pour réfuter ce conte : Tongres n'existait point au tems où l'on suppose qu'elle avait un port.

VARNANT ou WARNANT, plus connu sous le nom de *Joannes Presbyter*, florissait en 1350. Il a écrit les vies des évêques de Liége en commençant, comme Hocsem, à Henri de Gueldre. Il est souvent cité par Chapeauville, quoiqu'il convienne que son style est tellement barbare et obscur, que très-souvent on devine plutôt qu'on ne comprend ce qu'il a voulu dire; Hocsem lui est, sous tous les rapports, infiniment préférable.

ZANTFLIET (Corneille), moine de St.-Jacques, écrivait au 15e siècle. Il est auteur d'une très-bonne chronique, depuis l'origine du monde jusqu'à l'an 1461. Il est mort le 18 octobre 1459. On conservait son manuscrit à la bibliothèque de l'abbaye de St.-Jacques.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE SECOND VOLUME.

